BnF Gallica

Correspondance inédite, officielle et confidentielle, de Napoléon Bonaparte avec les cours étrangères, les princes, les [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Napoléon (1769-1821). Correspondance inédite, officielle et confidentielle, de Napoléon Bonaparte avec les cours étrangères, les princes, les ministres et les généraux français et étrangers en Italie, en Allemagne et en Égypte.... 1809 [i. e. 1819] -1820.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

CORRESPONDANCE

INÉDITE,

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE

Avec les cours étrangères, les princes, les ministres et les généraux français et étrangers, en Italie, en Allemagne et en Égypte.

Scripta manent.

DEUXIÈME LIVRAISON.

ÉTATS DE VENISE.

1797

Aug. avril au 18 aout

PARIS,

C. L. F. PANCKOUCKE,

Rue des Poitevins, n°. 14.

1819.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

CORRESPONDANCE

INÉDITE

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Lb 44 Réserve
233

Cet ouvrage se trouve aussi

à Bruxelles, chez MM. Berthot,
Demat,
Horgnies-Renier,
Lecharlier,
et madame veuve Lemaire ;

à Gand, chez MM. Houdin et Dujardin;

à Bruges, chez Bogaert-Dumortier.

CORRESPONDANCE

INÉDITE

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE

AVEC

LES COURS ÉTRANGÈRES, LES PRINCES, LES MINISTRES
ET LES GÉNÉRAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

EN ITALIE, EN ALLEMAGNE ET EN ÉGYPTE.

Scripta manent.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS
DON. N° 94140

VENISE.

PARIS
C. L. F. PANCKOUCKE
RUE DES POITEVINS, N. 14.
MDCCCXIX.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

CORRESPONDANCE

INÉDITE,

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

RÉVOLUTION DE VENISE.

LIVRE PREMIER.

Au Directoire exécutif.

Au quartier-général à Iudenbourg, le 20 germinal an 5 (9 avril 1797).

Mon courrier partait, lorsqu'un aide-de-camp du général Kilmaine m'apporte la nouvelle de l'insurrection presque générale des paysans vénitiens contre nous.

J'ai sur-le-champ expédié mon aide-de-camp Junot, avec ordre de porter lui-même 1°. au doge de Venise une lettre dont vous trouverez ci-joint copie;

2°. Au citoyen Lallemant, notre ministre à Venise, deux lettres dont vous trouverez ci-joint copie.

3°. Au général Kilmaine un ordre dont vous trouverez ci-joint copie.

Enfin, j'ai donné à ce général le commandement de tous les états vénitiens et d'une partie de la division du général Victor, qui était de retour de Rome.

Quand vous lirez cette lettre, nous serons maîtres de tous les états de terre-ferme, ou bien tout sera rentré dans l'ordre, et vos instructions exécutées. Si je n'avais pas pris une mesure aussi prompte, et que j'eusse donné à tout cela le temps de se consolider, cela aurait pu être de la plus grande conséquence.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Trieste, le 11 floréal an 5 (30 avril 1797).

Au Directoire exécutif.

Les Vénitiens se conduisent tous les jours de plus mal en plus mal; la guerre est ici déclarée de fait : le massacre qu'ils viennent de faire du citoyen Laugier, commandant l'aviso *le Libérateur de l'Italie*, est la chose la plus atroce du siècle.

Le citoyen Laugier sortait de Trieste; il fut rencontré par la flottille de l'Empereur, composée de huit à dix chaloupes canonnières : il se battit une partie de la journée avec elles, après quoi il chercha à se réfugier sous le canon de Venise. Il y fut reçu par la mitraille du fort. Il ordonna à son équipage de se mettre à fond de cale, et lui, avec sa troupe, demanda pourquoi on le traitait en ennemi; mais au même instant il reçoit une

balle qui le jette sur le tillac, roide mort. Un matelot qui se sauvait à la nage fut poursuivi par les Esclavons, et tué à coups de rames. Cet événement n'est qu'un échantillon de tout ce qui se passe tous les jours dans la terre-ferme. Lorsque vous lirez cette lettre, la terre-ferme sera à nous, et j'y ferai des exemples dont on se souviendra. Quant à Venise, j'ai ordonné que tous les bâtimens de Venise qui se trouvent à Trieste et à Ancône soient sur-le-champ séquestrés : il y en a ici plusieurs frêtés pour l'Amérique, qu'on évalue fort haut, indépendamment d'une cinquantaine d'ordinaires. Je ne crois pas que Lallemant trouve de sa dignité de rester à Venise, tout comme M. Quirini à Paris.

Si le sang français doit être respecté en Europe; si vous voulez qu'on ne s'en joue pas, il faut que l'exemple sur Venise soit terrible; il nous faut du sang; il faut que le noble amiral vénitien qui a présidé à cet assassinat soit publiquement justicié.

M. Quirini cherchera à intriguer à Paris; mais les faits et la trahison infâme des Vénitiens qui voulaient assassiner les derrières de l'armée, pendant que nous étions en Allemagne, est trop notoire.

Je compte qu'ils ont en ce moment-ci assassiné plus de 400 de nos soldats; et cependant il n'y a jamais eu en terre-ferme plus de troupes vénitiennes, et cependant ils l'ont inondée de leurs Esclavons. Ils ont essayé de s'emparer de la citadelle de Verone, qui encore dans ce moment-ci se canonne avec la ville.

Le sénat m'a envoyé à Gratz une députation, je l'ai traitée comme elle le méritait. Ils m'ont demandé ce que

je voulais, je leur ai dit de mettre en liberté tous ceux qu'ils avaient arrêtés : ce sont les plus riches de la terre-ferme, qu'ils suspectent être nos amis, parce qu'ils nous ont bien accueillis ; de désarmer tous les paysans; de congédier une partie de leurs Esclavons, puisqu'un armement extraordinaire est inutile ; de chasser le ministre de l'Angleterre qui a fomenté tous les troubles, et qui est le premier à se promener, le lion de Saint Marc sur sa gondole, et la cocarde vénitienne qu'il porte depuis qu'ils nous assassinent ; de remettre dans nos mains la succession de Thiery, qui est évaluée à vingt millions ; de nous remettre toutes les marchandises appartenant aux Anglais : leur port en est plein ; de faire arrêter ceux qui ont assassiné les Français ou du moins les plus marquans des nobles vénitiens.

Tout à l'heure je pars pour Palma-Nova, de-là pour Trevise et de-là pour Padoue. J'aurai tous les renseignemens de tout ce qui a été commis pendant que nous étions en Allemagne; je recevrai également les rapports de Lallemant sur l'assassinat de Laugier.

Je prendrai des mesures générales pour toute la terre-ferme, et je ferai punir d'une manière si éclatante, qu'on s'en souviendra une autre fois.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Trieste, le 11 floréal an 5 (30 avril 1797).

Au Directoire exécutif.

Il m'aurait fallu trois mois pour dégrader les môles du port de Trieste, encore ne l'aurais-je pas détruit, car ce port n'est simplement qu'une rade.

Mantoue n'est pas fort par l'art, mais seulement par sa position ; il n'y a rien ou peu de chose à détruire, et que les ennemis auraient rétabli en peu de temps et avec très-peu de travail.

Ayant un équipage de siége en Italie, nous prendrons Mantoue, tant que nous voudrons, dans vingt jours de tranchée. Lorsque Wurmser m'obligea à en lever le siége, nous étions aux batteries de brèche et sur le point d'y entrer. Pendant le blocus, nous avons, avec sept mille hommes, bloqué vingt mille hommes : vous voyez donc que cette place n'est pas aussi essentielle qu'on se l'imagine ; mais j'avais un seul avantage, c'est que l'équipage de siége de l'ennemi était fort loin, et que je comptais mettre dedans la ville deux ou trois mille Français, et le reste des Italiens : ce qui, avec les nouveaux ouvrages que j'avais fait faire, me faisait espérer de tenir en échec une armée autrichienne.

D'après le nouvel ordre de choses, nous aurions donc pour frontières l'Oglio et un rang de places fortes, telles que Pizzighittone, Crema et Bergame.

Pizzighittone vaut mieux que Mantoue.

BONAPARTE.

Trieste, le 11 floréal an 5 (30 avril 1797).

Au Directoire exécutif.

Je ne suis pas étonné que l'on ait fait courir le bruit que nous avons été battus dans le Tyrol : il n'a jamais entré dans mon projet de percer par deux endroits à la

fois ; ce qui m'aurait obligé de garder deux communications au lieu d'une.

J'ai dû percer par le Tyrol et par la Carinthie, parce qu'il fallait que, jusqu'à ce que l'offensive fût décidément à notre avantage, être en état de la soutenir ; parce qu'il fallait empêcher l'ennemi de nous couper : mais lorsque j'ai été à Clagenfurt et à Freysach, que l'offensive a été déterminée, j'ai voulu sur-le-champ porter toutes mes forces à ma droite et refuser constamment ma gauche, qui était suffisamment assurée par le camp retranché de Castel-Novo, de Peschiera et de Mantoue. Pendant ce temps-là toutes mes forces étant concentrées sur ma droite, j'aurais marché à Salzbourg ; l'ennemi eût été obligé d'évacuer Inspruck ; de-là j'aurais traversé les gorges de l'Inn et marché dans la Bavière. J'aurais auparavant levé des contributions sur le faubourg de Vienne.

Ce plan a totalement manqué par l'inaction de l'armée du Rhin. Si Moreau avait voulu marcher, nous eussions fait la campagne la plus étonnante, et bouleversé la situation de l'Europe. Au lieu de cela, il s'est rendu à Paris, n'a voulu rien faire ; et quand j'ai vu par vos lettres mêmes que vous n'aviez d'autres espérances qu'en faisant mouvoir Hoche seul, j'ai cru la campagne perdue, et je n'ai pas douté que nous ne fussions battus les uns après les autres.

Quant à moi, je me suis jeté sans aucune espèce de considération au milieu de l'Allemagne ; j'ai fait plus de vingt-quatre mille prisonniers, obligé l'Empereur d'évacuer Vienne, et j'ai fait conclure la paix à mon quartier-

général. Les conditions de cette paix sans doute sont avantageuses à la France et à l'Empereur : c'est ce qui fait sa bonté. Elle nous ôte l'influence de la Prusse, et nous met à même de tenir la balance dans l'Europe.

Il est vrai que cette paix n'a pas été comme celle du Pape et du roi de Sardaigne; mais c'est que l'Empereur est aussi puissant que nous, qu'on se levait de tous côtés en masse, et que partout, en Hongrie et dans le Tyrol, on était sous les armes, qu'il ne restait rien à faire, puisque Vienne était évacuée par la Maison Impériale, et qu'en portant la guerre dans la Bavière, j'aurais été tout seul. C'était améliorer la situation de l'Empereur, que de rester sans rien faire dans les positions que j'occupais, puisque cela mettait ses états dans une tension énergique, qui lui aurait donné, dans vingt jours, une foule de combattans. Nous nous sommes bien conduits en Allemagne, mais l'armée du Rhin s'était mal conduite l'année dernière; l'impression qu'elle avait faite durait encore, de sorte que la manière dont nous nous conduisions n'avait pas le temps d'arriver jusqu'aux différens peuples prévenus.

La paix, au contraire, a remis tout en Allemagne dans l'état naturel. En évacuant ce pays, je garde véritablement tout ce que j'avais pris, en conservant la Ponteba et les hauteurs de la Carinthie, qui, dans une marche, me mettent en Allemagne, et j'ôte aux peuples de la Hongrie, de l'Autriche et de Venise les raisons de s'armer et de se croire en danger. Si les hostilités doivent recommencer, il faut avant tout, prendre un parti pour Venise : sans quoi, il me faudrait une armée pour les

contenir. Je sais que le seul parti qu'on puisse prendre, c'est de détruire ce gouvernement atroce et sanguinaire : par ce moyen nous tirerons des secours de toute espèce d'un pays, que sans cela il faudra garder plus que le pays ennemi.

Il est impossible de prendre plus de précautions que je n'en ai pris contre les Vénitiens, dont je connais la profonde duplicité. Je suis maître de toutes leurs forteresses, et à l'heure où vous lirez cette lettre, je le serai tellement de toute la terre-ferme, qu'il n'y aura d'autre chose à faire que de prendre un parti.

Pendant l'armistice, il y a eu une escarmouche fort vive entre le chef de brigade Dagobert et la levée en masse de la Croatie.

Les ennemis étaient parvenus à Trente, que je n'ai jamais gardé sérieusement, parce que, par sa position, il est hors du système de la guerre ; mais tout a été rétabli dans l'état ordinaire.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Palma-Nova, le 12 floréal an 5 (1er. mai 1797).

Au Directoire exécutif.

19

Je reçois à l'instant des nouvelles de la république cispadane. Les choix ont été fort mauvais. Les prêtres ont influencé toutes les élections : des cardinaux et des évêques sont venus exprès de Rome pour diriger les choix du peuple ; ils voient bien que leur salut ne dépend plus que de leur influence dans le corps législatif.

La république cispadane, comme la Lombardie, a besoin d'un gouvernement provisoire pendant trois ou quatre ans, pendant lesquels on cherchera à diminuer l'influence des prêtres : sans quoi, vous n'aurez rien fait en leur donnant la liberté. Dans les villages, ils dictent des listes et influencent toutes les élections; mais, conformément à vos ordres et aux traités, je vais commencer par réunir sous un même gouvernement provisoire la Lombardie et la Cispadane : après quoi, je prendrai des mesures qui se concilient avec leurs mœurs, pour y diminuer l'influence des prêtres et éclairer l'opinion.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Palma-Nova, le 14 floréal an 5 (3 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

Je reçois dans l'instant des nouvelles de Verone. Vous trouverez ci-joint les rapports du général de division Balland, du général Kilmaine et du chef de brigade Beaupoil. Dès l'instant que j'eus passé les gorges de la Carinthie, les Vénitiens crurent que j'étais enfourné en Allemagne, et ce lâche gouvernement médita des Vêpres siciliennes. Dans la ville de Venise et dans toute la terre-ferme on courut aux armes. Le sénat exhorta les prédicateurs, déjà assez portés par eux-mêmes à prêcher la croisade contre nous. Une nuée d'Esclavons, une grande quantité de canons, et plus de cent cinquante mille fusils furent envoyés dans la terre-ferme ; des commissaires extraordinaires, avec de l'argent, furent

envoyés de tous côtés pour enrégimenter les paysans? Cependant M. Pezaro, sage grand, me fut envoyé à Goritzia, afin de chercher à me donner le change sur tous ces armemens. J'avais des raisons de me méfier de leur atroce politique, que j'avais assez appris à connaître : je déclarai que si cet armement n'avait pour but que de faire rentrer des villes dans l'ordre, il pouvait cesser, parce que je me chargeais de faire rentrer les villes dans l'ordre, moyennant qu'ils me demanderaient la médiation de la république : il me promit tout, et ne tint rien. Il resta à Goritzia et à Udine assez de temps pour être persuadé par lui-même que j'étais passé en Allemagne, et que les marches rapides que je faisais tous les jours donneraient le temps d'exécuter les projets qu'on avait en vue.

19 avril

Le 30 germinal, des corps de troupes vénitiennes considérables, augmentés par une grande quantité de paysans, interceptèrent les communications de Verone à Porto-Legnago. Plusieurs de mes courriers furent sur-le-champ égorgés et les dépêches portées à Venise. Plus de deux mille hommes furent arrêtés dans différentes villes de la terre-ferme et précipités sous les plombs de Saint-Marc : c'étaient tous ceux que la farouche jalousie des inquisiteurs soupçonnait de nous être favorables. Ils défendirent à Venise que le canal où ils ont coutume de noyer les criminels fût nettoyé. Eh! qui peut calculer le nombre des Vénitiens que ces monstres ont sacrifiés?

Cependant, au premier vent que j'eus de ce qui se tramait, j'en sentis la conséquence; je donnai au général Kilmaine le commandement de toute l'Italie. J'ordonnai

au général Victor de se porter avec sa division, à marches forcées, dans le pays vénitien. Les divisions du Tyrol s'étant portées sur l'armée active, cette partie devenait plus découverte ; j'y envoyai sur-le-champ le général Baraguay d'Hilliers. Cependant le général Kilmaine réunit des colonnes mobiles de Polonais, de Lombards et de Français qu'il avait à ses ordres, et qu'il avait remis sous ceux des généraux Chabran et Lahoz. A Padoue, à Vicence et sur toute la route, les Français étaient impitoyablement assassinés. J'ai plus de cent procès-verbaux, qui tous démontrent la scélératesse du gouvernement vénitien.

J'ai envoyé à Venise mon aide-de-camp Junot, et j'ai écrit au sénat la lettre dont je vous ai envoyé copie.

Pendant ce temps ils étaient parvenus à rassembler à Verone quarante mille Esclavons, paysans, ou compagnies de citadins, qu'ils avaient armés, et au signal de plusieurs coups de la grosse cloche de Verone et de sifflets, on court sur tous les Français, qu'on assassine : les uns furent jetés dans l'Adige ; les autres, blessés et tout sanglans, se sauvèrent dans les forteresses, que j'avais depuis long-temps eu soin de réparer et de munir d'une nombreuse artillerie.

Vous trouverez ci-joint le rapport du général Balland ; vous y verrez que les soldats de l'armée d'Italie, toujours dignes d'eux, se sont, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, couverts de gloire. Enfin, après six jours de siége, ils furent dégagés par les mesures que prit le général Kilmaine après les combats de Dezenzano, de Valeggio et de Verone. Nous avons fait trois

mille cinq cents prisonniers et avons enlevé tous leurs canons. A Venise, pendant ce temps, on assassinait Laugier, on maltraitait tous les Français, et on les obligeait à quitter la ville. Tant d'outrages, tant d'assassinats ne resteront pas impunis; mais c'est à vous surtout et au corps législatif qu'il appartient de venger le nom français d'une manière éclatante. Après une trahison aussi horrible, je ne vois plus d'autre parti que celui d'effacer le nom vénitien de dessus la surface du globe. Il faut le sang de tous les nobles vénitiens pour apaiser les mânes des Français qu'ils ont fait égorger.

J'ai écrit à des députés que m'a envoyés le sénat la lettre ci-jointe; j'ai écrit au citoyen Lallemant la lettre aussi ci-jointe. Dès l'instant où je serai arrivé à Trevise, j'empêcherai qu'aucun Vénitien ne vienne en terre-ferme, et je ferai travailler à des radeaux, afin de pouvoir forcer les lagunes, et chasser de Venise même ces nobles, nos ennemis irréconciliables et les plus vils de tous les hommes. Je vous écris à la hâte; mais dès l'instant que j'aurai recueilli tous les matériaux, je ne manquerai pas de vous faire passer dans le plus grand détail l'histoire de ces conspirations aussi perfides que les Vêpres siciliennes.

L'evêque de Verone a prêché, la semaine sainte et le jour de Pâques, que c'était une chose méritoire et agréable à Dieu, que de tuer les Français. Si je l'attrape, je le punirai exemplairement.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, , le 17 floréal an 5
(6 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

Il y a eu des troubles dans la division de la Corse, occasionés par l'insurrection de la gendarmerie, qui n'était pas payée.

Ce défaut de fonds est produit par la dilapidation qui a été faite des fonds envoyés. Depuis que la Corse est restituée à la France, nous y avons fait passer sept cent mille francs, outre une grande quantité de blé et d'autres approvisionnemens.

Vous trouverez ci-joint les lettres que j'ai écrites au général Gentili et à l'ordonnateur en chef. Je crois que l'on doit tenir à faire un exemple sur le commissaire des guerres et le commissaire faisant les fonctions de payeur, qui devaient, avant tout, solder la troupe.

Le général Vaubois et le général Lafont, qui y vont commander, mettront, j'espère, plus d'économie, et j'engage l'ordonnateur en chef à y faire passer promptement un autre commissaire. La dix-neuvième demi-brigade, forte de 1200 hommes, et qui était à Livourne, va s'embarquer pour se rendre en Corse.

BONAPARTE.

Au quartier-général de Milan, le 19 floréal an 5
(8 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, la ratification du grand-duc de Toscane, que j'ai oublié de

vous envoyer. Les Anglais ayant évacué Porto-Ferrajo, j'ordonne que l'on évacue également Livourne.

BONAPARTE.

P. S. Vous trouverez également ci-joint, une note explicative, remise par les plénipotentiaires de l'Empereur.

Paris, le 16 floréal an 5 (5 mai 1797).

Au général Bonaparte.

Le directoire exécutif met beaucoup de prix, citoyen général, à recueillir tous les matériaux historiques et topographiques qui pourront servir à éterniser la gloire des armées de la république. Les campagnes d'Italie tiendront le premier rang dans les annales de cette guerre, et nous ne devons pas abandonner les contrées qui en ont été le théâtre sans en rapporter tous les élémens d'une histoire que la postérité réclame.

Profitez, citoyen général, des premiers momens de repos que goûte l'armée, pour employer tous les officiers du génie et tous les dessinateurs dont vous pourrez disposer, à lever le terrain, à tracer le plan des actions et même à former une carte géographique plus juste et plus étendue que celles qui existent, du moins pour les parties du territoire les plus intéressantes.

Il sera également précieux de procurer aux peintres qui seront chargés de faire revivre sur la toile les principales batailles qui ont été livrées, toutes les notions propres à donner de la vérité à leurs tableaux et à rendre sensible la représentation des faits et des lieux.

Le général Berthier a des talens distingués dans la topographie de la guerre : nous sommes persuadés qu'il remplira avec succès vos vues et les nôtres, et nous vous recommandons particulièrement cet objet.

Le président du Directoire exécutif, LETOURNEUR.

Paris, le 17 floréal an 5 (6 mai 1797).

19

Au général Bonaparte.

Nous ne pouvons douter, citoyen général, que l'Empereur ne soit décidé à une paix définitive ; nous remarquons néammoins qu'il se fait dans les armées autrichiennes un mouvement assez considérable du Rhin vers l'Italie. Il est utile que vous en soyez informé.

Nous faisons passer quinze mille hommes de l'armée de Sambre et Meuse à celle de Rhin et Moselle, qui occupe la position la plus offensive, et qui peut, dans dix jours de marche, appuyer notre gauche dans le Tyrol, s'il fallait rouvrir les hostilités.

L'envoi des renforts que vous proposez pour l'armée d'Italie, entraînerait aujourd'hui l'inconvénient d'une désertion incalculable à l'intérieur pendant la marche des troupes ; nous nous trouverions faibles sur le Rhin, et vous ne pourriez pas même profiter à temps de ce secours. Quelles que soient les forces que les Autrichiens réunissent devant vous, vous êtes en mesure d'opposer une résistance qui deviendrait bientôt une offensive menaçante pour le mouvement de l'armée de Rhin et Moselle. Notre supériorité sur toute la ligne d'opérations nous paraît être assurée dans la situation actuelle des

armées respectives, et en conservant l'attitude que cette supériorité militaire doit nous donner, nous n'avons pas à redouter les démonstrations que les Autrichiens seront peut-être tentés de faire pour que la balance des négociations penche en leur faveur.

LETOURNEUR.

Paris, le 20 floréal an 5 (9 mai 1797).

Au général Bonaparte.

Il a été omis, citoyen général, un article essentiel dans les instructions que le général de brigade Leclerc est chargé de vous remettre. Lorsque le traité définitif de la paix avec l'Empereur sera rédigé et signé par les plénipotentiaires respectifs, nous désirons qu'il soit ratifié par ce prince avant de nous être envoyé. Nous pourrons par-là le soumettre immédiatement à l'approbation du corps législatif.

Vous trouverez ci-joint un mémoire sur Venise, bon à consulter sur quelques-uns des détails qu'il renferme.

Il est utile que nous ayons un état précis, au moment actuel, des ressources que l'armée possède encore en Italie, afin de connaître l'époque où le trésor national sera obligé de pourvoir à son entretien, et de préparer sa rentrée en France après la conclusion de la paix.

LETOURNEUR.

Verone, le 12 germinal an 5 (1er. avril 1797).

Au général en chef Bonaparte.

La révolution du pays prend un caractère sérieux, qui mérite notre attention. J'ai envoyé sur les lieux pour s'assurer de ce qui se passait, et pour donner des instructions aux commandans de places. Le chef de brigade Beaupoil, sur ce qui lui avait été rapporté qu'un Français avait été assassiné à Salo, y a envoyé un détachement pour s'en informer auprès de la municipalité, avec ordre d'observer la plus exacte neutralité. J'ai appris aujourd'hui, par voie indirecte et par le commandant de Lonato, qui le tient de la municipalité, que ce détachement a dû être tué ou fait prisonnier par un parti vénitien, dans la journée d'hier. Un corps de troupes de Brescians s'était porté sur Salo, les habitans de cette dernière ville, sous le prétexte de capituler, ont attiré les Brescians dans la ville : trois heures après elle a été cernée par une troupe considérable de paysans, qui sont fondus à l'improviste sur les Brescians, les ont massacrés ou faits prisonniers, et ont confondu avec eux les Français. Ils se sont emparés de quatre pièces d'artillerie. A la première nouvelle que j'ai reçue de cette affaire, j'ai expédié l'ordre au commandant de la flottille de garde, de se porter devant Salo, de réclamer les Français, et d'employer la force s'il était nécessaire.

Les paysans paraissent fanatisés : ils se rassemblent au son du tocsin. On dit que le gouvernement de Ve-

nise fait venir 10,000 hommes de Corfou. On fait ici de nouvelles levées.

Si les Vénitiens ne respectent pas davantage les lois de la neutralité, et que je voie qu'il y ait à craindre un coup de main, mon intention est de déclarer le gouvernement responsable des événemens, et de me retirer au besoin dans la citadelle.

Je vous prie de vouloir bien me donner des instructions positives sur ce que vous jugerez convenable que je fasse suivant les événemens. Je m'empresserai de vous transmettre les premières nouvelles que j'aurai.

BALLAND.

Milan, le 14 germinal an 5 (3 avril 1797).

Au général en chef.

J'expédie, général, mon aide-de-camp en courrier, pour vous porter les nouvelles qui viennent du Rhin, et celles de ce qui se passe ici. Il paraît, par les premières, que les deux armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse restent dans l'inaction faute d'argent : Moreau est allé à Paris pour en solliciter. Hoche dit que l'armée de Sambre-et-Meuse n'est pas encore en état d'agir : la lettre de Comeyras, que je joins ici, vous en donnera les détails.

Vous aurez déjà appris ce qui s'est passé à Bergame et à Brescia. Les habitans ont chassé les podestats et se sont déclarés libres : nous n'avons pris aucune part à ces mouvemens. Vous verrez, par les copies des lettres, les mesures que j'avais prises pour

qu'on ne puisse pas reprocher aux Français d'avoir excité ou d'avoir pris part à ces mouvemens.

Les habitans de différentes vallées, parmi lesquels les Vénitiens ont répandu de l'argent, ont pris les armes au nombre de 7 ou 8,000. Ils prétendaient, disaient-ils, rétablir l'ordre à Bergame, et faire rentrer les habitans dans le devoir.

Ils ont débuté par piller, voler et assassiner dans les environs de Lecco, où ils ont menacé d'exterminer tous les Français. Le détachement que nous avons au port de Lecco, et surtout deux pièces de canon, leur en ont imposé : ils se sont portés sur Bergame, et ont assassiné un Français qu'ils rencontrèrent sur leur route.

Les menaces de ces brigands, leurs cris de guerre, qui sont : *mort aux Français et aux Jacobins*, et la certitude que j'avais qu'ils avaient à leur tête tous les assassins employés par Ottolini et chassés de Bergame, et les complices et les émissaires de Gavazzi, d'Ondreassi et autres agens de l'empereur, m'ont déterminé à penser à la sûreté de nos troupes au château : j'envoyai, en conséquence, le chef de brigade Landrieux, avec un détachement de 40 chasseurs, pour les observer et pour les engager, s'il était possible, à rentrer chez eux. Landrieux arriva à Bergame avant eux, et envoya au devant un officier intelligent avec une douzaine de chasseurs pour les reconnaître et pour leur porter des paroles de paix ; ils ont tiré sur le détachement, tué un chasseur et le cheval de l'officier : après quoi ils s'avancèrent sur la ville. Landrieux fut au devant d'eux avec 200 hommes : il voulut leur parler de paix, ils

répondirent par une fusillade et par des cris d'exterminer tous les Français, sur quoi on les chargea. Quoiqu'ils fussent plusieurs milliers, ils furent culbutés et mis en déroute, après avoir perdu quelques hommes ; mais ils se sont arrêtés à l'entrée des gorges, où ils menacent toujours, et où ils reçoivent des renforts. Ils ont avec eux des hommes avec toute espèce d'uniformes, Piémontais, Tyroliens, mais point de Vénitiens, quoiqu'ils aient beaucoup de soldats vénitiens parmi eux déguisés en paysans. Comme ces rassemblemens, par les intentions hostiles qu'ils nous témoignent ouvertement, pourraient devenir extrêmement dangereux sur les derrières de l'armée, j'ai pris des mesures pour les dissiper. Il y a dans tout ceci une perfidie avérée de la part du gouvernement de Venise, qui aurait pu facilement faire rentrer Bergame dans le devoir, par le moyen de ses troupes de ligne ; mais il a préféré exciter les paysans, qu'il n'avoue pas, pour n'avoir pas à répondre des événemens. Il y a plus de 100,000 écus de répandus dans les vallées pour ce soulèvement, et, outre beaucoup de soldats déguisés, il est sorti de Venise trois agens principaux pour diriger toute l'affaire.

Je fais rassembler à Brême un corps de 1500 hommes, composé de la treizième demi-brigade et de détachemens de dépôts; j'y envoie le chef de l'état-major Couthaud, avec une instruction : il doit chercher à les dissiper par la persuasion et non par la force, et certainement il réussira.

J'apprends que, dans les environs de Brescia, il y a eu des événemens pareils, mais moins ouvertement di-

rigés contre les Français. Je n'en ai pas les détails, mais mon aide-de-camp s'en informera en route et vous en instruira.

Je crains bien que l'inaction des armées du Rhin ne nous soit nuisible. Il paraît étrange que l'on ait donné les ordres d'agir sans pourvoir aux moyens.

Je suis toujours extrêmement tourmenté par les obstructions; trois jours au lit et deux debout, mais sans pouvoir prendre de l'exercice qu'en voiture. Je vous ai écrit, par le dernier courrier, pour vous peindre ma situation, et le besoin pressant que j'ai d'aller à Paris : il s'agit pour moi d'être réduit à la mendicité ou de recouvrer de quoi vivre. Si la chose est possible, vous me rendriez le service le plus important, en m'accordant le congé que je vous demande.

Je reçois, dans ce moment, plusieurs ordres datés du 23 ventose, de Bassano. Je ne conçois pas ce retard de la poste.

Les dépôts de cavalerie sont dans l'état le plus déplorable dans les environs de Mantoue : vous le verrez par la lettre ci-jointe du général Baurevoir ; il y aurait moyen de les établir sur le Bressan, où ils seraient beancoup mieux ; les habitans de Brescia y consentent, et se chargent d'en pourvoir une partie.

J'ai fait partir le dépôt de la division Victor, de Plaisance, où il ne recevait rien ; je l'ai fait aller à Crema, où les habitans s'en chargent pour se garantir des brigands qui courent les campagnes par bandes, et dévalisent et assassinent tout ce qu'ils rencontrent.

C'est par le même motif que les habitans de Brescia demandent les dépôts de chasseurs.

KILMAINE

Goito, le 14 germinal an 5 (3 avril 1797).

Rapport au lieutenant-général Dombrowski, commandant la légion polonaise auxiliaire de la Lombardie.

Je vous annonce, général, que, d'après vos ordres, j'ai quitté Milan le 6 de ce mois, avec un détachement de 332 hommes, dans l'intention de vous rejoindre à Mantoue.

Faute de subsistances, je ne pus suivre les chemins de Cremone, et fus obligé de prendre celui de Brescia, où j'arrivai le 9. Là, on me remit une lettre de quelques patriotes polonais : j'ai l'honneur de vous l'envoyer en original. J'envoie, en conséquence de cette lettre, le lieutenant Sackowrsky avec 100 grenadiers, pour rejoindre ces patriotes polonais.

Cet officier s'est porté, avec sa troupe, le 10 à Salo, où se trouvaient les patriotes. Il avait ordre de me rejoindre ensuite à Castiglione, pour se rendre avec moi à Mantoue.

Arrivé à Castiglione, je n'y trouvai ni l'officier ni sa troupe : je l'y attendis vainement toute la journée du 12 ; mais, après bien des recherches, j'appris que, ce petit corps ayant été surpris dans sa marche par des bandits, avait été ou pris ou dispersé. Je crois donc, mon général, devoir attendre les ordres qu'il vous plaira de m'envoyer.

MARAKOWSCHI.

Venise, le 15 germinal an 5 (4 avril 1797).

Extrait d'une lettre du chef de bataillon Fantuzzi.

Le citoyen Fantuzzi, chef de bataillon dans la légion lombarde, reçut ordre du général Lahoz de se rendre à Bergame, pour y offrir ses services aux patriotes de cette ville, qui s'étaient emparés du gouvernement.

Les habitans de Bergame résolurent de marcher sur Brescia, pour s'y réunir avec les partisans nombreux de la liberté de cette ville. Fantuzzi les accompagna et marcha encore avec eux sur Salo, pour y planter l'arbre de la liberté.

L'arbre fut planté dans cette dernière ville, les habitans de Brescia parfaitement reçus, et une municipalité organisée par le peuple.

Mais tout changea après le départ des Brescians. Les partisans du gouvernement l'emportèrent, et emprisonnèrent et massacrèrent une partie des patriotes.

A cette nouvelle, on prit les armes à Brescia, et 700 hommes, Fantuzzi à leur tête, marchèrent contre Salo. Arrivé près de cette ville, on envoya des députés, ils ne revinrent point; on s'avança. Des coups de fusil tirés tuent un Brescian: on s'avance encore, et une députation de Salo apporta des paroles de paix, et proposa des accommodemens: on y consentit.

Mais, tandis que les députés des deux villes rédigeaient les conditions de paix, une foule très-considérable de paysans, descendue tout à coup des montagnes, vient fondre sur la troupe de Brescia, en massacre sans

pitié une grande partie, et traîne le reste à Vicence, dans les cachots. C'est de cette ville qu'écrit Fantuzzi.

Il ne paraît pas que les Brescians se soient défendus.

Fantuzzi a été blessé à la main. On va le conduire à Venise avec ses compagnons d'infortune.

Milan, le 16 germinal an 5 (5 avril 1797).

Au général en chef.

Je vous ai envoyé mon aide-de-camp, il y a deux jours, pour vous faire part des événemens qui ont eu lieu depuis quelque temps sur le territoire vénitien, depuis Bergame jusqu'à Verone. Depuis son départ, je reçois de toutes parts des certitudes des intentions hostiles des Vénitiens à notre égard : la proclamation de Battaglia, ci-jointe, vous en convaincra. Cette proclamation a été prise dans la maison d'un nommé Zanchi, qui se disait général de tous les rassemblemens de brigands armés. Il a pris la fuite et s'est retiré à Salo près de Battaglia. Le second général, nommé Gaetano Epi, s'est enfui avec un rassemblement de Tyroliens, qu'il commandait.

J'ai fait prévenir le général Guillaume et le commandant de Brescia de tout, et j'ai donné l'ordre à Landrieux et à Couthaud de marcher sur Verone par Brescia, de disperser et de désarmer tous les paysans sur leur route, et de se saisir des chefs, ainsi que de Battaglia, si cela est possible. Il serait bien nécessaire, général, que les commandans français de Brescia, de Verone, de Vicence

et de Padoue, concourussent avec moi dans toutes les mesures que je serai obligé de prendre pour le salut de l'armée; il faudrait aussi que le général Miollis, qui commande à Mantoue, en fît autant: je les fais tous prévenir des intentions perfides des Vénitiens.

J'ai fait arrêter cette nuit un homme venu de Venise. Cet homme, qui était muni d'argent et de lettres de change pour des sommes considérables, était chargé d'exciter un soulèvement dans la Lombardie, sous prétexte de religion. J'en ai fait arrêter un autre, chargé d'acheter une quantité considérable de mulets pour l'armée autrichienne.

Toutes les vallées bergamasques sont désarmées, et les chefs saisis. Ils déclarent tous que, conformément à la proclamation, ils avaient l'ordre de tomber sur les Français et de n'en épargner aucun. Il serait bien important de saisir un courrier de Vienne à Venise. Vous trouveriez, dans les dépêches de Grimani, des éclaircissemens de la plus haute conséquence; ses entretiens, longs et fréquens avec le baron de Thugut, et les courriers qu'il expédie tous les jours à Venise, me font croire que les Vénitiens trament quelque perfidie contre l'armée française: il est certain qu'ils arment un grand nombre d'Esclavons, qui, si on ne les arrête pas au passage, se rendront à Padoue. Depuis quelques jours, on répand ici les bruits les plus alarmans sur vous: l'on disait que vous aviez essuyé une défaite totale; l'on assurait la perte de six demi-brigades: tous ces bruits venaient de Verone. Nous étions dans une inquiétude mortelle, dont nous a tirés votre courrier, qui est arrivé hier.

J'emploierai utilement le peu de troupes dont je puis disposer, et, si vous m'autorisez à disposer de celles du Mantouan et du Veronais, je vous promets d'assurer les derrières de l'armée contre tous les efforts de Venise. Si vous pouvez envoyer à Verone un fort bataillon d'infanterie et 150 chevaux, cela augmenterait mes moyens, sans beaucoup diminuer les vôtres, et m'assurera d'autant plus du succès.

J'agis toujours de manière à laisser aux Vénitiens la liberté de désavouer Battaglia et à tout faire tomber sur lui. Je crois cette mesure nécessaire tant qu'ils ne se déclareront pas ouvertement ; mais cela ne m'empêchera pas de me mettre en mesure.

Comptez, général, que rien ne m'est plus cher que votre gloire et le succès de l'armée que vous commandez.

KILMAINE.

Verone, le 16 germinal an 5 (5 avril 1797).

Au général en chef.

Les 30 hommes composant le détachement envoyé à Salo, et qui s'y trouvaient à l'époque du combat entre les Vénitiens et les Brescians, sont tous rentrés à leur corps. Les Brescians ont été battus, et on leur a fait 200 prisonniers ; leur révolution paraît chancelante, on dit cependant que le peuple de Brescia se ranime.

Le nombre des payans armés au nom de Saint-Marc est considérable : c'est le fanatisme aux prises avec la liberté. Une grande partie des fusils de ces paysans sont français ou autrichiens.

J'ai réclamé et obtenu une garantie en faveur des volontaires brescians qui pourraient être employés pour le service de l'armée française.

Le général des paysans vénitiens avait fait établir un pont sur le Mincio. Le commandant de Peschiera, après avoir consulté tous les ingénieurs, a donné l'ordre de le couper : j'ai approuvé cet ordre.

Le gouverneur de Verone m'a demandé le passage des troupes vénitiennes et de leurs convois par Dezenzano et par Peschiera ; j'ai accordé le passage par Dezenzano, je l'ai refusé par Peschiera ; j'ai dit que je vous en référerais à l'égard de cette dernière place.

Comme j'ai lieu de me méfier des Vénitiens, je fais approvisionner les forts de cette place pour six semaines. On placarde ici des affiches incendiaires au nom de Saint-Marc, qui provoquent à l'assassinat des jacobins, terme équivoque, que la malveillance et la perfidie emploient pour avoir l'occasion d'en faire au peuple une interprétation dangereuse, qui peut conduire à une application encore plus criminelle. Je m'en suis plaint au gouverneur, il m'a promis de les faire arracher. Je lui ai déclaré en outre que mon intention était de faire respecter la neutralité, mais qu'il serait responsable de tout attentat qui pourrait être commis contre les Français.

BALLAND.

Venise, le 16 germinal an 5 (5 avril 1797).

Au général en chef.

14

La crise devient ici toujours plus sérieuse, quoi qu'en dise M. Pesaro des protestations de fidélité qui

arrivent des villes de terre-ferme et qui ne sont que mendiées. Les partisans de la terreur l'emportent, parce qu'ils font tout sans consulter le grand conseil, où ils ne seraient pas les plus forts ; ils organisent la guerre civile par tous les moyens qu'ils ont malheureusement en leur pouvoir. Les prêtres et l'argent font tout dans les campagnes. Tous les paysans sont armés. Les Veronais sont à la tête de tout ce mouvement. On les fait soutenir par 2,000 Albanais qu'on a fait débarquer. Il y a déjà eu des combats sanglans à Salo et sous les murs de Brescia. On a fait au delà de 200 prisonniers, qui sont conduits enchaînés ici, et l'on ne doute pas qu'ils ne soient bientôt victimes de la rage des gouvernans. On a ajouté à ces mesures de rigueur celle bien plus dangereuse de la cocarde. Nous avons vu paraître tout à coup à Venise toute la populace décorée d'un ruban blanc et jaune. Cette farce n'a pas pris. Le nombre des enrôlés, prétendus patriotes, diminue tous les jours, et l'on n'a forcé personne ; mais en terre-ferme il est déjà arrivé quelques accidens, et l'on croit que les choses n'en resteront pas là.

Je ne vois pas avec indifférence tout ce qui se passe. Je pense que la république de Venise approche de sa dissolution, et l'empereur, si nous le laissons faire, en fera son profit. Il y gagnera bien plus que nous ne lui avons ôté. Mais dans ce moment je ne puis, mon général, me dispenser de vous soumettre mes observations sur notre position actuelle dans cette circonstance. Vous allez avoir derrière vous plus de 60,000 hommes armés, sans discipline à la vérité, sans officiers, mais qui nous

haïssent, qu'on exalte encore contre nous, en leur faisant croire que nous sommes les auteurs du désordre et de tous leurs maux. Nous avons peu de monde dans les postes que nous occupons, et je ne crois pas nos garnisons fort en sûreté. Vous y pourvoirez sans doute, et, lorsque nous y serons en force, croyez-vous que des soldats français qui combattent depuis six ans avec tant de bravoure et de constance pour la liberté, verront de sang-froid égorger des frères qui veulent les imiter? Aucune autorité ne les retiendra; ils iront les défendre, le parti mécontent osera se montrer, et l'incendie sera général. J'en vois déjà un exemple dans la légion polonaise. Il n'est presque pas douteux que le détachement du général Dombrowski n'ait pris part au combat de Salo. J'en demande hautement satisfaction; mais quoiqu'on me la promette très-prompte, je ne vois pas moins ce qu'on pense sur cet événement. Je soumets ces réflexions à votre sagesse. J'ai seulement cru devoir prévenir ce gouvernement, que vous verriez de mauvais œil l'établissement d'une force armée aussi considérable derrière vous, et on m'a répondu que vous étiez directement informé.

On m'a promis également réparation de la conduite de l'officier vénitien envers le commandant Sébille, et je dois à la vérité de dire que le gouvernement redouble d'attention et de complaisance pour nous dans tout ce qui intéresse le service de la république et l'exécution de nos ordres. LALLEMANT.

Au quartier-général à Scheifling, le 16 germinal an 5 (5 avril 1797).

A M. Pesaro, sage grand de la république de Venise.

Les affaires militaires, monsieur, qui se sont succédées avec la plus grande rapidité, m'ont empêché de répondre à la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire.

De tous les points du territoire de la république de Venise, il me vient des plaintes sur la conduite des agens de cette république à l'égard de l'armée française. A Verone, on affiche tous les jours des placards pour exciter la haine du peuple contre nous, et effectivement les assassinats commencent et deviennent fréquens sur la route de Verone à la Piave.

Un vaisseau de guerre vénitien a tiré des coups de canon sur la frégate *la Brune*, et l'a empêchée de mouiller dans le golfe, tandis qu'un convoi autrichien y mouillait.

La maison du consul de Zante a été pillée et brûlée, et votre gouvernement l'a laissé faire.

Toutes les personnes qui sont soupçonnées d'avoir prêté secours à l'armée française sont ouvertement persécutées, dans le temps qu'on encourage de nombreux agens que la maison d'Autriche a dans Verone, et autres lieux des états de Venise.

La république francaise ne se mêle pas, monsieur, des affaires intérieures de la république de Venise; mais la nécessité de veiller à la sûreté de l'armée me fait un

devoir de prévenir les entreprises que l'on pourrait faire contre elle. BONAPARTE.

Scheifling, le 16 germinal an 5 (5 avril 1797).

A la municipalité de Brescia et à celle de Bergame.

J'ai reçu, citoyens, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire : il ne m'appartient pas d'être juge entre le peuple de votre province et le sénat de Venise ; mon intention cependant est qu'il n'y ait aucune espèce de trouble ni de mouvement de guerre, et je prendrai toutes les mesures pour maintenir la tranquillité sur les derrières de l'armée.

Les troupes françaises continueront de vivre avec le peuple de Brescia dans le même esprit de neutralité et de bonne intelligence, et je désire dans toutes les occasions pouvoir vous donner des preuves de l'estime que j'ai pour vous. BONAPARTE.

Scheifling, le 16 germinal an 5 (5 avril 1797).

A M. Pesaro, sage grand de la république de Venise.

Le duc de Modène, monsieur, doit plus de 30,000,000 à l'état de Modène : en conséquence je vous requiers de faire mettre en sequestre, soit l'argent qu'il a dans la banque de Venise, soit le trésor qui se trouve dans le palais où il demeure, et dès aujourd'hui je regarde

le gouvernement vénitien comme répondant de ladite somme.

Je vous prie de croire aux sentimens d'estime, etc.

BONAPARTE.

Indenburg, le 20 germinal an 5 (9 avril 1797).

Au citoyen Lallemant, ministre de la république française à Venise.

Vous voudrez bien, citoyen, présenter au collége mon aide-de-camp chef de brigade ; vous prendrez connaissance de la lettre dont il est porteur et qu'il doit présenter lui-même au doge.

Vous trouverez ci-joint une note qui est faite en forme de lettre, que vous communiquerez par la même occasion vous-même. Si la réponse n'est pas telle que je l'attends, vous quitterez sur-le-champ Venise, et vous vous rendrez sans aucun délai à Mantoue ou à Ferrare.

BONAPARTE.

Verone, le 18 germinal an 5 (7 avril 1797).

Au général en chef.

Instruit que des nobles veronais avaient formé le projet de surprendre les forts de la place, que l'on répandait à dessein les bruits les plus alarmans sur le compte de l'armée, et que l'on invitait le peuple à profiter de la circonstance pour faire main basse sur les Français, j'ai cru utile de faire connaître aux Veronais quelles seraient les conséquences de pareilles tentatives

je me suis transporté hier au soir à la citadelle : là, j'ai fait diriger sur la place plusieurs bouches à feu et j'en ai fait prévenir le gouverneur, en lui déclarant que, si l'on se portait au moindre excès contre les Français, j'étais prêt à repousser la violence par la force. Je lui ai fait faire en même temps l'exposé de nos griefs ; il m'a fait la réponse la plus honnête, s'est prodigué en protestations les plus amicales : je sais ce que je dois en penser. Je me suis rendu en ville aujourd'hui ; j'observe, et je me tiens sur mes gardes. Je fais aussi approvisionner le fort Saint-Pierre en canons et en munitions. BALLAND.

Brescia, le 21 germinal an 5 (10 avril 1797).

Au peuple des vallées et des provinces de Bergame et de Brescia.

Vous avez été certainement étonnés de voir les armées françaises venir vous attaquer et vous ordonner le désarmement, en vous apportant la paix.

Je vous fais savoir que la neutralité a été rompue par la trahison de Battaglia, qui a eu la folie de croire que vous autres paysans, ignorant la tactique militaire, vous seriez les vainqueurs des Français, la première nation de l'univers pour le courage et la science de la guerre. Avant-hier, vous fûtes battus, et mille paysans furent victimes de nos fusils et de nos baïonnettes. Je vous ai pris vos canons, et vos villages furent saccagés et pillés.

Le général Bonaparte a ordonné que Battaglia soit mis aux fers. Tous ceux qui oseront vous inspirer des sen-

timens de rébellion seront pendus ; si vous osez persister dans votre égarement, vous le serez également ; vos maisons seront brûlées et vos familles désolées. Vous fûtes égarés, sortez de votre erreur ; apportez vos armes au commandant de Brescia : envoyez-lui des députés, sans cela vous périrez tous. LAHOZ.

Iudenburg, le 20 germinal an 5 (9 avril 1797).

Au général Kilmaine.

Dès l'instant que votre aide-de-camp est arrivé, j'ai pris en grande considération la dépêche dont il était porteur. Vous trouverez ci-joint :

1°. Une lettre au doge de Venise, et une à Lallemant, qu'il doit présenter en forme de note. Vous verrez, par ces deux lettres, que Junot porte à Venise et dont il doit avoir réponse sous vingt-quatre heures, quel est le remède qu'il faut porter à tout ce tripotage.

Si Junot reçoit une réponse satisfaisante, il vous en préviendra à son départ de Venise ; s'il ne reçoit pas de réponse satisfaisante, il se rendra près de vous à Mantoue.

La division du général Victor doit être arrivée à Padoue : vous ferez sur-le-champ désarmer la division de Padoue, prendre les officiers et le gouverneur, que vous enverrez prisonniers à Milan ; vous en ferez autant à Treviso, Bassano et Verone, et si le sénat avait remis garnison à Brescia et à Bergame, vous en feriez autant. Vous ferez imprimer et répandre la proclamation ci-

jointe, et vous en feriez d'autres, conformes aux circonstances. Vous ferez marcher la colonne mobile, que vous avez réunie, avec votre prudence ordinaire, à Crema, pour punir les montagnards qui ont assassiné nos gens, et pour les désarmer.

Pour faire la guerre aux différentes vallées, il faut dissoudre le rassemblement en menaçant leurs villages, et tomber inopinément sur un village où ils ne sont pas en force et le brûler.

A Bergame, à Brescia, à Verone, à Padoue, à Treviso, à Bassano, vous organiserez une municipalité choisie parmi les principaux citoyens, avec une garde qu'ils seront autorisés à se composer parmi les meilleurs patriotes, pour leur police : après quoi, vous me renverrez le plus tôt possible la division du général Victor. Je crois qu'il est essentiel que vous veilliez à ce que votre communication du Frioul ne soit pas interrompue.

Vous trouverez ci-joint des ordres de l'état-major qui vous donnent le commandement de tout le Mantouan, de la division Victor et de tous les états vénitiens.

J'imagine que vous avez une carte du Frioul.

Vous aurez soin de faire arrêter tous les nobles vénitiens et tous les hommes les plus attachés au sénat, pour que leur tête réponde de ce qui sera fait à Venise aux personnes qui nous étaient attachées et qu'on a arrêtées.

Vous aurez bien soin de ne vous laisser arrêter par aucune espèce de considération. Si dans vingt-quatre heures la réponse n'est pas faite, que tout se mette en marche à la fois, et que sous vingt-quatre heures il n'existe pas un soldat vénitien sur le continent. Vous préviendrez sur-le-

champ le commandant d'Ancône et celui de Trieste de faire courir nos corsaires sur les bannières vénitiennes.

Vous sentez combien il serait dangereux de laisser aux troupes vénitiennes le temps de se réunir. Quant aux soldats vénitiens que vous ferez prisonniers, vous les ferez escorter par les soldats lombards, et vous les enverrez à Bologne et à Milan pour être gardés par les gardes nationales de ces deux villes. Ayez soin de vous emparer de la cavalerie vénitienne pour monter vos dépôts.

Tout va ici fort bien, et si l'affaire de Venise est bien menée comme tout ce que vous faites, ces gaillards-là se repentiront, mais trop tard, de leur perfidie. Le gouvernement de Venise, concentré dans sa petite île, ne serait pas, comme vous pensez bien, de longue durée.

Je pense donc qu'il faut que vous partiez sur-le-champ pour Mantoue et même pour Porto-Legnago et Peschiera. Entrer dans toutes les places, désarmer toutes leurs garnisons, faire prisonniers tous les nobles de terre-ferme : cela ne doit être qu'une seule opération et qui, au plus tard, doit être faite vingt-quatre heures après que Junot sera parti de Venise. BONAPARTE.

Iudenburg, le 20 germinal an 5 (9 avril 1797).

Au peuple de la terre-ferme de la république de Venise.

Le sénat de Venise a, depuis le commencement de cette guerre, concentré toutes ses sollicitudes dans les lagunes ; indifférent aux maux de la terre-ferme, il l'a livrée aux armées ennemies qui guerroient dans vos

contrées. Le gouvernement du sénat de Venise n'offre protection ni pour vos personnes ni pour vos propriétés; il vient, par suite de ce système qui le rend indifférent à votre sort, de s'attirer l'indignation de la république française.

Je sais que, n'ayant aucune part à son gouvernement, je dois vous distinguer dans les différens châtimens que je dois infliger aux coupables. L'armée française protégera votre religion, vos personnes et vos propriétés; vous avez été vexés par ce petit nombre d'hommes qui se sont, depuis les temps de barbarie, emparés du gouvernement. Si le sénat de Venise a sur vous le droit de conquête, je vous en affranchirai; s'il a sur vous le droit d'usurpation, je vous restituerai vos droits. Quant aux insensés qui, conseillés par des hommes perfides, voudraient prendre part, et attirer sur leurs villes les maux de la guerre, je les plaindrai, et les punirai de manière à servire d'exemple aux autres, et à les faire repentir de leur folie. BONAPARTE.

Indenburg, le 20 germinal an 5 (9 avril 1797).

Au sérénissime Doge de la république de Venise.

Toute la terre-ferme de la sérénissime république de Venise est en armes. De tous les côtés, le cri de ralliement des paysans que vous avez armés est: *Mort aux Français:* plusieurs centaines de soldats de l'armée d'Italie en ont déjà été les victimes. Vous désavouez vainement des rassemblemens que vous avez or-

ganisés : croiriez-vous que dans un moment où je suis au cœur de l'Allemagne, je sois impuissant pour faire respecter le premier peuple de l'univers ? Croyez-vous que les légions d'Italie souffriront le massacre que vous excitez ? Le sang de mes frères d'armes sera vengé, et il n'est aucun des bataillons français qui, chargé d'un si noble ministère, ne sente redoubler son courage et tripler ses moyens. Le sénat de Venise a répondu par la perfidie la plus noire aux procédés généreux que nous avons toujours eus avec lui. Je vous envoie mon premier aide-de-camp, pour être porteur de la présente lettre. La guerre ou la paix. Si vous ne prenez pas sur-le-champ les moyens de dissiper les rassemblemens ; si vous ne faites pas arrêter et livrer en mes mains les auteurs des assassinats qui viennent de se commettre, la guerre est déclarée. Le Turc n'est pas sur vos frontières, aucun ennemi ne vous menace ; vous avez fait à dessein naître des prétextes, pour avoir l'air de justifier un rassemblement dirigé contre l'armée : il sera dissous dans vingt-quatre heures. Nous ne sommes plus au temps de Charles VIII. Si, contre le vœu bien manifesté du gouvernement français, vous me réduisez au parti de faire la guerre, ne pensez pas cependant qu'à l'exemple des soldats que vous avez armés, les soldats français ravagent les campagnes du peuple innocent et infortuné de la terre-ferme ; je le protégerai, et il bénira un jour jusqu'aux crimes qui auront obligé l'armée française à le soustraire à votre gouvernement tyrannique.

BONAPARTE.

Iudenburg, le 20 germinal an 5 (9 avril 1797).

Au citoyen Lallemant, ministre de la république française à Venise.

Enfin, nous n'en pouvons plus douter, citoyen ministre, le but de l'armement des Vénitiens est de couper les derrières de l'armée française. Certes, il m'était difficile de concevoir comment Bergame, qui, de toutes les villes de l'état de Venise, est celle qui était le plus aveuglément dévouée au sénat, ait été la première à s'ameuter contre lui; il est encore plus difficile de concevoir comment, pour apaiser cette légère émeute, on a besoin de 25,000 hommes, et pourquoi M. Pesaro, lors de notre conférence à Goritzia, a refusé l'offre que je lui faisais de la médiation de la république pour faire rentrer ces places dans l'ordre.

Tous les procès-verbaux qui ont été faits par les différens provéditeurs de Brescia, de Bergame et de Crema, où ils attribuent l'insurrection de ces pays aux Français, sont une série d'impostures dont le but serait inexplicable, si ce n'était de justifier aux yeux de l'Europe la perfidie du sénat de Venise.

On a habilement profité du temps où l'on pensait que j'étais embarrassé dans les gorges de la Carinthie, ayant en tête l'armée du prince Charles, pour faire cette perfidie sans exemple, si l'histoire ne nous avait transmis celle contre Charles VIII et les Vêpres siciliennes. On a été plus habile que Rome, en saisissant un moment où l'armée était plus occupée; mais sera-t-on plus

heureux? Le génie de la république française, qui a lutté contre l'Europe entière, serait-il venu échouer dans les lagunes de Venise?

1°. Un vaisseau de guerre vénitien a attaqué et maltraité la frégate *la Brune*, en prenant sous sa protection un convoi autrichien.

2°. La maison du consul de Zante a été brûlée; le gouvernement a vu avec plaisir insulter l'agent de la république française.

3°. Dix milles paysans armés et soudoyés par le sénat ont assassiné plus de 50 Français sur la route de Milan à Bergame.

4°. La ville de Verone, celles de Venise et de Padoue sont pleines de troupes; on s'arme de tous côtés contre ce que m'avait promis M. Pesaro, sage grand de la république de Venise.

5°. Tout homme qui a prêté assistance à la France est arrêté et emprisonné. Les agens de l'empereur sont fêtés et sont à la tête des assassinats.

6°. Le cri de ralliement de tous côtés est *mort aux Français;* de tous côtés, les prédicateurs, qui ne prêchent que ce que le sénat veut, font retentir des cris de fureur contre la république française.

7°. Nous sommes donc dans le fait en état de guerre avec la république de Venise, qui le sait si bien, qu'elle n'a trouvé d'autre moyen pour masquer son mouvement, que de désavouer en apparence des paysans, qu'elle arme et solde réellement.

En conséquence, vous demanderez au sénat de Venise:

1°. Une explication catégorique, sous douze heures;

savoir, si nous sommes en paix ou en guerre; et dans le dernier cas, vous quitterez sur-le-champ Venise; dans le second, vous exigerez:

1°. Que tous les hommes arrêtés pour opinions et qui ne sont nullement coupables que d'avoir montré de l'attachement pour la France, soient sur-le-champ mis en liberté;

2°. Que toutes les troupes, hormis les garnisons ordinaires qui existaient il y a cinq mois dans les places de la terre-ferme, évacuent la terre-ferme;

3°. Que tous les paysans soient désarmés comme ils l'étaient il y a un mois;

4°. Que le sénat prenne des mesures pour maintenir la tranquillité dans la terre-ferme, et ne pas concentrer toute sa sollicitude dans les lagunes;

5°. Quant aux troubles de Bergame et de Brescia, j'offre, comme je l'ai déjà fait à M. Pesaro, la médiation de la république française, pour tout faire rentrer dans l'état habituel;

6°. Que les auteurs de l'incendie de la maison du consul de Zante soient punis, et sa maison rétablie aux frais de la république;

7°. Que le capitaine de vaisseau qui a tiré sur la frégate *la Brune* soit puni, et que la valeur du convoi que, contre la neutralité, il a protégé, soit remboursée.

BONAPARTE.

Milan, le 21 germinal an 6 (10 avril 1797).

Au général en chef.

Les troubles continuent toujours entre Brescia et Verone. Les Vénitiens, à force d'argent, ont réussi à faire soulever en armes plusieurs milliers de paysans, qui, de concert avec les troupes vénitiennes, sous prétexte de rétablir l'ordre à Brescia, insultent, arrêtent et assassinent même tous les Français qu'ils rencontrent. Un Français n'ose pas se montrer dans les rues de Verone. Le général Balland en a porté des plaintes sévères au podesta, qui lui donna des réponses évasives; il paraît que le général Balland n'a pas des forces suffisantes pour se faire respecter.

Je vous ai déjà rendu compte que j'avais envoyé environ 3,000 hommes pour dissiper et désarmer tous les rassemblemens qui arrêtaient les communications de l'armée. Je crois qu'il serait extrêmement important de ne pas laisser prendre consistance à ces rassemblemens, et de borner le nombre des troupes qu'il serait permis aux Vénitiens d'avoir sur la terre-ferme. J'apprends que le général de division Victor a l'ordre de se rendre à Treviso; il pourrait facilement arrêter et désarmer les Esclavons que les Vénitiens font passer en grand nombre à Padoue. Vous connaissez la perfidie du gouvernement de Venise, vous en avez une preuve dans les nombreux assassinats qui ont été commis sur les troupes françaises lors de notre première retraite de devant Mantoue. Il n'a jamais été fait aucune démarche

pour arrêter et punir ces assassins, quoiqu'ils fussent connus. Je peux vous assurer que les assassinats qui ont déjà commencé contre les Français, se propageront d'une manière effrayante, si l'on ne prend pas les mesures les plus vigoureuses pour désarmer tous les Vénitiens; une partie de la division du général Victor pourrait facilement l'effectuer, il faudrait surtout occuper et désarmer Verone.

Vous verrez, dans le journal ci-joint, un article concernant Serrurier, rédigé par Porro. Je n'ai jamais été informé de ce qu'avait fait le général Serrurier, et il me paraît singulier que Porro en ait été informé et que je ne l'aie pas été.

Le général Clarke m'écrit de Turin une assez longue lettre, que je joins ici; j'ai pris toutes les précautions nécessaires pour remplir son objet. J'ai quelque raison de croire qu'un adjudant-général Flavigni (qui était employé avec le général Rey) entre pour quelque chose dans le dessein de révolutionner Novarre. Je le fais surveiller, et je vous demande ce que j'en dois faire: c'est un homme qui est toujours ivre, et je ne le crois pas propre à grand'chose de bon. Je n'ai aucun ordre qui le concerne.

Il y a ici deux dépôts de chasseurs arrivés de l'intérieur: je ne les ai pas envoyés à Bossalo, parce qu'ils y mourraient de faim, et ils me sont utiles pour le service de la place, tout ce que j'avais de disponible ayant été envoyé sous les ordres de l'adjudant-général Couthaud pour dissiper les rassemblemens.

Veuillez, général, vous rappeler le congé que je vous

ai demandé. Je vous réitère l'assurance que de ce congé dépend la possibilité pour moi de n'être pas réduit à la mendicité. KILMAINE.

Venise, le 27 germinal an 5 (16 avril 1797).

Au général en chef.

Je n'ai pu arriver à Venise qu'avant-hier à trois heures du matin. Je me suis rendu de suite chez le citoyen Lallemant, à qui j'ai remis la lettre dont vous m'aviez chargé. Le même jour, à neuf heures du matin, j'ai vu M. Pesaro, qui m'a, comme à son ordinaire, bien protesté que la république de Venise était amie de la France, et que le gouvernement était prêt à le prouver par toutes les satisfactions que vous pourriez demander : il s'est employé pour faire assembler extraordinairement le collége, après m'avoir objecté la forme. J'ai été introduit, hier, à dix heures du matin, au collége; ma place m'était assignée à la droite du doge. Après leur avoir dit en quatre mots l'objet de ma mission, j'ai fait lecture de votre lettre; le doge m'a répondu à peu près ce qu'il vous dit dans sa lettre, que vous trouverez ci-jointe, et que j'ai ouverte, comme vous m'en avez donné la permission. Le sénat s'est assemblé hier, dans l'après-midi, et n'a arrêté que ce que vous verrez dans sa lettre.

J'ai cru que vous ne seriez pas satisfait de cette seule déclaration, en conséquense je me suis rendu chez M. Pesaro, à qui j'ai dit que vous ne m'aviez permis de rester à Venise que vingt-quatre heures, et que, dans ce

délai, la première opération que vous désiriez pour les outrages faits aux Français, était de mettre en liberté les hommes arrêtés pour opinion; que je demandais donc que l'on vous satisfît sur-le-champ, ou que je partais pour vous rendre compte de leur refus. M. Pesaro a beaucoup insisté pour que j'attende que vous ayez vu les deux députés que le sénat vous envoie; mais voyant que j'étais déterminé à faire exécuter vos ordres (qu'il ne connaissait pas), il m'a promis de faire assembler demain le sénat, et de faire mettre en liberté : 1°. les Polonais arrêtés à Salo, 2°. quelques-uns des Vénitiens arrêtés pour opinion, parmi lesquels j'ai demandé M. Gambarra, que vous avez toujours vu attaché sincèrement aux Français. Demain je reçois la réponse du sénat, et demain soir je partirai pour vous rejoindre. Je crois devoir ne rien faire dire au général Kilmaine, puisque tout sera arrangé comme vous le voudrez. Quant à la liberté des autres individus arrêtés, vous serez le maître de l'ordonner quand vous aurez parlé aux députés. La plus grande sollicitude du sénat est pour le désarmement, avant que Bergame et Brescia soient rentrés dans le devoir; et cependant il ne peut y avoir de sûreté pour nous que lorsqu'ils auront remis leurs armes entre les mains de nos généraux. Tout le peuple vénitien a arboré la cocarde bleue et jaune, et, ce qu'il y a de plus étonnant, le résident anglais à Venise l'a arborée lui-même avec une petite plaque représentant le lion de Saint-Marc. Depuis que j'ai paru au sénat, la cocarde a un peu disparu; mais l'esprit n'a pas changé. Au reste, vous pouvez ordonner, et le sénat et le gou-

vernement vénitiens sont à genoux. Aussi vil que dissimulé, ce gouvernement n'avait pas prévu que vous vous fâcheriez d'une démarche qu'il n'avait faite que par méchanceté, et qu'il voudrait nous faire croire n'être qu'une précaution de sa part pour conserver la tranquillité dans son pays.

Haller a dû faire passer, hier, des fonds à l'armée.

JUNOT.

Verone, le 28 germinal an 5 (17 avril 1797).

Au général en chef.

Les Vénitiens arment à force et sur tous les points; ils paraissent attendre ou avoir provoqué le mouvement de l'ennemi. Depuis Castel-Novo jusqu'ici, toutes les routes sont couvertes de troupes vénitiennes et de paysans armés : il y en a plus de 5,000. Tous les Français qui passent sont couchés en joue, arrêtés, questionnés et conduits de poste en poste. Nos communications sont interceptées.

Le général Laudon poursuit pas à pas la colonne évacuée du Tyrol, qui se replie sur Caltel-Novo; il marche sur deux colonnes, par les deux côtés de l'Adige: l'une, composée de troupes réglées, et l'autre, de paysans, avec deux pièces de campagne : il doit être aujourd'hui à Rivoli et à la Chiusa.

Les choses se brouillent : il y a des désordres de part et d'autre. Hier, des barques chargées de vivres pour l'armée ont été pillées, à Pescantina, par les paysans vénitiens, qui ont assassiné cinq malades et un volontaire

qui s'y trouvaient. J'ai demandé justice et réparation au provéditeur ; il m'a promis satisfaction. Les assassinats se multiplient d'une manière effrayante. J'ai autorisé le général Chevalier à désarmer les paysans, qui assassinent les volontaires; il en a désarmé plus de 150; mais comme on a tiré sur lui, il a repoussé la violence par la force. Pour être plus expéditif et épargner le sang, il a fait tirer le canon et lancer un obus : cela a produit son effet, et le désarmement s'est fait ensuite sur ce point sans difficulté. Je suis prêt à faire tirer sur la ville au moindre attentat qui y sera commis contre les Français. La nuit dernière, le tocsin devait sonner dans les campagnes environnantes, et les paysans devaient se rassembler en armes à Saint-Michel; ce qui m'a obligé de faire évacuer Saint-Martin. J'en fais prévenir le provéditeur, qui a avoué que cela devait avoir effectivement lieu. Jai écrit trois fois au général Victor, trois fois au général Kilmaine, je n'en reçois pas de réponse; cependant mes forces sont insuffisantes, vu que tout fait présumer que les paysans vénitiens se réuniront au général Laudon. Je vous ai écrit deux fois, mais par le seul moyen de correspondance que j'aie, celui de la poste; et comme je présumais que mes lettres ne vous arriveraient pas, par le défaut de rétablissement de la poste de cette place, qui a été changée, j'ai écrit au général Clarke, que je croyais devoir passer par ici, pour vous faire connaître ma situation. Le général vénitien Montenari a chargé un employé de me prévenir qu'il était Italien, et qu'il serait le maître des forts quand il voudrait : il sera le bien venu.

Le provéditeur m'a envoyé un mémoire expositif des griefs de son gouvernement relativement à la conduite que tiennent les troupes françaises au delà du Mincio ; je l'ai renvoyé au général Kilmaine, comme commandant en chef dans cette partie.

Le provéditeur et le gouverneur paraissent être dans de bons principes relativement à ce qu'ils doivent à leur gouvernement et au droit des gens ; mais les membres de la municipalité ; mais les nobles en général se remuent plus que jamais, et surtout ceux dont je vous ai envoyé la liste nominale : ce sont eux qui font ou paraissent faire tout le mal.

Le provéditeur m'annonce que le gouvernement vénitien vous a envoyé deux députés pour s'arranger avec vous sur l'objet de l'armement des paysans ; il me prie en conséquence de suspendre le désarmement jusqu'à votre décision. BALLAND.

Trévise, le 29 germinal an 5 (18 avril 1797).

Au général en chef.

Me voici à Trévise avec toute la division. Votre aide-de-camp Junot m'a rendu compte que le gouvernement vénitien s'était accommodé selon vos vues, et que, par conséquent, j'allais devenir inutile dans ce pays, où les habitans se conduisent généralement fort mal avec les militaires français. Plusieurs ont été assassinés à Padoue, dans le rues, et sans raison ; je n'ai pu découvrir qu'un des auteurs de ces assassinats

que je n'ai pas pu faire saisir, s'étant évadé ; mais j'ai fait brûler tous ses meubles en place publique : deux de ses complices, mais qui n'étaient pas si coupables, ont reçu, par mon ordre, chacun cent coups de plat de sabre aussi en présence du peuple. Cet exemple les aura peut-être intimidés, j'aime même à croire qu'ils seront à l'avenir plus réservés. J'en ai parlé à M. le gouverneur de Padoue, qui m'a paru affecté de tous ces accidens ; mais le peu de police qu'il fait observer me laisse des doutes sur sa bonne foi. A vous parler ouvertement, je me méfie de cette nation, et je crois que tôt ou tard nous serons forcés de lui montrer nos baïonnettes. Tous les paysans sont armés, on s'occupe à les exercer, et on se plaît en même temps à leur faire crier avec affectation, *vive Saint-Marc*, lorsque les Français passent.

Vous êtes sans doute instruit que le général Laudon est dans les gorges de Roveredo et de la Brenta avec un corps que l'on porte à trois mille et quelques cents hommes de troupes réglées et un nombre considérable de paysans tyroliens. Hier, cent hommes de la colonne qui est sur la Brenta se sont portés à Bassano, d'où ils ont chassé le petit détachement que nous y avions, et le commandant de la place. A mon arrivée à Castel-Franco, j'y ai envoyé 50 hussards pour prendre des renseignemens sur ce mouvement imprévu : ils sont arrivés sur la place de Bassano sans avoir rencontré l'ennemi ; ils sont allés chez le gouverneur pour demander ce que les Autrichiens y étaient venus faire, et quelle était leur force ; il leur a répondu que 100

hommes environ, dont moitié au moins paysans, s'étaient détachés de la colonne dont je viens de vous parler, pour s'assurer si les Français gardaient la place, et en même temps pour y prendre des subsistances. Je viens d'y envoyer un bataillon d'infanterie légère, commandé par un bon chef, à qui j'ai donné l'ordre de pousser des reconnaissances assez loin, pour m'instruire où sont les ennemis, et quel est à peu près leur nombre.

Si vous croyez que je ne sois d'aucune utilité dans ce pays-ci, je vous prie de m'envoyer bientôt vos ordres pour aller ailleurs. VICTOR.

Mantoue, le 1er. floréal an 5 (20 avril 1797).

Au général en chef.

Je suis arrivé ici ce matin, et j'ai trouvé toutes les communications interceptées par les paysans vénitiens, qui ont successivement désarmé plusieurs détachemens que le général Miollis avait envoyés aux nouvelles. J'ai envoyé deux hommes affidés au général Victor, pour qu'il arrive à Porto-Legnago avec sa division, et j'ai envoyé ordre au général Baraguay d'Hilliers pour qu'il le remplaçât sur la Brenta.

Chabran, qui commande la colonne mobile qui est de 4,000 hommes, doit avoir passé à Peschiera ce matin; il aura vraisemblablement attaqué le général Laudon, qui se trouve entre Rivoli et Castel-Novo, avec 3,000 hommes de troupes réglées, et 6,000 Tyroliens. Le général Serviez à abandonné Trente sans coup férir,

et s'est réfugié à Peschiera, d'où, de sa personne, il est parti pour Brescia, en répandant d'assez mauvaises nouvelles.

Je suis un peu embarrassé, parce que n'ayant pas de cavalerie, et cette garnison étant extrêmement faible, je ne peux faire sortir personne de la place pour rétablir nos communications. Les Vénitiens ont trois postes nombreux de paysans, qui ne laissent absolument passer personne à Valezzo, à Villa-Franca et à Nogara; ils ont aussi un rassemblement à Isola de la Scala. J'ai fait passer un courrier à Chabran par Azola : je le charge, à moins qu'il ne soit attaqué, d'envoyer 500 hommes à Valezzo, pour dissiper le rassemblement; je sortirai aussi avec 3 ou 400 hommes et deux pièces de canon, pour tomber dessus de concert, et les exterminer; cela déjouera peut-être les autres : nous sommes vraiment embarrassés, mais nous en sortirons.

J'ai envoyé un parlementaire au général Laudon, pour lui témoigner ma surprise de son infraction à l'armistice, dont je lui ai envoyé copie, ainsi que de la prolongation. Si le parlementaire peut passer, ce dont je doute, je pense qu'il s'abstiendra de toute hostilité. On entend le canon du côté de Verone.

On prétend que c'est Balland, qui, réfugié dans le fort, tire contre la ville; je crois plutôt que c'est Chabran.

Si mes exprès arrivent à bon port, je réponds de tout; s'ils ne parviennent pas cette fois-ci, ce sera pour une autre : nous aurons un peu plus de peine, mais nous réussirons. Les Vénitiens sont de grands coquins, mais ils le paieront.

Je crois que vous feriez bien de nommer un autre commandant de la Lombardie. Lasalcette est mal avec les autorités, et il le sera toujours, parce qu'il n'est pas conciliant, et d'ailleurs n'est pas l'ami de leur indépendance.

KILMAINE.

Gemona, le 3 floréal an 5 (22 avril 1797).

Au général en chef.

Je vous annonce, général, que les insultes, les outrages, les agressions contre les Français, s'accroissent tous les jours; que l'arrogance et la malveillance des paysans vénitiens armés est à son comble à Padoue, Venise et Verone. Les différens rapports qui me sont parvenus sont unanimes sur ces faits; le général Victor me mande : « la nation vénitienne paraît vouloir nous faire la guerre par les insultes et même les assassinats qui se commettent journellement sur les militaires français : le peuple est dans la plus grande fermentation; il y a des rassemblemens considérables de paysans armés, qui, non contens de ravager le pays, exercent toutes les cruautés imaginables sur nos frères d'armes isolés. »

Le commandant à Vienne m'informe que les Français dans Verone se sont battus contre les habitans, qui ont voulu s'emparer de la citadelle; que six Français y ont été assassinés; qu'une escorte de 56 prisonniers autrichiens a été désarmée et faite prisonnière, et les prisonniers délivrés. Enfin, général, un courrier que j'envoyais à Milan, a été obligé de s'arrêter à Trévise, parce que les paysans interceptent toutes les communica-

tions. Il paraît que les rassemblemens s'accroissent chaque jour, et qu'il n'y a plus d'autre communication en Italie que par Porto-Legnago, pas même absolument sûre.

Au milieu de cet incendie, le général Victor est avec sa division dans Trévise ; mais, à l'exception d'une petite rixe particulière, tout le pays que vous avez chargé de surveiller, entre l'Isonzo et la Brenta, est parfaitement tranquille. Vos instructions me prescrivent de prendre les ordres du général Kilmaine ; mais la difficulté de communiquer m'en privera sans doute encore long-temps, elles me prescrivent également de protéger la division Victor et le passage de nos convois ; elles me prescrivent de m'assurer du Frioul dans le cas où on aurait commencé la guerre contre les Vénitiens : il me semble donc, qu'en restant dans la position que j'occupe, depuis Venzone jusqu'à Saint-Daniel, je remplis votre but, puisque je tiens ainsi la province, et que je m'oppose efficacement à toute tentative de Laudon sur les communications de l'armée. Néanmoins, si vous croyez qu'un mouvement de ma division sur Verone pût être utile, je vous prie de me le faire savoir.

La nouvelle que j'ai donnée avant-hier au général Berthier sur la marche des ennemis dans la vallée de la Brenta, était très-excate ; mais le nombre était exagéré : pour y prévenir son retour, le général Victor vient de placer un bataillon à Bassano.

Des corps ennemis voltigeans sont venus jusqu'à Amaro et Tolmezzo ; mais ils n'y restent pas à poste fixe : le 1er. floréal ils étaient dans ce dernier endroit au

nombre de 100. Un détachement de 60 Hongrois occupe Feltre, et pousse des reconnaissances sur Bellune. On assure que Laudon a reçu des renforts.

Je ne sais à quoi fixer mes idées sur l'armistice, tout le monde le dit prolongé ; et cependant je n'ai pas de nouvelles officielles autres que l'affirmation bien positive d'une prolongation de huit jours, donnée hier à ma femme, pendant mon absence, par votre frère, ministre à Parme, qui s'est dit chargé, de votre part, de me l'annoncer : veuillez donc, général, avoir la bonté de m'apprendre la vérité.

Vous devez avoir reçu des provès-verbaux d'une agression faite à des Français par des paysans armés aux environs de Palma. Aussitôt que j'en ai été informé, j'ai demandé au gouverneur du Frioul une éclatante satisfaction, et qu'il me livrât 50 des plus coupables, pour en faire un exemple ; il m'a promis justice sous trois jours, et, s'il ne me la rend pas, je l'obtiendrai de force. En attendant, général, je vous prie de repousser les démarches qu'il pourrait tenter d'employer pour vous circonvenir et atténuer la vérité.

BARAGUAY D'HILLIERS.

Bergame, le 6 floréal an 5 (25 avril 1797).

Au général en chef.

La ville de Bergame, la première qui a secoué le joug du lion vénitien et a brisé ses chaînes, malgré tout son désir, n'avait pas osé jusqu'à présent vous en-

voyer des députés, ayant trop à redouter l'exécrable perfidie des bourreaux de Venise : elle le peut à peine, qu'elle vous dépêche le citoyen Callepio, officier municipal, et l'adjoint Marmoni pour vous adresser les instances d'un peuple qui doit la liberté aux armées françaises, mais qui, pour la conserver, a besoin de votre appui.

Combien la province de Bergame se trouve heureuse de pouvoir le réclamer, au moment où vous venez de contraindre le despote de Vienne à accepter une paix que vous lui avez généreusement accordée !

Cette main qui, dans moins d'un an, a vaincu toute l'Italie et fait trembler Vienne, daignez l'étendre sur un peuple voisin de la Lombardie que vous avez déjà affranchi, sur un peuple qui, à la face de l'univers, a donné des preuves convaincantes de son énergie républicaine. Bergame, si vous le protégez, fera partie de cette grande république italienne, dont la fondation sera l'objet de l'admiration des siècles. RONCOLLI.

Palma-Nova, le 11 floréal an 5 (30 avril 1797).

Au citoyen Lallemant, ministre de la république française à Venise.

Le sang français a coulé dans Venise, et vous y êtes encore ! attendez-vous donc qu'on vous en chasse ? Les Français ne peuvent plus se promener dans les rues, ils sont accablés d'injures et de mauvais traitemens ; et vous restez simple spectateur ! Depuis que l'armée est

en Allemagne, on a, en terre-ferme, assassiné plus de 400 Français; on a assiégé la forteresse de Verone, qui n'a été dégagée qu'après un combat sanglant, et, malgré tout cela, vous restez à Venise! Quant à moi, j'ai refusé d'entendre les députés du sénat, parce qu'ils sont tout dégoûtans de sang de Laugier, et je ne les verrai jamais qu'au préalable ils n'aient fait arrêter l'amiral et les inquisiteurs qui ont ordonné ce massacre, et ne les aient remis entre mes mains. Je sais bien qu'ils chercheront à faire tomber la vengeance de la république sur quelques misérables exécuteurs de leurs atrocités; mais nous ne prendrons pas le change.

Faites une note concise et digne de la grandeur de la nation que vous représentez, et des outrages qu'elle a reçus: après quoi, partez de Venise et venez me joindre à Mantoue.

Ils n'ont rien exécuté de ce que je leur ai demandé: ce sont tous les prisonniers qu'ils ont faits depuis que l'armée française est en Italie, qu'ils devraient relâcher, et non pas un seulement, ainsi qu'ils l'ont fait.

BONAPARTE.

Palma-Nova, le 11 floréal an 5 (30 avril 1797).

A messieurs les envoyés du sénat de Venise.

Je n'ai lu qu'avec indignation, messieurs, la lettre que vous m'avez écrite relativement à l'assassinat de Laugier. Vous avez aggravé l'atrocité de cet événement sans exemple dans les annales des nations modernes,

par le tissu de mensonges que votre gouvernement a fabriqués pour chercher à se justifier.

Je ne puis point, messieurs, vous recevoir. Vous et votre sénat êtes dégoûtans du sang français. Lorsque vous aurez fait remettre en mes mains l'amiral qui a donné l'ordre de faire feu, le commandant de la tour, et les inquisiteurs qui dirigent la police de Venise, j'écouterai vos justifications. Vous voudrez bien évacuer dans le plus court délai le continent de l'Italie.

BONAPARTE.

Milan, le 17 floréal an 5 (6 mai 1797).

Au général Gentili.

Je ne puis vous dissimuler mon mécontentement sur le mauvais emploi des sommes qui ont été envoyées en Corse pour le service de la division. Plus de la moitié a été dilapidé ou dépensé à des choses inutiles, tandis que tout devait être uniquement consacré au service de la force armée.

1°. Il est inutile que vous envoyiez des adjoints à Paris.

2°. Les commissaires du gouvernement ne devaient pas être payés sur les fonds des soldats.

3°. Vous n'aviez pas le droit de faire donner 1000 fr. à l'adjudant-général Francheschi.

4°. Vous ne deviez rien faire donner aux officiers isolés, à qui, il y a trois mois, j'avais ordonné de rejoindre.

De plus grands abus ont eu lieu encore dans la distribution de 4 à 500,000 fr. que vous avez précédemment reçus : aucun article ne sera porté en compte à l'ordon-

nateur et au payeur ; ils s'arrangeront ensemble pour les faire rembourser à la république. BONAPARTE.

Milan, le 17 floréal an 5 (6 mai 1797).

Au commissaire ordonnateur en chef.

15

Des troubles sont nés en Corse par le défaut d'argent, cela pourrait même devenir extrêmement sérieux ; il est donc indispensable que vous fassiez passer le plus promptement possible 100,000 fr. à Ajaccio, uniquement destinés pour payer la gendarmerie de ces deux départemens. Il est aussi nécessaire que vous vous fassiez rendre un compte exact de l'emploi des sommes que vous y avez envoyées ; que vous rappeliez sur-le-champ l'ordonnateur, et que vous y envoyiez un homme probe et intelligent, que vous rendrez responsable de l'emploi des fonds. BONAPARTE.

Spital, le 30 germinal an 5 (19 avril 1797).

Au général en chef.

17

Je vous envoie ci-joint copie des arrangemens que j'ai pris, d'après vos intentions, avec le général Kerpin.

Il ne serait pas prudent d'occuper Lientz, d'après le rassemblement que je suis prévenu qu'y ont fait les Tyroliens ; mais je donne des ordres précis pour que cette ville soit scrupuleusement surveillée par des patrouilles aussi souvent et d'aussi près que possible.

J'envoie le général Vergès avec la douzième et vingt-sixième d'infanterie légère pour occuper la vallée dans les dispositions suivantes : deux bataillons de la vingt-sixième à Saxembourg ; le troisième à Stenafeld ; la douzième à Draabourg avec 25 chevaux. Je garde à Spital le reste de ma cavalerie avec la quatre-vingt-treizième de bataille, et fais couvrir et éclairer la gorge de Saint-Michel par la trente-neuvième de bataille. Vous m'avez retiré le général Pijon, que je voudrais bien que vous me rendissiez ; au moins, à son défaut, n'oubliez pas de le remplacer par un général propre à commander une avant-garde ; si je pouvais obtenir Vial, cela m'arrangerait. Je n'ai pas de commissaire de guerre, je vous le répète, et les vivres nous manqueront bientôt, si je n'ai quelqu'un qui sache tirer parti des faibles ressources qui existent dans la contrée que j'occupe.

DELMAS.

Milan, le 1er. floréal an 5 (20 avril 1797).

Au général en chef.

19

Tout ce que j'ai vu dans le Milanais me confirme pleinement dans l'opinion que je vous ai énoncée en faveur de l'indépendance de ce pays intéressant. L'amour de la liberté et le désir d'être affranchi du joug de la cour de Vienne, m'ont paru y être des sentimens très-prononcés et presque unanimes. Permettez que je vous rappelle ici les différens motifs qui me semblent devoir engager la république à prêter faveur à ces dispositions.

Le Milanais s'est armé contre l'empereur d'après notre volonté.

Il s'est constitué sur nos principes.

Il nous a fourni en argent et en approvisionnemens des sommes de beaucoup supérieures à ses facultés.

La cour de Vienne exercerait des vengeances cruelles.

Dans de nouvelles guerres, nous éprouverions, de la part des habitans, les efforts du trop juste ressentiment que notre abandon leur inspirerait.

Rendre le Milanais, c'est remettre sous le joug les trois légations et Modène; car, comment pourraient-elles se conserver libres, pressées entre Naples, Rome, l'empereur et Venise également intéressés à leur redonner le gouvernement absolu? La république se réengagerait-elle dans de nouvelles guerres pour les soutenir, et ne doit-on pas empêcher qu'une question aussi fâcheuse se présente?

Rendre le Milanais, c'est nous discréditer auprès des peuples nos véritables alliés; c'est perdre dans l'opinion, qui fait notre force principale, le haut rang que nous y occupons.

Rendre le Milanais, et par conséquent faire avorter sur les rives du Pô les semences de la liberté, c'est, en s'ôtant les moyens de dominer l'Italie, se priver de très-grands avantages commerciaux et politiques.

Rendre le Milanais, à mon sens, il n'y a que la plus impérieuse loi de la nécessité et du salut public qui puisse prévaloir sur d'aussi importantes considérations.

J'espère, au reste, d'après ce qui m'a été communiqué d'une lettre du général Berthier, que nous n'aurons

pas à regretter un aussi grand sacrifice. S'il fallait s'y résoudre; si nous ne pouvions absolument sauver ce pays, les personnes qui vous sont sincèrement dévouées se verraient réduites à souhaiter que votre nom ne parût pas au bas de l'acte qui opérerait sa rentrée sous la domination autrichienne.

Je suis ici depuis trois jours, comblé des bontés de madame Bonaparte que j'ai eu le plaisir le plus vif à revoir, et que j'ai retrouvée telle que j'avais eu l'avantage de la connaître autrefois, charmante, sensible, douée de toutes les vertus du cœur et de l'esprit.

Je vais poursuivre ma route, aussitôt qu'il nous sera parvenu quelque nouvelle des conférences.

VERNINAC.

Au bivouac de la Croix-Blanche, le 2 floréal an 5 (21 avril 1797).

Au général Kilmaine.

Vous verrez, par le rapport ci-joint, mon général, que la marche que vous me dictez par votre lettre d'aujourd'hui est parfaitement remplie. J'avais senti l'indispensable nécessité de détruire les corps qui étaient en campagne, avant de me porter sur l'insolente et barbare Verone.

Avant d'être attaqué hier matin, j'avais pris les dispositions nécessaires pour me rabattre en deux colonnes sur Valeggio, et enlever tout ce qui s'y trouverait.

Vous voyez que je n'ai pas eu cette peine, car c'est la troupe de Valeggio, qui, appelée par les Veronais est venue se faire tailler en pièces.

Aujourd'hui, tout parlementage est rompu : on m'a refusé définitivement le passage.

Nous apprenons, avec beaucoup de peine, que beaucoup de Français ont été égorgés, que les administrations françaises ont été pillées : ces brigands sans frein se détruisent eux-mêmes ; ils ont saccagé la juiverie.

Les Veronais tentent l'escalade des forts une fois par jour : ils ont été constamment repoussés.

Si Lahoz peut arriver demain au fort, nous pourrons faire quelque chose, et peut-être entrer de force dans Verone.

Je ne sais par où m'arrivera le général Baraguay d'Hilliers : si vous pouviez m'en instruire, et s'il venait par Rivoli, je lui éviterais une journée de chemin, en l'arrêtant à Castel-Novo, et en même temps je m'épargnerais six mille rations de pain. Je vous ferai part de ce qui se sera passé demain.

Le provéditeur s'est sauvé par la route de Porto-Legnago, après avoir parlementé pendant une heure avec moi, et sans aucun fruit. Il y a 5,000 paysans à Verone, 3,000 bourgeois armés, et 2,000 de troupes réglées : ils ont du canon de 16, au nombre de huit pièces, sur les retranchemens depuis Saint-George jusqu'à l'Adige, en passant par la porte Peschiera et la Porte neuve.

Lahoz a perdu du monde à l'attaque de Pescantina, pour passer le fleuve.

J'apprends que le général Victor n'est plus à Padoue : on assure qu'il était à Bassano lorsque vous lui avez envoyé l'ordre de marcher ici. CHABRAN.

Au bivouac de la Croix-Blanche sous Verone,
le 1er. floréal an 5 (20 avril 1797).

Rapport du général de brigade Chabran.

Pendant toute la nuit, la ville a fait un feu terrible contre les forts occupés par le général Ballard, qui a fini par jeter quelques bombes : le feu a pris en trois endroits.

Au point du jour, le général Lahoz s'est porté, avec 600 hommes, à Pescantina, pour s'emparer des barques placées sur l'Adige, afin d'établir une communication entre le camp et les troupes assiégées dans les forts. Le commandant de l'infanterie légère s'est jeté deux fois à la nage; la seconde fois il est parvenu à vaincre le torrent, et, malgré le feu de 1,000 paysans, il s'est emparé d'une barque, qu'il a amenée au général Lahoz, et le passage s'est effectué. L'intrépide Lemoine n'a reçu aucune blessure.

Pendant cette opération, un parlementaire que j'avais envoyé sommer le gouverneur de Verone de m'ouvrir les portes, est revenu vers les onze heures. Sa réponse portait que les Veronais étaient très-irrités contre les Brescians, et qu'il fallait attendre qu'ils ne fussent plus en colère, pour laisser passer les troupes françaises. Le tout était accompagné d'une infinité de phrases vénitiennes.

Pendant qu'on m'amusait ainsi, nos avant-postes de droite furent attaqués vigoureusement par huit compagnies d'Esclavons, et 300 hommes à cheval, faisant en tout 1,300 hommes, commandés par le colonel Ferro :

3,000 paysans, organisés en compagnies, formaient, avec la troupe de Ferro, une ligne dont la droite était appuyée à la Porte neuve, et la gauche à la route de Peschiera : nous étions donc bloqués, ayant la ville à l'est, l'Adige au nord, et la troupe ennemie au sud et au couchant.

Les Esclavons, avec huit pièces de 5, nous attaquent au midi, et s'emparent de la tête du village de la Croix-Blanche, où ils s'établissent : je marche sur eux avec le troisième bataillon de la soixante-quatrième, et 200 chasseurs à pied. On se bat avec intrépidité de part et d'autre : la ville fait une forte sortie. Landrieux, avec la cinquante-huitième, les Lombards, et 25 artilleurs à cheval, tombe dessus comme un éclair, et les force à rentrer. De là, il porte 50 hommes de cavalerie sur la gauche de l'aile droite de l'ennemi, qu'il sépare du corps de bataille ; cette aile, attaquée en même temps par un dépôt d'infanterie légère, est enfoncée et se disperse.

Notre gauche, attaquée par les paysans, se défend avec vigueur : j'envoie la treizième, et tout fuit.

Cependant, nous perdions beaucoup de monde dans le village, d'où nous ne pouvions déloger l'ennemi. L'adjudant-général Devaux, à la tête des Polonais, se précipite dans une rue, et s'empare de 5 pièces qu'il tourne à l'instant contre l'ennemi. Les Esclavons s'étaient réunis dans une maison crénelée, de laquelle on ne pouvait plus approcher. Landrieux m'envoie un obusier que je fais pointer contre ce fort, qui, à l'instant, saute en l'air avec un fracas épouvantable. L'ennemi y avait tous ses caissons et plusieurs caisses de poudre.

500 Esclavons, leurs officiers, bœufs, chevaux, voitures, tout est mis en pièces : Ferro est du nombre.

Nos troupes profitent de cet événement. Rien ne leur résiste. Devaux prend un drapeau qu'on défendait encore : tout ce qu'on atteint est haché.

Le général Chevalier poursuit les fuyards; mais un détachement de chasseurs et d'artillerie, envoyé par Landrieux, avait pourvu à leur retraite : il n'en est pas rentré un seul dans Verone.

Cette affaire nous a rendus possesseurs de vingt bœufs de trait, de huit pièces de 5 très-belles, d'un drapeau et de 150 prisonniers, dont 3 officiers esclavons : elle nous coûte 5 hommes tués et 67 blessés. Les rues du village et la campagne sont couvertes de morts.

Rien n'approche de l'audace de nos soldats, malgré leurs fatigues et leurs privations. Les Polonais se sont battus avec fureur, surtout lorsqu'ils ont vu tomber le colonel Librawski, leur estimable chef; il a été blessé grièvement, sa blessure n'est cependant pas mortelle.

Le général Chevalier s'est porté partout avec une activité qui n'a pas peu contribué aux succès de la journée.

Après la bataille, les perfides Veronais m'ont envoyé deux parlementaires. Aussitôt qu'ils ont été aperçus, j'ai fait battre la générale, crainte d'une seconde trahison : ils demandent des conférences, mais je n'entends plus rien.

Le feu des forts et de la ville continue sans relâche. La ville brûle.

Du 2 floréal.

Le provéditeur doit venir sur la grande route pour parlementer. C'est la dernière fois que je l'écoute. Lahoz arrive par les montagnes derrière les forts, où il s'introduira : il doit faire ensuite une sortie dans la ville, que nous escaladerons en même temps, sous la protectiou de notre canon et de celui des forts. Nous nous pressons, à cause de la cessation de l'armistice.

Je compte mettre le général Baraguay d'Hilliers en observation à Castel-Novo, pour arrêter le général Laudon, en cas de besoin.

J'ai retenu par force l'adjudant-général Landrieux. J'ai été étonné de sa résistance, que je n'ai vaincue qu'en lui disant qu'il fallait aller battre les Autrichiens.

J'ai établi à Roverbello un poste de 15 chasseurs, pour la sûreté de la correspondance. CHABRAN.

Mantoue, le 3 florial an 5 (22 avril 1797).

Au général en chef.

Aussitôt que j'ai reçu votre courrier, général, j'en ai expédié un au général Laudon pour lui annoncer la signature des préliminaires. Il était dans ce moment sur les hauteurs qui dominent Verone, où il reste tranquille spectateur de mes combats avec les Vénitiens : nous en avons eu trois très-sanglans. Les Vénitiens nous ont attaqués les premiers dans Dezenzano ; vous verrez, par les rapports ci-joints, que nous avons détruit un grand nombre de ces perfides coquins. Vous aurez sû-

rement appris qu'ils se sont emparés de convois, de munitions qui étaient destinés pour Palma-Nova. Ils ont assassiné un grand nombre de nos soldats, mais j'espère qu'ils le paieront cher.

Aussitôt que nous aurons mis Verone à la raison, je renverrai les deux divisions de Victor et d'Hilliers pour continuer la même expédition sur Vicence, Padoue, Trévise, etc.

Je pars cette nuit, et demain de grand matin je joindrai le général Chabran. J'enmène avec moi 400 hommes d'infanterie, cinq pièces de canon, et 50 chevaux, qui est tout ce que j'ai pu tirer d'ici.

J'ai donné l'ordre à l'inspecteur de la monnaie de disposer de 400,000 fr. pour payer les troupes, qui n'ont pas reçu de prêt depuis trois mois : j'espère que vous approuverez cette disposition, qui était absolument indispensable.

Je vous félicite bien sincèrement d'avoir terminé aussi glorieusement une guerre dont, pour le bien de notre patrie, tout le monde désirait la fin.

D'après tous les rapports, le général Serviez s'est singulièrement conduit, en abandonnant Trente avec 1800 hommes sans coup férir et sans avoir vu l'ennemi.

KILMAINE.

Milan, le 2 floréal an 5 (21 avril 1797).

Au général en chef.

Me voilà rendu à Milan depuis hier au soir après une route de douze jours. Jamais personne n'a éprouvé au-

tant de difficultés ni d'obstacles ; cependant le désir de me réunir à vous m'a fait tout surmonter : mais la position politique de l'Italie, en ce moment, et la perfidie de nos ennemis, ne me laissent aucun doute sur la presque impossibilité de passer la Piave avec sécurité. Si j'en crois les rapports qui m'ont été faits, les Vénitiens ont beaucoup de transports à Padoue et à Trévise : Verone s'est révoltée contre les Français ; nos malades ont été égorgés, et le général Balland est réfugié dans le fort. On m'assure que le général Kilmaine marche contre un corps d'Autrichiens dans les gorges de l'Adige, après s'être emparé de Verone : d'où il résulte que les routes sont interceptées, et qu'on n'y est point en sûreté.

Je séjournerai à Milan et à Mantoue jusqu'à ce que je sache positivement le résultat de la marche du général Kilmaine, auquel j'écris tout de suite pour en avoir des nouvelles certaines : d'après sa réponse, je me déterminerai à franchir le long intervalle qui nous sépare, ou j'attendrai vos ordres. Ma santé, légèrement altérée par l'excessive fatigue de la route, me présage néanmoins les moyens d'employer avec succès ce qui m'en reste, pour servir la liberté, et réprimer les perfides qui osent attenter aux jours de ses défenseurs en violant l'hospitalité et la neutralité, dont nous serons toujours jaloux d'être les fidèles observateurs.

J'ai tant de choses à vous dire, que le temps et les circonstances ne me permettent pas de les confier au papier ; une longue conférence est nécessaire. J'ose croire que vous ne tarderez pas à vous rendre en Italie,

et que sous peu j'aurai le plaisir, ou de vous joindre en route, ou de vous embrasser à Mantoue, sauf les circonstances que je ne puis prévoir. AUGEREAU.

Strasbourg, le 4 floréal an 5 (23 avril 1797).

Au général en chef Bonaparte, le général en chef Moreau.

J'ai reçu, mon général, la lettre de votre chef d'état-major, qui m'annonce la signature des préliminaires de la paix : j'ai fait sur-le-champ cesser les hostilités. Empressé de concourir à vos victoires, j'avais passé le Rhin le 1er floréal, et un succès très-heureux nous avait rendus, dès le second jour, maîtres des gorges de la Kintzig et de la Renchen. La perte de l'ennemi a été considérable, le combat ayant duré trente heures ; il a perdu tous ses équipages, une grande partie de son artillerie, les bureaux de l'état-major, un officier-général, et environ 4,000 prisonniers.

Le traité que vous venez de faire a arrête notre marche ; nous n'eussions pas tardé à vous joindre.

J'attends avec impatience l'officier qui m'apporte les conditions du traité ; nous espérons que vous nous aurez eu quelques places du Rhin pour garantir la rentrée des contributions que nous doivent la Bavière et la Souabe : sans ces fonds, nous courons les risques de mourir de faim en attendant la fin des négociations, qui, sans doute, seront longues.

Nous occupons Kehl, que nous allons faire fortifier ;

ce sera encore une tête sur la rive droite, si les négociations n'ont pas une fin heureuse.

Je suis arrivé ici ce matin avec votre adjudant-général Leclerc. Il porte à Paris la nouvelle de la signature des préliminaires, votre courrier l'ayant joint chez moi.

MOREAU.

Herenhouser, le 6 germinal an 5 (26 avril 1797).

Au général en chef, les députés de la république de Venise.

Un événement très-malheureux arrivé à Venise nous obligerait à revoir votre excellence, si nous ne pensions pouvoir dans cette lettre remplir les intentions de l'excellentissime sénat, qui nous sont communiquées par une dépêche qui vient de nous arriver; et nous le ferons avec l'empressement que vous-même avez paru désirer que nous apportions à lui rendre compte du résultat de toutes nos conférences.

Un armateur français s'est introduit dans le port de Lido, contre les ordres qu'a promis de donner le ministre Lallemant de faire relâcher près du commandant de la flottille française, les bâtimens de cette nation, et contre l'engagement pris, à ce sujet, avec le procurateur Pesaro, portant que les bâtimens français armés ne pourraient entrer dans le port: nos lois s'y opposent généralement, et on se refusa vigoureusement au passage des bâtimens anglais, et le ministre de cette couronne se soumit à cette disposition.

Les remontrances du commandant vénitien du châ-

teau voisin pour s'opposer à la marche de cet armateur, eurent si peu de succès, que ce dernier entreprit de canonner ledit château : alors on fut forcé de lui répondre en le coulant bas.

L'exactitude de ces circonstances, reconnue par le ministre même, nous fait espérer que la justice de votre excellence désapprouvera la violence de ce corsaire, la contravention aux lois d'un prince ami, et aux ordres du ministre de la république française, et déterminera en même temps votre loyauté à empêcher qu'à l'avenir on n'abuse du pavillon français pour offenser une puissance amie.

Si on pouvait avoir, M. le général, des renseignemens aussi précis sur tant d'autres événemens qui affaiblissent la confiance des deux républiques, il serait démontré que nos motifs diffèrent tout à fait de ceux que les malintentionnés s'attachent à nous supposer, uniquement pour profiter des troubles; on apprécierait alors ces événemens, dont quelques-uns sont indépendans des gouvernemens respectifs : d'autres sont provoqués par les manœuvres des scélérats, ou par les caprices des subalternes, tels que les corsaires. Dès-lors toute équivoque cesserait, les fâcheuses impressions se détruiraient, et l'on verrait renaître la bonne intelligence, objet de tous nos désirs.

Nous partons pour Venise, M. le général, avec l'espoir que votre justice reconnue remplira nos vœux non-seulement en ce qui concerne cette affaire; mais nous nous flattons encore que vous ne voudrez pas faire servir d'instrumens à l'oppression de la république

de Venise la généreuse hospitalité qu'elle a accordée aux troupes françaises; employer vos armes illustrées par la conservation de votre gouvernement et de celui des princes amis, à la ruine de celui de la république vénitienne, qui, étant fondé sur l'amour réciproque du souverain et de ses sujets, rend ces derniers heureux de lui obéir. LEONARDO JUSTINIANI.

Venise, le 5 floréal an 5 (24 avril 1797).

Note du ministre plénipotentiaire de la République française, près la république de Venise.

Sérénissime Prince, très-excellens Seigneurs.

Le ministre de la république française, en répondant à l'office que votre sérénité et votre excellence ont bien voulu lui faire parvenir le 21 de ce mois, se fait un devoir de les assurer qu'il va informer directement le général en chef de la manière satisfaisante avec laquelle le sénat a jugé convenable d'adhérer à sa demande pour la mise en liberté des prisonniers polonais qui se trouvaient détenus au Lido, et des individus qu'il avait réclamés de son ordre, et qui lui ont été délivrés hier. Il ne craint pas d'assurer V. S. et VV. Ex. que cette marque de confiance du gouvernement vénitien, dans ce premier objet des réclamations du général en chef, ne peut qu'accélérer à leur satisfaction les résultats de la mission dont elles ont chargé leurs députés auprès de lui, et d'où pourra dépendre uniquement la

direction des commandans des divisions françaises stationnées dans le territoire vénitien.

Le ministre ne répliquera point sur la forme et les effets de la proclamation publiée il y a quelques jours, pour commander au peuple de Venise le respect dû aux individus de la nation frrançaise que leurs affaires y conduisent : l'état actuel des choses depuis cette proclamation, démontre assez son insuffisance, et il doit s'en rapporter aux mesures particulières que le sénat promet d'employer pour en assurer l'effet.

Mais il est de son devoir en même temps d'instruire V. S. et VV. Ex. qu'elles sont indignement trompées dans tous les rapports qui lui sont faits depuis longtemps, et dont la propagation seule a pu exalter l'esprit du peuple au point où il est aujourd'hui, favoriser comme ils l'ont fait les intrigues et la malveillance des ennemis de la république française, et compromettre le sénat pour les mesures que ces rapports ont dictées et qui sont si opposées aux assurances qu'il ne cesse de donner de son amitié et de sa confiance envers le gouvernement français.

Ce qui vient d'arriver au port de Lido en est un exemple terrible, et qui ne peut qu'avoir les suites les plus funestes. Le conférent a communiqué au ministre la relation du commandant des forces vénitiennes dans cette partie. C'est un tissu de mensonges formés pour épouvanter le peuple de Venise, l'exaspérer toujours plus contre les Français, et justifier la conduite atroce des Albanais contre un navire français, dont on a assassiné l'équipage sans autre motif que la haine qu'on

leur a inspirée, et la passion du pillage que ces milices exercent partout où elles sont employées.

Le commandant du Lido annonce que ce bâtiment a paru pendant plusieurs jours au large avec plusieurs autres de la même espèce, sans pavillon; que sur les cinq heures du soir, jeudi dernier (*v. s.*), il s'est présenté avec deux conserves à l'entrée du port, avec pavillon français; qu'on lui a envoyé un canot pour le reconnaître et le prévenir que les navires armés ne pouvaient pas entrer dans le port; qu'il a répondu qu'il y entrerait de force, qu'alors le château a tiré deux coups de semonce, auxquels les deux conserves ont obéi; que celui-ci a au contraire forcé de voiles pour entrer; qu'on lui a tiré à boulet; qu'alors il s'est abattu sur une gaillotte armée qu'il a abordée, et que les Esclavons sont entrés sur le bâtiment et l'ont rendu; qu'il y a eu de part et d'autre quelques tués et plusieurs blessés; que le capitaine français ainsi que l'écrivain ont été tués, parce qu'ils voulaieut mettre le feu à la Sainte-Barbe; qu'enfin ce bâtiment était chargé d'une quantité extraordinaire d'armes et de munitions, et que d'environ 50 hommes qui composaient l'équipage, il n'y avait que deux ou trois Français : on appuie cette relation d'une déposition du pilote vénitien qu'on a interrogé, et à qui on a fait dire plusieurs choses qui manifestent l'intention d'user de violence contre la ville de Venise.

Il fallait faire circuler cette pièce dans la ville, la répandre au-dehors sans contradiction. On a retenu deux lettres que les Français écrivaient au ministre,

et qui ne lui ont été remises qu'hier par la commission.

C'est sur ce rapport que le sénat dit au ministre dans son office que *l'accident arrivé au Lido n'a été occasioné que par la violence décidée dont a usé l'armateur, et que le peuple de Venise s'est encore exalté davantage.*

Il fallait qu'enfin la vérité fût connue. Le ministre a envoyé avant-hier le consul de la république interroger les prisonniers : cet agent s'est rendu au Lido, accompagné du chancelier et d'un officier de la marine vénitienne, porteur des ordres nécessaires pour communiquer librement avec eux. Il rédige actuellement le procès-verbal, et cette pièce, qui sera rendue publique, contient un démenti formel sur tous les faits allégués par le commandant du Lido, en même temps que les détails font frémir d'indignation.

Ce bâtiment appartient à la flottille française en station dans le golfe Adriatique ; *son équipage est presque tout Français.* Le capitaine était chargé d'une mission particulière sur les atterrages de l'Istrie : informé par un Vénitien qu'un armement de plusieurs bâtimens autrichiens croisait sur ces parages, il a pris un pilote, qui s'est chargé de le conduire en sûreté à Venise. A peine arrivé *seul*, à la vue du château de Lido, il les a salués de neuf coups de canon : on lui a détaché un officier pour lui dire que les bâtimens armés ne pouvaient pas entrer dans le port. Il a jeté l'ancre sous les murs du château hérissés de canons et de milices armées et à la portée des bâtimens de garde ; à peine était-il amaré, qu'un second canot est venu lui intimer l'ordre

de sortir sur-le-champ du port ; il a fait quelques représentations, on l'a maltraité de paroles et de menaces : il a travaillé alors à déraper son ancre ; mais à peine était-elle dérapée, qu'il s'est vu tout à coup assailli d'une grêle de boulets, de balles et de pierres qui a forcé l'équipage à se retirer sur le pont ; il ne restait sur la couverte que le capitaine et quelques matelots pour la manœuvre : ils n'avaient aucun canon chargé, aucune arme à la main ; le capitaine est monté sur le parquet, avec un porte-voix pour crier *de ne plus tirer, qu'il partait* ; une balle de fusil l'a jeté mort : en même temps une chaloupe d'Esclavons s'est emparée du navire, et ces hommes féroces ont massacré le peu de Français qui se trouvaient sur le pont. Ils ont fusillé dans l'eau ceux qui s'y étaient jetés pour échapper à leur barbarie, et ils ont eu l'atrocité de hacher en morceau un cadavre tombé sous leurs coups, et dont le crâne a encore été trouvé hier.

On a fait alors monter le reste de l'équipage, on les a dépouillés nus, on a pillé le navire, et ce n'est que le lendemain que l'on a songé à l'état malheureux où on les avait laissés. Depuis on les traite assez bien : on leur a rendu quelques haillons, et ils attendent avec confiance et tranquillité la vengeance et la fin de leurs maux.

Le ministre va rendre compte de cet événement à son gouvernement et au général en chef. La conduite du sénat dans cette occasion, en attendant les justes satisfactions que la république française a droit d'exiger, manifestera clairement s'il participe indirectement

ou directement à de pareils attentats, ainsi qu'aux assassinats multipliés qui se commettent tous les jours sur son territoire, par des paysans armés contre des officiers, soldats et autres individus de l'armée française; si la nature des ordres qu'il a donnés, ou le choix des fonctionnaires qu'il emploie en sont la cause, ou si on ne doit effectivement les attribuer qu'au mouvement donné par les malveillans et par les ennemis des deux républiques. Cette conduite provisoire et les mesures franches et énergiques qu'il prendra pour contenir ses sujets, décideront l'opinion des généraux français et des braves soldats qu'ils conduisent, d'où dépend aujourd'hui le sort de l'état vénitien.

Le ministre demande dès à présent, *au nom de la nation française* :

1°. L'arrestation du commandant du Lido, qui, par un faux rapport, en trompant le gouvernement lui-même, a offensé la loyauté d'une nation qu'il doit respecter.

2°. L'emprisonnement immédiat des auteurs, quels qu'ils soient, de l'attentat commis sur les Français, et leur détention à la disposition du général en chef.

3°. La restitution de tout ce qui a été enlevé au bâtiment, qui doit être réparé, réagréé, et conduit en lieu de sûreté, à la disposition du commandant de la flottille française.

4°. La restitution immédiate de tous les effets, bijoux, argent, hardes et papiers arrachés à l'équipage et aux passagers, sur les notes qu'ils produiront.

5°. Que ces mêmes individus soient tous transportés

à Ancône, à l'exception des passagers, qui peuvent désirer être conduits à Trieste ou à tout autre endroit qu'ils indiqueront.

Le gouvernement de Venise ne peut pas douter que dès que le commandant de la flottile française sera informé du traitement fait à un navire de sa division, il ne vienne lui-même en demander satisfaction.

Le ministre prévient votre sérénité et vos excellences que, dans l'état où sont les choses à cet égard, il ne se soumettra pas à la règle de convention, qui s'est opposée jusqu'à présent à ce que les bâtimens étrangers armés soient admis dans le port. La sagesse du sénat trouvera facilement les moyens de le prévenir et de le calmer, en attendant la décision du général en chef : mais en même temps s'il persiste à vouloir entrer, il ne pense pas qu'on prît le parti d'employer aucun moyen de force pour l'en empêcher. Le gouvernement se rendrait responsable des résultats d'une pareille mesure, et il doit se reposer entièrement sur la parole du commandant français.

Seconde note du même.

Sérénissime prince, très-excellens seigneurs.

Le ministre de la république française a reçu successivement de la part de votre sérénité et de vos excellences, deux offices datés des 21 et 22 de ce mois, et par lesquels elles veulent bien l'instruire que le sénat a jugé à propos de restreindre à ses premières

limites la loi qui défend l'introduction des étrangers à Venise.

Il prend la liberté de leur observer que la position de l'armée française en Allemagne, sa marche rapide contre un ennemi découragé qui fuyait devant elle, et mille autres circonstances qui en ont été le résultat, avaient déterminé les chefs de l'administration à choisir pour centre de leurs opérations une ville amie, dont la position et les principes leur semblaient devoir assurer les effets précieux qui lui sont confiés, et les bureaux de leur comptabilité. Cette résolution a nécessité une communication plus active avec le dehors. Beaucoup d'employés ont dû venir prendre des ordres, rendre des comptes, se pourvoir des moyens de transport sur les différens points de station. Ces motifs, en multipliant les demandes du ministre auprès de la commission chargée de la police des laguues, devaient en même temps les justifier ; et la conduite des Français qui ont paru à Venise avant et depuis cette époque, ne devait pas faire craindre au sénat ce qu'il appelle des abus contre une loi de circonstance qui, pour le commerce et l'avantage des Vénitiens eux-mêmes, ne devait être que momentanée.

Mais puisque le peuple de Venise, guidé par la haine qu'on lui a inspirée pour les Français, et qu'on cherche à exalter en le trompant tous les jours, murmure contre une exception en leur faveur, dont il tire lui-même des avantages réels, V. S. et VV. Ex. connaîtront sans doute que le système adopté par les chefs d'administration ne peut plus exister : en conséquence, ils

prennent le parti de se retirer tous, et comme les rapports journaliers des ministres avec eux et les officiers de l'armée exigeraient de nouvelles demandes de sa part, auxquelles on cesse déjà d'adhérer, il ira lui-même fixer sa résidence hors des lagunes, pour pouvoir communiquer librement avec les nationaux.

En annonçant à V. S. et à VV. Ex. cette résolution, le ministre leur répète toujours sincèrement les assurances de son respect.

Le 5 floréal an 5.

Verone, le 8 floréal an 5 (27 avril 1797).

Au général en chef.

Enfin, général, nous sommes maîtres de Verone, et tous les brigands sont en fuite ou désarmés. Il serait difficile de concevoir les horreurs qui se sont commises dans cette ville : il y a eu plus de 300 Français assassinés. Le signal a été donné par des coups de sifflets, et à l'instant les assassins se sont répandus dans toute la ville, massacrant tous les Français qu'ils rencontraient : heureusement le général Balland et plusieurs autres ont eu le temps de se réfugier dans les forts. Le vieux château a servi de retraite à beaucoup : étant de plain pied avec la ville, ils ont eu plus de facilité à y entrer : un grand nombre se sont réfugiés au palais, où les provéditeurs, avec beaucoup de peine, leur ont accordé une retraite. Le général Balland, voyant de la citadelle le grand nombre de Français que l'on jetait dans l'Adige, a fait tirer

sur la ville, et y a mis le feu en plusieurs endroits : cela a fait cesser le massacre. L'arrivée de la colonne mobile, commandée par le général Chabran, et la nouvelle de la paix avec l'empereur, ont fait changer de ton aux provéditeurs, qui, après avoir traité le général Balland et le chef de brigade Beaupoil avec insolence, sont tout à coup devenus supplians. A mon arrivée, ils m'ont envoyé des députés; j'ai exigé pour conditions préliminaires:

1°. Qu'ils feraient sortir tous les Français qui, n'ayant pu s'échapper de la ville, seraient enfermés au palais;

2°. Qu'ils feraient sortir tous les paysans armés qui étaient dans la ville;

3°. Qu'ils se constitueraient ôtages, les deux provéditeurs Giovanelli et Erizzo, et seize des principaux habitans les plus connus par leur acharnement contre les Français. Contarini devait rester dans la ville pour donner les ordres qui lui seraient adressés du camp, par les provéditeurs, pour le désarmement des habitans, et pour livrer les postes.

Les provéditeurs signèrent les articles, et promirent de se rendre, dans la nuit du 4, avec les autres ôtages. Je leur avais accordé un armistice de trente-six heures pour remplir les conditions; mais, au lieu de les tenir, ils profitèrent de la nuit pour fuir, malgré leur signature et leur parole d'honneur. Ils laissèrent la ville dans un désordre affreux; le pillage et les assassinats recommencèrent; enfin, la peur prit aux paysans, à qui l'on dit que la colonne du général Victor arrivait

à la porte de l'Evêque ; ils se sont débandés : les autres brigands se cachèrent et prirent la fuite ; la municipalité nous fit ouvrir les portes.

Le nombre des paysans et des artisans armés dans la ville allait à 30,000 ; il y avait en outre 2,600 hommes de troupes vénitiennes. Si les communications n'avaient pas été totalement interceptées, il n'en serait pas échappé un seul ; mais le général Victor n'a reçu mes lettres que le 6 au soir, et n'a pas pu arriver ; il a cependant marché, parce que le bruit public lui avait annoncé le massacre de tous les Français dans le Veronais : il y en a eu effectivement un grand nombre d'assassinés entre Verone et Vicence ; mais le bruit de l'approche du général Victor et de la paix avec l'empereur a tout fait cesser.

Le gouvernement de Venise aura beau désavouer : tout s'est fait par son ordre. Les paysans étaient payés par lui, et il ne pourra pas dire que la levée en masse des paysans du Trévisan, du Padouan, de Bassano et du Vincentin, fût pour apaiser les troubles de Bergarme : d'ailleurs, les troupes réglées vénitiennes nous ont attaqués à Dezenzano et à la Maison-Blanche ; nous les avons bien battus, et les prisonniers ont assuré qu'ils avaient ordre de faire main basse sur tous les Français.

Je me serais emparé de Verone de vive force, trois jours plus tôt qu'elle ne s'est rendue ; mais 800 Français qui y étaient à la merci des brigands, m'ont forcé à temporiser ; enfin nous en sommes les maîtres, et il y aura des ressources considérables pour l'armée. J'ai imposé la ville à 120,000 sequins pour le service de

l'armée, et pour indemniser les Français dont les effets ont été pillés. On trouve à chaque instant des volontaires percés de stylets et de balles. Nos soldats, qui voient cela, ne sont pas tranquilles; ils ont pillé quelques maisons. Le Mont-de-Piété a eu quelque petite atteinte, à ce qu'on m'assure; mais tout est rentré dans l'ordre. J'ai nommé cinq personnes pour faire l'inventaire de tout ce qui est resté, et qui doit se monter à quelques millions de Venise; il n'y a qu'une seule chambre qui ait souffert, et encore peu : je m'y suis transporté avec cinq personnes, je n'y ai vu que quelques boîtes vides par terre, et de l'argenterie en désordre; mais, la garde ayant été placée aussitôt, et la porte fermée avec un cadenas, la perte se borne à peu de chose : les chambres les plus riches sont restées intactes.

Je suis obligé de garder encore les détachemens des dépôts, quoiqu'ils me donnent beaucoup de peine, étant de différentes demi-brigades. La discipline est très-difficile à maintenir; je pense même qu'à présent il sera inutile de vous les envoyer, à moins que ce ne soit pour escorter l'argent venant de Milan, qui vous est destiné.

Toute la juiverie a été pillée par les brigands, ainsi que quelques maisons dont les Français avaient eu à se louer. Plusieurs Français ont été sauvés par des habitans et des officiers vénitiens, dont quelques-uns ont été victimes de leur humanité.

Je joins ici les rapports du général Balland et de Pico.

Le général Victor m'a dit vous avoir envoyé le sien

Je lui ai donné l'ordre de retourner à Padoue, pour y attendre vos ordres ultérieurs; je donne aussi au général Baraguay d'Hilliers l'ordre de retourner dans le Frioul : la marche du général Laudon m'avait forcé de le faire approcher avec sa division.

Il me semble que vous pourriez exiger la punition des provéditeurs Giovanelli et Erizzo, pour avoir faussé leur signature et leur parole.

Le général Beaurevoir, que j'ai emmené de Mantoue, est chargé de remonter les dépôts; nous avons pris 200 chevaux de cavalerie vénitienne, le reste s'est sauvé avec les provéditeurs. Les soldats prisonniers sont partis pour Brescia, au nombre de 2,500, y compris les officiers; de là ils seront envoyés à Milan.

J'ai donné l'ordre au général Victor de désarmer la garnison et les habitans de Padoue, qui se sont conduits, ainsi que le podesta, avec beaucoup d'insolence envers les Français: ils sont devenus humbles depuis la nouvelle paix.

Vous savez sans doute que les Vénitiens avaient arrêté nos convois de munitions qui allaient par mer à Palma-Nova, pour le service de l'armée. Je vous assure, général, que le gouvernement avait tout organisé de manière à nous faire beaucoup de mal, sans les mesures promptes que nous avons prises, et la paix avec l'empereur, qui ont déconcerté tous leurs projets, et les ont forcés à chanter la palinodie.

Le général Balland m'a demandé à ne pas rester ici; il se rendra à Brescia, où il commandera le Veronais, le Brescian et le Bergamasque : le général Chabran com-

mandera ici, sous ses ordres, et le général Monleau, à Brescia ; il a envoyé le général Serviez pour commander à Porto-Legnago. KILMAINE.

Verone, le 12 floréal an 5 (1er. mai 1797).

Au général en chef.

Les députés de Verone, de Brescia, de Bergame, de Crema et de Vicence, partent pour vous exposer leurs justes demandes, général : les peuples de ces villes, dévoués à la France et fatigués, à juste titre, de l'affreux joug de Venise, veulent leur indépendance et réclament votre protection. Il serait, à mon avis, temps d'anéantir un gouvernement dont les bases reposent sur la perfidie. J'ai donné à ces députés toutes les espérances qu'ils ont le droit d'attendre de votre amour pour la liberté et la justice.

Il y a eu un second soulèvemeni dans le val Sabbia : le rassemblement y est considérable. Les paysans ont attaqué nos postes à Gavardo et à Gardène. J'ai envoyé le général Chevalier avec 1,800 hommes et quatre pièces de canon, avec ordre de dissiper et de désarmer tout le val Sabbia, et d'arrêter et de faire fusiller les chefs. Les habitans du val Sabbia et Trombia s'étaient tenus tranquilles : j'avais appris qu'ils avaient envoyé trois députés à Venise, je les ai fait guetter à leur retour ; mais on les a manqués : c'est depuis que ces députés sont de retour, que les troubles ont recommencé.

Les principaux chefs des assassinats de Verone sont

arrêtés, ainsi que plusieurs subalternes. J'ai fait désarmer la ville : tout y est tranquille ; mais les boutiques n'y sont pas ouvertes, ce qui n'est pas un mal avec nos soldats, qui se croient tout permis ; cependant j'ai mis fin au pillage, et ce n'était pas chose facile : car nos soldats trouvaient à chaque pas des preuves de l'assassinat de leurs frères d'armes. Il s'est commis ici des choses horribles ; l'historique des événemens, auquel on travaille, fera exécrer la perfidie vénitienne à la postérité la plus reculée.

J'ai donné l'ordre au commissaire ordonnateur Blanchon de faire mettre les scellés sur tous les monts-de-piété des états de Venise, en-deçà de la Piave ; j'ai été obligé de donner cet ordre pour empêcher les dilapidations : celui de Verone a souffert ; tout le monde trouvait le moyen d'y entrer, et regardait comme sa propriété tout ce qui s'y trouvait. J'ai fini par en ôter les clefs à la commission, et y faire mettre les scellés : il y a encore, à ce qu'on m'assure, une immense quantité d'argenterie. J'ai donné aussi l'ordre de mettre toutes les caisses en séquestre ; mais j'ai défendu à qui que ce soit d'y toucher avant votre arrivée. Le général Beaurevoir continue à remonter notre cavalerie et notre artillerie.

Je pense que nous aurons bientôt le plaisir de vous voir : je le désire d'autant plus, que la municipalité et la commission administrative du Mantouan ont des prétentions extraordinaires, et veulent être autorisées par vous.

KILMAINE.

Au quartier-général à Palma-Nova, c 14 floréal an 5
(3 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

Je reçois dans l'instant des nouvelles de Verone. Vous trouverez ci-joint les rapports du général de division Balland, du général Kilmaine et du chef de brigade Beaupoil.

Dès l'instant que j'eus passé les gorges de la Carinthie, les Vénitiens crurent que j'étais enfourné en Allemagne, et ce lâche et ce vil gouvernement médita des Vêpres siciliennes. Dans la ville de Venise, et dans toute la terre-ferme, on courut aux armes. Le sénat exhorta les prédicateurs, déjà assez portés par eux-mêmes, à prêcher la croisade contre nous. Une nuée d'Esclavons, une grande quantité de canons, et plus de cent cinquante mille fusils furent envoyés dans la terre-ferme; des commissaires extraordinaires, avec de l'argent, furent envoyés de tous côtés pour enrégimenter les paysans; cependant M. Pesaro, sage grand, me fut envoyé à Goritzia, afin de chercher à me donner le change sur tous ces armemens. J'avais des raisons de me méfier de leur atroce politique, que j'avais assez appris à connaître. Je déclarai que si cet armement n'avait pour but que de faire rentrer des villes dans l'ordre, il pouvait cesser, parce que je me chargeais de faire rentrer ces villes dans le devoir, moyennant qu'ils me demanderaient la médiation de la république: il me promit tout, et ne tint rien. Il resta à Goritzia et à Udine assez de temps pour être persuadé par lui-même que j'étais passé en Allemagne, et que

les marches rapides que je faisais tous les jours donnaient le temps d'exécuter les projets qu'on avait en vue.

Le 30 germinal, des corps de troupes vénitiennes considérables, augmentés par un grand nombre de paysans, interceptèrent les communications de Verone à Mantoue, de Verone à Peschiera, et de Verone à Porto-Legnago. Plusieurs de nos courriers furent sur-le-champ égorgés, et les dépêches portées à Venise ; plus de 2,000 hommes furent arrêtés dans différentes villes de la terre-ferme, et précipités sous les plombs de Saint-Marc : c'étaient tous ceux que la farouche jalousie des inquisiteurs soupçonnait de nous être favorables ; ils défendirent à Venise que le canal où ils ont coutume de noyer les criminels d'état, fût nettoyé : et qui peut calculer le nombre des Vénitiens que ces monstres ont sacrifiés ?

Cependant, au premier vent que j'eus de ce qui se tramait, j'en sentis la conséquence. Je donnai au général Kilmaine le commandement de toute l'Italie ; j'ordonnai au général Victor de se porter à marches forcées dans le pays vénitien. Les divisions du Tyrol s'étant portées sur l'armée active, cette partie devenait plus découverte ; j'y envoyai sur-le-champ le général Baraguay d'Hilliers. Cependant le général Kilmaine réunit des colonnes mobiles de Polonais, de Lombards et de Français, qu'il avait sous ses ordres, et qu'il avait remis sous ceux du général Chabran et du général Lahoz. A Padoue, à Sienne et sur toutes les routes, les Français étaient impitoyablement assassinés. J'ai plus de cent procès-verbaux, qui tous démontrent la scélératesse du gouvernement vénitien.

J'ai envoyé à Venise mon aide-de-camp Junot, et j'ai écrit au sénat la lettre dont je vous ai déjà envoyé copie.

Pendant ce temps, ils étaient parvenus à rassembler à Verone 40,000 Esclavons, paysans, ou compagnies de citadins, qu'ils avaient armés, et, au signal de plusieurs coups de la grande cloche de Verone et de sifflets, on court sur tous les Français, qui sont assassinés : les uns furent jetés dans l'Adige; les autres, blessés et tout sanglans, se sauvèrent dans les forteresses, que j'avais, dès longtemps, eu le soin de réparer et de munir d'une nombreuse artillerie.

Vous trouverez ci-joint le rapport du général Balland. Vous y verrez que les soldats de l'armée d'Italie, toujours dignes d'eux, se sont, dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, couverts de gloire. Enfin, après six jours de siége, ils furent dégagés, par les mesures que prit le général Kilmaine, après les combats de Dezenzano, Valeggio et Verone : nous avons fait 3,500 prisonniers, et leur avons enlevé tous leurs canons. A Venise, pendant ce temps, on assassinait Laugier, on maltraitait tous les Français, et on les obligeait à quitter la ville. Tant d'outrages, tant d'assassinats ne resteront pas impunis; mais c'est à vous surtout, et au corps législatif, qu'il appartient de venger le nom français d'une manière éclatante. Après une trahison aussi horrible, je ne vois plus d'autre parti que celui d'effacer le nom vénitien de dessus la surface du globe : il faut le sang de tous les nobles vénitiens pour apaiser les mânes des Français qu'ils ont fait égorger. J'ai écrit

à des députés que m'a envoyés le sénat, la lettre ci-jointe. Dès l'instant où je vais être arrivé à Trévise, j'empêcherai qu'aucun Vénitien ne vienne en terre-ferme, et je ferai travailler à des radeaux, afin de pouvoir forcer les lagunes, et chasser de Venise même ces nobles, nos ennemis irréconciliables, et les plus vils de tous les hommes. Je vous écris à la hâte ; mais dès l'instant que j'aurai recueilli tous les matériaux, je ne manquerai pas de vous faire passer, dans le plus grand détail, l'histoire de ces conspirations, aussi perfides que les Vêpres siciliennes.

L'évêque de Verone a prêché en chaire, la semaine sainte et le jour de pâques, que c'était une chose méritoire et agréable à Dieu, que de tuer les Français : si je l'attrape, je le punirai exemplairement.

BONAPARTE.

Paris, le 23 floréal an 5 (12 mai 1797).

Au général Bonaparte.

La pacification prochaine du Continent va ramener, citoyen général, les armées de la république française sur son territoire, et il est précieux pour nous de recueillir d'avance l'opinion des généraux en chef sur la manière dont ce mouvement devra s'opérer. Nous avons à concilier la tranquillité de l'intérieur avec l'empressement d'un grand nombre de militaires pour rentrer dans leurs foyers, et, d'un autre côté, les armées doivent être maintenues sur un pied de force respectable. L'expérience de cette guerre indique dans leur organisation

des changemens dont il faut constater l'utilité. Déjà il nous a été présenté des vues sur quelques innovations à apporter dans l'habillement, l'armement et la distinction des armes ; les principes de l'instruction devront à leur tour occuper notre attention, ainsi que le mode d'avancement ; mais nous attendrons vos observations pour fixer notre attention sur tous ces objets. Après la gloire que vous vous êtes acquise dans la conquête de l'Italie, c'est surtout à vous qu'il appartient d'analyser les élémens de la victoire et de concourir à donner à la république une constitution militaire qui puisse maintenir sa supériorité sur les autres peuples de l'Europe.

LETOURNEUR, *président du Directoire.*

Paris, le 23 floréal an 5 (12 mai 1797).

Au général Bonaparte.

La trésorerie nationale, citoyen général, a délivré pour deux millions de traites aux citoyens Gobert et Lanoue, en remplacement des fonds qu'ils ont versés à la trésorerie nationale dans une circonstance difficile. Le paiement leur en avait été solennellement promis sur les caisses de l'armée d'Italie : ils éprouvent des difficultés ; l'intention du Directoire est qu'elles soient levées et que les valeurs promises soient ponctuellement délivrées. Le Directoire exécutif vous recommande, citoyen général, de prescrire pour cela l'emploi des mesures nécessaires.

LETOURNEUR.

NOTE.

Louis Manini, par la grâce de Dieu, duc de Venise, au général Bonaparte, commandant en chef les armées françaises en Italie.

Le grand conseil ayant conféré ses pleins pouvoirs à ses concitoyens Dona Lunato, Justinian et Elvise Mocenigo, nous leur remettons avec la présente la délibération prise et signée aujourd'hui, afin qu'ils puissent être crus et qu'ils la prennent pour règle de leur conduite dans leur mission, dont le but particulier est de donner les satisfactions demandées par le général en chef.

Donné en notre palais ducal, le 4 mai 1797.

ANDREA ALBERTI, *secrétaire.*

4 mai 1797, en grand conseil.

Le grand conseil ayant pris connaissance des dépêches et rapports des députés du général Bonaparte, commandant en chef l'armée française en Italie, ainsi que de la lettre du général Berthier qui les accompagnait, et du mémoire du ministre de France, en date du 2 du courant, consent à reconnaître et accueillir, dans la suspension des hostilités, le principe de confiance tendant au but désiré de terminer les différens qui existent entre la république française et celle de Venise.

Cette union étant l'objet du vœu général, les susdits députés Français Dona Lunato, Justinian et Elvise Mocenigo sont d'abord revêtus de pleins pouvoirs pour

convenir généralement avec ledit général et promettre, au nom de la république, tout ce qui sera convenable à cet égard.

Le grand conseil s'en rapporte là-dessus à la décision, qui leur donne autorité dans les matières de constitution et de gouvernement dépendant du même grand conseil, qui se réserve la ratification des conventions.

Quant au préliminaire demandé par le général susnommé, le grand conseil voulant, par tous ses moyens, prouver la sincérité du désir qu'il a de donner la satisfaction demandée, arrête : que les trois inquisiteurs d'état soient mis en arrestation par les avocats fiscaux du commun et conduits sous bonne garde dans une des îles voisines des lagunes, pour y être détenus jusqu'à jugement définitif du grand conseil, et qu'à cet effet lesdits avocats prendront des instructions sur la part que les inquisiteurs ont prise aux assassinats commis dans l'état de Venise sur des individus français, ainsi que sur l'événement arrivé dans le port du Lido à un bâtiment français.

Il est également enjoint auxdits avocats fiscaux du commun de faire arrêter dans un lieu séparé des autres le commandant du château de Lido, et de procéder également contre lui à l'occasion du fatal événement qu'a éprouvé ledit bâtiment français, pour être ensuite jugé dans les mêmes formes. VALENTIN MARINI.

Palma-Nova, le 13 floréal an 5 (2 mai 1797).

Au chef de l'état-major.

Je vous envoie ci-joint, citoyen général, un manifeste relatif aux Vénitiens; vous voudrez bien faire en sorte qu'il y en ait mille exemplaires imprimés dans la nuit : vous en enverrez une copie à la congrégation de Milan, pour qu'elle le fasse traduire en italien et qu'elle le fasse imprimer et répandre partout.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Palma-Nova, le 13 floréal an 5 (2 mai 1797).

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie.

MANIFESTE.

Pendant que l'armée française est engagée dans les gorges de la Styrie et laisse loin derrière elle l'Italie et les principaux établissemens de l'armée, où il ne reste qu'un petit nombre de bataillons, voici la conduite que tient le gouvernement de Venise :

1°. Il profite de la semaine sainte pour armer 40,000 paysans, y joint dix régimens d'Esclavons, les organise en différens corps d'armée et les poste aux différens points pour intercepter toute communication entre l'armée et ses derrières.

2°. Des commissaires extraordinaires, des fusils, des munitions de toute espèce, une grande quantité de canons sortent de Venise même pour achever l'organisation des différens corps d'armée.

3°. On fait arrêter en terre-ferme ceux qui nous ont accueillis ; on comble de bienfaits et de toute la confiance du gouvernement tous ceux en qui l'on connaît une haine furibonde contre le nom français, et spécialement les quatorze conspirateurs de Verone que le provéditeur Prioli avait fait arrêter il y a trois mois, comme ayant médité l'égorgement des Français.

4°. Sur les places, dans les cafés et autres lieux publics de Venise, on insulte et on accable de mauvais traitemens tous les Français, les dénommant du nom injurieux de jacobins, de régicides, d'athées : les Français doivent sortir de Venise, et peu après il leur est même défendu d'y entrer.

5°. On ordonne au peuple de Padoue, de Vicence, de Verone, de courir aux armes, de seconder les différens corps d'armée et de commencer enfin ces nouvelles Vêpres siciliennes. Il appartenait au Lion de Saint-Marc, disent les officiers vénitiens, de vérifier le proverbe, que l'*Italie est le tombeau des Français*.

6°. Les prêtres en chaire prêchent la croisade, et les prêtres, dans l'état de Venise, ne disent jamais que ce que veut le gouvernement. Des pamphlets, des proclamations perfides, des lettres anonymes sont imprimés dans les différentes villes et commencent à faire fermenter toutes les têtes ; et dans un état où la liberté de la presse n'est pas permise, dans un gouvernement aussi craint que secrètement abhorré, les imprimeurs n'impriment, les auteurs ne composent que ce que veut le sénat.

7°. Tout sourit d'abord aux projets perfides du gou-

vernement ; le sang français coule de toutes parts ; sur toutes les routes on intercepte nos convois, nos courriers et tout ce qui tient à l'armée.

8°. A Padoue, un chef de bataillon et deux autres Français sont assassinés. A Castiglione de Mori, nos soldats sont désarmés et assassinés. Sur toutes les grandes routes de Mantoue à Legnago, de Cassano à Verone, nous avons plus de 200 hommes assassinés.

9°. Deux bataillons français veulent rejoindre l'armée, rencontrent à Chiari une division de l'armée vénitienne, qui veut s'opposer à leur passage ; un combat s'engage, et nos braves soldats se font passage en mettant en déroute ces perfides ennemis.

10°. A Valeggio il y a un autre combat ; à Dezenzano, il faut encore se battre : les Français sont partout peu nombreux ; mais il savent bien qu'on ne compte pas le nombre des bataillons ennemis lorqu'ils ne sont composés que d'assassins.

11°. La seconde fête de pâques, au son de la cloche, tous les Français sont assassinés dans Verone. On ne respecte ni les malades dans les hôpitaux, ni ceux qui, en convalescence, se promènent dans les rues, et qui sont jetés dans l'Adige, ou meurent percés de mille coups de sytlets : plus de 400 Français sont assassinés.

12°. Pendant huit jours, l'armée vénitienne assiége les trois châteaux de Verone : les canons qu'ils mettent en batterie leur sont enlevés à la baïonnette ; le feu est mis dans la ville, et la colonne mobile qui arrive sur ces entrefaites, met ces lâches dans une déroute complette, en faisant trois mille hommes de troupe de ligne

prisonniers parmi lesquels plusieurs généraux vénitiens.

13°. La maison du consul français de Zante est brûlée dans la Dalmatie.

14°. Un vaisseau de guerre vénitien prend sous sa protection un convoi autrichien, et tire plusieurs boulets contre la corvette *la Brune*.

15°. *Le Libérateur de l'Italie*, bâtiment de la république, ne portant que trois à quatre petites pièces de canon, et n'ayant que 40 hommes d'équipage, est coulé à fond dans le port même de Venise et par les ordres du sénat. Le jeune et intéressant Laugier, lieutenant de vaisseau, commandant ce bâtiment, dès qu'il se voit attaqué par le feu du fort et de la galère amirale, n'étant éloigné de l'un et de l'autre que d'une portée de pistolet, ordonne à son équipage de se mettre à fond de cale : lui seul, il monte sur le tillac au milieu d'une grêle de mitraille et cherche, par ses discours, à désarmer la fureur de ses assassins, mais il tombe roide mort; son équipage se jette à la nage et est poursuivi par six chaloupes montées par des troupes soldées par la république de Venise, qui tuent à coups de hâche plusieurs de ceux qui cherchaient leur salut dans la haute mer. Un contre-maître, blessé de plusieurs coups, affaibli, faisant sang de tous côtés, a le bonheur de prendre terre à un morceau de bois touchant au château du port; mais le commandant lui-même lui coupe le poignet d'un coup de hâche.

Vu les griefs ci-dessus, et autorisé par le titre 12, art. 328 de la constitution de la république, et vu l'urgence des circonstances

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Le général en chef requiert le ministre de France près la république de Venise de sortir de ladite ville ; ordonne aux différens agens de la république de Venise dans la Lombardie et dans la terre-ferme vénitienne de l'évacuer sous vingt-quatre heures.

Ordonne aux différens généraux de division de traiter en ennemis les troupes de la république de Venise, de faire abattre dans toutes les villes de la terre-ferme le Lion de Saint-Marc. Chacun recevra, à l'ordre du jour de demain, une instruction particulière pour les opérations militaires ultérieures. BONAPARTE.

Padoue, le 13 floréal an 5 (2 mai 1797).

A messieurs les députés de la république de Venise.

Le général en chef Bonaparte me charge de vous faire connaître, messieurs, que, quoique vous soyez munis de pleins pouvoirs du grand conseil, il ne peut entrer en pourparlers avec vous sur les différens qui divisent les républiques française et vénitienne, si, au préalable, le grand conseil ne fait arrêter et punir d'une manière exemplaire les trois inquisiteurs qui n'ont cessé de persécuter les Vénitiens qui ont accueilli les Français, et qui sont les véritables instigateurs des assassinats qui se sont commis en terre-ferme, où plus de 5 à 600 Français ont péri lâchement assassinés.

Laugier et ses malheureux compagnons, qui ont été massacrés dans votre port même, et par l'ordre de votre gouvernement, exciteront parmi le peuple fran-

çais un mouvement d'indignation que le grand conseil doit partager.

Le général en chef exige que vous fassiez arrêter le grand amiral, qui, de la galère, a donné le signal du massacre, et que la punition soit proportionnée au crime qu'il a commis.

Au reste, le général en chef me charge de vous mander qu'il donne des ordres pour qu'il ne soit commis aucune hostilité contre la ville de Venise pendant quatre jours.

ALEXANDRE BERTHIER.

Milan, le 16 floréal an 5 (5 mai 1797).

An général Augereau.

Le général Augereau prendra le commandement de Verone, du Veronais, de Peschiera, de Porto-Legnago, et du pays compris entre l'Adige et la Piave.

Comme en conséquence des préliminaires de paix, toutes les troupes autrichiennes doivent évacuer le pays vénitien, le général Augereau s'informera si celles du général Laudon n'occupent plus les parties de ce territoire, tant sur l'Adige, que sur les autres points de son commandement.

Le général Augereau se fera rendre compte de la situation de Verone et du Veronais. Il prendra des renseignemens bien exacts sur tout ce qui s'est passé, sur les conventions qui ont été faites, sur les contributions imposées, et il fera, quant à cet objet, ce qu'il jugera le plus convenable à la dignité et aux avantages de la république française.

Il fera dresser un état de toutes les pertes qu'ont essuyées les Français, afin qu'on puisse les indemniser.

Il ordonnera le désarmement de tous les paysans et autres Vénitiens.

Il ordonnera à tous les provéditeurs ou gouverneurs de la république de Venise qui se trouveraient encore dans son commandement sur la terre-ferme, de se retirer sur-le-champ à Venise.

Il fera chercher tous les auteurs ou promoteurs des assassinats commis sur les Français, et les fera juger par un conseil de guerre.

Il s'occupera de trouver un local convenable et les fournitures nécessaires pour former un hôpital à Verone.

Enfin, il donnera tous les ordres et toutes les instructions qui lui paraîtront convenables pour le maintien de l'ordre général. Il fera nommer des municipalités. Le général en chef s'en rapporte entièrement à lui pour contenir le pays qui lui est confié, jusqu'à ce qu'il ait été pris des mesures générales. Il pourra même organiser provisoirement, pour la police intérieure, une garde nationale de quelques hommes sûrs et patriotes.

Le général Augereau est prévenu que le général Joubert, avec sa division, occupe Bassano et pays environnans; que le général A. Dumas est à Trévise avec les premiers et septième régimens de hussards, et que la division Baraguay d'Hilliers est à Mestre, et celle du général Victor à Padoue, pour empêcher toute communication de Venise avec la terre-ferme.

ALEXANDRE BERTHIER.

Milan, le 16 floréal an 5 (5 mai 1797).

Au général Delmas.

Le général Delmas partira de Pordenone avec toute sa division, pour se rendre à Belluno, où il établira son quartier-général; il réglera lui-même ses marches en partant sur-le-champ, et me préviendra du jour de son arrivée à Belluno.

Le général Delmas commandera les pays dépendans de Belluno, de Cadore et de Feltre : l'intention du général en chef est qu'il tienne sa division réunie le plus possible, afin de l'exercer tous les jours, et d'être à même de pouvoir donner tous ses soins à la discipline et à l'organisation des corps. Il enverra seulement quelques détachemens dans les différens points du commandement qui lui est confié, pour y faire régner le bon ordre.

Il ne fera tirer ses subsistances que des provinces qui font partie de son commandement, à moins que ce ne soit par disposition de l'ordonnateur en chef.

Le général en chef enverra des instructions au général Delmas sur la manière dont il devra se conduire à l'égard des Vénitiens. BERTHIER.

Milan, le 17 floréal an 5 (6 mai 1797).

A M. l'évêque de Côme.

J'ai reçu, monsieur l'évêque, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, avec les deux imprimés;

j'ai vu avec déplaisir la devise qu'un zèle malentendu de patriotisme a fait mettre au-dessus d'un de vos imprimés. Les ministres de la religion ne doivent, comme vous l'observez fort bien, jamais s'émanciper dans les affaires civiles ; ils doivent porter la teinte de leur caractère, qui, selon l'esprit de l'Évangile, doit être pacifique, tolérant et conciliant. Vous pouvez être persuadé qu'en continuant à professer ces principes, la république française ne souffrira pas qu'il soit porté aucun trouble au culte de la religion et à la paix de ses ministres.

Jetez de l'eau et jamais de l'huile sur les passions des hommes ; dissipez les préjugés et combattez avec ardeur les faux prêtres, qui ont dégradé la religion, en en faisant l'instrument de l'ambition des puissans et des rois. La morale de l'Évangile est celle de l'égalité, et dès-lors elle est la plus favorable au gouvernement républicain, que va désormais avoir votre patrie.

Je vous prie, monsieur l'évêque, de croire aux sentimens, etc. BONAPARTE.

Milan, le 17 floréal an 5 (6 mai 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous donnerez ordre, citoyen général, que tous les soldats vénitiens qui ont été faits prisonniers soient transférés en France, et que tous les officiers soient mis ; savoir, les généraux, colonels, lieutenans-colonels et capitaines au château de Milan, et les lieutenans et sous-lieutenans cadets, etc., au château de Pavie.

Vous chargerez un officier supérieur de les interroger ; ils doivent être considérés comme assassins, et non comme avoués par leur prince. Vous me rendrez compte de leur interrogatoire. BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 17 floréal an 5 (6 mai 1797).

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, arrête :

ART. 1er. La ville de Verone paiera une imposition de 120,000 sequins, qui sera affectée aux dépenses de l'armée.

2. Elle paiera, en outre, une contribution de 50,000 sequins, qui sera distribuée entre tous les soldats et officiers qui se sont trouvés assiégés dans les châteaux, ou ceux qui formaient la colonne mobile qui s'est emparée de la ville.

3. Tous les effets qui sont au mont-de-piété et qui ont une valeur moindre de 50 fr., seront rendus au peuple. Tous les effets d'une valeur supérieure seront séquestrés au profit de la république.

4. Verone n'étant point la route de l'armée, ni le séjour d'aucun dépôt, il est expressément défendu de ne rien payer sous prétexte d'effets perdus, soit aux administrateurs, soit aux militaires ; il ne sera admis, soit dans la comptabilité en argent, soit dans celle en matières, aucun déficit justifié par des pertes faites à Verone.

5. Le commissaire ordonnateur en chef fera dresser un état des pertes qui auront été faites par les per-

sommes formant la garnison des forts ou qui se trouvaient aux hôpitaux, et il sera frappé une troisième contribution sur la seule ville et territoire de Verone, du montant de ladite indemnité.

6. Tous les chevaux de voiture et de selle qui se trouveront à Verone, seront affectés aux charrois d'artillerie ou à la cavalerie.

7. La ville de Verone fournira dans le plus court délai, des cuirs pour faire 40,000 paires de souliers et 2,000 paires de bottes; du drap pour faire 12,000 paires de culottes, 12,000 vestes et 4,000 habits; des toiles pour faire 12,000 chemises et 12,000 paires de guêtres; 12,000 chapeaux et 12,000 paires de bas; une partie desdits effets sera destinée pour l'habillement de la division du général Joubert.

8. Toute l'argenterie existante dans les églises ou autres bâtimens publics, ainsi que tout ce qui appartiendrait au gouvernement, sera confisqué au profit de la république.

9. Il sera réuni sur-le-champ une commission militaire qui, quarante-huit heures après la réception du présent ordre, déclarera ennemis de l'humanité et assassins les cinquante principaux coupables auteurs de l'assassinat qui a eu lieu le jour de la seconde fête de Pâques; lesdits coupables seront arrêtés et envoyés garottés à Toulon pour être de là tranférés à la Guianne: si cependant parmi ces cinquante il s'en trouvait de nobles Vénitiens, ou de ceux qui furent arrêtés il y a plusieurs mois, envoyés à Venise comme coupables de conspiration contre la république française, et qui de-

puis ont été relâchés, ils seront condamnés à être fusillés ; les séquestres seront mis sur-le-champ sur tous les biens, meubles et immeubles desdits condamnés, et leurs biens fonds seront confisqués et affectés à faire rebâtir les maisons du peuple qui ont été brûlées pendant le siége, et à indemniser les autres personnes de la ville qui se trouveraient avoir perdu.

10. On fera un désarmement général dans tout le Veronais, et quiconque serait trouvé avoir désobéi à l'ordre du désarmement serait condamné à être envoyé pour six ans de fers à Toulon.

11. Tous les tableaux, collections de plantes, de coquillages, etc., qui appartiendraient, soit à la ville, soit aux particuliers, seront confisqués au profit de la république ; les particuliers qui seront dans le cas d'être indemnisés, le seront sur les biens des condamnés.

12. Le général chef de l'état-major, le général divisionnaire Augereau, et le commissaire ordonnateur en chef prendront toutes les mesures pour l'exécution du présent ordre. BONAPARTE.

Milan, le 17 floréal an 5 (6 mai 1797).

Au commissaire ordonnateur en chef.

Je vous préviens, citoyen ordonnateur, que la ville de Verone doit fournir dans le plus court délai,

Des cuirs pour 40,000 paires de souliers et 2,000 paires de bottes ;

Du drap pour 12,000 paires de culottes, autant de vestes et 4,000 habits ;

Des toiles pour 12,000 chemises et autant de paires de guêtres ;

Douze mille chapeaux et 12,000 paires de bas.

Vous voudrez bien mettre la plus grande célérité dans les mesures que vous prendrez pour assurer la perception de ces contributions, et vous concerter pour cet objet avec le général Augereau qui commande à Verone.

BERTHIER.

Milan, le 17 floréal an 5 (6 mai 1797).

Au général Augereau.

Je vous envoie ci-joint, mon cher général, copie de l'ordre du général en chef relatif à la ville de Verone. Je vous préviens que j'en ai expédié un double au commissaire ordonnateur en chef, avec invitation de se concerter avec vous pour le prélèvement des contributions et autres objets de son ressort.

Le général en chef compte sur votre activité ordinaire pour assurer la prompte exécution de son ordre et particulièrement celle de l'article 9 de l'organisation de la commission militaire, à qui vous donnerez des instructions conformes à sa teneur. Veuillez, en m'accusant la réception de cette lettre, me faire part des dispositions que vous aurez faites à cet égard.

Quant aux objets d'artillerie, d'après l'article 11, ils doivent être confisqués au profit de la république ; vous y ferez mettre les scellés en attendant que les commissaires du gouvernement aient vérifié les objets et désigné ceux qui seront envoyés à Paris.

BERTHIER.

Vicence, le 18 floréal an 5 (7 mai 1797).

Au général en chef.

La municipalité de Vicence vous envoie des députés pour vous présenter l'hommage de son respect. Sachez, citoyen général en chef, que Vicence a opéré d'elle-même sa révolution antérieurement à l'arrivée de l'armée française : Vicence s'est constamment opposée à l'armement des habitans de la campagne, ordonné par le perfide gouvernement vénitien pour le massacre des Français. Nous avons traité avec amitié et avec égards les troupes françaises à leur passage et dans leur séjour parmi nous, et ce n'est pas un seul général, mais l'armée entière qui peut vous en donner l'assurance.

Ordonnez que nous soyons déchargés des réquisitions auxquelles nous sommes imposés, et dont nos députés vous rendront compte.

Soulagez un peuple ami, excessivement fatigué par l'événement qui vient d'arriver au mont-de-piété ; consolez une municipalité inquiète, sans ressources, endettée et embarrassée de toutes manières : soyez la terreur de vos ennemis et le génie tutélaire de vos partisans.

Vos brillans exploits étonneront la postérité, votre clémence fera la joie de vos contemporains.

La municipalité attend que vous prononciez une seule parole pour améliorer le sort de tout un peuple.

CEROU.

Padoue, le 16 floréal an 5 (5 mai 1797).

Au général en chef.

J'ai parcouru les rives du golfe de Venise, jusqu'à deux ou trois milles du port de Brendolo, pour en reconnaître les issues et les localités. Il y a deux chemins qui conduisent à Fussine, en longeant la Brenta-Morta; à gauche et à droite de cette rivière sont des marais impraticables qui s'étendent du côté gauche jusqu'à Amonetta, et à droite jusqu'au fort de Brendolo, où les divers canaux et rivières vont se décharger dans la mer. Pour y aller, on est obligé de suivre le chemin qui longe le Taglio-Novissimo della Brenta, tout autre lieu dans cette partie étant inaccessible. Il y a un autre chemin qui conduit à ce port, partant de Padoue; il passe par Pieve di Sano; il est très-beau. Je viens d'envoyer un espion à Chiozza pour me rapporter des nouvelles sur la force et l'emplacement des troupes vénitiennes qui s'y trouvent et aux environs. J'ai appris par voie sûre, qu'ils y travaillent depuis long-temps pour se retrancher; ils ont coupé la digue qui y conduit de Brendolo, et ont établi une batterie de huit bouches à feu près de l'embouchure de Conca di Brendolo. J'ai fait partir un bataillon pour Pieve di Sano, pour garder la communication, avec ordre d'envoyer un détachement à Lova, où est celle dont je vous ai parlé, pratiquée par la rive gauche du Taglio-Novissimo della Brenta.

VICTOR.

Milan, le 19 floréal an 5 (8 mai 1797).

Au général Lespinasse.

Vous voudrez bien, général, prendre toutes les mesures nécessaires pour achever de compléter promptement l'organisation des différentes divisions d'artillerie de l'armée, et faire en sorte que les divisions Masséna, Augereau, Bernadotte, Serrurier, Victor et Baraguay d'Hilliers, aient chacune une division de six pièces d'artillerie à cheval, avec dix-huit caissons d'infanterie, et l'approvisionnement de toutes leurs pièces conformément à l'ordonnance.

Les divisions Joubert et Delmas auront, la première deux divisions d'artillerie à pied, composées de six pièces, et la seconde une division de six pièces. Avec chacune de ces divisions seront les caissons d'infanterie et les caissons complets pour l'approvisionnement des pièces.

Vous ferez fournir à la division de cavalerie commandée par le général Dumas six pièces d'artillerie à cheval, avec un caisson de cartouches pour les pistolets et un second caisson pour les carabines.

Vous en ferez remettre autant à la division de cavalerie du général Dugua.

Les ordres sont donnés pour que le parc général d'artillerie de l'armée, ainsi que l'équipage des ponts se rendent à Pordenone; vous ferez en sorte qu'il y ait soixante caissons d'infanterie, dix caissons d'outils pionniers et tranchans, trente pièces de canon, dont

six de 12, six de 5, douze de 3, et six obusiers. Vous ferez en sorte que toutes ces pièces soient approvisionnées selon l'ordonnance. Vous prendrez des mesures pour avoir de réserve, au parc, un approvisionnement complet pour toutes les pièces de l'armée. Vous devrez aussi avoir, au parc, une division de l'équipage de siége composé de six pièces de 16, approvisionnées chacune de trois cents coups.

Vous aurez également deux divisions d'équipage de montagnes ; ce qui, tout récapitulé, fera :

Neuf divisions d'artillerie à pied, 54 pièces ; huit *id.* à cheval, 48 ; au parc, cinq divisions d'artillerie à pied, 30 ; un *id.* d'équipage de siége, 6 ; deux *id.* de montagnes, 12 ; en tout 150 pièces.

Ces 150 pièces ayant double approvisionnement, soit aux réserves des divisions, soit au parc, ont trois cents coups par pièce ; ce qui fait quarante-cinq mille coups qui suivront l'armée.

Vous vous trouverez également avoir, savoir :

Six divisions, à huit caissons d'infanterie, 108 caissons ; deux *id.* à dix *id.* 20 ; au parc, 50 : en tout, 178 caissons ;

Ce qui, multiplié par quatorze mille, fera deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille coups à tirer. Ces munitions suivront l'armée. Le soldat doit avoir indépendamment soixante coups dans sa giberne.

Vous aurez soin d'avoir à chacun des endroits de Palma-Nova et Ponteba un million de cartouches en dépôt et deux cent mille à Cadore.

De la stricte exécution du présent ordre dépendent

les objets de la plus grande importance : il est donc nécessaire que, le 10 du mois de prairial prochain, toute l'artillerie de l'armée se trouve organisée comme il est dit plus haut, de manière à ce que toutes les divisions et le parc d'artillerie puissent partir le 11 du même mois, sans avoir rien à attendre des derrières, avec lesquels les divisions sont sans communications.

BERTHIER.

Au quartier-général à Milan, , le 19 floréal an 5 (8 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

Je suis parti le 12 floréal de Palma-Nova, et je me suis rendu à Mestre. J'ai fait occuper par les divisions des généraux Victor et Baraguay d'Hilliers toutes les extrémités des lagunes. Je ne suis éloigné actuellement que d'une petite lieue de Venise, et je fais les préparatifs pour pouvoir y entrer de force, si les choses ne s'arrangent pas. J'ai chassé de la terre-ferme tous les Vénitiens, et nous en sommes en ce moment exclusivement les maîtres. Le peuple montre une grande joie d'être délivré de l'aristocratie vénitienne ; il n'existe plus de Lion de Saint-Marc.

Comme j'étais sur les bords des lagunes, sont arrivés trois députés du grand conseil, qui me croyaient encore en Allemagne et qui venaient avec des pleins pouvoirs du même conseil, pour finir tous les différens. Ils m'ont remis la note ci-jointe. En conséquence, je leur ai fait répondre par le général Berthier la lettre ci-

jointe; je viens de recevoir une nouvelle députation, qui m'a remis la note ci-jointe.

Les inquisiteurs sont arrêtés ; le commandant du fort de Lido, qui a tué Laugier, est arrêté ; tout le corps du gouvernement a été destitué par le grand conseil ; et celui-ci lui-même a déclaré qu'il allait abdiquer sa souveraineté et établir la forme de gouvernement qui me paraîtrait la plus convenable. Je compte d'après cela y faire établir une démocratie, et même faire entrer dans Venise 3 ou 4,000 hommes de troupes. Je crois qu'il devient indispensable que vous renvoyiez M. Quirini.

Depuis que j'ai appris le passage du Rhin par Hoche et Moreau, je regrette bien qu'il n'ait pas eu lieu quinze jours plus tôt, ou que du moins Moreau n'ait pas dit qu'il était dans le cas de l'effectuer. Notre position militaire est tout aussi bonne aujourd'hui qu'il y a quinze jours : j'occupe encore Clagenfurt, Goritzia et Trieste. Tous les paysans vénitiens sont désarmés ; dans toutes les villes, ceux qui nous étaient opposés sont arrêtés ; nos amis sont partout en place, et toute la terre-ferme est municipalisée. On travaille tous les jours sans relâche aux fortifications de Palma-Nova.

Je vous prie de désigner le Frioul pour le lieu où les Autrichiens doivent nous faire passer les prisonniers français. Nous ne leur en restituerons qu'à mesure qu'ils nous restitueront les nôtres.

Le choix des membres qui composent le directoire de la Cisalpine est assez mauvais ; il s'est fait pendant mon absence, et a été absolument influencé par les

prêtres ; mais comme Modène et Bologne ne doivent faire qu'une seule république avec Milan, je suspens l'activité du gouvernement, et je fais rédiger ici par quatre comités différens toutes les lois militaires, civiles, financières et administratives qui doivent accompagner la constitution. Je ferai pour la première fois tous les choix, et j'espère que d'ici à vingt jours toute la nouvelle république italienne sera parfaitement organisée et pourra marcher toute seule.

Mon premier acte a été de rappeler tous les hommes qui s'étaient éloignés, craignant les suites de la guerre. J'ai engagé l'administration à concilier tous les citoyens et à détruire toute espèce de haine qui pourrait exister. Je refroidis les têtes chaudes et j'échauffe les froides. J'espère que le bien inestimable de la liberté donnera à ce peuple une énergie nouvelle et le mettra dans le cas d'aider puissamment la république française dans les guerres futures que nous pourrions avoir.

BONAPARTE.

Milan, le 20 floréal an 5 (9 mai 1797).

Le général en chef voit avec indignation les vols que commettent plusieurs agens français, qui, sous différens prétextes, s'introduisent dans les monts-de-piété des villes vénitiennes, y mettent les scellés pour y voler tout ce qui est à leur convenance,

En conséquence, il ordonne :

1°. Aux généraux de division de faire lever tous les scellés des monts-de-piété et de les restituer à leurs ad-

ministrateurs, et, en attendant, qu'il ne soit porté aucun changement auxdites administrations (hormis celui de la ville de Verone).

2°. De faire vérifier par les administrateurs et les membres des municipalités ce qui manque aux monts-de-piété et autres établissemens publics, depuis l'apposition des scellés, et de faire arrêter sur-le-champ les agens ou commissaires qui auraient mis les scellés ou qui seraient coupables de dilapidations, et de les faire traduire devant le conseil militaire de sa division.

3°. Les municipalités de la terre-ferme vénitienne enverront sur-le-champ au général en chef une note de tout ce qui aurait été pris et qui serait à leur connaissance.

4°. La propriété des villes et des habitans de la terre-ferme vénitienne est sous la responsabilité des généraux de division qui y commandent : ils prendront toutes les mesures possibles pour faire arrêter les coupables, réprimer les abus, et garantir ce pays des ravages de cette nuée de voleurs qui semble s'y être donné rendez-vous.

BONAPARTE.

Milan, le 20 floréal an 5 (9 mai 1797).

Au général chef de l'état-major.

Vous voudrez bien, citoyen général, conformément au traité d'alliance qui existe entre la république française et sa majesté le roi de Sardaigne, ordonner que tous les déserteurs des troupes sardes soient sur-le-champ rendus, et défendre aux différens chefs de corps,

soit français, soit milanais, de recevoir aucun déserteur sarde.

Vous voudrez bien donner l'ordre aux commandans de la Lombardie pour qu'ils prennent les mesures afin qu'il existe une sévère discipline sur les frontières du Piémont, et s'opposent à tout ce qui pourrait troubler la tranquillité des états du roi de Sardaigne.

Vous voudrez bien ordonner au général Casabianca de faire ôter l'arbre de la liberté de la ville de Ceva, et de faire tout son possible pour maintenir le bon ordre dans les états de sa majesté le roi de Sardaigne.

Vous voudrez bien également ordonner au commandant de Tortone de faire tout ce qui dépendra de lui pour maintenir la tranquillité dans les états du roi de Sardaigne, s'opposer à la contrebande du blé et des bestiaux, et enfin avoir pour sa majesté le roi de Sardaigne les sentimens que notre position actuelle doit lui assurer.

Vous le préviendrez également que l'évêque de Tortone va prendre possession de son évêché, et qu'il ait pour lui tous les égards qui sont dus à son caractère.

Vous ordonnerez au général Lahoz d'éloigner de Milan les citoyens Lerese, Anizette et Barnabitte et de les employer hors de cette ville, les engageant à ne rien faire qui trouble la tranquillité des états du roi de Sardaigne.

Vous donnerez les ordres pour que les nommés Viniatteri, Rozetti et Strovengo, chefs de la conspiration qui a eu lieu pour assassiner le roi de Sardaigne, soient arrêtés.

BONAPARTE.

Verone, le 20 floréal an 5 (9 maï 1797).

Au général en chef.

Mes recherches multipliées ont produit l'effet que je devais en attendre, quoique le résultat n'en soit pas satisfaisant. La confusion des pouvoirs, l'exercice abusif qui en a été fait par divers officiers supérieurs, jusqu'à mon arrivée, ont mis le comble à l'anarchie, et favorisé le gaspillage. En effet, le mont-de-piété de Verone, qui renfermait pour plus de 50,000,000 d'effets, ainsi que celui de Vicence, ont été vidés avec une telle célérité, qu'on ne s'est pas donné la peine d'ouvrir les portes : elles ont été forcées. L'ambitieuse avarice des traitans n'a pas permis que l'on observât même une apparence de forme.

J'ai envoyé à Vicence un commissaire des guerres avec un officier instruit, pour se réunir aux autorités constituées, et y procéder à l'inventaire de ce qui y reste. A Verone, j'ai pareillement demandé un commissaire des guerres à l'ordonnateur, pour procéder, en présence d'un officier, d'un membre de la municipalité et du gardien du mont-de-piété, à l'inventaire des effets laissés. Il paraît, d'après leur rapport, que les objets restés ne dépassent pas chacun la valeur de 50 fr. que vous avez fixée par l'article 3 de votre arrêté ; il reviendra donc très-peu de chose à la république française.

On m'apprend que le général Victor vient de faire arrêter le commissaire des guerres Bousquet, auteur de

cette dilapidation. Je ne doute pas que, s'il est traduit au conseil de guerre, il ne compromette des citoyens qui occupent des grades supérieurs dans l'armée.

La campagne n'a pas été épargnée : l'incendie, le vol, les réquisitions générales et particulières, qu'on a frappées arbitrairement et sans autorisation légale, ont dépeuplé plusieurs villages, réduit au désespoir des familles errantes dans ce moment. C'est à tel point, que les officiers, revenant des dépôts ou attirés par l'appât du pillage, se sont érigés en commandans de places, et y ont exercé des actes que réprouvent la justice, l'honneur et la sévérité de la discipline militaire.

Le tableau des actes arbitraires commis sur les maisons riches de Verone est encore plus révoltant : on a pris, par des réquisitions écrites et signées, jusqu'à 60,000 fr. et on a refusé d'en donner reçu. Pendant huit jours, les marchands en détail ont été exposés à perdre draps toiles, mouchoirs, etc., de manière que la crainte, exerçant son empire, Verone était déserte, et le négociant avait cessé tout commerce. J'ai fait une proclamation, qui a ramené la confiance, et, aujourd'hui, Verone présente un tableau moins rembruni ; mais je ne dois pas vous laisser ignorer que l'épuisement des moyens s'y fait sentir. Le commissaire ordonnateur et moi, nous avons vu avec peine que les dispositions de votre arrêté, en date du 17 floreal, ne pourraient pas recevoir leur pleine et entière exécution : car la valeur du mont-de-piété enlevée, les meilleures maisons pillées et épuisées par les réquisitions partielles qui ont précédé mon arrivée ; enfin l'argenterie des particuliers,

et partie de celle des églises, levée pour acquitter la contribution frappée par le général Kilmaine, ne nous laissent d'autre ressource que la fortune des Juifs : vous savez qu'elle est facile à cacher, et qu'on la déplace par des effets de commerce, et c'est ce qui a déjà été fait par plusieurs d'entre eux ; il ne nous reste donc que la confiscation des magasins appartenant au gouvernement ou à ses agens, et c'est ici le cas de vous rendre compte du procédé unique de quelques officiers, qui ont vendu des marchandises appartenant à des négocians, sous prétexte qu'elles descendaient l'Adige. Plus de soixante réclamations me sont parvenues, et, par l'activité qu'un de mes officiers d'état-major y a mise, j'ai fait restituer à des négocians patriotes à Venise ce qu'ils ont justifié leur appartenir.

Je ne vois donc pas de possibilité d'obtenir la contribution portée par l'article premier. Peut-être, par les raisons ci-dessus déduites, aurons-nous de la peine à faire effectuer celle de l'article 2 ; je crains donc que, en faisant connaître les dispositions de l'arrêté, nous ne fassions enfouir et numéraire et marchandises. Je serais d'avis, général, que les réquisitions fussent morcelées et partiellement réduites en deux ou trois, successivement et à intervalles. Quant aux fournitures en matière, j'espère que, si nous n'obtenons pas le tout, du moins pourrons-nous satisfaire, avec les moyens qui sont ici, à une grande partie.

J'ai déjà fait procéder au choix et à l'inventaire des tableaux, ordonné par l'article 11. Les talens et la réputation des artistes que j'ai employés à cet effet, me

font espérer que notre Muséum national augmentera la richesse de sa collection.

Les chevaux sont très-rares dans la ville : ceux qui y étaient ont disparu, et sont recélés dans les granges et dans les villages; j'ai des notes à cet égard, et j'en ferai usage pour remplir les dispositions de l'article 6.

Il me paraît donc politique de changer les dispositions de l'arrêté du 17, quant à la contribution de 120,000 sequins, de l'étendre *extrà muros*, à moins que vous n'en fassiez frapper une sur les villes et villages de second et troisième ordre, qui produira le montant de celle établie seulement sur Verone. Cette considération devrait comprendre la fourniture en nature, des objets d'habillement et d'équipement par ces mêmes villes et villages.

Personne, général, n'est plus ennemi que moi des Vénitiens, personne ne tient plus à venger le sang français; mais aussi je le dispute à tous par mon aversion pour l'injustice et la persécution. Si des Français s'en sont rendus coupables, il est de mon caractère, de mon devoir de les en consoler et de leur faire oublier qu'ils doivent une partie de leurs maux à mes compatriotes. Guerre aux tyrans, paix aux chaumières : ces principes sont, dans votre cœur comme dans le mien, et vous connaissez mon zèle pour tendre au but qui vous anime; aussi je me flatte que vous rendrez justice à ma franchise et à ma sincérité. Ce a quoi je tiens le plus, c'est que toute mesure prescrite par vous reçoive son plein et entier effet.

Je vous ai soumis mes réflexions; je les ai faites d'a-

près la connaissance exacte des moyens et des circonstances : il ne me reste plus que d'apprendre l'effet qu'elles auront produit sur votre détermination ultérieure, pour que je m'y conforme strictement.

Le commissaire ordonnateur se propose d'insérer dans la dépêche un rapport concernant l'objet des détails.

Je joins le procès-verbal qui a été dressé par les commissaires, sur l'état du mont-de-piété; il vous convincra de la pauvreté dans laquelle la sordide avarice des pillards l'a réduit. AUGEREAU.

Paris, le 23 floréal an 5 (12 mai 1797).

Au général en chef Bonaparte.

Instruits, citoyen général, des mouvemens qui se manifestaient dans les états vénitiens, nous vous avons autorisé à y employer sans ménagemens tous les moyens de sûreté militaire qui seraient nécessaires : le compte que vous nous rendez, par votre courrier du 12, du complot horrible, tramé par le gouvernement de Venise pour le massacre des Français, et les événemens déplorables qui en ont été la suite, nous engagent à confirmer les mesures que nous vous avons indiquées. Ainsi toutes les dispositions que vous avez faites pour assurer, dans cette crise, le salut de l'armée que vous commandez, ont notre approbation ; et le Directoire exécutif vous autorise de nouveau à prendre les mesures que vous jugerez les plus efficaces pour mettre ce perfide gou-

vernement dans l'impuissance de commettre de nouveaux attentats. Il sera utile d'en donner connaissance aux plénipotentiaires de l'Empereur, et d'agir dans cette circonstance de concert avec eux, afin que les négociations de la paix ne soient point troublées.

La note de la ratification des préliminaires par l'Empereur se trouve jointe à vos dernières dépêches. Vous pourrez juger incessamment, aux conférences de Brescia, si la déclaration du marquis de Gallo sur les intentions du cabinet de Vienne est sincère; et nous désirons vivement être convaincus de leur réalité, par la prompte conclusion d'un traité définitif, et séparé des alliés de l'Autriche.

LETOURNEUR, *président du Directoire.*

Paris, le 23 floréal an 5 (12 mai 1797).

Au général Bonaparte.

Vous trouvant, citoyen général, au sein de l'Italie, et à portée d'observer les travaux des commissaires aux sciences et arts, il sera intéressant que vous donniez quelques momens à suivre et à faciliter les progrès de transporter les monumens précieux destinés au Muséum national.

Nous vous invitons à nous soumettre un aperçu de ce qui reste à faire sur cet objet, qui, en ajoutant à nos richesses, servira encore à embellir et à perpétuer nos trophées militaires. LETOURNEUR.

Trieste, le 9 floréal an 5 (28 avril 1797).

Au général en chef.

Vengeance, mon général, et vengeance toute entière. J.-B. Laugier, enseigne de vaisseau, connu par son mérite et son courage, commandant *le Libérateur d'Italie*, vient d'être massacré par l'ordre du plus perfide, du plus barbare des gouvernemens, de celui de Venise, violant l'asile saint de l'hospitalité : une partie de son équipage a eu le même sort ; leurs mânes sanglantes implorent du fond de leur tombe la justice de Bonaparte, qui doit être aussi éclatante que le crime est hideux.

Mon malheureux camarade a bien des titres à votre souvenir : il avait pour partage l'honneur et la bravoure ; dans toutes les circonstances, il fit preuve de la plus grande sagesse et du plus grand dévouement à la cause publique. Il laisse, mon général, une femme et une famille nombreuse qui n'existaient que par lui, et qui attendent tout de votre main secourable.

Je ne vous entretiendrai pas de tous les dégoûts dont les Vénitiens abreuvent sans cesse les Français ; vous aurez su sans doute la manière dont ils en ont agi avec les citoyens Hamelis, Chevillard et le commissaire de la flottille Vimal ; ils les firent attendre treize heures, avant de leur accorder l'entrée à Venise, et le commandant répondit, de la manière la plus insolente, que « Venise n'était point comme le reste de l'Italie, dont les Français avoient trouvé les portes ouvertes; qu'il existait des

lois à Venise, et qu'on saurait forcer les étrangers à s'y soumettre. »

Le ministre Lallemant me propose de reprendre *le Libérateur d'Italie* et le reste de l'équipage. J'attends vos ordres pour agir, et je me flatte que vous me mettrez bientôt à même de choisir dans l'arsenal de Venise des bâtimens qui remplaceront celui et ceux qu'ils pourraient avoir à nous. SIBILLE.

Verone, le 8 floréal an 5 (27 mai 1797).

Au général en chef

Verone vient d'être le théâtre d'une des conspirations les plus horribles qui aient été formées contre les peuples. Le projet de ne faire qu'une boucherie de tous les Français y a éclaté le 28 germinal, et a été exécuté en partie, autant que l'ont permis les mesures de prévoyance que j'avais prises depuis plusieurs jours, et les moyens de vigueur que j'ai employés à la première nouvelle que j'ai reçue du massacre. Le pillage a partout accompagné l'assassinat ; j'ai adressé au général Kilmaine les détails des événemens désastreux qui se sont succédé à Verone depuis le 28 germinal jusqu'au 7 floréal, où nous sommes redevenus les maîtres de la place : il vous en transmettra le résultat général. Vous y verrez que les Français ont épuisé tous les moyens de pacification, qu'ils ont porté jusqu'à l'excès la modération et la générosité, qu'ils ont forcé les Vénitiens dans les derniers retranchemens de leur perfidie avec la même supériorité de caractère, et qu'ils les ont confondus dans leurs folles attaques.

Dans toutes ces circonstances, le chef de brigade Beaupoil, commandant les forts ; le capitaine Carrère, commandant de la place, se sont distingués. Je vous demande pour ce dernier le grade de chef de bataillon : c'est une justice à rendre à ce digne officier.

BALLAND.

Verone, le 8 floréal an 5 (27 avril 1797).

Rapport du général de division Balland sur les événemens qui se sont passés à Verone, depuis le 28 germinal jusqu'au 7 floréal inclusivement.

Le soulèvement qui a éclaté à Verone le 28 germinal, se couvait depuis long-temps. Le général Balland en était instruit, et il a tout fait pour le prévenir.

Toutes les démarches qu'il a faites auprès de MM. Giovanelli, provéditeur, et Contarini, gouverneur, ont été inutiles : ils attribuaient la fermentation du pays à l'attachement du peuple pour son prince, qu'il voulait défendre contre les rebelles Brescians, et protestaient sans cessse de leur respect pour le droit des gens et la bonne foi des traités, ainsi que de leur désir de maintenir la bonne harmonie entre les deux nations ; cependant chaque jour était marqué par de nouveaux attentats. Les paysans sont tous armés, la plupart avec des armes françaises ou autrichiennes ; un comité directeur de l'insurrection est formée dans la ville ; des nobles, des prêtres parcourent les campagnes et prêchent les habitans contre les jacobins, terme convenu pour désigner les Français et ceux que l'on suppose leurs amis.

Dans la ville, on fait des proclamations dans le même but. Les habitans des campagnes et des villes sont exaspérés contre les Français. Les Français isolés sont partout insultés, provoqués, menacés, pillés, ou assassinés. Le comité directeur entretient des intelligences avec l'armée autrichienne du Tyrol.

Tous les hommes isolés de la colonne française qui évacue le Trentin sont assassinés par les paysans vénitiens, qui se joignent à l'ennemi. Une foule de Tyroliens viennent s'établir dans la vallée Sabia, et se réunissent aux habitans, qui les ont appelés. Les bruits les plus alarmans sont répandus sur le compte de l'armée française. Le peuple est hautement invité à profiter de la circonstance pour achever d'exterminer des brigands, qui, après avoir dévasté leur pays, où il ne reste plus rien, viennent ravager les pays étrangers; on parle de reprendre les forts, des officiers sont envoyées pour les reconnaître. Les paysans sont fanatisés et prévenus de se réunir au son du tocsin. Le général Balland prend alors le parti de se retirer à la citadelle; il prévient le général en chef et le général Kilmaine de ce qui se passe, et prend toutes les mesures de précaution qu'exigent les circonstances; il déclare à MM. les provéditeur et gouverneur qu'il veut épargner aux Veronais un grand crime; que, dans la ferme intention de faire respecter les droits de la neutralité et de l'hospitalité, il attendra qu'on les viole ouvertement et publiquement à l'égard des Français, avant de repousser la violence par la force, et que le gouvernement veronais sera responsable des événemens, s'il ne prend les

mesures qui sont en son pouvoir pour les prévenir ; il leur fait faire en même temps un exposé de ses griefs. M. les provéditeur et gouverneur font, comme, à leur ordinaire, les protestations les plus amicales, promettent tout et ne tiennent rien. Le comité directeur ajourne ses projets. Il arrive en ville 500 Esclavons, on y lève un corps de volontaires, tous les habitans supposés amis des Français sont arrêtés : deux fois on viole les postes français ; on en prévient le gouvernement, il promet satisfaction, et ne répare aucun attentat. Dans le même temps, la garnison de Saint-Martin est insultée et menacée, elle n'est sauvée que parce que le magistrat et les habitans du village se déclarent en sa faveur ; à Lonato, le pain de l'hôpital est volé ; les malades sont trois jours, ainsi que la garnison, sans vivres ; les paysans volent et assassinent ceux qu'ils appellent les amis des Français, et mettent le feu à leurs maisons ; à Villa-Franca, les paysans assassinent plusieurs Français, et tentent d'enlever un convoi d'artillerie ; à Pescantina, des barques chargées de vivres sont pillées, cinq malades et un volontaire sont assassinés. Le général Montenari fait prévenir le général Balland qu'il est italien, et qu'il sera maître des forts quand il voudra, qu'il l'eût déjà été s'il l'avait voulu.

On a fait connaître dans le temps tous ces faits au provéditeur.

Toutes les mesures de précaution ont été employées pour prévenir les événemens désastreux qui ont eu lieu. Le rapport qu'on va lire, prouvera également que tous les moyens de pacification ont été épuisés pour les faire

cesser, moyens qui auraient dû réussir, si le gouvernement n'avait eu un système diamétralement opposé ; que les Français ont porté jusqu'à l'excès la modération et la générosité, et qu'ils ont forcé les Vénitiens dans les derniers retranchemens de leur perfidie, avec la même supériorité de caractère qu'ils les ont confondus dans leurs folles attaques.

Le 28 germinal, avant midi, un paysan a tiré un coup de fusil sur le fort Saint-Félix : il a été arrêté avec deux autres; des Français venant de Castel-Novo ont été couchés en joue sur la route, arrêtés, questionnés et conduits de poste en poste. Des rassemblemens de paysans armés se sont formés autour de la ville. Le provéditeur a annoncé au général Balland que le gouvernement vénitien avait envoyé deux députés au général Bonaparte, pour s'arranger sur l'objet de l'armement des paysans ; il a demandé que le désarmement fût suspendu jusqu'à la décision du général en chef : le général Balland a répondu qu'il ferait maintenir la neutralité, mais qu'il fallait que les communications fussent libres, que les Français qui passent soient respectés, et que ses ordonnances ne soient pas arrêtées. Vers les trois heures après midi, il est rentré un détachement venant de Peschiera : ce détachement, qui avait été escorter un convoi, a été ramené par les troupes vénitiennes, insulté et menacé par les chefs d'être désarmé et fusillé. A cette nouvelle, le général Balland a écrit une lettre au provéditeur pour lui déclarer qu'à la première plainte de cette nature, il ferait feu sur la ville, puisqu'il ne lui restait plus d'autre moyen de se faire res-

pecter : il a demandé, sous la même condition, que l'on fît sur-le-champ sortir les paysans armés, introduits dans la ville. La lettre était prête, et le chef de brigade Beaupoil allait la porter, quand des Français accourus de la ville ont annoncé qu'ils étaient poursuivis et que l'on assassinait les Français dans la ville : il y en avait parmi eux de blessés.

Le signal du massacre des Français a commencé par des coups de sifflet, puis le tocsin a sonné, des coups de poignard ont été donnés, et on a entendu des coups de fusil. Le général Balland a donné l'ordre aux troupes de se porter sur les remparts, et aux canonniers de se rendre à leurs pièces, tant dans le fort Saint-Félix que dans le fort Saint-Pierre. Un chef de bataillon de la légion lombarde est rentré blessé avec un autre chef de bataillon et des officiers, qui ont été attaqués, poursuivis, et témoins de l'assassinat de plusieurs Français : alors, comme il ne restait plus de doute que c'était le prélude du massacre général des Français, projeté et annoncé depuis long-temps, et que l'on entendait les coups de fusil et les hurlemens féroces des assassins, le général a ordonné que les cannoniers fissent feu. Il était alors cinq heures. Les Français dispersés dans la ville se sont alors réfugiés dans les forts : plusieurs dans l'intervalle ont été massacrés. Les forts Saint-Félix, Saint-Pierre, et le vieux château ont tonné contre la ville, et les postes placés aux portes ont fusillé ; au bout de quelques heures le drapeau blanc a été arboré et le feu a cessé. Un parlementaire est venu au fort Saint-Félix : le chef de brigade Beaupoil, l'aide-de-camp Mazurier

et d'autres officiers se sont rendus avec le parlementaire chez le gouverneur, pour convenir d'un arrangement. Sur les dix heures, un de ces officiers est rentré à la citadelle; il a été reconduit par trois nobles vénitiens; il était désarmé, et portait le chapeau du gouverneur. Les parlementaires français ont couru les plus grands dangers, tant pour se rendre au gouvernement, que dans le gouvernement même; ils ont été insultés, menacés, désarmés et même volés. Les fusils ont été dirigés et les poignards levés sur leur tête, quoiqu'ils accompagnassent les parlementaires vénitiens, qui portaient le drapeau blanc. Les paysans continuant à tirer sur le vieux château, le fort a fait feu toute la nuit: le citoyen Carrère, commandant de la place, s'y était retiré. Le chef de bataillon Martin a été blessé en s'y rendant, ainsi que plusieurs autres militaires, par le feu des maisons voisines du château.

Le 29 germinal, à deux heures après minuit, sont rentrés les citoyens Beaupoil, Mazurier, avec l'officier resté avec eux. Pendant les sept heures qu'ils sont demeurés au gouvernement, ils ont été exposés à toutes les ruses et perfidies de la politique vénitienne et aux excès d'une populace furieuse, qui semblait ameutée exprès et qui rugissait pour avoir sa proie; ils ont montré dans ces circonstances un grand caractère; on a été frappé de la magnanimité française, et forcé de la respecter. Le chef de brigade Beaupoil s'est comporté dans la mission délicate et périlleuse dont il était chargé, avec toute la prudence qu'exigeaient les circonstances et la dignité qui convenait au nom français.

Une foule de Français avec leurs femmes et leurs enfans sont réunis au palais du gouvernement et détenus ; ils sont sous le coup de la vengeance populaire, qui menace leur tête. Le citoyen Beaupoil a déclaré que plusieurs Vénitiens et militaires des troupes réglées, mais principalement le général de Nogarola, ont sauvé un grand nombre de Français. Les officiers français étaient accompagnés de parlementaires vénitiens, auxquels il a été remis une lettre du général pour MM. les proséditeur et gouverneur, par laquelle il demande :

1° Qu'il lui soit donné six ôtages à son choix ;

2° Le désarmement des bourgeois ;

3° Le rétablissement des communications ;

4° La réparation authentique des assassinats commis depuis huit jours, nommément dans la journée d'hier.

L'acquiescement à ces demandes a été exigé sous sept heures du matin.

A six heures du matin, il est arrivé trois autres parlementaires pour représenter l'impossibilité où était le gouverneur de remplir les conditions et pour y demander des modifications. Ils ont apporté en même temps une lettre de plusieurs Français prisonniers au palais du gouverneur, la plupart avec leurs femmes et leurs enfans, qui, près d'être immolés à la vengeance populaire, malgré les soins que les volontaires veronais et le gouvernement mettent à les protéger, conjurent le général, au nom de plus de neuf cents de leurs camarades, au nom des malades et des blessés des hôpitaux qui partagent leur sort, au nom de l'humanité, de vouloir bien faire cesser les hostilités. Le général ayant eu

pour première vue, en faisant tirer le canon, de faire suspendre le massacre des Français et de leur donner le signal de pourvoir à leur sûreté ; considérant qu'il était plus utile de temporiser pour épargner l'effusion du sang, pour ne pas confondre les innocens avec les coupables, et pour s'assurer une réparation juste et complette de l'assassinat commis, a consenti que les ôtages seraient au choix du gouverneur, qui ne pourrait les choisir que dans l'ordre de la noblesse et du clergé ; il a été ajouté que les paysans seraient sur-le-champ renvoyés à leur domicile, désarmés ; que le gouverneur ferait cesser les hostilités, et que les communications seraient rétablies : on a accordé trois heures pour l'arrivée des ôtages au fort Saint-Félix ; cependant le feu continue toujours du côté du vieux château. Les habitans et les paysans placés dans les maisons voisines et autres ne cessent de tirer sur le château, qui est obligé de faire feu de son côté.

Il arrive une ordonnance expédiée par le commandant de Vicence, qui annonce que les ennemis sont à Bassano et qui demande du secours : le général lui répond qu'il ne peut lui en envoyer, et lui conseille, si la chose se confirme et que l'on marche sur lui, de faire sa retraite sur Legnago, après avoir remis ses magasins en compte aux magistrats, sans récépissé et sur leur responsabilité.

On écrit au provéditeur et au podestat de faire cesser le feu du côté du vieux château, de cesser le feu quand les Veronais cesseront le leur.

Trois parlementaires arrivent sur les dix heures. Dans

le moment, des paysans tirent sur le fort Saint-Félix, un volontaire est blessé : le général déclare aux parlementaires qu'il ne peut croire à leurs protestations, d'après ce qui se passe sous ses yeux ; ils le conjurent de vouloir bien suspendre un moment le feu, et qu'ils allaient faire cesser celui des paysans. On défend de tirer : un officier qui va en porter l'ordre est blessé à mort ; on fait sortir un des parlementaires par la porte des secours, il va trouver les paysans, et ils cessent de tirer. Les parlementaires tâchent d'obtenir encore des changemens aux conditions, en représentant l'impossibilité où est le gouverneur de les exécuter, n'étant plus le maître du peuple ; ils demandent en grâce un délai au moins de trois heures, ce délai leur est encore accordé, à la condition que les Français détenus en ville soient conduits dans les forts.

A onze heures, arrive un officier autrichien : il est chargé par M. le comte de Niepperg, parlementaire envoyé par le général Laudon, d'annoncer l'armistice entre les armées françaises et impériales.

A une heure après midi, arrivent trois officiers vénitiens en parlementaires : ils annoncent que le provéditeur et le podestat sont absens ou cachés, et qu'il n'existe plus de gouvernement ; que le peuple est aveuglé par la fureur et ne peut se contenir. Le général leur déclare que, puisqu'il n'existe plus de gouvernement, il ne peut traiter qu'avec le peuple, et qu'il faut qu'on lui envoie une députation légale au nom du peuple : sur le reproche fait aux parlementaires qu'ils n'ont pas fait cesser le feu du côté du vieux château, ils se per-

mettent d'avancer qu'ils n'ont pu pénétrer dans ce château, et que les Français ont tiré sur le parlementaire, porteur d'un drapeau blanc, qui y était envoyé. Le général leur a répondu qu'une pareille perfidie n'est digne que des Vénitiens, et que le fait est faux, parce que les Français n'en sont pas capables. Les parlementaires implorent alors la générosité française ; ils s'engagent à ramener eux-mêmes la tranquillité ; ils réuniront les bons citoyens, iront à cheval parcourir toutes les rues, pour détromper le peuple et l'apaiser, si le général veut bien consentir à ne point faire tirer les forts Saint-Félix et Saint-Pierre, et faire cesser le feu du vieux château. Le général Constant, dans le plan qu'il s'est formé, quoiqu'il fût assez convaincu, par l'expérience, de la mauvaise foi des Veronais, et qu'il pénétrât dans leurs vues secrètes, a consenti encore à la proposition des parlementaires, sous la condition que les premiers ôtages demandés seraient ceux qui seraient envoyés à la citadelle, et, que de plus, on enverrait du pain frais au vieux château : et les parlementaires, chargés de la lettre, se sont retirés en promettant satisfaction.

M. le comte de Niepperg arrive à la citadelle : il convient, avec le général, du débornement des limites respectives et de l'état des conditions particulières. Un officier autrichien est envoyé au général Chevalier, pour le prévenir de l'armistice : on profite de cette occasion pour faire connaître au général Chevalier, qui commande à Castel-Novo, ce qui se passe, et l'inviter à en faire part au général Kilmaine. On a su, de la bouche de M. le parlementaire comte de Niepperg, que

la garnison française de la Chiuza avait été attaquée par les paysans vénitiens, et massacrée impitoyablement avant même que les hostilités eussent commencé en ville; lui-même a été sollicité à prendre parti avec les Vénitiens, et, sur ce qu'il a dit que cela ne le regardait pas, il a pensé en être la victime.

On a aperçu, vers les quatre heures, des troupes sur la route de Vicence, près Saint-Michel : on a cru que c'était un bataillon de la légion lombarde qui arrivait. Le feu a diminué par degrés du côté du vieux château; vers les cinq heures, on n'a plus entendu que quelques coups de fusil de loin en loin. Il a été rapporté que les hôpitaux avaient été respectés, et qu'on avait eu soin des malades, et que les sbires, dans la journée d'hier, avaient été les premiers à commencer les hostilités. Il y avait des paysans déguisés, introduits dans la ville depuis plusieurs jours, nourris chez les habitans et payés à vingt sous par jour. Les paysans et les Veronais, réunis sous les armes, tant dans les villes que sous les murs, doivent être au nombre de 40,000 : on s'est aperçu qu'ils avaient des pièces de canon, soit qu'ils en eussent reçu, qu'il y en eût de cachées dans la ville, ou qu'ils fussent parvenus à se servir des pièces enclouées sur le rempart dès le 27, et qui n'avaient pu être transportées dans les forts.

Le 30 germinal, on a reçu, à sept heures du matin, des nouvelles du général Chevalier, par le retour de l'officier autrichien.

Le général Balland a remis une lettre avec une copie du traité d'armistice, à M. le comte de Niepperg,

pour les faire passer aux commandans de Bassano, de Vicence, ou au premier poste français dans cette partie. Il réclame la liberté du commandant de Bassano, au cas qu'il eût été fait prisonnier : M. le comte de Niepperg a dit que cela ne ferait pas de difficulté, et qu'il en parlerait au général Laudon : il est ensuite parti.

A neuf heures sont arrivés des messieurs de Verone : ils ont annoncé qu'ils venaient traiter au nom de la ville : on leur a demandé leurs pouvoirs, ils n'en avaient point.

Le général Balland a cependant bien voulu les écouter : ils ont tenu un langage bien différent de leurs prédécesseurs. Ils se sont engagés à rétablir la tranquillité publique, à faire sortir les paysans, mais sans qu'ils fussent désarmés; à faire respecter les Français, mais sans donner des ôtages, sans s'engager à réparer les attentats commis; à la condition que le général fît cesser toutes les hostilités, qu'il garantît que les Brescians n'entreraient pas en ville, que le désarmement fût suspendu jusqu'à la décision du général Bonaparte, et que le voile fût jeté sur tout ce qui s'était passé.

Ils ont observé qu'ils avaient des prisonniers qui répondraient de la conduite des généraux français ; que le peuple veronais s'était mis sur un pied de guerre respectable, qu'il n'avait pas encore reçu d'échec, et qu'il était prêt à mourir pour le maintien de son gouvernement; enfin qu'il voulait traiter définitivement, sans pouvoir être recherché de la part du général Bonaparte. Le général Balland a bien vu qu'on prenait sa modération pour de la faiblesse; mais, pour épargner le sang,

il a voulu porter jusqu'à l'excès la générosité française : il leur a observé que la république française n'était point en guerre avec la république de Venise ; que les affaires des Brescians lui étaient étrangères, que la ville de Verone ne pouvait considérer comme prisonniers des Français que le gouvernement avait déclaré et assuré n'avoir fait arrêter et réunir que pour les sauver du massacre ; que tout l'objet d'un arrangement se réduisait à réparer les attentats commis, et à donner une garantie qu'ils ne se renouvelleraient pas ; qu'il était prêt à faire cesser les hostilités de son côté, pourvu que les habitans s'y prêtassent ; qu'il s'engageait à faire respecter les personnes et les propriétés, et à empêcher tout acte arbitraire ou illégal de la part des Français : mais qu'il ne pouvait ni ne devait rien stipuler de contraire aux mesures ultérieures qu'il était naturel de présumer que prendrait le général Bonaparte, pour obtenir une juste satisfaction des attentats commis par les Veronais ; qu'enfin leurs propositions étaient absurdes, et qu'il ne devait plus les écouter, parce qu'ils étaient de mauvaise foi. Il leur a encore observé que, dans le moment même où il parlait, les Veronais attaquaient de vive force le vieux château, et qu'il allait aussi faire feu, puisqu'on agissait toujours hostilement, tout en protestant des dispositions les plus pacifiques. MM. les parlementaires ont alors modéré leurs prétentions ; ils ont proposé des tempéramens, et le général Balland a été jusqu'à donner sa parole de ne laisser entrer en ville ni Brescians ni nouvelles troupes françaises, jusqu'à la décision du général en chef. Un des parlementaires s'é-

tant permis des propos insultans au moment où l'on discutait les articles de l'arrangement et qu'on en prenait note, le général, qui a vu qu'on ne cherchait qu'à abuser de sa patience, a prié ces messieurs, du ton qui convenait, de se retirer. A ces mots, leur orgueil est tombé : ils ont prié, supplié ; ils ont déclaré qu'ils allaient faire cesser le feu du côté du vieux château, et rapporter les propositions les plus satisfaisantes. L'un d'eux, M. le comte de Nogarola, qui leur avait servi d'interprète, voyant que l'on ne pouvait pas s'arranger, a demandé à demeurer à la citadelle, et y est resté. Le général Balland, espérant que la frénésie de la vengeance pourrait enfin céder aux conseils de la politique, de la raison, et à la considération de l'intérêt général et particulier, leur a dit qu'il voulait bien encore donner aux Veronais une nouvelle preuve du désir qu'il avait de les sauver, malgré eux, de l'abîme où ils cherchaient à se précipiter; que MM. les parlementaires n'avaient qu'à faire cesser le feu du côté du vieux château, et qu'alors il pourrait croire à des dispositions pacifiques, mais qu'il fallait que le feu cessât et fût sensiblement ralenti dans une heure.

Au bout d'une heure, on est venu rapporter que le feu était plus violent que jamais, du côté du vieux château, et que les Veronais tiraient dessus à coups de canon. On s'aperçoit qu'ils établissent des batteries sur différens points. A la hauteur qui domine Saint-Félix, des paysans rassemblés en foule travaillent à faire des retranchemens : ils tirent de temps en temps des coups de fusil. Le général, considérant l'affectation

et l'acharnement que mettent les Véronais à attaquer le vieux château, a jugé nécessaire de leur faire diversion : il a ordonné le feu, et des coups de canon ont été tirés des forts Saint-Félix et Saint-Pierre. Un officier est blessé au fort Saint-Félix par les paysans, qui tiraillent de temps en temps. Il arrive un chirurgien vénitien envoyé par le capitaine de dragons, Vamini, qui en avait été prié par le commandant Beaupoil.

Vers les trois heures après midi, on aperçoit des troupes sur la route de Peschiera. Bientôt on reconnaît que ce sont des Français, on présume que c'est la colonne du général Chevalier : elle s'avance : un détachement d'artillerie légère tire un coup de canon ; le fort Saint-Félix y répond, en forme de reconnaissance. On se tiraille sur la route de Peschiera, et, du côté du vieux château, des coups de canon sont tirés. Les batteries des forts Saint-Félix et Saint-Pierre font feu un moment ; on lance quelques bombes. A huit heures, on aperçoit des feux sur la route de Peschiera ; on présume que ce sont des feux de bivouac, et qu'ils proviennent du général Chevalier. Le tocsin sonne dans les campagnes voisines ; on a tiré toute la nuit ; le feu a pris à quelques maisons.

Le 1er floréal, on n'aperçoit plus, sur la route de Peschiera, la colonne française. Le vieux château est violemment attaqué et fait feu ; les forts Saint-Félix et Saint-Pierre canonnent de leur côté, vers les huit heures. A neuf heures, on croit que la colonne du général Chevalier paraît sur la route de Trente. Un seul volontaire qui sort, chasse plusieurs paysans. Des hom-

mes postés dans les maisons voisines et sur les hauteurs, faisant continuellement feu sur les forts, ont fait sortir, vers midi, un détachement, qui brûle deux maisons et tue quelques soldats et paysans qui y étaient. On reconnaît que la plupart des maisons environnantes de la ville sont autant de postes occupés par les Veronais, qui y sont cachés. A deux heures après midi, M. le comte de Nogarola écrit en ville, par le moyen d'un paysan de l'évêché, pour inviter les magistrats ou ceux qui en font les fonctions, à s'empresser de faire des arrangemens, en profitant de la générosité française. A trois heures, on se bat sur les routes de Peschiera et de Mantoue: c'est l'armée française qui est aux prises, à ce que l'on présume, avec l'armée vénitienne du Mincio.

Le feu est à deux villages. Des maisons brûlent auprès du vieux château. Des cavaliers vénitiens fuient sur la route de Peschiera et entrent à Verone. Une colonne française paraît monter l'Adige et aller du côté de Bussolengo, suivant les indications qu'offrent des maisons incendiées : on présume qu'elle va passer la rivière à Pescantina, et venir sur Verone par le chemin de Trente. Pendant la journée on a entendu le tocsin sonner par intervalles.

Le 2 floréal, M. le comte de Nogarola part, à sept heures du matin, de la citadelle : il va tâcher de ramener le peuple de son égarement, faire cesser les hostilités, et inviter les chefs à capituler. La fusillade et la canonnade se font entendre de temps en temps. A midi, arrive un parlementaire, qui porte une lettre de

M. de Nogarola : il dit que le commandant Carrère ne veut pas se prêter à faire cesser le feu, sans un ordre du général. La lettre de M. de Nogarola, n'étant pas autorisée par le gouvernement ou par ceux qui le remplacent, le général lui écrit qu'il ne peut y répondre. On aperçoit de l'infanterie et de la cavalerie stationnées à gauche de la route de Peschiera. On fait une sortie : à une heure après midi, un paysan, espèce de mendiant, qui faisait le tour de la citadelle, est arrêté. A deux heures, arrive en parlementaire un officier du corps des volontaires veronais : il apporte une lettre du général Landrieux, qui annonce qu'il est aussi en pourparlers avec le gouvernement, qu'il se méfie de toutes ces conférences, et qu'il ne consentira à rien, à moins d'un désarmement préalable ; il ajoute que les généraux Lahoz et Chabran sont arrivés, et que les généraux Victor et Baraguay d'Hilliers sont en marche : le général répond qu'il attendra l'issue des négociations du général Landrieux. La lettre est remise au parlementaire. On a su de lui que la proclamation rapportée avoir été faite pour ordonner aux citoyens de Verone qui avaient refugié des Français, de les livrer au gouvernement, avait effectivement eu lieu. On reçoit une lettre de MM. les provéditeur et podestat, qui demandent la suspension des hostilités : le général leur répond qu'ils fassent cesser les hostilités de leur côté, et qu'il les fera cesser du sien ; que ce n'est pas lui qui les a commencées. Un détachement sort et met le feu à deux maisons d'où l'on tirait sur le fort, repousse les paysans rassemblés sur les hauteurs, et amène, en ren-

trant, des bœufs et des moutons : trois volontaires ont été tués. Le commandant du fort Saint-Pierre écrit à quatre heures qu'un homme vient de paraître sur le pont; il a crié que tout Verone était français, et allait déposer les armes : on apprend qu'un autre homme s'était joint au premier, portant le drapeau en l'air, et la crosse du fusil en haut, mais qu'aussitôt ils avaient été fusillés par le poste vénitien : l'un d'eux s'est sauvé, l'autre a été tué. Des cavaliers vénitiens rentrent par la porte Saint-George : ils sont poursuivis par un détachement français, d'environ 100 hommes, qui est sur les hauteurs ; il disperse les paysans, et arrive sous les murs de la citadelle, où il bivouaque : le capitaine commandant est introduit dans la citadelle, il annonce qu'il est de la colonne du général Lahoz ; elle a passé l'Adige à Pescantina, où elle a été forcée de mettre le feu au village, pour pouvoir avancer ; elle est actuellement auprès de la porte Saint-George. Après s'être emparée de la batterie vénitienne, au couchant de la citadelle, elle a aussi délivré une partie de la garnison de la Chiuza, qui était prisonnière. Le feu a duré toute la nuit. Le vieux château est toujours attaqué vivement et se défend de même ; il a fait plusieurs sorties, et a mis le feu à quelques maisons où étaient postés les Veronais.

Le 3 floréal, le général Lahoz arrive le matin à la citadelle, le général Balland convient avec lui des moyens de faire passer des vivres au vieux château. La colonne Lahoz y enverra tout le biscuit qu'elle a.

Le général Chevalier arrive à trois heures après midi,

il apprend que des officiers du vieux château sont au quartier-général du général Lahoz. La colonne du général Lahoz se met en mouvement et dirige sa marche vers le pont du vieux château. Le canon gronde; la mousqueterie est très-vive; le feu a duré toute toute la nuit.

Le 4 floréal, le général Chabran arrive le matin. On reçoit une lettre de MM. les provéditeur et podestat de Verone, qui demandent une entrevue. Le général Balland leur répond qu'il va se rendre à l'armée et que les parlementaires n'auront qu'à s'y trouver; on apprend par le général Chabran que le vieux château a fait hier une sortie, où il a pris un drapeau et des pièces de canon aux Vénitiens, et s'est procuré des vivres pour quinze jours. A onze heures, on entend plusieurs décharges d'artillerie et de mousqueterie au camp sous Verone, on en apprend le motif par un courrier qui arrive à midi : il annonce que la paix est faite avec l'empereur. Cette nouvelle est aussitôt proclamée dans les forts et reçue aux acclamations de *Vive la république!* La joie est dans tous les cœurs, et éclate sur tous les visages. Le général Chabran part, après avoir conféré avec le général Balland.

A deux heures, arrive un parlementaire portant une lettre de MM. les provéditeur et podestat : ils demandent l'heure, le lieu et les formes de l'entrevue, pour traiter de l'arrangement, et proposent, en attendant, de faire cesser les hostilités de part et d'autre. L'heure de l'entrevue est fixée à demain midi à la citadelle, les officiers généraux sont invités à s'y trouver; les ordres

sont expédiés en même temps pour que les hostilités cessent dans les forts et dans le camp. Le reste de la journée s'est passé tranquillement : on n'a plus entendu de coups de fusil.

Le 5 floréal, on s'est aperçu au matin que des paysans sortent par la porte Vescaro ; il sort et entre par la même porte des cavaliers, des voitures et des chevaux ; on croit qu'il entre des munitions. A dix heures, arrive le commandant de la place, Carrère ; on fait passer trois moutons au vieux château pour les malades.

A midi, arrivent en parlementaires MM. le comte Sanfermo ; le comte Emilio, provéditeur de la ville, et Graveta : ils déposent leurs pouvoirs, donnés par MM. les provéditeurs extraordinaires Giovanelli et Erizzo, et le podestat, Contarini, qui se réservent leur ratification ; les généraux Chevalier et Lahoz, les adjudans-généraux Landrieux et Devaux, étaient arrivés. Le général Balland, après en avoir conféré avec eux et le chef de brigade Beaupoil, a remis aux parlementaires la note des conditions préliminaires qui suivent, exigibles sous deux heures.

Conditions préliminaires.

Un commissaire français, accompagné d'un peloton de grenadiers armés, escorté de troupes vénitiennes désarmées qui les précéderont, se transportera sur-le-champ dans les lieux où il a été laissé des Français. Tous les Français détenus ou non détenus en quelque lieu de la ville que ce soit, seront rendus à ce commissaire.

Ce commissaire entrera par la porte San-Zeno, qui sera livrée à un bataillon français.

Toutes les pièces de canon seront livrées aux Français, et, en attendant qu'elles puissent être livrées, elles seront culbutées ; le commissaire français les visitera et en prendra l'état.

Seize ôtages monteront à la citadelle en qualité de prisonniers de guerre, parmi lesquels seront les chefs de la municipalité, le comte Erizzo, Giovanelli, l'évêque, les frères Miniscalchi, le comte Emilio, Maffei, Silisberi et les frères Carlotti.

S'il sort une seule voiture de Verone, un seul cheval, un seul habitant, tout est rompu.

D'ici à ce soir, toute la troupe armée, de quelque genre que ce soit, apportera ses armes dans la plaine, vis-à-vis le camp de la Croix-Blanche.

Le surplus des conditions pour la conservation de Verone sera dicté par le général Kilmaine.

Le refus des conditions imposées sera indiqué par un coup de canon de la porte San-Zeno, à quatre heures précises.

Le général Kilmaine arrive avec les généraux Chabran et Beaurevoir.

Les parlementaires sont de retour à quatre heures. Les généraux Kilmaine et Balland confèrent avec eux et arrêtent les conditions définitives de l'arrangement.

Dans la journée, on a remarqué du feu sur la route de Vicence, on a cru que c'était la division Victor ou Baraguay d'Hilliers qui arrivait.

Le jardinier de l'évêché est venu se plaindre que les volontaires avaient pris 800 ducats qu'il avait cachés sous un arbre ; on a fait des recherches, et la somme

réclamée lui a été rendue. Le général Kilmaine est retourné au camp. La tranquillité a régné toute la journée, seulement il a été tiré sur le fort Saint-Pierre une trentaine de coups de fusil, auxquels il n'a pas été riposté. Trois des ôtages ont couché à la citadelle. En fouillant le vieux château, on y a découvert des munitions; un malheureux Brescian qui y était enseveli depuis trois ans, a été rendu à la liberté.

Le 6 floréal, on apprend que MM. les provéditeur et gouverneur ont pris la fuite. Il se présente une députation du faubourg au-dessous de la citadelle qui avoisine le pont San-Pietro : le faubourg a déposé les armes, la députation implore la clémence des Français. Le général exige qu'on lui livre le scélérat qui a fait jeter par une fenêtre trois Français dans l'Adige. Des cavaliers sont envoyés à la poursuite de MM. les provéditeur et gouverneur. Le général Lahoz va s'établir à Saint-Michel. Une municipalité provisoire est formée à Verone; elle traite avec le général Kilmaine pour la reddition de la place, et écrit au général Balland pour qu'il veuille bien maintenir les troupes à leurs postes pendant le cours des négociations : le général répond qu'il prendra les mesures les plus efficaces pour faire respecter les personnes et les propriétés; que les Veronais peuvent se reposer avec confiance sous la protection de la loyauté française, et qu'ils trouveront dans les Français des vainqueurs généreux, qui ne veulent jamais confondre les innocens avec les coupables. Les Français détenus dans la ville sont rendus à la liberté. L'un d'eux, le citoyen Latolé, capitaine à la quatre-vingt-

cinquième de bataille, avait été envoyé par le général Balland porter des dépêches au général Kilmaine : cet officier, à son retour, a été arrêté, le 29 germinal, auprès de Castel-Novo, par les paysans, puis désarmé, volé, dépouillé et conduit à Verone; on lui a enlevé les dépêches dont il était porteur. Le citoyen Robert, lieutenant à la soixante-neuvième demi-brigade de bataille, chargé d'escorter avec 40 hommes 270 prisonniers hongrois, a été arrêté perfidement, le 29 germinal, à Caldiero; il a été, ainsi que l'escorte, désarmé et pillé; les prisonniers hongrois ont été sollicités à prendre parti avec les Veronais, qui leur proposèrent quinze sous de solde par jour, outre la nourriture; mais ils ont repoussé leurs offres et n'ont pas cherché à profiter de la circonstance, et ont témoigné de l'attachement aux Français, avec lesquels ils ont partagé le vin que les paysans leur apportaient. Sur les cinq heures, le général Balland est entré en ville, à la tête d'une partie de la garnison, a fait occuper les postes et les portes; ensuite il s'est rendu à la municipalité, où il a pris des mesures pour maintenir le bon ordre, et pourvoir aux premiers besoins des troupes et des hôpitaux. Une garde a été placée au mont-de-piété; on a reconnu que le pillage avait partout accompagné l'assassinat. Tous les Français qui avaient des effets en ville les ont perdus. Les hôpitaux n'ont pas été respectés comme on l'avait cru, des malades y ont été tués, et plusieurs maltraités et volés. L'ordre et la tranquillité ont régné toute la nuit.

Le général Kilmaine a donné des ordres ultérieurs pour assurer l'exécution de la capitulation dont il est

convenu avec le magistrat de la ville, et le général Chabran a pris le commandement de la place.

Le soulèvement de Verone a été précédé de différens symptômes, consignés dans les lettres précédemment écrites au général en chef. Le 27 germinal, jour de Pâques, l'évêque a dit en chaire, en s'appuyant de l'autorité de l'Ecriture-Sainte, qu'il était permis et même méritoire de tuer les jacobins, terme convenu dont on se sert pour désigner les Français et leurs amis. Des prêtres armés ont paru à la tête des assassins. Une proclamation du gouvernement vénitien avait autorisé et même invité les fidèles sujets du prince à prendre des armes, précédemment défendues. Le même gouvernement a rendu un décret honorable en faveur de certains nobles, connus par leur haine contre les Français : ces nobles, qui avaient été chassés de la ville à raison de la conduite qu'ils avaient tenue aux époques où les Français et les Autrichiens se battaient sous les murs de Verone, y sont rentrés en triomphe. Le provéditeur et le gouverneur de Verone, quoique instruits par eux-mêmes, quoique prévenus par le général Balland de ce qui se passait, ont affecté de tout ignorer, de ne pouvoir y croire, et n'ont cherché qu'à tromper et à endormir les Français. Aucun assassinat n'a été puni, aucun grief n'a été réparé. Il y avait de caché dans la ville des batteries volantes, qui ont été employées pendant l'action. Tout prouve et démontre jusqu'à l'évidence que le projet de massacrer les Français avait été préparé depuis long-temps et était général ; ce projet a été aussi constamment suivi que profondément combiné. Pendant tout

19 avril

le cours du siége, le vieux château a été attaqué avec le plus grand acharnement : la garnison s'est comportée de la manière la plus distinguée. Le capitaine Carrère, commandant de la place, qui était à la tête, lui a donné l'exemple ; il a déployé le courage, les talens et les ressources d'un officier d'un mérite supérieur ; il mérite d'être promu au grade de chef de bataillon : c'est une justice que je réclame pour lui avec confiance.

BALLAND.

Rapport historique du blocus du vieux château, par les Veronais, fait par le citoyen Carrère, commandant la place de Verone.

Le 28 germinal, informé que les gardes placées pour la défense et la police de la place étaient insultées et menacées par les troupes et par les paysans armés, je donnai l'ordre aux troupes dispersées dans la ville de se réunir à la place d'armes, où je me rendis pour être à même de les porter partout où leur présence paraîtrait être nécessaire. Une heure après mon arrivée sur la place, le fort Félix donna le signal de la guerre provoquée par les Vénitiens. J'assemblai la troupe sur-le-champ, et je me rendis, à sa tête, au vieux château, où j'avais l'ordre de me renfermer au premier signal d'attaque : les maisons voisines de ce poste avaient déjà fait feu sur les troupes qui l'occupaient, et le chef de bataillon de la treizième avait été blessé, ainsi que plusieurs autres militaires.

Je disposai les troupes de manière à parer à tout événement. Le chef de brigade de la treizième de ligne

montra de grandes connaissances militaires dans la distributiou des postes : son zèle et son autorité ont beaucoup contribué à la défense du château.

Les Vénitiens occupèrent de suite toutes les avenues du château et des maisons qui l'avoisinent, desquelles ils faisaient un feu terrible sur la garnison.

Le 29 au matin, le feu fut plus vif et très-meurtrier de part et d'autre. Vers les dix heures, je fus informé que les Vénitiens avaient placé un obusier dans la rue du théâtre, contre le château. J'ordonnai sur-le-champ aux braves grenadiers de la treizième et de la cinquante-huitième réunis de l'enlever à la baïonnette : cet ordre fut exécuté avec la plus grande bravoure, et il fut placé en batterie dans le château, dix minutes après. Le capitaine de grenadiers Gaubert, de la treizième, s'est particulièrement distingué dans cette sortie ; il a cassé son sabre sur un Esclavon, qu'il a étendu sur l'obusier : j'ai changé le tronçon ensanglanté qu'il a rapporté contre un sabre, dont je lui ai fait présent au nom de la république.

Dans l'après-midi, les révoltés s'approchèrent du château, profitant du moment où le feu avait cessé par ordre du général Balland, vu que le gouvernement voulait faire terminer la guerre, et, lorsqu'ils furent sous les remparts, ils firent d'abord les démonstrations les plus amicales, et semblaient désirer la paix ; mais bientôt après ils eurent la bêtise de sommer nos braves de mettre bas les armes et de rendre l'obusier enlevé. Je me transportai sur-le-champ à la barrière, où je trouvai un officier vénitien qui parlait de paix et d'amitié ;

je lui répondis que je voulais la paix aussi, et que si le peuple la voulait sincèrement, il devait déposer ses armes sur-le-champ ; mais il s'y refusa, et insista sur la restitution de l'obusier : alors je fis mitrailler et fusiller de toutes parts ; la rue resta couverte de morts et de blessés : ces lâches brigands abandonnèrent une pièce de 5 dans la rue, que je fis rentrer par les grenadiers.

La matinée du 30 fut tranquille, les négociations ayant été entamées par le gouvernement avec le général Balland. Dans l'après-midi, un employé de l'armée sortit de son logement pour venir se joindre à la garnison : les brigands l'étendirent dans la rue, malgré les promesses de ne plus faire feu jusqu'à nouvel ordre.

Le 1er. floréal, les brigands placèrent deux pièces de 3 contre la tête du pont : elles furent enlevées par le brave capitaine Génévrier de la treizième, qui commandait ce poste : elles furent mises en batterie en moins de dix minutes.

J'ordonnai plusieurs sorties pour l'approvisionnement de la garnison : elles lui procurèrent des comestibles en tout genre pour quinze jours.

Le 2 floréal, le feu fut très-vif : la grosse artillerie, placée par les Vénitiens, obligea les grenadiers lombards à abandonner la tour de l'horloge : un four fut construit, ce jour-là, en vingt heures de temps.

Les 3, 4, 5 et 6 floréal, le feu fut beaucoup moins vif : les Vénitiens manquaient de poudre, de boulets et il ne leur restait plus que de la mitraille en fer coupé, et quelques obus que je leur renvoyais lorsqu'ils n'éclataient point.

Enfin le 7, les batteries furent abandonnées, et les brigands disparurent de toutes parts, et le château fut libre dans l'après-midi.

J'ordonnai sur-le-champ au commandant d'artillerie de faire rentrer les pièces placées par les Vénitiens contre le château. J'en joins l'état au rapport.

Les troupes de la garnison méritent le plus grand éloge : elles se sont battues avec une audace inouïe. L'artillerie a multiplié ses ressources ; elle avait quatre pièces approvisionnées, elle en a mis quatorze en batterie dans moins de deux jours.

Le feu a été meurtrier de part et d'autre. La garnison a eu 33 hommes tués et 69 blessés.

Le commandant de la place, CARRÈRE.

État des bouches à feu placées en batterie contre le vieux château, par les Vénitiens.

Deux pièces de 33 ; une *id.* de 13 ; douze de petit calibre ; huit mortiers ; deux obusiers : en tout 25 bouches à feu.

État de l'artillerie des Vénitiens rentrée au vieux château.

Deux pièces de 33 ; une *id.* de 13 ; une *id.* de 7 ; onze *id.* de 5 ; quatre *id.* de 3 ; sept *id.* de 1 ; trois obusiers de 4 pouces ; quatre mortiers de 8 ; quatre *id.* de 6 : en tout 33.

On vient de découvrir environ quinze milliers de poudre.

Le général divisionnaire commandant la division de l'Adige, BALLAND.

Rapport du chef de brigade Beaupoil, commandant dans la citadelle de Verone, au général de division Balland.

Je m'offris volontairement pour aller écouter les propositions du gouvernement vénitien et tâcher de rétablir la bonne harmonie que des ennemis des deux nations étaient parvenus à rompre par un attentat horrible.

Je ne m'attendais guère, d'après les protestations répétées du provéditeur et du podestat, et la démarche qu'ils venaient de faire d'arborer le drapeau blanc et d'envoyer un parlementaire, à la réception qu'on m'a faite.

Je descendis par le château Saint-Pierre avec le parlementaire vénitien ; mais, en entrant dans la ville, je trouvai un rassemblement de paysans qui me coucha en joue : malgré les remontrances du parlementaire, je crus devoir rentrer au fort. Un quart d'heure après, je cédai au désir d'épargner l'effusion du sang humain et me déterminai à descendre d'après les assurances de deux nobles vénitiens et d'un officier français, qui me dit que les paysans avaient fraternisé avec lui ; mais je ne tardai pas à voir que j'étais entre des mains perfides. J'arrivai cependant sain et sauf au palais du provéditeur avec les citoyens Mazurier, votre aide-de-camp ; Mertiné, chef de bataillon, et Coste, lieutenant à la onzième demi-brigade d'infanterie légère : là, on leva le sabre

sur nous, on nous arracha nos armes et on vola le chef de bataillon.

Le provéditeur et le podestat vinrent au devant de moi avec M. le comte de Mogarola : tous me firent mille excuses, se félicitèrent de mon arrivée, me remercièrent de ma générosité et m'assurèrent qu'ils me feraient un rempart de leur corps. Je me plaignis amèrement de la conduite tenue à notre égard, leur observant qu'un parlementaire était sacré même chez les nations les plus barbares; ils cherchèrent à me rassurer sur leurs intentions et à me persuader qu'ils ne trempaient en rien dans l'assassinat des Français. Je crus voir qu'ils cherchaient à gagner du temps, et soupçonnai leur bonne foi lorsqu'ils me demandèrent les conditions que j'apportais. Je répondis qu'envoyé par vous, je venais savoir d'eux la réparation qu'ils offraient et les conditions auxquelles ils pourraient vous engager à étouffer le ressentiment que vous causait l'assassinat de mes frères d'armes : ils en proposèrent qui me choquèrent; je leur dis que mille morts ne me forceraient pas à souffrir que l'on portât quelque atteinte au nom français. Pendant tout ce temps-là, le peuple, ameuté exprès, se portait, sous les fenêtres du palais, à des excès de rage que lui inspirait sans doute le regret d'avoir manqué son coup. Je les pressais de conclure : à la fin, le secrétaire San-Pietro écrivit la pièce n°....., qui ne prit le caractère qu'elle a, qu'après une longue altercation; je fis, comme je le devais, l'observation que cette pièce ainsi que ma signature n'étaient d'aucune valeur sans votre approbation; et cette clause y est insérée.

Le désir de donner le temps à plusieurs de nos frères d'armes de se mettre en sûreté et de laisser aux furieux celui de se calmer, me firent signer cette pièce.

Je m'aperçus, aux sollicitations que je faisais de venir vous la présenter, que ces messieurs avaient grande envie de me retenir ; j'insistai d'un ton si ferme, que, quoique le podestat m'assurât qu'il craignait beaucoup que je ne fusse assassiné en route, on m'accorda à la fin une escorte, qui me conduisit à vos avant-postes vers les deux heures après minuit.

Je ne dois pas oublier de vous rendre compte, général, que des Vénitiens, pendant le long espace de temps que je restai au palais du provéditeur, se succédèrent rapidement avec des rapports mensongers : tantôt il y avait une colonne française à la porte de Saint-George, tantôt à la Porte neuve, tantôt à celle de Peschiera ou San-Zeno. Ils me prièrent d'écrire aux commandans de ces prétendues colonnes de laisser passer librement, pour s'en retourner chez eux, les paysans à qui ils assuraient en avoir donné l'ordre.

J'écrivis au commandant du château vieux de cesser le feu, ignorant que ce feu, comme il l'est encore, était provoqué par celui des habitans, qui, quoique leurs parlementaires fussent venus chez nous et les nôtres chez eux, n'ont pas discontinué un seul instant de tirer.

Il n'y a nul doute, général, que les Veronais n'aient voulu donner un second tome des Vêpres siciliennes. Les assassinats commis impunément depuis huit jours tout autour des murs sont une preuve certaine de l'intention des habitans. Le gouvernement n'a point em-

pêché le rassemblement des paysans, qui entraient en foule en ville.

Les Français dispersés dans la ville, la plupart sans armes, ont été attaqués et assassinés dans tous les quartiers en même temps. J'ai cependant la satisfaction de vous assurer que plusieurs habitans, entre autres M. le général de Mogarola en ont sauvé un grand nombre.

BEAUPOIL SAINT-AULAIRE.

Milan, le 19 floréal an 5 (8 mai 1797).

Au général en chef.

Je vous ai fait, général, un rapport particulier sur chaque événement, à mesure qu'il avait lieu; mais comme quelques courriers ont été dévalisés et même assassinés par les Vénitiens, et que, par censéquent, quelques-uns de mes rapports vous manquent, je vais vous faire un résumé de tout ce qui est arrivé de remarquable, depuis que votre grand éloignement et la profonde perfidie du gouvernement de Venise, ont interrompu les communications.

Aussitôt que je fus informé qu'il avait éclaté beaucoup de mécontentement de la part des habitans de Bergame contre le podestat Ottolini, et qu'ils se proposaient de secouer le joug de Venise, j'écrivis au commandant de Bergame de ne se mêler en aucune manière des mouvemens qui pourraient y avoir lieu, à moins que ces mouvemens ne fussent dirigés contre la citadelle, ou les troupes françaises qu'il commandait. Je

lui ordonnai en même temps de se tenir sur ses gardes, et de ne se laisser surprendre par aucune insinuation, de quelque part qu'elle vînt. Les nouvelles, extrêmement désastreuses qui se répandaient sur l'armée par les agens de la république de Venise à Verone, à Brescia, à Bergame et à Crema, m'obligeaient à être extrêmement en garde contre tout ce qui venait de cette source.

Enfin, les habitans de Bergame chassèrent leur podestat, tous les officiers et toutes les troupes vénitiennes : ils se déclarèrent libres, et envoyèrent une députation à Brescia, pour engager les habitans à suivre leur exemple. Les Brescians, pour le moins autant fatigués des atrocités qui se commettaient journellement par les ordres de leur podestat, Moncenigo, n'eurent pas de peine à se décider ; ils chassèrent tous les Vénitiens, et se réunirent aux Bergamasques. Ce serait ici le moment de donner une idée de la conduite d'Ottolini et de Moncenigo, vis-à-vis des habitans de Bergame et de Brescia ; mais, pour ne pas interrompre le rapport, je renvoie ces détails à la fin. Peu de jours après l'affaire de Bergame, je reçus un rapport du commandant de Lecco, qui me marquait qu'un nombre considérable de paysans des vallées du Bergamasque étaient rassemblés en armes, qu'une partie s'était portée sur Lecco, dans le dessein d'y couper l'arbre de la liberté et d'y exterminer la garnison française. La bonne contenance que fit notre petit détachement, et surtout deux pièces d'artillerie qui s'y trouvaient pour la défense de la tête du pont, firent avorter leur dessein ; ils

tournèrent leur rage vers les villages voisins, où ils firent un pillage horrible et assassinèrent plusieurs personnes, en criant partout : *Mort aux Français et à leurs adhérens*.

Le même jour où je reçus ce rapport, il me parvint une adresse des syndics des vallées bergamasques, dans laquelle ils me disaient que les habitans étaient décidés à prendre en masse les armes pour soumettre la ville de Bergame : ils m'engageaient à ne pas m'opposer à leur projet ; en m'assurant qu'ils n'avaient aucun dessein hostile contre les Français. Leur conduite à Lecco démentait bien ces protestations, et je savais d'ailleurs, qu'ils avaient à leur tête tous les sbires et les assassins aux gages d'Ottolini dont plusieurs Français avaient déjà été victimes ; il s'était aussi joint à eux plusieurs Tyroliens : je leur répondis en conséquence (*Voyez* ma lettre). M. Foscarini m'écrivit en même temps sur le même sujet : la sûreté des derrières de l'armée française a dicté mes réponses ; cependant, tous ces paysans, au nombre de 25,000, s'avançaient sur Bergame, en commettant toutes sortes d'excès, et en massacrant tous les Francais qui se trouvaient sur leur route. Les Bergamasques firent des préparatifs pour les recevoir, et, quand ils furent arrivés près de la ville, ils firent une sortie sur eux, en tuèrent plusieurs, et mirent les autres en fuite : alors les paysans se retirèrent à l'entrée des vallées, pour attendre des renforts et revenir à la charge. C'est dans ce temps que les habitans de Salo, par la plus insigne trahison, reçurent, avec des acclamations de joie feinte, et ensuite profitèrent de

leur sécurité pour massacrer les députés de Brescia, qu'ils avaient invités à fraterniser avec eux : ils firent main basse sur le peu de Français qui s'y trouvaient pour nos communications avec la division du Tyrol, et pour garder nos magasins de la flottille. Le général de division Balland m'écrivit en même temps, pour me témoigner ses inquiétudes sur la situation des Français dans Verone, où les Vénitiens faisaient entrer un très-grand nombre de paysans armés et de soldats esclavons. Les Français n'osaient plus se trouver dans les rues ; ils y étaient insultés et menacés : il m'informait que le général Serviez s'était replié de Trente sur Rivoli ; que le général Laudon marchait sur Verone, dont les habitans lui avaient envoyé une députation ; que tous les paysans du Veronais, du Vicentin, du Padouan et du Bassanois étaient en armes, sous prétexte de remettre Bergame et Brescia sous l'obéissance, et, en attendant, l'on désarmait les Français partout ; on arrêtait les courriers, et toutes nos communications entre Verone et Mantoue étaient interceptées ; les Vénitiens avaient même coupé les routes. Vous étiez trop loin et le mal trop pressant, pour attendre votre réponse, en supposant que mon courrier pût parvenir jusqu'à vous. Je pris sur-le-champ le parti d'envoyer des troupes pour dissiper et désarmer les paysans, avec l'ordre de saisir les chefs, pour me répondre des assassinats commis contre les Français.

L'adjudant-général Landrieux partit le premier avec un détachement de cinq cents hommes, il fit sommer les paysans de se dissiper et de déposer les armes. Pour

toute réponse, ils tirèrent sur l'officier, tuèrent son cheval et un des huit chasseurs qui l'accompagnaient; les autres chasseurs tombèrent dessus à coups de sabre, en tuèrent plusieurs, et mirent les autres en fuite. Le chef de brigade Landrieux les poursuivit, s'empara de leur quartier général, de quelques petites pièces de canon et de tous leurs papiers, parmi lesquels se trouve la fameuse proclamation de Battaglia, et l'instruction pour cette proclamation, qui ne devait être confiée qu'aux prêtres et aux syndics, pour être par eux lue aux paysans. Je fis suivre Landrieux par le général Lahoz avec huit cents hommes, et immédiatement après par l'adjudant-général Couthaud avec douze cents; je donnai l'ordre de rassembler tout ce qu'il y avait de disponible dans les dépôts, et de leur faire prendre la route de Verone, d'où le général Balland m'écrivait qu'il se trouvait dans une position alarmante, à l'approche du général Laudon, et du rassemblement de trois mille hommes de troupes vénitiennes et vingt-cinq mille hommes armés dans la place. Le général Lahoz et le chef de brigade Landrieux, après avoir désarmé un nombre immense de paysans, marchèrent sur Salo, qui fut abandonné à leur approche. Pendant qu'ils y étaient, un corps de quatre cents Esclavons et cent cavaliers vénitiens marchèrent sur Dezenzano, pour y attaquer environ 150 Français qui gardaient nos magasins; ils rencontrèrent en chemin le chef de brigade du génie Sanson, qui venait de faire sa tournée, accompagné de deux officiers et d'une ordonnance: les cavaliers vénitiens voulurent l'arrêter, et le couchèrent en joue; il les

chargea, passa à travers, et entra dans Dezenzano, où il n'eut que le temps de faire prendre les armes à notre petit détachement. Les Esclavons arrivèrent en tiraillant sur quelques soldats qu'on avait fait sortir à la hâte pour les reconnaître; notre commandant les laissa s'engager, et quand ils furent à cent toises de la place, il fit sur eux une sortie vigoureuse avec tout son monde, leur tua plusieurs hommes et les mit en déroute.

Pendant que ceci se passait, j'avais encore rassemblé 1200 hommes que je fis partir de Milan sous les ordres du général Chabran, avec ordre de prendre le commandement du tout, et de marcher à Verone, au secours du général Balland, qui avait été obligé de se renfermer dans la citadelle avec tous les Français qui avaient pu s'y retirer.

Je partis moi-même pour Mantoue, afin d'en tirer de l'artillerie et quelques troupes. En y arrivant, je trouvai toutes les communications interceptées avec Verone et les routes coupées; toutes les ordonnances du général Miollis avaient été assassinées par les Vénitiens, qui avaient des détachemens considérables à Valezzio, à Villa-Franca, à Isola della Scala et à Nozara. Je me fis fournir quatre courriers italiens, à qui je donnai l'ordre de se dire Vénitiens et de porter des ordres aux généraux Balland, Victor, Baraguay d'Hilliers et Chabran. Celui pour le général Chabran fut le seul qui parvint de suite en prenant un détour par Dezenzano. Je lui ordonnai de demander l'entrée de Verone au proveditor pour les troupes françaises, d'entrer de force si on la lui refusait, de s'emparer des portes, de désarmer

la ville et de tenir contre le général Laudon jusqu'à l'arrivée des généraux Victor et d'Hilliers avec leurs divisions. Il somma le provéditeur, qui lui répondit à coups de canon, et envoya un exprès au général Laudon pour hâter sa marche. Le lendemain de son arrivée devant Verone, le général Chabran fut attaqué par douze cents Esclavons venant de Valezio, soutenus par un grand nombre de paysans armés. Les Vénitiens firent en même temps sortir de la ville huit mille hommes dont quinze cents de troupes, le reste de paysans et de bourgeois armés. Le général Chabran fut attaqué de tous côtés avec fureur ; mais il les mit en pleine déroute, prit tous leurs canons, en tua le quart, et fit beaucoup de prisonniers. J'envoyai quatre cents hommes avec deux pièces de canon de Mantoue, pour s'emparer de Valezio et désarmer les habitans et les paysans rassemblés. Je suivis avec ce que j'avais pu ramasser de cavalerie et une trentaine de vos guides qui venaient d'être montés ; je donnai l'ordre au général Miollis d'envoyer de suite par la même route deux mortiers, deux obusiers de huit pouces et deux pièces de siége avec les grils et les munitions. En passant par Valezio, je parlai aux habitans et au curé : ils me firent beaucoup de protestations d'amitié, et m'assurèrent que, s'ils avaient pris les armes, ils y avaient été contraints par les troupes esclavonnes et leur chef Sero. C'est ce même chef qui a fait désarmer notre détachement à Valezio, et qui leur dit, après les avoir accablés d'injures, que l'heure des Français était sonnée, que l'Italie avait toujours été le tombeau des Fran-

çais ; mais que cette fois-ci il n'en échapperait pas un seul. C'est encore ce même Sero qui attaqua le général Chabran à la Maison-Blanche pendant la sortie que l'on fit de la ville.

En arrivant au camp sous Verone, j'appris que le général Balland était en pourparlers avec les députés que lui avaient envoyés les provéditeurs Giovanelli et Trizzo. Je me transportai sur-le-champ au château ; mais je trouvai les députés partis pour faire signer les articles préliminaires de la reddition de la ville par les provéditeurs. Ils avaient promis de revenir à quatre heures, je les attendis ; à quatre heures ils revinrent et apportèrent les signatures des provéditeurs Giovanelli, Trizzo, et du podestal Contarini, qui promettaient pour premier article de faire sortir de la ville tous les Français qui y étaient restés, au nombre de huit cents hommes, femmes et enfans ; pour second article, les provéditeurs devaient se rendre au camp avec seize des principaux habitans désignés, et y rester en ôtages jusqu'à ce que Contarini eût fait sortir les paysans et rendu les portes aux Français. Ils demandèrent une continuation de la trêve jusqu'au lendemain à six heures du matin pour tout exécuter : je la leur accordai : j'y étais d'ailleurs porté pour sauver du massacre les Français qui n'avaient pu se retirer dans le château et dans le vieux fort.

Giovanelli, Trizzo et Contarini, par une suite de la perfidie vénitienne, faussèrent leur parole et leur signature, et profitèrent de la nuit et de la trêve pour se sauver par la porte de Vicence, avec une partie de la

cavalerie vénitienne. J'avais donné l'ordre au général Lahoz de se porter avec huit cents hommes à Saint-Martin par un détour pour intercepter ce qui entrerait ou sortirait de Verone par la porte de l'Evêque ; mais il arriva trop tard pour arrêter les fuyards ; je retournai au camp pour y attendre la sortie des Français et l'arrivée des ôtages. Mais à quatre heures du matin arriva M. Verita, habitant de Verone, qui me dit que les provéditeurs les avaient trahis et avaient fui ; que tout était en désordre dans la ville où personne ne commandait. Je le fis retourner sur-le-champ pour dire à la municipalité que si dans la journée on ne faisait pas sortir tous les Français détenus, escortés par la garnison vénitienne, qui mettrait bas les armes, je ferais réduire la ville en cendre. La menace eut son effet, les paysans se sauvèrent, les Français furent rendus, et la garnison vénitienne sortit et mit bas les armes. Nous entrâmes de suite. La municipalité donna une gratification considérable aux troupes, pour se racheter du pillage, et j'imposai en outre une contribution qui répond à 1,100,000 fr., monnaie de France. Je fis désarmer tous les habitans, et arrêter les assassins qui n'avaient pas pu fuir. Il y a eu d'abord quelque désordre, un peu de pillage ; mais cela se réduit à peu de choses. L'ordre a été bientôt rétabli, et la ville de Verone pourra fournir en argenterie d'église, et en soie et argenterie du mont-de-piété, à peu près deux millions, outre la contribution de 1,100,000 fr. Il y a eu environ 400 Français d'assassinés dans la ville ; les autres se sauvèrent au gouvernement, où ils se mirent sous la protection de

provéditeurs, qui, quoiqu'ils n'aient pris aucune mesure pour empêcher les assassinats dans les rues et dans les maisons particulières, ne purent pas se refuser ouvertement à sauver ceux qui se jetaient entre leurs bras. Pendant deux jours après mon entrée, on m'apportait à chaque moment des habits de nos volontaires, percés de coups de poignard et tout en sang. Beaucoup ont été jetés dans la rivière, à la vue même de nos troupes qui étaient dans le château, qui, à cette vue, a tonné sur la ville et y a mis le feu en plusieurs endroits. Il y a eu un grand nombre de Français assassinés entre Verone et Vicence. La moitié de notre petite garnison de Chiuza fut poignardée en se retirant. Le nombre de nos ordonnances assassinées par les paysans est très-considérable. Tous ces assassinats n'ont cessé qu'à la nouvelle de la paix avec l'Empereur : alors ils ont changé de ton. De la rage la plus effrénée, les Vénitiens sont devenus les plus lâches et les plus vils supplians. Mais, au milieu de toutes ces horreurs, il faut rendre justice à plusieurs officiers vénitiens, qui, au péril de leur vie, ont sauvé beaucoup de Français. J'ai pris le nom de ces braves gens, et je vous les recommande. Quelques habitans de Verone se sont aussi distingués, en sauvant des Français de la fureur des assassins, dont la plupart étaient des sbires et des Esclavons. J'excepte cependant la cavalerie de cette nation, qui a combattu, mais non assassiné. Deux habitans de Verone, connus pour les ennemis les plus effrénés des Français, qui étaient à la tête de toutes les patrouilles des paysans et des Esclavons, ont sauvé des Français en les enfermant chez eux,

en même temps qu'ils couraient les rues en excitant le massacre des autres. Je ne commente pas leurs intentions, mais elles sont assez claires.

Je joins ici une pastorale de l'évêque de Verone, faite aux habitans après notre entrée, où, en leur reprochant les horribles assassinats commis sur les Français, il leur recommande de témoigner, par leur conduite future envers cette nation, leur éternelle reconnaissance pour la généreuse humanité avec laquelle nous les avons traités, au lieu de réduire leur coupable ville en cendre, et d'en exterminer les habitans.

Il y a eu, pendant le siége de Verone et la défense des châteaux, des actions particulières dignes des plus justes éloges; entre autres, celle d'un brave soldat qui passa l'Adige à la nage, trois fois, pour ramener un bateau sur la rive droite à Pescantina : ce ne fut qu'à la troisième tentative qu'il réussit, au milieu d'une grêle de balles et de mitraille des troupes vénitiennes et des paysans qui défendaient le passage. Ce fut avec ce petit bateau, que le général de brigade Lahoz réussit à passer l'Adige avec moins de mille hommes, à la vue de trois mille Vénitiens, retranchés dans le village et sur le bord de la rivière; c'est aussi le général Lahoz, qui, de suite, s'empara des hauteurs qui dominent le château, où les Vénitiens étaient retranchés avec deux pièces de 32, dont il s'empara.

Le chef de brigade Beaupoil, commandant du château, s'est conduit avec une intrépidité rare. Il fut envoyé en parlementaire aux provéditeurs pour réclamer les Français qui étaient restés dans la ville; il fut accueilli à

coups de fusil par les paysans et les Esclavons. Un officier vénitien fit cesser le feu et le conduisit au palais ; mais cet officier ne put empêcher qu'on ne lui arrachât son sabre, et qu'il ne fût extrêmement maltraité. Après avoir rempli sa mission, les provéditeurs voulurent le retenir, en l'assurant qu'il serait assassiné à son retour ; il leur dit : « Vous avez ordonné l'assassinat des Fran-« çais, vous n'osez plus rétracter vos ordres ; n'importe : « j'acheverai ma mission, je retournerai à mon poste « pour exterminer l'infâme ville de Verone ; si je suis « assassiné, ma patrie me vengera. » L'officier vénitien se chargea de le reconduire, et parvint, non sans beaucoup de peine, à le faire rentrer dans la citadelle.

Un officier, nommé Cantin, fut envoyé en parlementaire avec douze hommes pour l'escorter ; il parvint, avec beaucoup de peine, au palais des provéditeurs ; c'était encore pour réclamer les Français : n'ayant pu réussir, il se préparait à s'en retourner ; la foule immense qui entourait le palais, demanda qu'on le leur livrât, ou au moins qu'il fût désarmé lui et son escorte. Le provéditeur lui proposa de mettre bas les armes ou de rester au palais : le citoyen Cantin lui répondit que son devoir l'obligeait de s'en retourner ; qu'au surplus les Français, quelque petit que fût leur nombre, ne se laisseraient jamais désarmer ; qu'on pouvait les assassiner. Il sortit avec son détachement, l'arme haute, et en imposa tellement aux assassins par sa fière contenance, qu'il parvint au château en traversant toute la ville sans perdre un homme.

La défense du vieux château mérite les plus grands

éloges. Le commandant de la place, Carrère, s'y retira, avec tout ce qu'il put sauver de la ville, au moment où les massacres commencèrent : il n'avait que pour un jour de vivres, mais par les sorties qu'il fit il s'en procura pour quinze jours ; il enleva à la baïonnette, consécutivement, tous les canons que l'ennemi plaçait pour faire sauter la grille : cela se monte à deux obusiers et trois pièces de cinq, en différentes fois. Toutes les fois que l'ennemi se présentait, il faisait ouvrir la grille, et allait à sa rencontre.

Nota. Les podestats Ottolini et Moncenigo avaient un arrangement fait avec les voleurs et les assassins. Les voleurs donnaient la moitié des vols aux podestats, un quart aux chefs des sbires, et gardaient l'autre quart. Les assassins faisaient leur marché d'avance, et obtenaient le droit de tuer en payant aux podestats une somme proportionnée à l'importance de la victime.

KILMAINE.

Au quartier-général à Milan, le 24 floréal an 5 (13 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

Le dernier courrier que j'ai reçu de vous est du 3 floréal, et je ne connais pas encore vos intentions relativement aux préliminaires de la paix : cela ne laisse pas que de m'embarrasser, dans la direction à donner aux différentes affaires actuelles.

Je vous ai rendu compte, par mon dernier courrier, du terme où en était la négociation de Venise. Les négo-

ciateurs et le citoyen Lallemant sont ici; mais, pendant ce temps-là, les affaires marchent à grands pas dans Venise même, où l'emprisonnement des inquisiteurs et l'effervescence populaire rendent les propriétés incertaines, sans la présence d'une force française.

Vous trouverez ci-joint une lettre du citoyen Villetard, secrétaire de la légation française à Venise.

J'ai donné ordre au général Baraguay d'Hilliers d'y entrer avec 5000 hommes.

J'ai envoyé ordre au citoyen Bourdé, commandant la flottille de l'Adriatique, de s'y rendre également.

Il est probable, quoiqu'il ne soit cependant pas sûr, que, lorsque vous lirez cette lettre, vous serez maîtres de Venise et de son arsenal.

La république cispadane paraît vouloir se réunir avec Venise, si cette ville accepte le gouvernement représentatif, plutôt que de se réunir avec le Milanais.

La république lombarde serait alors composée des pays compris entre le Tessin, le Pô, l'Oglio et le Modenais; ce qui ferait deux millions de population.

La république de Venise démocrate serait composée, 1°. du Trévisan, 200,000 habitans; 2°. du Dogodo, 100,000 *id.*; 3°. de la Polésine, de Rovigo et d'Adria, 80,000 *id.*; 4°. de la ville de Venise, 150,000 *id.*; 5°. des îles du Levant, 200,000 *id.*; 6°. de la Cispadane, 600,000 *id.*; 7°. de la Romagne, 300,000 *id.* : en tout, 1,630,000 habitans.

Les deux républiques concluraient une alliance offensive et défensive avec la France contre les Anglais.

Nous trouverons dans l'arsenal de Venise quelques

ressources pour notre marine, et quelques vaisseaux de guerre, s'ils sont d'une bonne construction.

J'ai fait partir de Trieste pour Toulon six bâtimens chargés de blé et d'acier. BONAPARTE.

Au quartier-général à Montebello, le 30 floréal an 5 (19 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint le traité que j'ai conclu avec Venise, en conséquence duquel cinq à six mille hommes sous les ordres du général Baraguay d'Hilliers ont dû prendre, le 27, possession de la ville. J'ai eu plusieurs buts en concluant ce traité.

1°. D'entrer dans la ville sans difficultés : avoir l'arsenal et tout en notre possession, et pouvoir en tirer ce qui nous convient, sous le prétexte de l'exécution des articles secrets.

2°. De nous trouver à même, si le traité de paix avec l'Empereur ne s'exécutait pas, de rallier à nous et de faire tourner à notre avantage tous les efforts du territoire vénitien.

3°. De ne pas attirer sur nous l'espèce d'odieux de la violation des préliminaires, relatifs au territoire vénitien, et en même temps de donner des prétextes et de faciliter leur exécution.

4°. Et enfin de calmer tout ce qu'on pourrait dire en Europe, puisqu'il est constaté que notre garnison de Venise n'est qu'une opération momentanée, et un acte de protection sollicité par Venise même.

Le Pape est très-malade, et a 83 ans. Sur la première nouvelle que j'en ai eue, j'ai fait réunir tous mes Polonais à Bologne, d'où je les pousserai jusqu'à Ancône. Quelle conduite dois-je tenir si le Pape meurt?

Gènes demande à grands cris la démocratie; le sénat m'envoie des députés pour sonder là-dessus mes intentions. Il est très-possible qu'avant dix ou douze jours l'aristocratie de Gênes subisse le même sort que celle de Venise.

Il y aurait alors en Italie trois républiques démocratiques, qui, pour le moment, ne pourraient être que difficilement réunies, vu les coupures qu'y produisent les états intermédiaires de Parme et de l'Empereur, et vu d'ailleurs l'enfance dans laquelle sont encore les Italiens; mais, et la liberté de la presse, et les événemens futurs ne manqueront pas de réunir ces trois républiques en une seule.

1°. La république cisalpine comprenant la Lombardie, le Bergamasque, le Crémasque, le Modenois, Massa-Carara, la Graffiniana, le golfe de la Spezzia, formant une population de 18 à 19 cent mille habitans.

2°. La république cispadane, comprenant le Bolonais, le Ferrarois, la Romagne, Venise, Rovigo, et une partie du Trévisan et les îles de l'Archipel, forme une population de 16 à 18 cent mille habitans.

3°. La république ligurienne, comprenant les fiefs impériaux, Gênes et les états de Gênes, hormis le golfe de la Spezzia.

Les états du duc de Parme et ceux du roi de Sardaigne

ne tarderont pas à s'insurger ; je fais cependant ce qui est possible pour soutenir le duc de Parme et le roi de Sardaigne.

La république cisalpine et cispadane se réuniront difficilement, de sorte que si l'Empereur s'arrange à laisser la Marche trévisane et la polésine de Rovigo, il sera possible de laisser Venise avec la république cispadane.

Si, au contraire, il ne voulait pas, l'on réunirait ces deux républiques en une, parce qu'alors il est bien prouvé que la république cispadane ne serait pas assez forte pour maintenir la ville de Venise, comme ville de province.

En attendant, je laisse subsister la cispadane organisée séparément, puisque sa réunion avec la Lombardie mécontenterait beaucoup de monde, et pourrait être regardée par l'Empereur comme une violation des préliminaires, et que d'ailleurs la capitale à Bologne nous permettra d'avoir une grande influence sur toutes les affaires de Rome.

Vous trouverez donc ci-joint l'ordre que je donne aujourd'hui pour la réunion de la Romagne à la république cispadane. Je profiterai de cette circonstance pour leur faire renommer un autre directoire, celui qu'ils ont nommé étant assez mal composé.

Quand ensuite la paix définitive avec l'Empereur sera faite, je prendrai des mesures pour réunir ces deux républiques ; mais en attendant il faut que je profite des momens de repos pour organiser parfaitement l'une et l'autre, afin que si les choses se brouillent avec l'Empe-

reur, nous puissions être sûrs que nos derrières soient tranquilles, et que si les affaires de Rome viennent à se brouiller par la mort du Pape, l'on puisse partir de-là pour faire toutes les opérations qui deviendraient nécessaires.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 30 floréal an 5 (19 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, plusieurs lettres relatives à la conduite des Vénitiens :

1°. Plusieurs lettres du général de division Kilmaine.

2°. Un échantillon des manifestes, et autres lettres anonymes que l'on fait imprimer dans l'état de Venise pour exciter le peuple contre les Français.

3°. Plusieurs lettres du général commandant à Verone, et du général commandant à Mantoue.

4°. Une lettre du citoyen Lallemant.

Vous y verrez que toutes sont extrêmement alarmantes sur les intentions des Vénitiens, et ont dû m'obliger à prendre un parti.

Vous trouverez également ci-joint quelques lettres interceptées sur un courrier de Naples, qui vous donneront quelques renseignemens sur les mouvemens extraordinaires qui se passaient à Vienne.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Montebello, le 1er. prairial an 5 (20 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

Le général Baraguay d'Hilliers a pris possession de la ville de Venise, de tous les forts, de toutes les îles qui en dépendent.

Cette malheureuse ville était en proie à l'anarchie et à la guerre civile. Les Français y ont été reçus aux acclamations de tout le peuple, et chacun, depuis l'instant qu'ils sont entrés, tient sa personne et sa propriété comme sûres.

La confiance que les différens peuples qui ont vu de près l'armée d'Italie, ont dans sa bonne discipline et l'esprit de justice qui anime les officiers et les soldats, est un des fruits les plus doux d'une bonne conduite, qui leur assure un titre plus sûr à la reconnaissance de l'humanité, que les victoires qu'ils ont remportées.

Je vous envoie ci-joint deux proclamations du gouvernement provisoire de Venise.

Vous trouverez, ci-joint, deux lettres du secrétaire de légation à Venise, qui vous donneront quelques détails sur les derniers événemens qui ont précédé l'entrée des Français.

Les ministres d'Angleterre, de Russie et M. d'Entraigues s'étaient sauvés de la ville.

J'attends avec impatience un contre-amiral, des matelots et quelques capitaines de vaisseaux, pour pouvoir promptement équiper une escadre à Venise.

J'attends, sous deux ou trois jours, M. Gallo, pour l'échange des ratifications.

Je vous prie de ne pas perdre un instant à me donner et à m'envoyer des instructions sur la conduite à tenir envers Rome : le Pape a une mauvaise santé, il peut mourir d'un instant à l'autre : il y a d'ailleurs beaucoup de fermentation à Rome.

Je vous ai déjà rendu compte que l'aristocratie est agonisante à Gênes.

Toutes les marchandises appartenant aux Anglais, aux Russes et aux Portugais, à Venise, sont confisquées.

Je vous enverrai, par le prochain courrier, un recueil de toutes les pièces que j'ai fait imprimer, relatives aux affaires de Venise BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 25 floréal an 5 (14 mai 1797).

Extrait d'une lettre au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint une lettre du citoyen Villetard, une autre du général Baragnay d'Hilliers, et enfin la délibération du grand-conseil, qui a abdiqué. Je crains fort que cette pauvre ville de Venise ne soit en partie pillée par les Esclavons, à l'heure où je vous écris.

J'ai envoyé, par un courrier extraordinaire, au doge, la proclamation ci-jointe, afin de chercher à y rétablir la tranquillité.

Demain, je conclurai un traité avec les députés vénitiens : j'espère que cette affaire s'achevera heureusement, et que, si nous ne sommes pas à l'heure qu'il est dans Venise, nous ne tarderons pas à y être.

La marine pourra y gagner quatre ou cinq vaisseaux de guerre, trois ou quatre frégates, pour 3 ou 4,000,000 de cordages, de bois et d'autres objets qui lui sont nécessaires.

J'ai envoyé des courriers à Gênes et à Livourne, pour qu'on me fasse passer en toute diligence tous les matelots français ou corses qui s'y trouveraient ; je prendrai ceux des lacs de Mantoue et de Garda, et je diminuerai le nombre de ceux que j'ai sur la flottille.

Je vous prie de m'envoyer en poste un contre-amiral, un major d'escadre, etc.

J'aurai aussi besoin de 4 ou 500 matelots, qui pourraient se rendre à Gênes, d'où ils viendraient à Tortone, où ils recevront, du commandant de la place, les ordres, et trouveront les moyens de s'embarquer sur le Pô jusqu'à Venise.

J'espère, si tout réussit conformément à mes espérances, avoir :

Quatre bâtimens de guerre, tout équipés et approvisionnés pour six mois ; trois frégates françaises, compris *la Brune* ; deux corvettes françaises et quinze chaloupes canonnières.

Ces vingt-quatre bâtimens seront prêts, j'espère, à mettre à la voile avant l'arrivée du contre-amiral.

Je trouverai les bâtimens et les frégates vénitiennes prêtes à mettre à la voile, parce qu'elles viennent de croiser dans l'Archipel.

BONAPARTE.

Traité de paix entre la république française et la république de Venise.

Le Directoire exécutif de la république française et le grand-conseil de la république de Venise, voulant rétablir sans délai l'harmonie et la bonne intelligence qui régnaient ci-devant entre elles, conviennent des articles suivans :

Art. 1. Il y aura paix et amitié entre la république française et la république de Venise ; toutes les hostilités cesseront dès à présent.

2. Le grand-conseil de Venise, ayant à cœur le bien de sa patrie et le bonheur de ses concitoyens, et voulant que les scènes qui ont eu lieu contre les Français ne puissent plus se renouveler, renonce à ses droits de souveraineté ; ordonne l'abdication de l'aristocratie héréditaire et reconnaît la souveraineté de l'état dans la réunion de tous les citoyens, sous la condition cependant que le gouvernement garantira la dette publique nationale, l'entretien des pauvres gentilshommes qui ne possèdent aucun bien fonds, et les pensions viagères accordées sous le titre de provisions.

3. La république française, sur la demande qui lui en a été faite, voulant contribuer autant qu'il est en elle à la tranquillité de la ville de Venise et au bonheur de ses habitans, accorde une division de troupes françaises pour y maintenir l'ordre et la sûreté des personnes et des propriétés, et seconder les premiers pas du gouvernement dans toutes les parties de son administration.

4. La station des troupes françaises à Venise n'ayant pour but que la protection des citoyens, elles se retireront aussitôt que le nouveau gouvernement sera établi, ou qu'il déclarera n'avoir plus besoin de leur assistance. Les autres divisions de l'armée française évacueront également toutes les parties du territoire vénitien qu'elles occuperont dans la terre-ferme, lors de la conclusion de la paix continentale.

5. Le premier soin du gouvernement provisoire sera de faire terminer le procès des inquisiteurs et du commandant du fort de Lido, prévenus d'être les auteurs et instigateurs des Pâques vénitiennes et de l'assassinat commis dans le port de Venise; il désavouera d'ailleurs ces faits de la manière la plus convenable et la plus satisfaisante pour le gouvernement français.

6. Le Directoire exécutif, de son côté, par l'organe du général en chef de l'armée, accorde pardon et amnistie générale pour tous les autres Vénitiens qui seraient accusés d'avoir pris part à toute conspiration contre l'armée française; et tous les prisonniers seront mis en liberté après la ratification.

Ainsi a été arrêté et convenu, savoir : au nom de la république française, par les citoyens Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, et Lallemant, ministre plénipotentiaire de la république française près celle de Venise; et, au nom du grand conseil vénitien, par MM. François Dona, Léonard Justiniani et Louis Moncenigo, députés munis de pleins pouvoirs, dont l'original est annexé aux présentes, lesquelles devront être ratifiées par les hautes puissances contractantes, dans le

plus court délai possible, pour sortir leur entière exécution.

Fait à Milan, le 27 floréal an 5 de la république française (16 mai 1797). *Signé* BONAPARTE, etc.

Articles secrets faisant suite et partie du traité de paix conclu cejourd'hui 27 floréal an 5 de la république française (16 mai 1797), entre la république française et celle de Venise.

ART. 1er. La république française et la république de Venise s'entendront entre elles pour l'échange des différens territoires.

2. La république de Venise versera dans la caisse du payeur de l'armée d'Italie trois millions tournois en numéraire; savoir, un million dans le mois de prairial prochain, un second million dans le mois de messidor, et le troisième million lorsque le gouvernement provisoire sera entièrement organisé.

3. La république de Venise fournira pour la valeur de trois autres millions tournois en chanvres, cordages, agrès et autres objets nécessaires à la marine, sur la réquisition des commissaires qui seront nommés par le général en chef de l'armée, et en tant que ces objets existeront réellement dans les magasins ou dépôts de l'arsenal.

4. La république de Venise fournira en outre trois vaisseaux de ligne et deux frégates en bon état, armés et équipés de tout le nécessaire, sans comprendre l'équipage, et au choix du général en chef, qui, de son côté,

promet au gouvernement vénitien la médiation de la république française pour terminer promptement les différens survenus entre celle de Venise et la régence d'Alger.

5. La république de Venise remettra enfin aux commissaires à ce destinés vingt tableaux et cinq cents manuscrits au choix du général en chef.

Les cinq articles ci-dessus, quoique convenus et transcrits séparément, sont néanmoins essentiellement inhérens au traité ostensible conclu cejourd'hui entre les deux républiques, et n'en sont de fait que la continuation : en sorte que la non exécution d'un seul desdits articles secrets rendrait le traité en entier nul et non stipulé.

Ainsi a été arrêté et convenu ; savoir, au nom de la république française, par le citoyen Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, et par le citoyen Lallemant, ministre plénipotentiaire de la république française près celle de Venise, et au nom du Directoire exécutif :

Et au nom du grand-conseil vénitien par MM. François Dona, Léonard Justiniani et Louis Moncenigo, députés munis de pleins pouvoirs, dont l'original est annexé au traité ostensible de ce jour.

Fait et signé à Milan, le 27 floréal an 5 de la république française (16 mai 1797).

Signé BONAPARTE, etc.

Milan, le 25 floréal an 5 (14 mai 1797).

Aux citoyens de Venise.

Les citoyens de la ville de Venise sont sous la protection de la république française : en conséquence, je déclare que je traiterai en ennemi de la république française tout homme qui porterait la moindre atteinte aux personnes et aux propriétés des habitans de Venise.

Si, vingt-quatre heures après la publication du présent ordre, les Esclavons n'ont pas, conformément à l'ordre qui leur a été donné par les magistrats de Venise, quitté cette ville pour se rendre en Dalmatie, les officiers et les aumôniers des différentes compagnies d'Esclavons seront arrêtés, traités comme rebelles, et leurs biens, en Dalmatie, confisqués. Le général en chef fera, à cet effet, marcher une division de l'armée en Dalmatie, et ils seront la cause de ce que la guerre et ses horreurs seront transplantés au milieu de leurs foyers.

BONAPARTE.

Paris, le 30 floréal an 5 (19 mai 1797).

Au général Bonaparte, commandant l'armée d'Italie.

Nous n'avons pas cru, citoyen général, d'après vos dépêches du 19, pouvoir différer de donner communication au corps législatif des mesures militaires que l'intérêt d'une défense légitime vous a forcé de prendre contre Venise. La singularité des circonstances qui accompagnent la chute de ce perfide gouvernement est

remarquable, et il ne nous reste déjà plus qu'à recueillir de cet événement tous les avantages qu'il présente au profit de la république française et de la liberté italique.

Cette conquête offre à l'armée que vous commandez, des ressources considérables, et ne permet désormais aucune inquiétude sur son entretien; il doit même en résulter des sommes disponibles pour les besoins du trésor national, et nous vous invitons à nous en donner l'aperçu.

La marine vénitienne doit surtout beaucoup contribuer à la restauration de celle de la république. L'arsenal de Venise passe pour être un des plus riches de l'Europe, et son port renferme des vaisseaux nombreux et en bon état.

Prenez les mesures les plus salutaires pour en tirer parti.

Vos observations sur notre position militaire sont très-justes, et nous sommes convaincus que, si l'Empereur sait l'apprécier, il se sentira vivement intéressé à traiter avec nous de bonne foi. Le passage spontané de Venise à une nouvelle forme de gouvernement étonnera surtout les puissances de l'Europe et répandra parmi les peuples la plus haute considération pour les armes et la constitution françaises.

Nous avons fait signifier à M. Quirini de sortir sans délai de Paris. LETOURNEUR.

Paris, le 27 floréal an 5 (16 mai 1797).

Le ministre des relations extérieures au général en chef Bonaparte.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, citoyen général, copie d'une note qui vient de m'être remise sur les placemens immenses que le roi George, ainsi que beaucoup de riches particuliers anglais, ont faits sur la banque de Venise. Nous pouvons, je crois, saisir partout où nous les trouverons, les propriétés des ennemis les plus acharnés de la république. Vous êtes sur les lieux, vous êtes plus à portée que personne de juger de la vérité de cette note. On assure que le duc de Modène y avait transporté son trésor.

Permettez-moi de vous rappeler l'arsenal de Venise : on assure qu'il contient beaucoup de bâtimens de guerre de toute grandeur, avec une immense quantité de munitions pour leur armement.

Il serait aussi beau qu'utile, de faire arriver à Toulon et ces navires et ces munitions, ainsi que l'escadre que les Vénitiens entretiennent toujours à Corfou.

CH. DELACROIX.

NOTE SUR VENISE.

Les Anglais ont des sommes très-considérables, placées sur la banque de Venise; le roi Georges seul, y a 14,000,000 sterl : c'est ce qu'on a découvert à Londres, lors de de sa maladie, en 1788. Il y a bien apparence que cette somme y est considérablement augmentée, tant

par les intérêts que par les autres sommes que le très-économe Georges y a versées depuis cette époque. Quelle belle capture à faire par le général Bonaparte!

MADJETT.

Paris, le 1er. prairial an 5 (20 mai 1797).

Au général en chef.

Je suis chargé, citoyen général, de vous transmettre un arrêté du directoire exécutif, relatif au citoyen Chomel, un des nombreux opprimés du gouvernement aristocratique de Venise. Le directoire a pensé que la voie judiciaire n'était pas, dans ce moment, celle qu'il convient d'ouvrir à ce Français, et qu'il n'y avait pas lieu non plus de reprendre celle de la négociation. Vous croirez, sans doute aussi, qu'il convient d'employer une marche aussi prompte et aussi efficace, qu'ont été cruelles et multipliées les vexations dont le citoyen Chomel est depuis plus de vingt ans la victime. Le directoire s'en rapporte à votre sagesse.

Pour épargner un long travail à la personne que vous chargerez de l'examen de cette affaire, je vous envoie le rapport que j'en ai fait au directoire. Il est terminé par l'arrêté, que j'ai certifié véritable.

En terminant, je crois devoir vous prévenir que le citoyen Chomel est chef d'une très-nombreuse famille, à peu près ruinée par le long déni de justice que sa maison a éprouvé de la part du gouvernement vénitien.

CH. DELACROIX.

Rapport au Directoire exécutif.

Le citoyen Chomel se plaint d'un déni de justice qu'il a éprouvé de la part de la république de Venise, depuis plusieurs années il en demande la réparation.

En 1774, la maison Chomel et Jordan, établie à Amsterdam, était nantie de diamans et bijoux pour sûreté d'un compte ouvert avec la maison Zannowick frères, de la Dalmatie vénitienne.

La même année, la maison Chomel et Jordan reçut de Zannowich l'aîné, des lettres qui lui présentaient pour débiteur un riche négociant dalmatien, nommé Nicolo-Peovich. Elle en reçut de Peovich lui-même, qui offrit de substituer ses engagemens à ceux de Zannowich, et d'expédier à ladite maison Chomel et Jordan des vins de Pouzzoles.

L'invitation resta sans réponse, attendu que la maison de commerce Peovich n'était pas connue de celle de Chomel.

Le 28 juin 1774, la maison Chomel reçut une lettre signée Cavalli, ministre de la S. R. de Venise à la cour de Naples, par laquelle la personne et la famille Peovich sont recommandées « d'autant plus volontiers, que son crédit en Italie le met à portée d'un commerce considérable, etc. »

Le 17 juillet 1774, Cavalli écrit une seconde lettre à la maison Chomel et Jordan, dans laquelle il s'exprime en ces termes : « Etant dans cette cour et dans peu dans celle de Milan, ministre de la république de Venise, je ne puis me refuser au désir de M. Peovich que je vous

fasse attestation de ce qui peut le rendre recommandable auprès de vous. Je puis donc vous assurer qu'il est d'une famille accréditée de la Dalmatie vénitienne, qui fait valoir ses fonds singulièrement dans le commerce des huiles, etc., etc. »

Par une troisième lettre datée de Milan le 18 janvier 1775, Cavalli annonce à la maison Chomel et Jordan que Peovich, de concert avec la famille Zannovich, lui destine un chargement de vins pour s'acquitter avec elle.

Ces témoignages imposans produisirent enfin l'effet de faire remettre, sur les engagemens de Peovich, le dépôt de diamans qui servaient de gage à la maison Jordan pour sa créance sur celle Zannovich.

A cette démarche de confiance plusieurs autres succédèrent, et la maison Chomel et Jordan se trouva de cette manière avoir ouvert des relations commerciales avec Peovich. Sur ces entrefaites, Peovich annonce à la maison Chomel et Jordan un chargement d'huiles, lui envoie le connaissement, à la charge de le faire assurer pour 23,593 sequins. L'assurance fut effectuée à Amsterdam et à Londres.

Le chargement n'arriva pas, et Cavalli écrit deux lettres par lesquelles il rassure la maison Chomel sur la qualité et le prix des huiles.

Le croirait-on, d'après cet exposé des faits, que Peovich et sa maison de commerce n'étaient que des personnages supposés pour entraîner dans sa ruine la maison Chomel et Jordan ?

Il n'a dans aucun temps existé de maison de commerce

dans la Dalmatie vénitienne sous la raison Peovich. Au premier doute succéda bientôt la certitude pour la maison Chomel du piége tendu à sa bonne foi.

Instruite que des personnages de hautes dignités se trouvaient impliqués dans cette affaire, elle s'adressa aux états-généraux de Hollande, afin de balancer par leur autorité l'influence que pouvaient obtenir Cavalli et autres.

Le 11 février 1777, les états-généraux de Hollande intervinrent, et adressèrent au gouvernement de Venise une note explicative des griefs.

Cette note fut suivie de la nomination d'un conseil particulier à Venise, chargé d'examiner les actes de justice.

Le 11 avril 1778, le sénat de Venise adressa aux états-généraux une note portant que Cavalli est absous de toute accusation, et qu'il est déclaré affranchi et libre de toute responsabilité ; et elle porte en outre que le conseil achève l'enquête criminelle relative à d'autres prévenus, et que, suivant les résultats, les sentences seront prononcées contre eux.

Le 30 août 1778, une sentence fut rendue contre deux individus contumaces et insolvables, savoir, Primislar et Stefano Zannovich.

Le 9 février 1779, les états-généraux de Hollande, convaincus, par le jugement précité, d'avoir été joués par les Vénitiens, s'en plaignirent par une résolution, dans laquelle le déni de justice était démontré.

Le sénat de Venise répondit, le 17 avril suivant, par un manifeste, dans lequel il invoqua des usages locaux

pour repousser le reproche de n'avoir fait juger Cavalli que sur ses défenses.

Cette lutte entre le gouvernement de Venise et les états-généraux persuadés de plus en plus qu'on voulait soustraire Cavalli au danger d'une instruction criminelle, dura jusqu'en 1780, époque où le sénat de Venise ouvrit les tribunaux civils contre Cavalli à la maison Chomel et Jordan.

Après trois autres années de demandes inutiles, et le 9 janvier 1784, les états-généraux arrêtèrent qu'il serait procédé par droit de représailles, et mis un embargo sur tous les vaisseaux vénitiens qui pouvaient se trouver dans les ports de la Hollande.

L'exécution de cet arrêté, suspendue par l'effet des nouvelles promesses de la part de Venise, a laissé la maison Chomel dans le même état où elle se trouvait avant qu'il fût rendu, c'est-à-dire sous le poids du déni de justice.

Quatre questions naissent naturellement de l'exposition des faits.

PREMIÈRE QUESTION.

Y a-t-il déni de justice de la part du gouvernement vénitien?

DEUXIÈME QUESTION.

Le déni de justice étant constaté, le gouvernement vénitien est-il responsable envers la maison Chomel et Jordan?

TROISIÈME QUESTION.

Le sénat de Venise a-t-il consenti à accorder des in-

demnités à la maison Chomel et Jordan durant le cours des négociations entre lui et les états-généraux ?

QUATRIÈME QUESTION.

Le gouvernement français doit-il user de représailles en faveur des réclamans contre le gouvernement vénitien ?

PREMIÈRE QUESTION.

Y a-t-il déni de justice ?

On ne peut révoquer en doute que M. Cavalli, ministre de la république de Venise à Naples, n'ait déterminé par ses lettres la confiance que la maison Chomel et Jordan a donnée à Nicolo Peovich, négociant dalmatien.

Il est également constaté que Peovich ne s'est trouvé qu'un personnage idéal, par la supposition duquel la maison Chomel et Jordan s'est dénantie d'un dépôt de diamans et bijoux qu'elle gardait pour la sûreté d'un compte ouvert aux frères Zannovich de la Dalmatie vénitienne ; sur la foi de M. Cavalli, la même maison Chomel a fait des opérations de commerce avec le fantôme précité Peovich.

Voilà des faits incontestés.

La fraude reconnue est mise à découvert, la maison Chomel et Jordan s'est pourvue pour obtenir justice contre les auteurs de ce délit. Il s'agissait de savoir s'il existait des coupables, quels ils étaient. N'était-ce pas devant les tribunaux ordinaires que devait être portée cette affaire? Le sénat nomma une commission *ad hoc*, qui relève M. Cavalli de toute responsabilité.

Comment poursuivre, même devant les tribunaux civils, un homme accrédité, qu'un tribunal privilégié vient de relever de toute responsabilité?

Ce n'a été que plusieurs années après ce jugement, et par l'effet des plaintes réitérées du gouvernement des provinces-unies que la voie devant les tribunaux civils contre Cavalli fut ouverte à la maison Chomel et Jordan.

Le gouvernement propose encore la même voie, mais ne serait-elle pas vaine et illusoire? Un tribunal supérieur ayant déclaré M. Cavalli libre et irresponsable, pourrait-on se flatter d'obtenir justice de la part des tribunaux inférieurs, si loin de la source de l'affaire, dans des circonstances si différentes, et après tant de disgrâces et de défaveurs au préjudice de la maison Chomel?

Si le déni de justice est constaté, l'indemnité est due à ceux qui l'ont éprouvé.

Chomel prouve le déni de justice par la composition arbitraire d'un tribunal qui a omis les formes les plus usitées, qui n'a jamais représenté son jugement, et qui, ayant pleinement absous Cavalli sans l'avoir appelé ni ouï, a fermé la voie civile aux réclamans.

On ajoute que la complicité de M. Cavalli avec Zannovich était évidemment un délit privé; on ne peut hésiter en effet sur le caractère de l'abus qu'il a fait du crédit que lui donnait sa place: il n'y avait donc pas lieu de créer une commission extraordinaire, comme dans le cas où il s'agit de l'intérêt de l'état.

Il est impossible de ne pas voir un déni de justice dans la conduite du sénat, et dans la maison Chomel et

Jordan une victime du crédit d'un noble vénitien auprès de ses pairs.

DEUXIÈME QUESTION.

Le déni de justice étant constaté, le gouvernement vénitien est-il responsable envers la maison Chomel et Jordan ?

Il n'y a pas de doute qu'en détournant le cours ordinaire de la justice et en donnant à la procédure instruite par une commission tous les caractères de la faveur pour Cavalli et de l'oppression contre la maison Chomel et Jordan, le sénat de Venise ne se soit mis aux lieu et place de celui contre lequel ladite maison dirigeait ses recours. Cavalli déclaré affranchi et libre de toute responsabilité sans être appelé ni entendu, et avant de terminer l'enquête criminelle contre d'autres prévenus ; Cavalli déchargé de toute responsabilité, même civile, par un tribunal qui se met au-dessus des formes les plus usitées, n'est-il pas évidemment favorisé ?

La maison Chomel, frappée par un jugement qui n'a jamais été notifié, traduite, pour ainsi dire, quoique plaignante, devant une commission arbitraire, tandis qu'elle recourt à des juges impartiaux, n'est-elle pas en effet une victime sacrifiée par l'orgueil des nobles à un de leurs pairs, dont il leur importait de ne pas laisser dévoiler les honteux sentimens ?

Vainement M. Quirini, dans son mémoire adressé au ministre des relations extérieures en frimaire dernier, relève la conduite imprudente et le peu de précaution de la maison Chomel pour s'assurer de la sol-

vabilité de Zannovich, ce n'est pas là ce qu'il s'agit d'examiner, mais seulement si la maison imaginaire Peovich a été attestée et comme garantie par les témoignages multipliés de M. Cavalli, et si ces témoignages ont pu suffire pour déterminer la confiance de ladite maison Chomel et Jordan; et sur ce dernier point on ne craint pas de dire que le caractère public d'un ministre de la république de Venise suffisait pour entraîner les réclamans dans le piége.

TROISIÈME QUESTION.

Le sénat de Venise a-t-il consenti à accorder des indemnités à la maison Chomel et Jordan durant le cours des négociations entre lui et les états-généraux?

M. Quirini nie que jamais le sénat ait pris un tel engagement, et se soit reconnu responsable.

En effet, il n'en existe aucune preuve écrite; mais les états-généraux, fondant à plusieurs reprises leur intervention pressante en faveur de Chomel et Jordan sur ce que le sénat de Venise n'avait réalisé aucune de ses propositions d'indemniser, et ayant en conséquence ordonné des représailles, fournissent une preuve indirecte qu'il a existé des promesses de dédommagement officielles ou verbales.

Il ne paraît pas d'ailleurs qu'il soit nécessaire d'établir que le gouvernement de Venise a contracté l'engagement formel de payer les indemnités qui se trouveraient dues à la maison Chomel et Jordan. Cette obligations est une conséquence naturelle de l'absolution

arbitraire accordée à Cavalli et du déni de justice éprouvé par les réclamans.

QUATRIÈME QUESTION.

Le gouvernement français doit-il user du droit de représailles en faveur des réclamans contre le gouvernement vénitien ?

Des représailles contre le gouvernement vénitien de la part du gouvernement français sont la mesure que la justice indique dans le cas d'oppression et du déni de justice dont il s'agit.

Le gouvernement batave avait pris cette résolution en faveur de la maison Chomel et Jordan, et son exécution se fût réalisée, si le sénat de Venise ne l'eût fait suspendre par de nouvelles insinuations qui ont demeuré sans effet.

Le directoire a déjà, dans des cas semblables, arrêté cette mesure de vigueur à l'égard des États-Unis.

L'an 2 de la république, le citoyen Caudier éprouvant un déni de justice de la part du gouvernement génois, réclama la protection des lois françaises, et se pourvut devant le tribunal du premier arrondissement de Paris; en vertu de trois jugemens, il fut fait une saisie générale des fonds que les Génois avaient à recevoir de la trésorerie nationale. Cet exemple est rappelé au ministre des relations extérieures par celui des finances, qui, connaissant l'affaire de Chomel et Jordan, sollicite en sa faveur l'intervention du gouvernement.

M. Quirini objecte, pour faire rejeter la demande de Chomel, que celui-ci était établi en Hollande lors de l'ouverture du droit dont il se prévaut, et que, par con-

séquent, le gouvernement français ne lui doit pas son intervention. Cette manière de répondre à Chomel semble annoncer le peu de moyens de défense que peut employer le ministre de Venise; cependant, il ne faut pas que cette objection demeure sans réponse.

Le réclamant est issu d'une famille française, expatriée en vertu de la révocation de l'édit de Nantes : il est rentré en France depuis plusieurs années, et y exerce les droits de citoyen. Il réclame aujourd'hui la protection de la république française, comme il invoqua autrefois celle du gouvernement batave, et, ce qui a lieu d'étonner ici, c'est que l'intervention de ces deux républiques ait été impuissante auprès de celle de Venise, après plusieurs années de discussions, de négociations et de rapports, tendans à un acte simple de justice.

D'après toutes ces considérations, le ministre des relations extérieures propose le projet d'arrêté suivant :

Arrêté du Directoire, du 26 floréal an v de la république française :

Le ministre écrira au général Bonaparte d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir, pour faire obtenir prompte justice au citoyen Chomel contre les héritiers Cavalli.

CH. DELACROIX.

Paris, le 3 prairial an 5 (22 mai 1797).

Au général en chef.

Le directoire exécutif, ayant pensé, citoyen général, que ce serait sans doute pour vous une commission agréable que celle d'échanger les ratifications du traité

conclu avec le Pape, puisque la paix faite avec l'état ecclésiastique est due à vos talens et à vos travaux guerriers, je vous envoie, conformément à ses intentions, le traité, lequel est ratifié, pour être échangé conformément à l'usage. Le citoyen Cacault, ayant concouru à sa rédaction de concert avec vous, le directoire vous laisse la liberté de l'admettre à la consommation de l'échange en question, ou de l'encharger seul, si les circonstances ne permettent pas que vous l'opériez vous-même.

Je vous serai très-obligé de m'informer du résultat de cette opération et de m'accuser la réception du traité que je vous adresse. CH. DELACROIX.

Paris, le 5 prairial an 5 (24 mai 1797).

Au général en chef.

M. Quirini, ci-devant ministre plénipotentiaire de l'ancien gouvernement de Venise près la république française, se dispose, citoyen général, à retourner en Italie : inquiet sur la réception qui pourra lui être faite à son arrivée à Venise, il a réclamé un titre qui pût non-seulement lui servir de sauve-garde, mais lui valoir encore, et à sa famille, la protection française. J'ai présenté cette demande au directoire, qui, instruit des craintes de M. Quirini, a aussitôt oublié que sa conduite n'avait pas été tout à fait exempte de reproche, surtout dans ces derniers temps.

N'écoutant que sa générosité, et comptant sur toute la vôtre, il vous invite, citoyen général, à accorder à

cet ex-ministre et à sa famille, toute la protection dont ils auront besoin pour les mettre à l'abri de tout danger à leur retour. DELACROIX.

Paris, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au général en chef.

Le ministre des relations extérieures répond, citoyen général, à vos dernières dépêches concernant Rome et Venise.

Le citoyen Serbelloni nous a demandé, et il paraît en effet préférable, de donner à la république qui s'établit en Italie, le nom de *Transalpine*. Les anciennes dénominations de *Cisalpine* ou *Cispadane*, tiraient leur origine de la position de Rome à l'égard des différens territoires auxquels elles s'appliquaient; elles n'ont plus de rapport à l'état actuel des choses, et il est convenable de leur substituer ce nouveau nom, qui indique les relations que ces deux républiques ont entre elles.

La place de Pizzighitone avait été regardée comme pouvant devenir le chef-lieu de la république transalpine; mais, en considérant depuis que cette place a peu de capacité, et qu'on y respire un air insalubre, nous nous sommes convaincus que le siége du gouvernement doit être placé dans une autre ville.

Nous vous autorisons à le fixer dans celle de Crème, ou dans toute autre que vous jugerez mieux remplir les convenances de localité et d'intérêt public.

Vous trouverez ci-joint une pétition de la citoyenne

Stengel, à laquelle vous vous empresserez sans doute de faire droit en ce qui peut dépendre de vous.

LETOURNEUR.

Paris, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au général en chef.

Le directoire exécutif a bien voulu me communiquer toutes vos dépêches relatives à l'Italie, et surtout l'article concernant la situation actuelle de Rome, et il m'a chargé de répondre à ce dernier article, comme vous le verrez par la copie certifiée de sa décision, que je vous envoie ci-jointe.

La mort du pape, qui paraît s'approcher, offre un nouveau moyen d'augmenter en Italie l'influence de la république française : le directoire exécutif s'en rapporte là-dessus à votre sagesse ordinaire. Il se borne à vous exprimer ses vues, qui ne peuvent manquer d'être conformes aux vôtres, et que vous vous empresserez d'exécuter autant que les circonstances le permettront. Je désire que vous puissiez profiter de celle-ci pour amener dans l'état ecclésiastique l'établissement d'une démocratie représentative. Je n'ai pas besoin de vous observer qu'une pareille opération demande, pour remplir le but du gouvernement français, et pour ne point le compromettre, quel que soit l'événement, avec les autres puissances, la plus grande circonspection dans les moyens d'exécution. Le directoire exécutif désire que tout s'opère sans secousse et sans convulsion. Il

faudrait amener les choses de manière à faire réclamer votre médiation et l'appui de la république pour l'établissement d'un nouveau gouvernement dans les états du pape, et pour rendre aux peuples qui les habitent, la jouissance de leurs droits, en prévenant les désordres qui pourraient accompagner une semblable révolution.

Le directoire exécutif, citoyen général, ne croit pas devoir entrer dans de plus grands détails : vous êtes sur les lieux, vous pouvez mieux que personne juger de ce qu'il est utile et possible de faire. Ce que vous avez exécuté dans les circonstances les plus délicates, et notamment à l'égard de Venise, donne au directoire les plus grandes espérances de succès pour cette nouvelle entreprise, s'il est possible de la tenter.

CH. DELACROIX.

Décision du Directoire exécutif.

Le ministre des relations extérieures écrira au général Bonaparte que le directoire s'en rapporte à sa sagesse ordinaire, pour la conduite à tenir relativement à Rome ; qu'il fasse tous ses efforts pour y établir la démocratie représentative, sans secousse, sans convulsions, et pour faire réclamer sa médiation pour l'établissement du gouvernement et empêcher les désordres qui pourraient accompagner la révolution dans les états du pape.

Paris, le 6 prairial an 5. LETOURNEUR, etc.

Paris, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au général en chef.

Le traité d'alliance offensive et défensive, conclu et signé entre la république française et le roi de Sardaigne, n'a point encore été soumis au corps législatif pour y être ratifié.

Le directoire exécutif n'avait différé de l'envoyer à la ratification, que par égard pour la cour de Turin, qui avait d'abord désiré que la ratification du traité avec Rome précédât celle du traité d'alliance, et qu'on attendît, pour le rendre public, la sortie du plénipotentiaire sarde hors de Vienne.

C'est pendant cet intervalle que les préliminaires ont été signés à Léoben.

Aujourd'hui, la cour de Turin presse la ratification du traité, et de son côté le Directoire exécutif pense que, s'il était envoyé au corps législatif, il serait rejeté comme inutile.

En effet, citoyen général, la principale clause du traité pour les intérêts de la république étant l'offensive contre la maison d'Autriche, et cette offensive devant cesser au moment de la paix avec cette puissance, conviendrait-il de rendre le traité public? Cette démarche du gouvernement français ne produirait-elle point de grands inconvéniens pour terminer les négociations entamées avec l'Autriche?

Veuillez, citoyen général, m'informer si vous avez encore réellement besoin des troupes de S. M. le roi de

Sardaigne; si les circonstances exigent que le directoire exécutif présente à la sanction du corps législatif le traité d'alliance dans sa rédaction actuelle; s'il ne conviendrait pas d'y faire quelques changemens, nécessités par les circonstances.

Je vous envoie ci-joint, citoyen général, copie d'une note de l'ambassadeur de la cour de Turin à Paris.

Cette pièce vous mettra à même de juger de l'importance que met cette cour à la ratification du traité; vous y verrez aussi qu'elle s'appuie, pour l'obtenir, des demandes que vous lui faites du contingent de ses troupes.

C'est d'après votre réponse et vos observations que le directoire exécutif prendra une dernière résolution sur les demandes de la cour de Turin.

CH. DELACROIX.

Paris, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au général en chef.

Le directoire exécutif, citoyen général, a reçu le traité que vous avez conclu avec le grand-conseil de la république de Venise; il en approuve toutes les conditions comme avantageuses et honorables à la république; mais il n'a pu les arrêter et les signer, parce que vous ne lui avez adressé qu'une simple copie conforme, qui n'est même certifiée que par votre adjudant-général, et qu'il lui faut, à cet effet, un des deux originaux que vous avez signés avec les plénipoten-

tiaires vénitiens ; il vous invite à le lui faire passer par un courrier extraordinaire le plus tôt possible.

Trouvez bon, citoyen général, que je vous félicite de ce nouveau succès diplomatique, qui met en vos mains des moyens immenses pour accélérer et faciliter l'importante négociation dont vous êtes chargé.

CH. DELACROIX.

Rome, le 9 floréal an 5 (28 mai 1797).

Extrait d'une dépêche du citoyen Cacault, ministre de la république française à Rome, au général en chef Bonaparte.

Le pape est toujours malade. Lorsqu'on craignait ici que l'armée française ne vînt à Rome, il a été fait des bulles pour le cas où il viendrait à mourir, afin de dispenser de beaucoup de formalités du conclave et de faire l'élection la plus prompte ; mais M. Azara a l'instruction de sa cour de déclarer, aussitôt après la mort du pape, que S. M. C. ne reconnaîtra aucun pape qui ne serait pas élu d'accord avec son ministre à Rome, et, s'il en est élu sans son consentement, il se retirera de Rome avec tous les Espagnols : et voilà la séparation qui peut avoir lieu incessamment.

Mestre, le 21 floréal an 5 (10 mai 1797).

Au général en chef.

Quelle conduite aurai-je à tenir dans le cas où l'ordre étant gravement troublé à Venise, soit par une in-

surrection populaire, soit par une sédition des Esclavons, je serais appelé par le gouvernement actuel à y entrer avec des forces suffisantes pour réprimer l'anarchie et assurer le respect des personnes et des propriétés? Telle est, mon général, l'hypothèse dans laquelle je me place, et je suis fondé d'après une longue conversation que je viens d'avoir avec le général vénitien, commandant à Venise et dans les lagunes, M. Condulmero.

Il m'a franchement demandé si je serais disposé à prêter secours au gouvernement, dans le cas où la tranquillité publique serait gravement compromise par la révolte de la soldatesque et les trames de quelques citoyens, et si en conséquence je pourrais, au premier avis, embarquer des troupes pour cet objet, et me charger de maintenir l'ordre jusqu'à votre décision ultérieure. Sur l'expression de mon étonnement d'une pareille question, il m'observa qu'il était fondé à la faire, par un billet officiel écrit au gouvernement par le citoyen Villetard, secrétaire de légation française, dans lequel il lui proposait l'intervention des troupes françaises dans le cas ci-dessus énoncé. Ma réponse a été dilatoire, et je vous demande vos ordres précis.

Il paraît que le parti des mécontens s'accroît chaque jour, que l'esprit de révolte se propage tellement dans les troupes esclavones, qu'elles menacent la vie et la liberté des citoyens de Venise, et qu'enfin le gouvernement les juge si dangereuses, qu'il prend le parti de les faire passer en Dalmatie par convois séparés et avec des précautions extraordinaires. Tel est le récit succinct des rapports divers. BARAGUAY D'HILLIERS.

Venise, le 21 floréal an 5 (10 mai 1797).

Au général en chef.

Je dois vous rendre compte d'une démarche qui vient d'être faite auprès de moi par deux agens du gouvernement vénitien, Bataglia que vous connaissez, et Dona, conférent ordinaire du gouvernement avec notre légation.

Votre voyage de Mantoue à Milan occasionait un retard considérable dans la réponse que le grand-conseil attendait de vous : l'arrestation des inquisiteurs avait désorganisé le gouvernement ; les Esclavons, troupe indisciplinée et féroce, menaçait le peuple, et le peuple les Esclavons : le parti extrêmement nombreux des patriotes fomentait cette animosité. Le blocus, continué par vos ordres, inquiétait la population entière ; l'espoir de le voir finir avec l'établissement de la démocratie aigrissait le peuple contre le gouvernement et faisait circuler des idées révolutionnaires dont il était instant de diriger le cours ; des membres du gouvernement le sentirent : le doge même et le commandant des forces armées me firent, par des agens secrets, demander une entrevue sur les moyens d'empêcher que la révolution qui paraissait être le but de vos démarches ne fût ensanglantée. J'imaginai surtout voir dans une démarche pareille le dessein de se faire, aux yeux du peuple, un mérite d'accorder de bonne volonté le sacrifice qu'allait dicter la force : je répondis que je ne pouvais avoir sur cet objet que des conseils à donner comme Français, et

non pas la moindre convention à traiter comme agent diplomatique, la cause étant appelée à votre tribunal, et le gouvernement ayant auprès de vous deux plénipotentiaires chargés de concerter avec vous les changemens à faire dans la constitution : on insista pour me faire parler ; on transcrivit le résultat de ma conversation, et le lendemain on me demanda si les articles que vous trouverez ci-joints pourraient vous être agréables, et si, d'un autre côté, je les croyais propres à calmer la fermentation populaire : en effet, ce sont à peu près les résultats de ma conversation de la veille. J'annonçai que je vous en ferai part et que je les croyais libres de faire tels changemens provisoires qu'ils croiraient utiles dans leur gouvernement. Je promis même, conformément au dernier de ces articles, de m'intéresser auprès de vous en faveur des trois inquisiteurs d'état et de Pizzimano ; je crus en effet que la plus digne vengeance à donner aux mânes d'un républicain était d'immoler sur sa tombe, non les tyrans, mais la tyrannie même, et je remplis mon engagement en vous priant d'amnistier ces quatre individus.

A ces articles, qui seront soumis demain par le doge, Bataglia et Dona au grand-conseil, et qui paraissent devoir être généralement acceptés, vous substituerez les conditions que vous jugerez les plus convenables aux intérêts de votre armée, au bien de la république française, et aux combinaisons de l'honorable paix que vous seul étiez capable de dicter à l'empereur.

Je n'ai point cru que vous puissiez me blâmer d'avoir laissé agir le gouvernement dans un sens qui paraît con-

forme à l'impression générale que vous donnez à l'Italie. Je me borne à vous assurer que je n'ai dans tout ceci rien traité officiellement et que j'ai tout soumis à votre décision. VILLETARD.

Projet d'articles annoncés dans la lettre précédente.

Tous les détenus pour opinions politiques mis en liberté.

D'ici à samedi tous les Esclavons partis.

Établissement d'une garde nationale non soldée.

Samedi soir, après l'entière évacuation des Esclavons, invitation aux troupes françaises d'entrer, au nombre de quatre mille hommes, dans la ville, en leur consignant l'arsenal, le château Saint-André, la Chiossa et les îles d'alentour que désirera occuper le général : au moyen de quoi, le blocus se trouvera levé ; les postes d'honneur, tels que la garde du palais, la trésorerie, etc., seront réservés à la garde civique.

Dimanche matin, proclamation de l'annulation du gouvernement antérieur, et de l'établissement de la démocratie ; le soir, plantation de l'arbre de la liberté en présence et sous la protection de la garde nationale, suivie d'un *Te Deum*.

Lundi matin, installation de la municipalité, composée de trente-six membres à la nomination de la France, choisis dans toutes les classes des citoyens, et le doge actuel, maire.

Invitation aux municipalités de la terre-ferme de former un comité central de gouvernement provisoire,

composé d'un député de chaque ville et d'un député de la capitale.

Consolidation de la dette nationale.

Interposition du chargé par intérim des affaires de France en faveur des inquisiteurs d'état et de Pizzimano, pour obtenir, s'il est possible, leur amnistie du général en chef.

Amnistie nationale sur toute espèce de délits politiques relatifs à l'ancien ordre de choses, et liberté de la presse, avec défense de revenir sur le passé, quant aux personnes et quant au gouvernement.

Respect des propriétés, de la religion, etc.

Mestre, le 23 floréal an 5 (12 mai 1797).

Au général en chef.

Je vous adresse ci-joint, général, une dépêche qui m'est transmise décachetée, venant du secrétaire de légation Villetard : vous verrez, par son contenu combiné avec celui de la dépêche que doit vous avoir déjà remise mon aide-de-camp, à quoi se résout le grand-conseil, et quel y est l'ascendant du parti français. Ce secrétaire de légation m'invite à passer à Venise avec 4,000 hommes, et m'annonce qu'ils y seront reçus comme des libérateurs; mais je suis informé d'un autre côté, par des avis certains, 1°. qu'il y a encore parmi le peuple insurgé une troupe d'Esclavons débandés et armés, d'environ 600 hommes; 2°. qu'environ 8000 de ces mêmes soldats sont embarqués dans le port sur des vais-

seaux de transport, mais n'en sont point sortis et y sont armés ; 3°. que les pillages commis par le peuple armé et guidé par les Esclavons débandés l'ont été dans des maisons appartenantes à des hommes trop dévoués à la cause française, aux cris répétés de *viva san Marco ;* 4°. que le pavillon français a été hué par le peuple sur les quais des canaux par lesquels ont passé les barcarolles de la légation française qui m'ont apporté les dépêches que je vous envoie ; 5°. que les Esclavons de la ville ont envoyé des émissaires à leurs camarades pour les déterminer à venir les seconder ; 6°. que le gouvernement, qui maintenant se jette dans les bras des Français pour sauver la ville du pillage, est hors d'état de leur livrer des gages de sûreté, tels que la possession des forts armés qui entourent la ville, parce que les batteries de ces forts sont confiées à des soldats dont ils ne sont pas sûrs. Il résulte de là que si, par peur et par politique, le gouvernement actuel sollicite le secours des Français, le peuple, soulevé par le parti oligarchique et par les menées de l'envoyé anglais, paraît contraire à toute révolution en faveur de la démocratie. Dans ces circonstances, je ne me crois pas en mesure ni en force, avec 2,400 hommes qui composent la force disponible de ma division, de me porter dans Venise et d'y rétablir l'ordre, en attendant que vous ayez réglé les choses avec les députés du sénat. J'attendrai donc, général, vos instructions précises, et jusqu'à cette époque, que je vous prie de rendre la plus prochaine possible, j'amuserai le gouvernement sans réalité.

BARAGUAY D'HILLIERS.

Venise, le 23 floréal an 5 (12 mai 1797).

Au général en chef.

Vous avez vu, par ma dernière dépêche, les ouvertures qui m'avaient été faites, la manière dont je les avais reçues, le plan qui était concerté, l'espoir où j'étais qu'il reussît : tout est obtenu. Je vous adresse l'original de la réponse que vient de me transmettre le grand-conseil.

J'écris au général Baraguay d'Hilliers pour lui demander quand il faudra préparer le logement pour ses troupes, et vais, dans la soirée, me concerter avec le reste des gouvernans pour que tout se passe avec ordre et tranquillité.

Je vais tenter l'opération dont vous a parlé Haller, ce soir même, s'il en est encore temps. VILLETARD.

P. S. Je vous réitère, en conséquence de tout ceci, la demande que je me suis engagé de faire auprès de vous relativement aux inquisiteurs d'état et de Pizzimano : je crois en effet que le plus coupable de tous a été Pezaro. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que le sénat a des vaisseaux et des marins, que les églises ont des tableaux et des statues qui méritent d'enrichir nos ports et nos muséums.

Monge me charge de vous recommander ce dernier article.

Délibération du grand-conseil.

Le motif puissant de préserver de toute atteinte la religion, la vie, les propriétés de tous ses habitans ché-

ris, a déterminé le grand-conseil aux deux partis qu'il a pris, le 1er. et le 4 du courant, d'accorder à ses députés près du général Bonaparte, commandant en chef l'armée française en Italie, tous les pleins pouvoirs nécessaires pour remplir ce but.

Il comprend aujourd'hui avec amertume le sens entier des représentations contenues dans le rapport des deux citoyens que vous fûtes obligé d'envoyer pour arrêter le cours rapide des événemens qui menaçaient l'existence de tous les habitans.

Pour empêcher ce malheur, dans l'espoir de voir garantir d'aussi grand intérêts, ainsi que les égards dus aux patriciens et aux individus qui avaient part aux bienfaits publics, et dans l'espoir encore de voir assurer la solidité des établissemens de la monnoie et de la banque, le grand-conseil, prévenant les réponses de ses députés, et déterminé par les motifs énoncés, adopte le système de gouvernement provisoire proposé, pourvu qu'il soit conforme aux désirs du général en chef.

Comme il importe que la patrie commune, dans aucun moment, ne reste sans sauvegarde, toutes ses autorités compétentes et respectives protégeront l'exécution de cette mesure.

Résultat du vote : cinq cents douze pour oui ; vingt, non sincèrement ; dix pour non.

Venise, le 24 floréal an 5 (13 mai 1797).

PROCLAMATION.

Le sérénissime prince fait savoir :

Qu'il est informé que le pillage et les excès qui ont

eu lieu hier dans cette ville ont été l'effet de la fureur, provoquée par les calomnies répandues parmi le peuple, et ayant déjà fait connaître publiquement par une proclamation, en date de ce jour, que ceux qui seraient trouvés nantis d'objets volés, ou qui seraient pris les armes à la main, seraient sur-le-champ fusillés, il fait également savoir que la même peine sera infligée au délit de la calomnie, dont plusieurs individus, et particulièrement Andrea Spada et Tomaso Pietro Zorzi n'ont que trop éprouvé, dans la journée d'hier, les funestes effets, ayant eu leurs propriétés pillées, et ayant été accusés d'être les chefs d'une révolution factieuse, quand au contraire ils prenaient avec le gouvernement des mesures pour éloigner les dangers et les tumultes des insurrections, et quand enfin ils méritaient la protection publique la plus particulière.

ANDREA ALBERTI, *secrétaire*.

Padoue, le 25 floréal an 5 (14 mai 1797).

Au général en chef.

Avant-hier, le gouvernement vénitien, résolu à abjurer le bonnet de Saint-Marc pour se constituer en municipalité, à l'exemple du peuple de la terre-ferme, donna ses ordres pour faire embarquer ses Esclavons, dont la présence lui paraissait nuisible. Un parti de ceux-ci, soudoyé par les amis du bonnet, refusèrent d'obéir, et quelques vagabonds réunis à eux répandirent l'alarme dans la cité, tuèrent plusieurs patriotes et pil-

lèrent des maisons. Si le nouveau gouvernement ne se fût pas montré avec énergie, la ville aurait couru les risques d'être dévastée : les mesures les plus vigoureuses ont été prises à temps pour saisir les moteurs de la rébellion; plusieurs ont été punis de mort, et, d'après les nouvelles certaines que je viens de recevoir, le calme le plus profond a succédé à cet instant d'effervescence.

Hier, un général vénitien est venu me témoigner ses craintes sur ces événemens, et le désir de ses concitoyens que nous les secondions pour les sauver du malheur qui se préparait. Ma réponse l'a satisfait; il est retourné à Venise pour la rendre publique. Un instant après son départ, j'apprends que le peuple de Chiuza est inquiet de l'apparition du mouvement des Esclavons, dont le dessein était de rentrer dans les forts, et par ce moyen maîtriser tout et s'opposer à l'intention des Vénitiens. J'ai ordonné au général Lanusse de se porter de suite avec deux bataillons dans cette forteresse; il y est entré hier au soir : depuis son arrivée, le peuple est tranquille, et les Esclavons s'éloignent; il y organise la municipalité; je lui ai envoyé un commissaire pour inventorier tout ce qui existe dans les magasins. Les Vénitiens, obligés de l'abandonner pour aller au secours de la ville, ont tout laissé dans le meilleur état. On ne doit pas traiter ceci comme violation du traité d'armistice, mais bien comme un acte fraternel qui a évidemment contribué au salut des Vénitiens; leurs troupes d'ailleurs peuvent se présenter à la Chiuza, les nôtres se feront une fête de leur en donner l'accès pour en partager le service et leur temoigner de l'amitié.

D'après ces faits, nous devons nous attendre à entrer bientôt dans Venise.

Le commissaire des guerres Bouquet a été arrêté par mon ordre, le jour où je vous ai écrit sur son compte; on instruit son procès ; il sera jugé incessamment par le conseil de guerre de sa division. VICTOR.

Bassano, le 25 floréal an 5 (14 mai 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu, du général Augereau, un ordre de correspondre avec lui comme commandant du pays compris entre l'Adige et la Piave : une lettre subséquente portait de regarder la première comme non avenue ; cependant, dans une entrevue que j'ai eue avec lui à Vicence, où je me plaignais de ne pouvoir vivre à Bassano, il m'a dit être chargé, par vous, de tout arranger ; et en conséquence nous sommes convenus que j'établirais deux demi-brigades à Vicence avec le parc et la cavalerie pour soulager Bassano, pays ruiné ; ensuite, il m'a adressé une instruction pour organiser civilement le Vicentin et le Bassanois. A Vicence, tout est déjà fait, le pays est en pleine révolution : le mont-de-piété était déjà gaspillé, effet préliminaire de ces sortes de désorganisation. Augereau a fait arrêter un commissaire et mettre lui-même les scellés : je ne sais quel en sera le résultat. A Bassano, j'ai tout laissé sur l'ancien pied ; une municipalité, que j'ai trouvée établie par le général Lahoz, communique avec moi, me répond de la tran-

quillité publique : le désarmement se fait, Saint-Marc est abattu, et les fonds publics sont intacts ; il n'y a donc plus rien à faire, et ma manière d'agir, en pareille circonstance, est toujours de laisser les choses comme elles sont, parce que toute innovation qui n'a aucun but réel ne favorise que les fripons ; je ne me mêlerai donc en aucune manière de l'organisation civile du pays où je me trouve ; je veux n'y rien voir et je n'y entends rien, parce que je n'en vois pas le but, d'autant plus, que le général Berthier m'écrit, de votre part, que vous me donnerez vous-même des instructions ultérieures sur la conduite à tenir avec les Vénitiens. Je ne m'occuperai jusqu'alors que de la tranquillité publique, du besoin des troupes et de la discipline militaire.

Le déplacement de deux demi-brigades à Vicence ne nuit point à l'instruction ; six bataillons sont suffisans pour manœuvrer en ligne. J'ai été un jour sans pain, et un autre jour réduit au quart : j'ai été obligé de faire le métier de commissaire ordonnateur en chef ; des officiers ont couru le pays voisin pour chercher des farines ; on ne s'aperçoit plus à l'armée de l'existence d'aucune administration ; les généraux de division doivent tout prendre sur eux ; et, pour l'habillement surtout, rien n'est si contraire au service.

Il existe, dit-on, un ordre qui fixe mon dépôt pour l'habillement à Bassano, et celui de Masséna à Vicence : je ne l'ai pas encore reçu ; mais je vous préviens, général, que j'aurai si peu de ressources pour faire confectionner à Bassano, que l'habillement traînera indispensablement en longueur. Je vous demande

donc Vicence et Bassano : d'ailleurs le Bassanois n'a presque point d'étendue, et il m'est impossible d'y vivre.

Vous avez envoyé à ma division le citoyen Lacoste, pour y commander une demi-brigade : la quatorzième seule est sans chef, je vous l'avais demandée pour le citoyen Marchand ; le citoyen Lacoste lui-même a paru répugner d'y être employé avant votre réponse, craignant de nuire à un camarade qui a mérité la demande que je fais pour lui. La dix-septième a Fournesy pour chef ; Fournesy est à Milan, on ne peut lui ôter sa demi-brigade, il a trop bien servi pour cela ; mais si sa blessure l'empêchait de la commander, ou que vous pussiez le placer plus avantageusement, Marchand et Lacoste auraient leurs places : au reste, je vous prie d'avoir égard à la demande que je vous fais pour ce premier.

JOUBERT.

Mestre, le 25 floréal an 5 (14 mai 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu, général, votre ordre du 21 floréal, qui me donne le commandement du Trévisan et du Dogado, et me suis de suite transporté à Trévise pour y organiser l'administration générale du Trévisan, de manière à remplir vos intentions. Toutes les autorités nouvelles seront en fonctions le 27 : elles consisteront en cinq municipalités de canton et un conseil général. J'ai composé les municipalités des cinq cantons des hommes les

plus probes, propriétaires dévoués à la révolution, et le conseil général est composé de commissaires élus par elles dans le rapport de leur population; mais il me reste à vous faire observer, 1°. que le commandement du Trévisan que vous m'avez confié, étant restreint, par celui que vous avez donné au général Serrurier, à la partie de cette province comprise entre le Feltrin, le Bassanois, le Padouan, la mer Adriatique et la Piave, l'administration est entièrement morcelée, et les ressources presque anéanties, tant pour les produits que pour les impositions, parce que les cantons les plus fertiles sont ceux compris entre la Piave et le Lizonzo: il me paraîtrait donc utile au bien général que vous étendissiez mon commandement sur tous les pays situés entre la Piave et le Lizonzo, parce que le cours de cette rivière est la limite véritable et géographique du Trévisan, que la Piave coupe, arrose, mais ne borde pas.

2°. Le départ des agens du gouvernement vénitien prive cette province de ses autorités judiciaires, parce que toutes les causes civiles et criminelles étaient portées en première instance au podestat, et en dernier ressort aux tribunaux de Venise. L'absence des tribunaux et des juges est un mal qu'il est important de réparer au plus tôt. Je vous prie donc de m'autoriser à former un tribunal civil et criminel, pour y rendre provisoirement la justice, conformément aux lois et aux usages établis.

Il sera encore nécessaire que vous régliez sur quels fonds seront payés tous les frais d'administration.

BARAGUAY D'HILLIERS.

Verone, le 25 floréal an 5 (14 mai 1797).

Au général autrichien Laudon.

J'ai été informé, monsieur le général, que, parmi quelques rassemblemens de brigands qui désolent les frontières du Vicentin et du Veronais, il se trouve, on ne sait par quelle fatalité, beaucoup de vos soldats : quelque peine que j'aie eue à me le persuader, les renseignemens qui me sont fournis sont si certains, qu'il ne m'est plus permis d'en douter. Les incursions que ces hordes errantes font chaque jour dans les campagnes, les brigandages et la dévastation qui en résultent, tout me fait un devoir de marcher contre elles pour les dissiper ou les détruire. Vous savez, monsieur le général, que, d'après les préliminaires de paix, les troupes autrichiennes doivent évacuer entièrement les états de Venise : j'aurais donc pu agir contre ces brigands sans délai, n'étant pas vraisemblable que des soldats de l'armée impériale soient dans leurs rangs ; mais j'ai voulu vous prévenir, afin que vous puissiez interposer votre autorité et les obliger à s'en séparer avant que je fasse marcher des troupes. J'espère que vous me saurez gré d'un procédé qui vous prouvera combien je désire entretenir l'harmonie qui doit exister entre les deux nations, et qu'il vous convaincra aussi de l'estime et de la considération que vous m'inspirez.

AUGEREAU.

Trévise, le 25 floréal an 5 (14 mai 1797).

Au général en chef.

Vous serez déjà instruit du tumulte qui eut lieu avant-hier dans cette ville ; des députés vous ont été expédiés par le gouvernement, et j'ai écrit hier soir une lettre assez circonstanciée à Haller sur cet objet. Vous saurez aussi que tout est actuellement dans le plus grand calme, que la négociation a été reprise avec plus d'activité, et que nous touchons au moment d'entrer à Venise en amis et en libérateurs. Ce jour de tumulte, la nuit suivante et toute la journée d'hier ont été employés de ma part à correspondre ou à conférer avec les agens du gouvernement : je n'ai pu tenir copie de tout ce que j'ai écrit, étant seul, et n'ayant pas avec moi le moindre copiste ; les événemens d'ailleurs se sont succédés avec trop de rapidité pour que je pusse tenir registre de ce que je demandais : au reste, par la note que vous trouverez ci-jointe, et où je prie le gouvernement de récapituler ses réponses, vous serez parfaitement instruit de l'état des choses.

L'article 1er répond à ma première note, où, sur l'avis de ce qui se passait, je commençai par rendre responsable de toute espèce de délit le gouvernement, si, par sa faiblesse ou sa complicité, il n'y mettait promptement un terme.

L'article 2 répond à ma seconde note, où je somme le gouvernement de requérir les chefs de maisons, et de faire faire des patrouilles civiques pour intimider les brigands.

L'article 3 vous fait connaître qu'ayant enfin été employées contre les scélérats aux gages de l'Angleterre et de la Russie, plusieurs en sont demeurés victimes ; on présume que le nombre des morts, tous du parti des Esclavons, s'élève à 12 ou 15 : on tira sur eux à mitraille, et tout fut dissipé.

L'article 4 répond à une autre note, où je demandais que le gouvernement, pour détromper le peuple ou plutôt les brigands sur le compte des deux particuliers honnêtes dont il avait saccagé les maisons, fît une proclamation solennelle pour annoncer que ces hommes n'étaient rien moins que les chefs d'une sédition révolutionnaire, mais les intermédiaires mêmes du gouvernement dans le parti qu'il avait pris de démocratiser. Vous trouverez ci-joint cette proclamation : elle est une preuve de plus de la loyauté que j'ai mise dans cette négociation, ne voulant traiter de révolution qu'en votre nom et avec le gouvernement même.

L'article 5 répond à une note où je demandais la suspension, arrestation, jugement et remplacement du commandant de la force armée, ce même Morosini dont il est parlé dans ma première dépêche, et qui, pour la défense qu'il avait faite aux troupes nationales d'agir contre les brigands, et l'influence qu'il a sur les Esclavons, est, à ce qu'il paraît, le seul coupable des délits de cette journée. Il est actuellement remplacé par deux hommes qui mettent la plus grande activité et le plus vrai dévouement au nouvel ordre de choses.

L'article 6 répond à une note, où je demande la liberté de deux Français que le gouvernement avait fait

déposer dans un lieu de sûreté, pour les soustraire à la fureur des brigands.

L'article 7 répond à la plainte que je faisais sur ce qu'on avait fait quelques dispositions défensives à l'île San-Secondo, du côté de Mestre.

L'article 8 répond à la note où je demandais des barques canonnières et autres bâtimens de transport et de guerre, pour amener les Français au nombre de 4,000 hommes dans Venise même, et dans tous les forts, arsenaux, îles, etc. Vous voyez qu'il s'accorde: ce serait déjà fait, sans l'événement d'avant-hier.

L'article 10 répond à la note où, déclarant que l'armistice se terminait le 25 floréal, je demandais, pour qu'il fût prolongé, qu'il fût envoyé dans la journée, ou des barques canonnières, ou des ôtages au général Baraguay d'Hilliers.

L'article 11 enfin demande les passe-ports que j'avais promis pour les ministres de Russie et d'Angleterre, au moment où le gouvernement vénitien enverrait des barques ou des ôtages.

Je pensais en effet que nos passe-ports devaient les garantir, d'après le droit des gens, de la violence des Français introduits dans un pays neutre; mais je pensais aussi que, pour les dégoûter de faire des insurrections de brigands, il était bon de les mettre dans la nécessité d'en courir le danger aussi bien que nous.

Vous me blâmerez peut-être de n'avoir pas évacué cette ville avec les Français à la première insulte faite à l'un d'eux, comme vous avez blâmé le citoyen Lallemant; mais je vous ferai observer, 1°. que ces insultes

n'ont pu m'être connues qu'après que le tout était fini; 2°. que le gouvernement ne me paraissait nullement complice de ces brigandages, mais bien ces ministres ennemis et peut-être un ou deux nobles; 3°. que ma retraite aurait fini par décourager le peu de membres du gouvernement qui n'avaient pas perdu la tête dans ce mouvement très-nouveau pour eux, et qu'elle eût livré la ville au pillage et à l'incendie.

Sur le retard qu'avait mis d'abord le gouvernement à exécuter les mesures dont je le sommais, je voulus me transporter dans son sein : il me fut impossible d'y parvenir, et des barcaroles refusèrent même de lui porter mes notes, attendu le tumulte et les menaces des brigands : ce fut alors en effet que je conçus l'idée de me retirer, motivée sur l'impossibilité de communiquer avec les gouvernans, et sur les insultes faites au nom français. J'écrivis en effet une note pour déclarer que je me retirai, mais où j'offrais encore par humanité le secours des Français de Mestre, pourvu qu'on leur envoyât des barques. On me répondit par l'envoi d'un député, qui me supplia de ne pas partir, et me demanda deux passe-ports pour vous adresser une autre députation, afin que vous fussiez instruit de tout.

Je suis resté sur ces instances, et je me réjouis d'avoir bravé quelque danger, pour pouvoir reprendre de nouveau une négociation qui peut épargner à l'armée du temps, des dépenses et des fatigues.

La première chose que je demanderai au nouveau gouvernement, qui sera installé le lendemain de l'entrée des Français, c'est-à-dire, à ce que j'espère, mercredi,

sera la formation d'un comité pour rechercher les auteurs de la conspiration d'avant-hier contre le gouvernement vénitien lui-même.

Je me suis transporté cette nuit à Trévise, d'où je vous écris, pour me concerter avec le général Baraguay d'Hilliers, sur les forts qu'il veut occuper, sur le nombre de troupes à sa disposition, sur les mesures à prendre pour que tout se passe avec une égale satisfaction pour les amis de l'ordre et les amans de la liberté.

Il me dit vous avoir écrit, et attendre vos ordres demain; je les attends aussi, dans l'espérance que tout s'accordera d'une manière conforme aux intérêts des deux républiques. VILLETARD.

Réponse des députés du gouvernement de Venise aux notes du citoyen Villetard.

1°. La justice et les lumières de M. Villetard, chargé d'affaires de France, assurent les députés Battaglia et Dona, qu'il sentira que les membres du gouvernement vénitien actuel ne peuvent être responsables des malheurs occasionés hier par l'effervescence populaire, qu'il était impossible de prévoir.

Les soins que le gouvernement a pris et les moyens qu'il a employés pour l'apaiser, et le succès qu'il en a obtenu, le justifient pleinement.

2°. Ledit M. Villetard a pu se convaincre qu'après l'entrevue qui eut lieu hier, chez l'ambassadeur d'Espagne, entre lui et M. Dona, le gouvernement s'est empressé de faire des proclamations, d'arrêter le tu-

multe, en envoyant des renforts aux postes militaires, et avec quelle attention il veille en ce moment au maintien de la tranquillité publique.

3°. M. Villetard a pu voir aussi que le gouvernement n'a pas manqué d'infliger des châtimens exemplaires, ayant fait arrêter nombre de personnes, et ayant ordonné des exécutions militaires, qui coûtèrent la vie à plusieurs des plus séditieux.

4°. Le gouvernement, vivement affecté des pertes qu'ont éprouvées plusieurs individus, dont les propriétés ont été dévastées, va publier une proclamation qui menace de la peine de mort le délit de la calomnie, dans l'intention de détruire les imputations injustes qui taxaient MM. Spada et Zozzi d'être les chefs d'une révolution factieuse, quand au contraire, de concert avec le gouvernement, ils travaillaient à éloigner les dangers des insurrections tumultueuses, et quand enfin ils étaient dignes de la protection publique.

5°. Quant à Morosini, il a été privé de son emploi et remplacé par M. Renier; et l'équitable et prudent M. Villetard s'apercevra qu'il serait périlleux, dans des circonstances aussi délicates, de prendre en ce moment les autres mesures qu'il demande.

6°. A l'égard des deux Français dont il s'informe, M. Dona a le plaisir de lui apprendre que ce n'est que pour leur sûreté personnelle qu'ils ont été détenus à la procuration, n°. 6, et qu'ils seront libres quand bon leur semblera.

7°. M. Villetard aura été informé par le rapport que lui a adressé verbalement, ce matin, M. Battaglia, qu'après que les troupes se furent retirées, on crut in-

dispensable d'en conserver quelques-unes pour reconnaître la qualité des personnes qui devaient rester à Venise ou qui devaient en sortir, et on fit des dispositions qui n'avaient d'autre but que de maintenir une discipline nécessaire dans les circonstances présentes, et nullement dans l'intention d'opposer de la résistance.

8°. Le gouvernement a déjà tout fait préparer pour que les Esclavons sortent des ports, et leur sortie doit avoir lieu d'un moment à l'autre; et M. Villetard s'apercevra aisément que ces troupes, qui étaient presque les seules du gouvernement, sont trop nombreuses pour qu'on puisse sans inconvénient tenter de les désarmer et de les enfermer dans une île, dans le cas où le vent ne deviendrait pas promptement favorable à leur départ.

9°. Relativement aux demandes faites par M. Villetard pour qu'il soit expédié à Mestre quelques bâtimens pour le transport des troupes de sa nation à Venise, on observe qu'à raison des bas fonds, on ne peut envoyer les premiers que jusqu'à la Pallada, et les seconds à Mestre, à la disposition du général Baraguay d'Hilliers, pour l'embarquement de 4000 hommes, tous de troupes françaises, qui seront distribués et logés dans les lieux qui seront fixés par M. Villetard et MM. Battaglia et Dona, afin qu'entrant en amis, on soit certain qu'ils observeront une exacte discipline, et qu'ils ne troubleront en aucune manière la sûreté et le repos d'une ville qui, par sa situation singulière, exige plus de précautions que toute autre.

10°. Comme il devient difficile de pouvoir exécuter

toutes ces dispositions pour demain au soir, au moins est-il certain qu'elles seront remplies pour la soirée du lundi, afin que le mardi, au point du jour, les troupes puissent se mettre en route et arriver ensemble aux lieux convenus ; et si ce soir on n'avait pas commencé l'expédition des barques, ce qui n'est pas présumable, à raison des mesures prises, on enverrait deux nobles en otages au général Baraguay d'Hilliers, pour la prolongation de l'armistice, et pour la garantie de tout ce qui a été promis.

11°. Enfin, à l'entrée desdites barques, il sera délivré, suivant ce qui a été arrêté avec M. Lorenza, les passe-ports promis au ministre de Russie et au résident anglais.

Mestre, le 26 floréal an 5 (15 mai 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu hier, général, pendant mon séjour à Trévise, un exprès qui m'apprit que le gouvernement de Venise avait pris la résolution d'introduire dans la ville, pour y réprimer les désordres et protéger une révolution démocratique, un corps de quatre mille Français. A cet effet, il a publié une proclamation et m'a envoyé à Mestre le nombre de barques de transport propres aux troupes, avec quatre barques canonnières d'escorte. Je suis certain que tous les Esclavons sont partis pour la Dalmatie ; qu'un parti considérable, à la tête duquel sont ceux des patriciens même qui gouvernent, appelle à grands cris une révolution. Je crois en conséquence

servir les intérêts de ma patrie et vos intentions, en occupant Venise avec toute l'infanterie de la division que je commande, formant environ 3000 hommes : par-là je mets ce gouvernement dans votre dépendance absolue. En occupant les forts et l'arsenal, je commande la ville de manière à prévenir toute trahison, et en m'emparant de Lido et de Malamoco, je préviens toute espèce de tentative de la part des Anglais. Mais il serait nécessaire que je portasse 3000 hommes de plus dans les lagunes, et qu'il y eût à Mestre un autre corps de troupes tout prêt à s'embarquer au premier ordre J'aurais encore besoin de canonniers et de matelots propres à monter les barques canonnières destinées à me rendre maître de la rade et des bâtimens, afin d'avoir une marine indépendante. Je vous prie, général, si vous approuvez ma conduite, de faire mettre à ma disposition les forces et les moyens qui me paraissent nécessaires. Je serai dans Venise cette nuit, et c'est de-là que j'attendrai vos instructions ultérieures.

BARAGUAY D'HILLIERS.

Mestre, le 26 floréal an 5 (15 mai 1797).

Au général en chef.

Votre aide-de-camp, général, vient de me remettre à l'instant vos ordres en date du 24 de ce mois, je les exécuterai de point en point. J'entrerai cette nuit dans Venise sur quarante barques escortées par quatre chaloupes canonnières, et je prendrai possession tant des

forts et îles adjacentes, que des entrées du port. J'ai envoyé de suite tous vos ordres à Trieste, à Palma, à Sacile, à Bassano et à Padoue.

BARAGUAY D'HILLIERS.

Venise, le 26 floréal an 5 (15 mai 1797).

Au général en chef.

Le général Baraguay est entré, la nuit dernière, dans Venise; il y a occupé les principaux forts et îles circonvoisines. Ce matin, en présence de nos troupes et de la garde nationale du pays, la municipalité a été installée de fait par l'ancien gouvernement, moyennant les deux proclamations ci-jointes. La troisième, que je vous envoie aussi, fut le premier acte qu'elle fit après son installation. La garde nationale vint jurer entre ses mains fidélité au nouveau gouvernement, et une séance publique, qui suivit ce serment, commença à développer l'esprit public. Des soldats français furent invités aux honneurs de la séance, et reçurent, aux acclamations de *vive la liberté*, les hommages de la reconnaissance due à l'armée d'Italie. La municipalité descendit en écharpe et en grand cortége dans la place Saint-Marc, entourée d'une immense population; elle fit le tour de cette place au milieu des transports du plus vif enthousiasme de la part des spectateurs, et surtout de l'effusion de la joie à l'aspect d'un si grand changement opéré sans secousse, et qui promettait l'oubli du passé. Je me réjouis d'y

avoir concouru, mais surtout d'avoir accéléré le moment de votre entrée dans cette ville, où les dispositions militaires pour la prendre par la force des armes n'avaient point encore été commencées. Des dépêches qui vous sont adressées pour réitérer auprès de vous la demande du pardon des inquisiteurs, vous donneront sur cet événement, sur son principe, son développement et sa fin, les plus grands détails. Il vous reste, général, à prescrire au nouveau gouvernement, vos intentions définitives : je ne doute pas qu'il ne les accomplisse, dans la reconnaissance qu'il doit à ses libérateurs.

VILLETARD.

Municipalité provisoire de Venise.

MANIFESTE.

La municipalité de Venise, devenue provisoirement dépositaire de la souveraineté nationale par suite de l'abdication du grand-conseil, déclare, au nom de la nation, que, par l'abdication faite par lui de ses priviléges, il a bien mérité de la patrie; elle témoigne particulièrement la reconnaissance publique envers les membres du gouvernement et du commandant de la force armée, qui, au moment de l'insurrection du 12 mai courant, ont arrêté le pillage des propriétés, et préservé cette ville du meurtre et de l'incendie.

Non moins jalouse que le grand-conseil, à qui elle succède, d'établir la démocratie sur les bases de la fraternité, elle déclare, au nom de la nation, une amnistie solennelle pour toutes les opinions, écrits, discours,

conduite, et faits politiques, qui, dans le nouveau système, pourraient être regardés comme des erreurs ou des délits, sauf cependant le châtiment dû aux fauteurs de la journée du 12 du courant, auxquels aucune puissance ne peut accorder l'impunité.

Elle invite en conséquence tous les citoyens qui conserveraient quelque ressentiment du passé, à l'oublier dans les embrassemens d'une réconciliation sincère; et, pour en donner à la nation entière un exemple solennel, elle députe deux de ses membres pour solliciter de la générosité du général en chef de l'armée française la liberté des citoyens Augustin Barbarigo, Angelo-Maria Gabrieli et Catterina Comer, ex-inquisiteurs d'état, ainsi que celle du citoyen Domenico Pizzano, et l'annulation des procès commencés à leur égard, et pour lui demander qu'il fasse mettre en liberté les ex-patriciens, officiers, soldats, et toutes autres personnes attachées à l'ancien gouvernement, qui sont détenus par ordre des chefs de l'armée française ou des municipalités de la terre-ferme vénitienne.

Il résulte conséquemment de cette amnistie que tout ce qui a trait aux opinions, écrits, discours et faits politiques, doit demeurer enseveli dans un salutaire oubli.

Désirant en outre donner, au nom de la nation, un témoignage distingué de sa reconnaissance aux ex-patriciens de peu de fortune, qui, dans cette circonstance, ont sacrifié leurs intérêts personnels au bien de la patrie, elle déclare qu'il sera établi, sur les biens nationaux ou sur une loterie, des pensions pour leur subsistance jusqu'à ce qu'ils aient obtenu du nouveau gouvernement des

emplois équivalens, et les mêmes mesures seront prises à l'égard des patriciens qui avaient part à la bienfaisance nationale, ainsi qu'à des secrétaires d'état, ministres et autres classes de personnes qui avaient des pensions viagères, mettant cet acte de reconnaissance sous la garantie de la loyauté nationale; il convient également à la générosité de la nation que les inoncens qui ont souffert des événemens malheureux de la journée du 12 courant, n'en demeurent pas victimes, et qu'ils reçoivent une indemnité, qui sera déterminée par un comité nommé *ad hoc*.

Voulant enfin que le passage de l'ancien au nouvel ordre de choses offre une garantie de plus au crédit national, la nation se charge de toutes les dettes contactées par l'ancien gouvernement envers les particuliers, ainsi qu'à l'égard de la banque et des différens dépôts à la monnaie et au trésor public, d'après la base des instructions légales qui seront données par les agens des administrations respectives.

La municipalité provisoire déclare qu'elle se consacrera toute entière à la prospérité de la patrie, au soutien de la religion, des propriétés, et à la sûreté de ses concitoyens, en les invitant à la seconder de leur patriotisme, de leurs lumières, de leurs vertus et de leurs armes : et, pleine deconfiance dans leur zèle patriotique, elle jure sur la base de la démocratie de maintenir la liberté.

Donné le 16 mai 1797. NICOLO, etc.

MANIFESTE.

Le gouvernement vénitien, désirant de donner un dernier degré de perfection au système républicain, qui fait depuis plusieurs siècles la gloire de ce pays, et de faire jouir de plus en plus les citoyens de cette capitale d'une liberté qui garantisse à la fois la religion, les individus et les propriétés; souhaitant rappeler à la mère patrie les habitans de la terre-ferme qui s'en détachèrent, et qui néanmoins conservèrent pour leurs frères de la capitale leur ancien attachement; persuadé d'ailleurs que l'intention du gouvernement français est d'accroître la puissance et le bonheur du peuple vénitien en associant son sort à celui des autres peuples libres de l'Italie : annonce solennellement à l'Europe, et particulièrement au peuple vénitien, la réforme libre et franche qu'il a crue nécessaire à la constitution de la république.

Les seuls nobles étaient admis par droit de naissance à l'administration de l'état : ces nobles eux-mêmes renoncent aujourd'hui volontairement à ce droit, afin que les plus dignes, parmi la nation entière, soient à l'avenir appelés aux emplois publics; ils en seront plus zélés pour les intérêts de leur patrie, et plus jaloux de mériter, aux yeux du peuple, l'estime héréditaire attachée à leur nom, en rendant les mêmes services qu'ont rendus leurs ancêtres.

Jusqu'à ce que le peuple puisse être à même d'élire lui-même ses magistrats suivant les formes démocratiques, l'administration de cette capitale reste confiée

aux citoyens dont les noms sont à la suite de ce manifeste, et qui ont été choisis dans toutes les classes des habitans : cette administration provisoire se nommera municipalité. Une autre administration centrale, composée des représentans de cette municipalité et d'un nombre relatif des représentans des provinces vénitiennes de la terre-ferme, de l'Istrie, la Dalmatie, l'Albanie et des îles du Levant, veillera, sous le nom de département, aux interêts généraux de la république, s'occupera à resserrer les liens du patriotisme entre les provinces et la capitale, seul moyen de rendre à cette république son premier lustre et son ancienne liberté.

Le dernier vœu des nobles vénitiens en faisant le glorieux sacrifice de leurs titres, est de voir tous les enfans de la patrie égaux et libres, jouissant, au sein de la fraternité, des bienfaits de la démocratie, et honorant du respect aux lois le titre sacré de citoyen qu'ils viennent de reconquérir.

Suivent les noms des membres de la municipalité provisoire.

Venise, le 27 floréal an 5 (16 mai 1797).

Au général en chef.

J'ai l'honneur de vous informer, général, qu'ayant employé toute la nuit dernière à embarquer les troupes qui sont sous mes ordres, j'ai occupé ce matin, à la pointe du jour, la ville de Venise, avec la cinquième demi-brigade de bataille, et les îles et forts adjacens, ainsi que ceux qui sont placés aux entrées des ports de Lido

et de Malamocco avec la soixante-troisième demi-brigade. J'ai réparti les canonniers dans les postes les plus importans, et personne ne peut entrer ni sortir de la rade sans mon visa. J'ai pris aussi des mesures pour empêcher les débarquemens qui pourraient s'effectuer en terre-ferme, en occupant par des postes les digues qui s'étendent à droite et à gauche de Marghara, vers Compalto et Fusine. J'attends aujourd'hui à Mestre la dix-huitième demi-brigade d'infanterie légère, que j'ai demandée au général Victor et qui assurera mon parc: elle demeurera dans ce cantonnement jusqu'à nouvel ordre, et j'aurai soin de tenir constamment à Marghara et à Palada les barques de transport nécessaires pour 3,000 hommes, afin que, dans tous les cas, ils puissent se porter en deux ou trois heures partout où j'en aurai besoin. Je vais tirer de l'arsenal les barques canonnières et les bateaux qui s'y trouvent, afin de m'en servir pour bloquer toutes les issues de la ville, la tenir en respect et lier ma communication avec la terre-ferme. Je m'assurerai de la docilité des matelots, en y mettant des garnisons françaises et des artilleurs.

J'occupe, dans la place, la place Saint-Marc, la place San-Stephano, l'arsenal, le pont de Rialto; j'occupe au dehors l'île San-Secondo, San-Giorgio d'Aliga, la Certosa, le château Saint-André et de celui Saint-Nicolas, entrée du port de Lido; le fort San-Pietro et le fort Alberoni, entrée du port de Malamocco.

Des troupes du général Victor occupent Chioggia et Fusine. Ce soir, j'enverrai reconnaître les passages de San-Rasmo et Dei tre porti, pour les occuper aussi.

Quand j'aurai plus de forces disponibles et surtout plus de canonniers, j'établirai une batterie à San-Giorgio-Maggiore, avec laquelle je balaierai la place Saint-Marc au besoin.

Plus je questionne les patriotes, plus je recueille de faits et d'observations, plus je crois avoir fait prudemment de ne pas différer d'un moment l'embarquement des troupes, parce qu'il me paraît qu'on cherchait à monter quelque trame contre nous, pour nous empêcher d'arriver ici, et d'appuyer la révolution, et qu'on a employé mille et mille moyens indirects pour retarder et différer notre départ et notre marche.

Je croirais utile, général, que le service des postes de Chioggia et de Fusine fût fait par les troupes que je commande, lorsque j'aurai assez de troupes pour les occuper, afin d'uniformiser le service et les consignes.

BARAGUAY D'HILLIERS.

Venise, le 27 floréal an 5 (16 mai 1797).

Au général en chef.

Je vous confirme ce soir le bon effet qu'a produit ici l'arrivée des troupes françaises; elle a donné au parti patriote une nouvelle énergie, qui se développe de plus en plus, et l'air retentit de chants patriotiques, de farandoles, et des cris mille fois répétés : *vivent les Français et la république !*

J'ai été visiter l'arsenal, j'en ai vu tous les détails : c'est un des plus beaux de la Méditerranée et qui ren-

ferme tous les moyens propres à équiper, d'ici à deux mois, avec deux millions de dépenses, une flotte de sept à huit vaisseaux de soixante-quatorze, six frégates, de trente à quarante, et cinq cutters.

Il y a une immense artillerie tant en fer qu'en bronze. Des fonderies, des ateliers de charronnage, une corderie superbe, des chantiers de la plus grande beauté. Tous les magasins sont pleins de bois, de chanvre, de fer, de goudron, de cordages et de toiles. Il y a environ dix mille fusils, six mille pistolets de cavalerie, et des pièces pour en monter beaucoup d'autres, et tous les ateliers sont dans la plus grande activité.

J'ai de suite fait saisir toutes les propriétés anglaises, russes et portugaises, et j'ai chargé de cette opération les agens du citoyen Haller pour le Trévisan.

J'espère que ma conduite sera conforme à vos intentions. BARAGUAY D'HILLIERS.

Venise, le 27 floréal an 5 (16 mai 1797).

Le général de division Baraguay d'Hilliers voulant profiter de l'entrée des troupes républicaines dans la ville régénérée de Venise, pour assurer à la république française toutes les propriétés de ses ennemis qui peuvent s'y trouver, arrête :

ART. 1er. Tous les meubles, immeubles, marchandises, créances, denrées et effets généralement quelconques des Anglais, Russes et Portugais, qui se trouvent dans cet instant dans la ville de Venise, sont déclarés appartenir à la république française.

2. Les banquiers, négocians et tous autres citoyens de la ville de Venise qui peuvent être détenteurs desdits effets, argent, créances et marchandises, sont tenus d'en faire la déclaration dans les vingt-quatre heures qui suivront la publication du présent.

3. Les dispositions ci-dessus sont applicables aux propriétés des émigrés français qui se trouvent dans Venise, et à celles de la maison de Modène.

4. Tout citoyen qui sera convaincu de ne s'être pas conformé aux dispositions ci-dessus, dans le délai déterminé, sera puni suivant les lois de la république française; et ceux qui recéleront lesdits effets ou feraient des déclarations infidèles, seront condamnés au décuple de leur valeur et contraints à les payer par la voie militaire.

5. Le citoyen Michoud, employé dans l'administration des finances d'Italie, actuellement à Venise, est provisoirement chargé de suivre l'exécution du présent; il ouvrira à cet effet un registre pour lesdites déclarations, lequel sera clos et arrêté chaque jour par le commissaire de guerre de la division.

Ledit citoyen Michoud donnera par affiches publiques toutes les instructions qu'il croira nécessaires pour que la totalité des propriétés ennemies dans Venise soit découverte et assurée à la république française; il reste autorisé à faire toutes les dépenses nécessaires à cette recherche.

7. Les bons citoyens sont invités à dénoncer toutes les contraventions qui pourraient avoir lieu au présent; il leur sera accordé une remise de vingt pour cent sur

les sommes qui seront perçues d'après leurs déclarations.

8. La municipalité de Venise se concertera avec le citoyen Michoud pour parvenir à la prompte recherche et saisie desdites marchandises et créances. Le logement du citoyen Michoud sera rendu public par affiches.

9. Le présent sera adressé, par un courier, au général en chef de l'armée d'Italie, et au citoyen Haller, administrateur des contributions et finances.

BARAGUAY D'HILLIERS.

Venise, le 28 floréal an 5 (17 mai 1797).

Au général en chef.

C'est moins au concours des circonstances qu'à l'élan de l'esprit révolutionnaire que nous devons la reddition de Venise : ce germe précieux fut le principe de nos succès, en paralysant les moyens de nos ennemis.

La position locale de cette ville lui offrait des ressources formidables, elle pouvait résister ; et le temps, mûrissant des rapprochemens politiques, laissait encore aux nobles l'espoir de conserver leur puissance. Mais la terreur que leur inspira votre couroux, jointe au sentiment immédiat des privations occasionées par le séquestre de leurs biens, abattit leur esprit énervé : ils ne songèrent qu'à feindre et à trahir ; ils crurent que l'on pouvait nous tromper par des mots, et qu'une révolution qui leur laisserait tout le pouvoir, suffirait pour

éloigner de Venise les malheurs d'un pillage ou d'un blocus.

C'est d'après ce principe que le grand-conseil prit cet arrêté bizarre, par lequel il se démettait de son pouvoir et promettait la démocratie. Ce seul mot les perdit. Ils crurent avoir tout fait en arrêtant les trois inquisiteurs, mais la majorité des habitans ne s'en contenta pas ; les Vénitiens reconnurent le danger dans lequel était la ville, la faiblesse des nobles et leurs craintes : une opinion publique se forma ; dès qu'on osa parler, il y eut de l'ensemble, et les patriotes se groupèrent aussitôt qu'ils se connurent.

Le gouvernement effrayé des progrès rapides de l'esprit révolutionnaire, se repentit de sa démarche, et crut en arrêter l'effet par la perfidie. Il conçut le projet de faire immoler par le peuple même ceux que l'opinion publique désignait membres de la municipalité. Les nobles espéraient que les horreurs de la licence dégoûteraient les bons citoyens du désir de la liberté.

Le 23, l'anarchie s'organise. Quelques Esclavons suivis de bandits, un drapeau vénitien en tête, paraissent devant le palais. Vive Saint-Marc ! est leur cri de ralliement, ils jurent d'exterminer ses ennemis ; la foule s'augmente, et trois ou quatre mille individus armés se répandent dans la ville : les maisons proscrites étaient désignées, ils les saccagent au point que dans aucune d'entre elles on n'aperçoit pas le vestige d'un meuble. Heureusement que l'avidité de ces hommes leur ôtait même l'audace de tenter un assassinat. S'il y avait eu du sang de répandu, les soldats et les nobles se se-

raient mis à leur tête ; mais l'exaltation de cette canaille s'étant exhalée en vols, aucun homme de marque n'osa se ranger de leur parti.

La vue d'un danger commun réunit les esprits, les habitans de tout ordre s'arment, et le gouvernement, qui avait refusé d'employer la force pour réprimer les anarchistes, n'osa en faire usage contre les citoyens.

Les nobles, dans cette crise, espérant conjurer l'orage, et faire cesser un tumulte dont les suites ne leur paraissaient plus favorables, crurent devoir donner un chef aux habitans ; ils choisirent pour cet emploi un homme qu'ils avaient constamment persécuté. C'est le général Salembeni, vieillard respectable, qui à soixante ans est encore plein de feu et de vigueur : ce dernier trait le perdit. Cet homme choisit ses sous-ordres et rassembla tous les patriotes ; il dissipa la bande des pillards, et s'empara des principaux postes. Les Esclavons plus opiniâtres, voulurent tenter un coup de main sur le pont de Rialto, endroit que l'on peut regarder comme le centre de Venise. Salembeni en avait confié la garde à un officier maltais et à une centaine de patriotes : les Esclavons s'approchent, font une décharge, et cette jeunesse inexpérimentée lâche le pied : le Maltais reste, et, avec une intrépidité rare, fond tout seul, le sabre à la main, sur les Esclavons : deux fois son fer se brise, deux fois il s'arme aux dépens des assaillans ; il en tue cinq, en blesse deux, et fait reculer le reste. A cette vue, les patriotes reprennent courage, ils reviennent, on se bat un instant, le canon tire, les Esclavons sont mitraillés, et cette première impression

du succès, qui décide dans les émeutes populaires, est en faveur des Vénitiens.

Le lendemain, les Esclavons, voyant tous les habitans armés contre eux, évacuent la ville, saccagent d'une manière épouvantable les villages du Lido et de Malamocco, et, chargés de butin, cinglent vers Zara, avec leur chef Morosini.

Des circonstances aussi impérieuses ôtèrent tout crédit au parti du gouvernement. Les nobles, se voyant sur le point d'être livrés aux Français par les républicains, voulurent s'en faire un mérite près de nous. Condulmer, amiral, parla le premier de capituler, et, ne pouvant engager le général Baraguay d'Hilliers à n'entrer que seul dans Venise, il lui offre ses chaloupes pour y transporter nos troupes ; mais ces démonstrations n'étaient que des feintes : les nobles cherchaient à se reconnaître pour prendre un parti. Condulmer, embarrassé du rôle qu'il venait de jouer, parlait tantôt comme un simple citoyen qui voulait s'éloigner des affaires, tantôt comme le chef de l'escadre ; il promenait nos officiers dans ses postes, et ne faisait point d'apprêts pour nous recevoir, au point qu'à notre arrivée personne n'avait songé à préparer un logement, ni pour le général, ni pour les troupes ; enfin, pendant qu'il demandait quatre mille hommes, à peine les embarcations qu'il envoya pouvaient-elles en contenir quinze cents.

Ces délais masquaient des trames perfides. Six chaloupes canonnières barraient les débouchés de la Zuecca ; elles étaient montées par des Rovigois, qui avaient refusé de recevoir garnison italienne, et qui s'entendaient avec

les ouvriers de l'arsenal, entièrement dévoués aux nobles. Sous prétexte des vents contraires, on fit revenir un bâtiment chargé d'Esclavons : tout s'apprêtait pour un coup de main, lorsque nous fixâmes la fortune par notre célérité.

Le général Baraguay, qui connaît le prix des momens, résolut de s'emparer de Venise la nuit même qu'il reçut vos ordres : il organisa le débarquement lorsque personne ne s'y attendait. On occupe les débouchés de Lido et de Malamocco, la place Saint-Marc, les îles et le pont de Rialto : tout cela fut fait à la faveur des ténèbres, et les Vénitiens, en s'éveillant, trouvèrent les Français au milieu de la ville.

Au lever du soleil, le général Baraguay y fit son entrée : il vint au devant de nous sept barques remplies de patriotes, le Maltais à leur tête ; il avait dès la nuit occupé la place de Saint-Marc avec 400 des siens, ainsi que divers autres endroits : la joie de ces individus était vive et bruyante, elle contrastait avec l'aspect morne de la ville.

Dans ce moment-ci, il règne encore à Venise ce calme de la stupeur qui suit les grands événemens ; il n'y a qu'un seul parti qui se montre et qui se prononce : voilà pourquoi les renseignemens que je pourrais recueillir ne seraient pas assez intéressans ; mais, dans quelques jours, j'espère vous en donner de plus exacts. J'aurai le temps de jeter un coup d'œil sur la défense de cette ville, sur sa position et ses forces maritimes ; je tâcherai même de discerner les nuances que présentera l'opinion publique, et de rassembler quel-

ques notes sur les individus marquans ou coupables. Ce travail fini, je vous en enverrai le précis et me hâterai de vous rejoindre. SULKOWSKI.

Livourne, le 28 floréal an 5 (17 mai 1797).

Au général en chef.

Le convoi est arrivé heureusement à Bastia le lendemain de son départ de Livourne.

Le contre-amiral Brueys m'annonce que le 20 il devait partir de Toulon avec une escadre de deux vaisseaux de ligne et trois frégates pour venir d'abord devant Porto-Ferrajo, où il croit que sont arrivés les Anglais, ensuite devant Livourne et à Gênes. Les avis que j'ai envoyés à Toulon sur l'évacuation de l'île d'Elbe seront arrivés avant le départ de l'escadre, et pourront en changer la destination, au moins en ce qui concerne l'île d'Elbe.

Les Anglais sont revenus ici, ils en avaient le droit; mais avec eux y accourent beaucoup d'émigrés, qui naguère avaient l'air humble et s'honoraient de porter la cocarde nationale: aujourd'hui ils ont la tête haute, ne portent plus le signe des républicains, et osent en parler avec inconsidération.

Je vous demande vos ordres pour empêcher que l'audacieuse pétulance de ces émigrés ne vienne produire quelque désordre et rompre la bonne harmonie que vous avez ordonné de conserver.

Si les corsaires arrêtaient à la mer des bâtimens véni-

tiens, je ne serais pas embarrassé pour les propriétés des ci-devant gouvernans; mais pour les gouvernés, comment dois-je me conduire ? Un mot, s'il vous plaît, mon général, pour que je puisse me conformer à vos intentions.

BELLEVILLE.

Venise, le 30 floréal an 5 (19 mai 1797).

Au général en chef.

Je joins ici, mon général, plusieurs proclamations, actes des corps constitués, et ordres que j'ai donnés dans le Trévisan, ou qui ont été placardés à Venise : elles vous feront connaître les mesures que j'ai prises, et les dispositions des corps constitués.

Tout est ici dans un état satisfaisant. La municipalité est organisée en plusieurs comités, et j'ai mis la main sur tout ce qui appartient à la marine et à l'artillerie. Dans peu, je vous transmettrai des tableaux intéressans sur tous ces objets. La peur est le sentiment dominant dans cette ville, et il est le gage de la tranquillité publique. J'y ai placé la majorité des forces qui sont à mes ordres : elles s'augmentent chaque jour. Jusqu'ici la discipline la plus exacte a régné, et je ne doute pas qu'elle ne continue : on se loue beaucoup de notre sagesse.

J'attends vos ordres ultérieurs.

BARAGUAY D'HILLIERS.

Milan, le 1er. prairial an 5 (20 mai 1797).

Au général en chef.

Ce que vous m'avez dit, mon général, des plaintes qui vous ont été adressées contre moi par le général Kilmaine sur ma retraite sur Trente, m'a d'autant plus surpris, que ce général n'était pas dans cette ville, et qu'il ne m'a rien dit qui pût ressembler au mécontentement, lors de son passage à Brescia; j'ai dû m'expliquer avec lui à se sujet, et voici sa réponse: « J'ai envoyé au général en chef le rapport du général Balland sur votre retraite, et je n'y ai rien ajouté: à la vérité, j'ai témoigné ma surprise au général en chef sur ce qu'on avait entièrement évacué le Tyrol; mais cela ne vous regardait pas: que pouviez-vous avec 1,500 hommes contre le général Laudon, qui, d'après le rapport du général Balland, avait 4,000 hommes de troupes réglées, environ 10,000 paysans et 200 cavaliers? »

Je dois vous faire observer, mon général, que, sur ces 1,500 hommes, je n'en avais environ que 900 avec moi, dont 600 presque hors d'état de servir, et que cependant ces troupes se sont battues depuis deux heures de matin jusqu'à trois heures du soir environ, comme peuvent vous le certifier les militaires de tous les grades qui étaient avec moi, nommément le citoyen Blondeau, adjoint à l'état-major général, qui était à Trente, et que je n'ai point vu depuis la retraite. J'ai envoyé chercher les ordres et pièces justificatives de ma conduite

que je n'ai pas ici, et que je vous présenterai moi-même. Soyez assuré, général, quelles que soient les calomnies dont on me rend l'objet auprès de vous, qu'à la tranchée devant Mantoue; qu'au combat de Saint-George, où, avec 200 hommes, j'ai coupé la colonne ennemie; qu'à Trente, devant un ennemi bien supérieur, et qui connaissait ma position; qu'à Brescia, où j'ai conservé pendant dix-neuf jours plus de trente milles d'étendue avec 500 hommes, et repris deux fois, à la tête du soldat, le poste important de Gardone, tandis que la révolution de Verone donnait la plus grande force à la vallée de Sabbia, entièrement révoltée et si redoutée dans le pays, je me suis toujours montré le même; que dans les différens endroits où j'ai commandé, j'y ai toujours mérité l'estime publique, ce dont vous êtes à portée de vous assurer. Du reste, je ne me suis pas rendu indépendant de mon état, et je n'ai tout au plus que ce qui m'est nécessaire pour regagner Paris, si vous refusez de me conserver à l'armée.

Le général SERVIEZ.

Vicence, le 3 prairial an 5 (22 mai 1797).

Au général en chef.

Après m'être assuré de Feltre, par les lettres du général Kerpen et de tout le pays vénitien, j'appris avec surprise que Laudon occupait Primolano et le pont de Cismone, et que même il avait renforcé ces postes. J'ordonnai de suite au général Veaux, qui commande

à Bassano, d'envoyer un gros détachement à Primolano, en signifiant aux Autrichiens de le quitter, comme le général Kerpen en était convenu par sa lettre, que l'officier commandant présenterait aux Autrichiens. Cet adjudant eut la faiblesse de ramener ces troupes et de s'en laisser imposer par la morgue autrichienne. Laudon m'écrivit de suite pour ne faire aucun mouvement avant qu'il eût reçu de nouveaux ordres : je lui répondis que les contre-marches qu'il faisait faire à mes troupes et une correspondance pour exécuter ce qui était convenu, étaient inutiles ; que je donnais ordre à un détachement d'occuper de suite Primolano, et de signifier à celui qui l'occupait, de sa part, de l'évacuer dans un court délai, convenu amicalement ; que s'il en arrivait autrement, il en répondait. Ce qui me pressait d'agir de de cette manière, était que, sous la protection des Autrichiens, toute cette vallée avait encore la cocarde de Saint-Marc et était sous les armes ; ce qui aurait pu s'étendre plus loin : j'étais d'ailleurs piqué que les Autrichiens eussent fait relâcher sept à huit soldats vénitiens que l'adjudant avait pris, et qu'il eut la bassesse de rendre. Le chef de brigade Destaing s'est acquitté de cette commission avec une adresse et une fermeté qui font honneur à la nation française. Ma lettre au général Laudon était dictée par l'indignation : les Autrichiens en ont été pour leur mauvaise foi ; ils ont évacué.

Le général Kerpen montre autant de loyauté que Laudon de petitesse et de fourberie : tout mon regret est de n'avoir pu le battre qu'une fois, parce que je ne l'ai vu qu'une fois dans la guerre d'Italie. JOUBERT.

Vicence, le 5 prairial an 5 (24 mai 1797).

Au général en chef.

Je ne puis rien avoir de Verone, pas même des souliers pour les deux demi-brigades qui y font le service: Augereau arrête tout pour ses troupes. Il n'y a rien pour ma division que de belles lettres de Villemanzy, qui ne sont suivies d'aucun effet; cependant, si vous vouliez voir mes soldats, ils font pitié; on ne peut pas commander des troupes tellement négligées, et je laisserai tout entre les mains des chefs particuliers jusqu'à ce que je n'aie plus honte de les voir: cela est naturel; encore deux mois de pareille négligence, et la saleté en conduira la moitié aux hôpitaux, le reste désertera ou pillera. Un soldat ne s'estime et ne soigne son honneur que quand il est décemment vêtu.

Tout le monde me cherche querelle pour ma subsistance; Bassano confine de très-près avec le Feltrin, le Trévisan, le Padouan; Bassano a un territoire stérile en fourrage, en viande, etc.; les généraux gardent le territoire de leur commandement comme les Français, les Anglais, les Autrichiens le leur, et peut-être même avec plus de jalousie; je fais enlever sans leur répondre ce qui m'est nécessaire: cela n'arriverait pas, si la partie administrative nous pourvoyait. Vivez sur le pays où vous êtes: voilà ce qu'on nous dit, voilà toute la science.

Le général Veaux a eu l'adresse de faire arrêter deux chefs de compagnies d'assassins couverts de crimes, dont ils portent les preuves dans leur correspondance

même ; ils venaient de nous assassiner deux volontaires : je vais les faire juger par le conseil militaire. On est à la poursuite de leurs complices. JOUBERT.

Rome, le 6 prairial an 5 (25 mai 1797).

Au général en chef.

J'ai l'honneur de vous adresser le nouveau mémoire que le cardinal secrétaire d'état vient de m'adresser au sujet de la situation actuelle où nous sommes arrivés dans l'accomplissement du traité de Tolentino.

Vous trouverez, joint à ce mémoire, un état de 4,000,000 de contributions levées dans les provinces de l'état ecclésiastique occupées par nos troupes. On envoie au marquis Massimi les reçus des généraux, officiers ou agens français à qui les sommes ont été payées.

Je n'entre pas dans l'examen de ce compte, où il y a sans doute des articles antérieurs à la paix. Je pousse et je fais transporter hors d'ici et à Milan tout ce qui peut être tiré de Rome en argent et en diamans. Je pousse de même à Milan tout ce qui peut être litigieux et sujet à dispute dans l'accomplissement des paiemens. Il n'appartient qu'à l'autorité dont vous êtes revêtu de trancher définitivement, et de donner enfin, quand vous l'aurez reconnu, la sanction nécessaire à l'accomplissement de traité et au retour entier de la paix et de la bonne harmonie avec Rome.

Les derniers diamans et perles, montant, à ce qu'on croit ici, à 1,700,000 liv., partent après demain

avec un joaillier du pape et un commis de la trésorerie. En même temps qu'on soutient ici qu'on a payé et au-delà, vous voyez qu'on continue à envoyer et remettre tout ce qu'on a.

En arrivant à Modène, les commissaires du pape donneront satisfaction à l'égard des poids, qualité, et de toute erreur de compte qui pourrait s'être glissée dans l'estimation faite à Rome, et ils offriront d'estimer concurremment et de fixer le prix des derniers diamans sur la même base des premières estimations faites pardevant les commissaires Berthollet et Monge. Si l'affaire ne peut s'arranger ainsi à Modène, les deux agens du pape continueront leur voyage jusqu'à Milan, où leurs opérations ultérieures seront dirigées par le marquis Massimi, ministre de Sa Sainteté.

On ne saurait nier qu'en accomplissement du traité de Tolentino, le pape n'ait délivré pour une grande somme de valeurs. Suivant son compte, les 30,000,000 sont plus que payés. L'affaire est devenue matière de fait à éclaircir pardevant vous.

Lorsque toutes les avances et déboursés du pape seront terminés pour ce qui concerne les objets d'art, j'en ferai arrêter la vérification par la commission des arts, et je ferai en sorte qne ce compte soit envoyé sur-le-champ à Milan au marquis Massimi, pour être réglé définitivement. Je pousse tout pardevant vous, et si vous ne pouvez trouvez le temps de décider, l'affaire ira mal : quelqu'un veut la ruiner.

Il s'agit de savoir si le pape a payé 30,000,000 ou non, et si je dois délivrer ici la quittance définitive,

ou faire de nouvelles demandes. Il faut juger cette question de fait, qui n'aurait jamais dû vous être portée et qui n'est pas susceptible de tant de difficultés.

La chicane ne trouve sur quoi mordre que dans l'affaire des diamans; elle est la seule considérable. Le montant de cet objet est d'environ 11,000,000, avec la dernière partie de 1,700,000 francs, qui n'a pas encore été acceptée. Quand le pape fait donner satisfaction complette à l'égard des estimations faites à Rome sur tout ce qui est erreur de poids, de calcul, etc., on ne peut en honneur lui disputer que les diamans ont été acceptés légitimement, suivant votre instruction, par les commissaires des arts, ni dire maintenant qu'on ne veut pas les recevoir au prix convenu. Le procédé du citoyen Haller n'est pas digne de la république, ni les juifs dont il s'est servi pour une nouvelle estimation ne sauraient être opposés à notre expert Pentini, à ceux du pape, aux commissaires Monge et Berthollet.

Vous voulez sûrement qu'il soit donné aux affaires qui se traitent de puissance à puissance une marche régulière et honnête. Il ne faut pas dire que l'on n'a pas accepté ce qui a été accepté, et discréditer ainsi les agens de la république, dont le principal et le plus utile objet était d'aller en avant et fort vite, et qui l'ont pourtant fait en toute règle.

Je sais que, pour tirer des diamans à peu près la même somme en écus pour laquelle ils ont été reçus, il faudrait les vendre avec industrie, avec probité, attendre et chercher les circonstances : voilà ce qui est impossible à la république. Cependant ne pourrait-on pas se

faire donner à Gênes, à Paris, à Amsterdam 6,000,000 sur la totalité des 10,000,000 de diamans, autorisant les dépositaires à les vendre pour notre compte à un bénéfice de tant pour cent ?

Il faut de l'argent pour vos opérations, et j'ai bien prouvé mon zèle à en procurer. L'article des diamans admis dans le traité est par sa nature assujetti à une grosse perte.

Il n'y a point de mal à se récrier beaucoup, et à exiger avec cette prépondérance polie que vous avez, que le pape nous en dédommage un peu. Il vous sera facile de plier le marquis Massimi à tout ce que vous voudrez, et de cette manière les intérêts pourront se concilier honorablement dans le réglement définitif du paiement des 30,000,000 ; mais les prétentions brutales et injustes ne peuvent que nuire dans l'accomplissement d'un traité de paix. Vous ne perdrez pas de vue que ces gens-ci sont épuisés, et qu'enfin on ne peut pas plus donner qu'on n'a.

Je menais la chose au meilleur terme, faisant toujours payer ici et tirant tout ce qu'on avait à donner, et entraînant de confiance à tous les efforts possibles, ne laissant pas le temps de regarder en arrière.

Le grand fracas du citoyen Haller pour me dégoûter et même m'éloigner d'ici, et d'autres choses encore, ont jeté ce faible cabinet dans les alarmes, les craintes : il aurait perdu la tête, et nous aurions vu ici tout retomber dans la confusion, si je n'avais pas soutenu son courage. Je veux consommer et assurer la paix et nos

paiemens. Je n'entends rien aux plans et aux vues contraires.

Je me suis trouvé attaqué et sans soutien d'aucun côté. On voulait tout faire retomber dans le chaos : je ramène tout à des opérations claires. Il ne m'est resté d'autre moyen que de continuer à faire marcher droit la cour de Rome, et de la déterminer à envoyer tous ses comptes, le reste de ses diamans, tous ses agens et ses pleins pouvoirs au marquis Massimi à Milan, qu'en promettant que près de vous toute justice serait rendue, et je n'ai pas peur que ma parole ne soit pas accomplie.

Le nouveau commandant à Ancône, le général Rey, demande à présent que, dans ce qui reste à fournir de chevaux, on envoie des poulains : il croit faire merveille en renvoyant en arrière des chevaux sur de légers prétextes. Cette affaire va bientôt finir ; mais, en vérité, il est temps : car tant de maîtres, tant de gens veulent les choses chacun à sa tête, que j'ai trop de peine à maintenir la bonne direction et l'harmonie, d'autant plus que certaines gens me regardent ici comme un peu en l'air.

La santé du pape est un peu meilleure, il urine naturellement ; mais c'est l'effet d'un relâchement et d'un dévoiement général qui ne menace pas moins qu'auparavant.

Il est à désirer, sous tous les rapports, qu'avant la mort du pape tout soit fini et bien remis sur le pied de paix. Le cardinal Doria, secrétaire d'état actuel, est homme d'un sens droit et d'un caractère honorable. Il veut rendre à l'état ecclésiastique le service de terminer

toutes les difficultés concernant le traité de Tolentino. Sa famille a fait de grands efforts pour faciliter les paiemens, et ce n'était pas peu de chose de la part du prince Doria, que de signer pour 5,000,000 de lettres de change.

Comment pouvoir faire entendre au conclave, aux quatre généraux d'ordres qui auront ici la direction du pouvoir exécutif, une suite de comptes et d'affaires comme celle de tous les paiemens effectués? Le cardinal Doria sent la nécessité de remettre cette affaire finie au conclave, son pouvoir de secrétaire d'état devant finir à la mort du pape.

Je profite de ces circonstances pour mettre à vos pieds Rome et le gouvernement romain. Tous sentent la nécessité des décisions que le marquis Massimi est chargé de solliciter, et qu'à l'époque de la mort du pape il peut éclater des mécontentemens et des troubles, et que l'état de paix avec la France doit être consolidé, pour n'avoir pas trop d'embarras à la fois. CACAULT.

Venise, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au général en chef.

Le citoyen Bourdé, commandant les frégates à Trieste, me charge de vous écrire et de vous demander ce qu'il doit faire des bâtimens vénitiens sur lesquels on a mis l'embargo : il propose de les conduire à Ancône et de les envoyer ensuite à Toulon.

J'ai l'honneur de vous prévenir que nos frégates

tirent trop d'eau pour entrer dans le canal de Malamocco autrement qu'avec de beau temps et beaucoup de précautions.

Les habitans de Venise attendent leur bonheur de vous, et principalement la marine, dont nous pouvons tirer un grand avantage en l'employant comme alliée : vous pouvez ordonner, et vous serez obéi avec empressement. Quoique les vaisseaux vénitiens soient d'une construction faible et peu proportionnée à celle de France, d'Espagne et d'Angleterre, on pourrait en faire de très-belles frégates portant du calibre de 18 et 24, et faire construire à notre gré de nouveaux vaisseaux avec une économie considérable. Le territoire vénitien et les îles adriatiques offrent pour cela de grandes ressources ; l'Istrie et le Frioul fourniraient du bois ; la Carniole, la Croatie et la Carinthie les cuivres ; et des entrepreneurs, à Trieste, m'ont offert du plomb : la récolte de chanvre est prochaine ; ainsi tout concourt à faciliter cette entreprise, qui serait très-avantageuse, si elle était conduite par une administration sage. Je vous offre mes services, mon général ; je désirerais obtenir de vous quelque mission honorable qui me mît à même de servir utilement mon pays, et de coopérer aux succès et à la gloire de l'armée d'Italie.

SIBILLE.

Milan, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au général en chef.

Autant que j'ai pu saisir votre idée, il me semble que votre intention serait, 1°. de mettre Milan à l'abri d'un

coup de main, d'unir la citadelle à la ville, en ne laissant que la partie qui regarde la campagne.

2°. De perfectionner la tête du pont de Lecco, de créer une place de huit bastions à Cassano, conserver la tête du pont de Lodi, donner à Pizzighitone toute la force qu'on peut.

3°. De rétablir Bergame, Crema; mettre Crémone à l'abri d'un coup de main, et profiter des fortifications de Sabionnetta.

4°. De faire des forts vis-à-vis de Borgoforte, à San-Benedetto, à Stella; rétablir le fort Urbin, en faire un au confluent de l'Oglio et du Pô; faire une forte redoute à Macaria, à Ponte-Vico et en avant de Socino.

Les projets de toutes ces fortifications seront longs, parce qu'il faudra tracer sur le terrain chaque objet, le faire relever avec soin, faire construire pour cela des instrumens, calculer ensuite la dépense de chaque place; on s'occupe déjà de ce qui est relatif à Milan: sans toucher au service des divisions, qui resteront chacune avec trois officiers, si vous l'approuvez, je puis faire commencer ces grands projets à Milan par les citoyens Henri, Pigni, Colin; à Lecco, par le citoyen Morlet; à Cassano, par le citoyen Victor Martin; à Lodi, par le citoyen Delmas; à Pizzighitone, par le citoyen Bruley; à Bergame, par les citoyens Boissenet, Garbé; à Crema, par les citoyens Bruley, Lala; à Cremone par le citoyen Fretille; à Sabionnetta, par le citoyen Secq; et quand on pourrait dégarnir la division, on s'occuperait des autres points.

Je crois, général, qu'il serait utile de commencer à

exécuter l'idée que vous avez de former un corps d'ingénieurs pour la république lombarde, et une école pour réparer les pertes qu'il ferait. Dans l'etat de Venise, on trouverait des ingénieurs instruits qui ont reçu leur éducation à l'école militaire de Verone, qui était dirigée par le vertueux et célèbre Salembeni ; ils ne demanderaient pas mieux que d'avoir du service en Lombardie ; Salembeni lui-même, connu par ses ouvrages et ses principes républicains, ayant perdu sa fortune et son état, accepterait, dans le nouvel ordre de choses, ce que vous croiriez pouvoir faire pour lui ; il serait aussi utile dans le ministère de la guerre que dans l'institution militaire : on pourrait donc composer ce corps, auquel on adjoindrait les pontonniers, de quelques Français instruits, qui pourraient se fixer en Italie sans répugnance, comme les citoyens Vallongue, Dalbe, etc., d'ingénieurs vénitiens déjà formés, et d'ingénieurs lombards, qu'on recevrait à un concours, et qu'on acheverait de former à une école qu'il faudrait établir à Milan. J'ai déjà fait ramasser les débris de la bibliothèque militaire du vieux château de Verone ; elle a été pillée par qui a voulu, jusqu'à mon arrivée ; mais ce qui reste fera un petit fonds.

Je ne vous propose pas Sanson, parce que Sanson, excellent officier à la guerre, n'a pas reçu la première éducation qu'il faudrait, et même l'instruction nécessaire pour former un nouveau corps. Le chef de bataillon Vallongue a fait avec distinction tous les siéges de Flandres avec Marescot ; il joint à cet avantage des connaissances très-variées, et quelque facilité pour

écrire ; en lui donnant un peu d'avancement, vous pourriez le mettre, avec Salembeni, à la tête du nouveau corps.

Je vous ai déjà fait observer, général, que la république lombarde était un peu petite relativement à l'étendue de ses frontières, et qu'il était difficile, sans l'obérer, de les bien fortifier : permettez que je vous fasse le petit roman de son agrandissement ; il sera court.

La maison d'Espagne abandonnerait sans peine les duchés de Parme et de Plaisance à la république lombarde, si on lui aidait à s'emparer du Portugal : or, il est de l'intérêt de la France que le Portugal, dont l'Angleterre dispose comme du Bengale, appartienne à l'Espagne ; d'ailleurs, si trois divisions de votre armée en faisaient la conquête, la France y trouverait plus de moyens de marine qu'on ne pourra en tirer de Venise même : alors la république lombarde ainsi agrandie, unie à Venise et à Gênes, pourrait balancer la puissance de l'Empereur en Italie. CHASSELOUP-LAUBAT.

Venise, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au général en chef.

En arrivant ici, j'ai appris qu'on m'avait calomnié auprès de vous, qu'on avait calomnié la municipalité de Venise, et qu'on avait peint d'une manière absolument fausse l'état actuel des choses. Vous pourrez prendre des renseignemens de la part du député qu'on vous adresse, et qui réunit les talens au patriotisme ; il

vous donnera verbalement des détails beaucoup plus circonstanciés que je ne le pourrais faire par écrit.

Vous aurez dû recevoir déjà d'Entraigues que j'ai rencontré en route. On m'annonce que ses papiers ont été saisis, mais je doute que ce soient les plus importans, on lui a laissé la faculté d'écrire ici : peut-être ses papiers y étaient-ils encore, et j'aurais pu les découvrir; il écrit qu'on n'a rien saisi d'important, et sans doute il donnera ordre de brûler ce qui reste. Je suis à la recherche.

Comme les députés nouveaux qui vous arrivent ont des pleins pouvoirs, je crois que vous pouvez modifier le traité en différens sens, et, après les autres intérêts plus essentiels, je vous invite à penser à dix statues et à trois cents objets tirés des bibliothèques publiques, soit en manuscrits, soit en médailles, soit en vieilles éditions ou cartes géographiques. La bibliothèque est, comme vous ne l'ignorez point, aussi fameuse et plus digne de l'être que celle du Vatican.

Les nouvelles que l'on me donne des îles, de la flotte et des Esclavons, sont bonnes. A votre arrivée ici, j'espère que vous serez satisfait. VILLETARD.

Venise, le 9 prairial an 5 (28 mai 1797).

Au général en chef.

Vous verrez, par les papiers ci-joints, la direction que la municipalité donne à l'esprit public. Hier, elle a donné une superbe fête à la garnison française. Tout

s'est passé avec la plus grande décence et la plus consolante fraternité : milices nationales, troupes françaises, ex-nobles et bourgeois, quelques barcaroles même, vêtus décemment, tous les spectateurs enfin, s'y sont abandonnés avec une douce ivresse à l'enthousiasme de la liberté et de la reconnaissance envers l'armée française et son général en chef. Parmi les inscriptions nombreuses, j'ai distingué avec le public, qui l'a beaucoup applaudie, celle qui votait *l'unité et l'indivisibilité de la république italienne*. Ce vœu, qui, dans toutes les villes d'Italie que je connais est le vœu général des amis de nos principes, doit vous convaincre de la facilité de détruire les petits préjugés provinciaux qui divisent aujourd'hui ces diverses cités.

Je joins la lettre d'un général autrichien dont je vous ai parlé dans une lettre précédente : je vous pris de lui faire une réponse quelconque ; sa situation paraît affligeante, et son caractère est digne de votre estime.

Vous ne m'avez point répondu non plus, général, sur vos intentions relatives au duc de Modène, réfugié chez le ministre de l'empereur, et pour lequel ce dernier m'a chargé de solliciter vos ordres. Est-il, ou n'est-il pas libre de rester à Venise? VILLETARD.

Le général Augereau aux troupes de sa division.

Soldats ! qu'ai-je appris ? Quoi ! ces armes qui dans vos mains ont fait trembler l'Europe et triompher la république ; ces armes victorieuses que vous aviez consacrées à la défense de la cause la plus sainte ; ces ar-

mes naguère si redoutables aux ennemis de votre patrie, vous pourriez aujourd'hui les tourner contre votre sein, tremper vos mains dans le sang français, et souiller, par un fratricide horrible, les lauriers dont vous êtes couronnés ! Quel génie malfaisant a pu souffler au milieu de vous la discorde ? qui l'a fomentée ? qui en a disséminé le poison ?

J'ai vu mon pays menacé au dehors, trahi au dedans, déchiré par la guerre civile, et tourmenté par les factions, envahi dans ses frontières, livré à toutes les horreurs de l'anarchie ; j'ai vu tous mes concitoyens, poussés en sens contraire par les divers partis, en arborer tour à tour les bannières, assassiner un jour au nom de la justice, égorger le lendemain au nom de l'humanité ; j'ai vu tous les crimes de l'intolérance, du fanatisme et de l'ambition, j'en ai frémi : mais, au milieu de tant de fureurs, mes regards se tournaient sur l'armée, j'y apercevais l'union, la concorde et la fraternité ; j'y voyais toutes les haines, toutes les passions s'évanouir devant le feu sacré du patriotisme et de l'honneur ligués pour la défense commune ; j'y admirais le zèle, la constance et le dévoûment les plus sublimes, et je me disais : « La vertu, la liberté, l'héroïsme peuvent être bannis du reste de l'univers : c'est là, c'est parmi l'armée républicaine qu'ils auront un asile assuré. » Cette idée consolante m'a toujours soutenu dans les crises les plus violentes, je m'enorgueillissais d'être dans vos rangs. Ah ! mes camarades, voudriez-vous m'obliger à changer d'opinion ? Non : vous savez que je suis votre ami ; ma voix vous a guidés

souvent aux combats, soyez aussi dociles à l'impulsion qu'elle vous communique aujourd'hui. Raisonnons : un mot vous divise, quel ridicule ! Vous croyez être en opposition réelle, et vous vous trompez, vous pensez tous de même. Quand des Pyrénées au Danube, et de l'Océan aux bords du Tibre, vous avez tout rempli de vos victoires, que vouliez-vous ? Etre libres : vous l'êtes. Vous avez des lois, une patrie et des droits ; vous êtes citoyens. Ce titre vous a coûté cher, et n'en doit être que mieux apprécié ; cependant, soit légèreté ou inconséquence, un nom insignifiant, barbare, inharmonieux et sans étymologie, après avoir été proscrit par le bon sens, a été ressuscité par la sottise ; la mode a pris à tâche de le remettre en vogue. La mode a passé les Alpes, et nos oreilles ont été choquées par le sifflement de *monsieur*. Je suis loin de supposer de mauvaises intentions à ceux qui ont fait usage de ce mot, je l'attribue à l'inconséquence ; je connais les hommes de ma nation. D'abord on a dit *monsieur* sans y mettre de l'importance, ceux à qui cette expression a déplu, ont peut-être exigé trop impérieusement qu'elle fût bannie du commerce : alors on a cru que l'on pouvait soupçonner que la peur la faisait interdire ; en voilà assez pour s'opiniâtrer : en était-ce assez pour se haïr et se détruire ?

J'ai acquis aussi chèrement qu'un autre le titre précieux de citoyen, et il n'est pas de sacrifice que je ne sois disposé à faire pour le conserver. Qui de vous pense différemment ? Aucun, j'aime à le croire. S'il en est, qu'ils aillent porter ailleurs leurs maximes et leur

bassesse. Leur éloignement marquera le retour de l'harmonie et de l'union parmi les dignes défenseurs de la patrie.

Vous touchez au moment de jouir du fruit de vos travaux, la paix va fournir au gouvernement les moyens de vous dédommager de vos peines. Pour moi, sans cesse témoin de vos privations et de vos efforts, moi qui connais vos besoins et qui désire de les soulager, je prépare déjà à Verone les moyens d'y subvenir à votre arrivée : habillement, équipement, armement, subsistances, hôpitaux, solde, tous ces articles sont l'objet de ma vive sollicitude et vous vous apercevrez de ses effets ; mais j'attends de vous l'oubli de ces dissensions qui m'affligent et qui font sourire nos ennemis. Que l'amour de la patrie et l'honneur de l'armée vous réconcilient ; que, lorsque je me retrouverai à votre tête, je n'aperçoive plus de trace de ce qui s'est passé : je compte que ces motifs sont assez puissans pour vous ramener à des sentimens plus dignes de vous, et qu'après avoir employé la voie de la persuasion, vous ne me contraindrez pas à user de celui de la force.

Ordre. Le général Augereau, considérant que la malveillance, toujours prompte à saisir les occasions de nuire, a tiré parti de l'expression de *monsieur*, employée dans la conversation ou ailleurs pour semer la discorde et le trouble, et que déjà un sang précieux pour la patrie a coulé dans les rixes qui en ont été les suites ; considérant que, d'après ce qui s'est passé, ceux qui s'obstineraient désormais à faire usage de ce mot n'auraient que le but de la ruine entière de l'armée :

déclare que, dorénavant, tout individu de la division qui se servira verbalement ou par écrit du mot *monsieur*, sous quelque prétexte que ce soit, sera destitué de son grade, et déclaré incapable de servir dans les armées de la république.

Le présent sera mis à l'ordre du jour et lu à la tête de chaque compagnie. AUGEREAU.

Au couvent de Saint-Eustache à Milan, le 9 prairial an 5. (28 mai 1797).

Au général Kilmaine.

Un poste français a relevé ce soir la garde milanaise au dépôt central de Saint-Eustache : les gardes nationales ont voulu emporter avec eux les ustensiles du corps-de-garde, la garde française s'y est opposée ; la milanaise a été chercher du renfort, la sentinelle française a été attaquée et a tué un homme de la garde nationale. Le peuple s'est assemblé, une quantité considérable d'hommes armés voulaient forcer le dépôt. Le chef de ce poste a été arrêté, maltraité et conduit en prison : les révoltés voulaient sa mort; l'ordonnance qu'il avait envoyée pour me prévenir de ces mouvemens a été arrêtée, battue et renfermée. Dès que j'ai été prévenu de ce qui se passait, je me suis porté en diligence sur les lieux; ma voiture a été arrêtée à deux cents pas du dépôt par une troupe effrénée et tumultueuse; je me suis précipité à travers les rangs, accompagné du seul adjudant-major Grive; j'ai arrêté plusieurs hommes armés, mais ceux à qui je les confiais étant Milanais,

les relâchaient de suite. Je me suis rendu au dépôt, j'y ai trouvé un monde considérable, qui commençait à se retirer; j'ai été secondé, on ne peut mieux, par le commandant de la garde nationale et par quelques officiers; je menai quelques grenadiers avec moi, j'envoyai chercher des détachemens de la treizième demi-brigade, dont les casernes sont fort éloignées: pendant ce temps, j'employai la persuasion, mais inutilement; le rassemblement grossissait et demandait le renvoi de mes grenadiers: il voulait placer un poste au dépôt. Je me mis à la tête de 60 hommes convalescens armés, et je fis une sortie; j'établis ma troupe en bataille au dehors, et j'ordonnai impérieusement au rassemblement de se disperser; je parvins à l'éloigner: sur ces entrefaites, arriva un détachement de la treizième demi-brigade, je disposai mon monde; la cavalerie arriva, et tout est tranquille dans les environs.

Je viens de délivrer huit Français que les révoltés avaient déposés au corps-de-garde, ils ont été battus et maltraités de toute manière; de ce nombre, était l'ordonance dont j'ai parlé.

Je donne ordre à huit détachemens de la treizième demi-brigade, de 25 hommes chacun, de se rendre au corps-de-garde central de chacun des huit quartiers, pour faire des patrouilles toute la nuit. Cent hommes seront placés au palais, sur la place d'armes.

J'écris à l'état-major de la garde nationale pour l'avertir des mesures que je prends.

J'ordonne à la municipalité et au comité de police d'être en permanence cette nuit.

Je ne rentrerai que lorsque j'aurai achevé mes dispositions.

Tout est tranquille maintenant. SAGOT.

Venise, le 10 prairial an 5 (29 mai 1797).

Au général en chef.

Lorsqu'en prenant vos instructions pour retourner à mon poste et confirmer au grand-conseil de Venise les dispositions généreuses et amicales que vous avez constamment manifestées à ses députés, et dont ils portaient une preuve dans le traité signé le même jour, je m'imposais le devoir de vous instruire de tout ce qui serait fait pour l'exécution de ce même traité, et pour l'organisation du nouveau système de gouvernement que j'avais préparé depuis quelques mois, et dont j'avais déjà instruit le ministre des relations extérieures; nous ignorions encore tout ce qui s'était passé à Venise pendant mon absence, et dont le résultat ne peut que vous surprendre. Je vous en dois, citoyen général, le rapport le plus circonstancié, et je me borne à vous prier de le lire avec cette attention que vous savez donner aux affaires importantes que vous avez jusqu'à présent conduites.

Au retour de votre quartier-général avec les députés vénitiens, nous avions arrêté un plan d'exécution qui devait terminer la révolution de Venise en très-peu de jours, sans troubles intérieurs et sans la moindre secousse. Nous étions assurés de la ratification des traités.

Celui qui est ostensible était honorable pour la république de Venise et digne du peuple français, que nous avions représenté en le signant. Les articles secrets paraissaient si modérés aux Vénitiens, en les comparant à ceux dont on les menaçait publiquement, que, non-seulement, ils auraient été exécutés ponctuellement; mais j'aurais été chargé de vous présenter des mesures d'exécution qui vous auraient été agréables et plus utiles à la république.

Les traités ratifiés par le grand-conseil, il devait abdiquer formellement la souveraineté, déléguer, *pro tempore*, son autorité à un gouvernement provisoire, jusqu'à la convocation d'une assemblée nationale constituante; nommer une municipalité pour l'administration de la ville de Venise dans la forme que je vous ai proposée, et annoncer sa dissolution à la nation vénitienne et à toute l'Europe par une proclamation authentique, que, pour dernier acte, il aurait lui-même envoyée à ses ambassadeurs, avec ordre de suspendre leurs fonctions, et d'attendre qu'ils fussent accrédités par le nouveau gouvernement, dès que les puissances auprès desquelles ils résidaient l'auraient reconnu.

La première démarche convenue était d'inviter le général Baraguay d'Hilliers à conduire sur-le-champ sa division à Venise, en mettant la sûreté et la tranquillité de la ville sous la protection des troupes françaises; de rappeler de Paris M. Quirini, et d'y envoyer sur-le-champ deux députés non nobles, pour remettre le sort de la république de Venise à la loyauté du peuple français.

Toutes ces mesures avaient été préparées d'avance, et l'on n'attendait, à notre départ de Venise, que la conclusion du traité que les députés étaient chargés de conclure aux conditions que vous auriez imposées.

Quelle a été ma surprise, en arrivant ici, d'apprendre tous les détails de la révolution opérée pendant mon absence! Il faut, mon général, tout vous dire : on accuse le citoyen Villetard d'avoir forcé les changemens apportés aux mesures légales que nous avions projetées, de s'être réuni à quelques individus exaltés, d'avoir contraint par des menaces les conférens Pierre Dona et Bataglia à convoquer le grand-conseil, à lui prescrire sa dissolution immédiate, et à former une municipalité dont il a donné lui-même la liste. Je ne vous rapporte que ce qu'on dit publiquement à Venise, ce que m'ont déclaré ses coopérateurs et ses amis eux-mêmes, qui reconnaissent aujourd'hui tous les défauts d'une opération aussi précipitée, qui attribuent à cette même opération les malheurs du 12 et du 13, et dont les résultats, si par un nouvel acte de bonté et de générosité de votre part, vous n'en arrêtez pas les suites, vont conduire l'état de Venise à sa ruine totale.

Villetard m'a paru avoir un bon cœur; mais il est jeune, vif, étourdi, et n'a encore que l'esprit de son âge. Il connaissait, comme nous, combien il était nécessaire au repos de l'Italie d'abolir un gouvernement monstrueux qui, depuis tant de siècles, étonnait l'Europe, provoquait l'indignation de tous les peuples civilisés, et dont la décrépitude et la faiblesse devaient nécessairement compromettre les grands intérêts com-

mercianx de la république française. Il a voulu hâter une révolution devenue indispensable, il la voyait se préparer; mais il ne s'est pas fié aux premières assurances que le grand-conseil avait déja données de renoncer à sa souveraineté, et il paraît qu'il a voulu se donner le mérite d'avoir lui seul opéré une dissolution que nous désirions tous, et que je conduisais depuis long-temps à votre but par les voies de prudence que mon âge et mes faibles talens m'avaient indiquées.

Il n'a pas considéré les suites d'une démarche qu'il ne s'est pas donné la peine de calculer; il n'a pas eu le temps de combiner les mesures à prendre pour lier ensemble toutes les opérations que nécessitait un pareil changement, et ce n'est qu'aujourd'hui que la nation elle-même en reconnaît les inconvéniens, auxquels il me paraît difficile de remédier assez promptement. Vous allez en juger, mon général : je suis long, je l'avoue; mais vous devez me pardonner et me lire.

Le grand-conseil a décrété son abdication le 12 mai; le 14, il l'a publiée, en annonçant qu'il serait formé un gouvernement provisoire; le 16, une autre proclamation dit que le gouvernement sera administré par une municipalité provisoire : ces trois pièces sont en règle, et signées, suivant l'usage, par un des secrétaires.

Le même jour 16, on a publié un manifeste, au nom du grand-conseil, qui rend publique son abdication, nomme une administration pour la capitale, donne la liste des citoyens qui doivent la composer sous le nom de municipalité, et promet un gouvernement provisoire sous le nom de département, pour régir les intérêts gé-

néraux de la république, en attendant que le peuple ait nommé ses magistrats ; mais cette pièce n'a aucun caractère légal, elle n'est signée que du secrétaire de la municipalité elle-même.

Cependant, celle-ci, croyant de bonne foi que cette pièce suffisait pour l'autoriser à agir au nom de la république entière, a publié le même jour 16 un manifeste, où, se disant dépositaire de la souveraineté nationale, elle en exerce tous les droits.

Les villes de la terre-ferme où ce manifeste est parvenu s'en sont indignées, il y a de plus en plus augmenté l'éloignement pour la capitale, et on y a accablé ses auteurs de mépris et d'injures.

La municipalité, instruite par ce premier coup d'essai, a reconnu son incompétence dans l'administration des affaires générales de la république, et, lorsque les députés du grand-conseil lui ont présenté le traité conclu à Milan, elle a jugé qu'elle n'avait pas la faculté de le ratifier, et elle a député près de vous, mon général, pour vous expcser son embarras à cet égard, et vous demander la forme qu'elle pourrait donner à cette ratification.

Indépendamment de tous les inconvéniens qui vont résulter de ce défaut essentiel dans l'organisation du gouvernement provisoire, et qu'il est impossible aujourd'hui de rectifier, puisque le grand-conseil ne peut plus se rassembler et n'existe plus : la république de Venise est toujours en état de guerre. Vous avez dû croire que la publication du traité suffisait pour faire cesser les hostilités, vous n'avez pas donné d'ordres contraires à ceux que vous aviez donnés pour la guerre.

Toutes les provinces de la terre-ferme occupées par les divisions de votre armée sont traitées en pays conquis. On les met à contribution; on les impose au-delà de leurs forces ; on les dépouille de tout ce qu'on peut enlever; on saccage les maisons ; on exporte les bestiaux, tous les chevaux, les meubles, l'argenterie, tout ; et si cet état dure encore huit jours, il ne restera plus aux habitans que le désespoir, l'impossibilité de nourrir vos troupes, et la nécessité d'abandonner un sol qui ne pourra plus même fournir à leur subsistance.

Voilà, citoyen général, les tristes effets de la démarche précipitée du grand-conseil, et si vous ne venez pas sur-le-champ au secours de ce malheureux pays, il est perdu sans ressource. Veuillez arrêter le cours du pillage par les moyens d'autorité qui sont en votre pouvoir : l'esprit public se fortifiera lorsque les citoyens verront cesser leurs maux, et je pense encore, d'après les dispositions générales que je connais, que la démocratie représentative, que tous désirent, s'établira promptement, et nous donnera dans les Vénitiens, libres et protégés par la république française, des alliés utiles, et des ressources immenses pour notre commerce et notre navigation dans la Méditerranée.

LALLEMANT.

Milan, le 14 prairial an 5 (2 juin 1797).

Au général en chef.

Deux cents hommes environ de la légion lombarde, ou soi-disant de cette légion, qui sont à présent à la

Pieva, sur le territoire de Gênes, ayant pour chefs un certain Hibert, Borra et l'ex-moine Basile, piémontais, ont commis dernièrement toutes sortes d'excès, en traversant les états de S. M. le roi mon maître.

A Ceva, ils ont menacé hautement de venir replanter l'arbre de la liberté, qui venait d'être ôté par votre ordre.

A Mennsiglio, ils ont prêché qu'il fallait massacrer le roi et la famille royale, et s'ériger en république, déclarant qu'ils viendraient bientôt armés y forcer les paysans; ils en ont fait autant à Priero.

A Cortemiglia, ils ont battu le syndic, ont menacé le curé de lui couper la tête, et ont obligé les paysans à transporter leur bagage sans les payer, et ont pillé une grange à main armée.

S. M. vient de m'ordonner de vous informer de ces désordres, mon général, et de vous faire la demande d'éloigner ce corps des frontières de ses états, et d'en punir les chefs.

L'éloignement de cette troupe est d'autant plus nécessaire, qu'il a fallu toutes les peines du monde pour empêcher les paysans irrités de tomber sur elle, et de la massacrer. Les préposés du gouvernement de S. M. se sont donné avec succès tous les soins possibles pour éviter le désordre de notre côté, surtout en considération de quelques Français qui étaient unis à ces légionnaires.

Je ne doute pas, général, que vous ne sentiez la justice des demandes de S. M., et j'aurai encore l'honneur de vous observer que ce Borra, que j'ai nommé plus

haut, est un des chefs de la conspiration du 22 janvier, dont on avait fait espérer l'arrestation.

Ce n'est certainement pas votre intention que des gens coupables de tels crimes viennent braver en Piémont le gouvernement de S. M.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Le marquis DE SAINT-MARSAN [1],
aide-de-camp du roi sarde.

Rome, le 15 prairial an 5 (3 juin 1797).

Au général en chef.

La copie ci-jointe de ma lettre au ministre des relations extérieures vous informera de tout ce qui concerne les lettres de créance et l'envoi d'un ministre du pape près du directoire.

La santé du pape va mieux ; le cours naturel des urines est rétabli, et sa complexion forte et robuste résiste à l'âge et au mal, qui est toujours mortel.

Il a donné audience au cardinal espagnol, et ensuite aux deux prélats ; il annonce qu'il tiendra un consistoire et qu'il y paraîtra pontificalement.

Rien de si plaisant que l'ambassade envoyée ici par le roi d'Espagne, du cardinal de Tolède, de l'archevêque de Séville, et de l'évêque confesseur de la reine.

Il n'y manque rien que des instructions et des ordres

[1] C'est le même que le comte de Saint-Marsan qui fut ambassadeur de France à Berlin sous le règne de Napoléon.

de la cour. Ces trois grands personnages sont ici sans savoir pourquoi, et sans aucun ordre ni commission près du saint-siége. On les a fait partir en grande hâte en vertu d'une belle proclamation du roi; mais ni eux, ni M. Azara, n'ont reçu aucun ordre de S. M. à ce sujet.

Le pape avait grand'peur que cette ambassade ne fût envoyée ici pour le tracasser. Depuis qu'il sait qu'elle n'a rien à lui dire, il est très-joyeux, et il comble les Espagnols d'attentions.

Les fonds de nos lettres de change, signées Doria, sont presque tous faits; elles seront payées. Jamais cet état n'aurait pu satisfaire au paiement de près de 7,000,000 en lettres de change, si, ce qui est sa ruine, c'est-à-dire le papier-monnaie, n'existait pas. C'est en fabricant et en vendant des cédules qu'on parvient ici à réaliser tous les paiemens, et cela occasione la chute du papier-monnaie, et forme une contribution dont personne ne peut se défendre sur la totalité du pays. Tout renchérit: les gages, appointemens restent les mêmes; cependant l'ordre et la tranquillité subsistent. Mais si l'on passe un peu plus avant dans cette direction, la machine peut s'écrouler, et cela peut finir par des massacres.

Le gouvernement romain soutient, d'après les comptes et mémoires produits, qu'il a payé environ 31,000,000 sur environ 34,000,000 stipulés par le traité, et qu'il a payé le tout de la manière spécifiée, accordée par le traité.

Il est sûr que l'article 11 du traité peut être regardé comme rempli. Vous verrez, par la note ci-jointe, que

les 1,600 chevaux seront achevés d'être livrés sous fort peu de temps.

L'expédition des bœufs et buffles en France ne tardera pas non plus. En joignant au montant de ces objets ceux payés qui doivent entrer dans le million, cet article sera bien accompli ; regardez-le comme fini.

L'article des objets d'arts est accompli ; ils sont tous délivrés et même encaissés. Deux grands convois des choses les plus précieuses sont hors de l'état ecclésiastique ; un troisième convoi va partir sous trois jours.

Mais deux autres convois ne pourront partir que dans vingt jours, ou peut-être un mois : les charriots nécessaires au transport ne sont pas achevés, parce qu'on a manqué de fer. Nous arrachons tout d'ici au milieu d'une gueuserie dont vous n'avez pas d'idée.

La cour de Rome paye tous les frais d'emballage, et cela est énorme pour des objets aussi volumineux et aussi précieux que les statues et les tableaux ; elle paye les charriots ; elle paye tous les frais de transport jusqu'à Livourne, d'après les marchés approuvés par la commission des arts. On estime par aperçu que la totalité de cette dépense ira à 800,000 fr. : qu'on laisse donc 1,000,000 à Rome pour y satisfaire, ainsi qu'à toutes les dépenses relatives aux arts et sciences et à l'entretien des agens.

Cela posé, le traité est accompli : si tous les paiemens du pape, soit en lingots, soit en lettres de change, soit en diamans, soit en argent, s'élèvent à 29,000,000, c'est un point de fait à décider.

Il est sûr que 16,800,000 livres ont été payés en argent, en lingots et en lettres de change.

Il est également sûr que 9,671,000 francs ont été acceptés et reçus par les commissaires d'après vos ordres.

Le pape donne satisfaction sans difficulté sur tout ce qui est erreur de poids, de compte, etc.; et son joaillier est parti de Rome avec le reste des diamans, autorisé à mettre dans chaque caisse de celles faites à Rome de nouveaux diamans, jusqu'à ce que le compte soit bien complet à l'égard des quantités, poids et calculs.

Le reste des diamans que le pape envoie jusqu'à Milan doit monter à 160 ou 170,000 francs. Les paiemens en diamans s'élèveront ainsi à la somme totale de 11,271,000 francs.

Ainsi la somme entière des paiemens en différentes valeurs, conformément au traité, s'élève à 28,071,000 francs.

Le pape présente un compte de contributions levées après le traité de Tolentino, dont le montant est de près de 4,000,000 fr. Il a tort dans quelques articles qu'il n'est pas en droit de réclamer; mais pourrait-on, en justice, lui refuser 1,000,000 de bonifications sur son mémoire de 4,000,000 ?

Il me paraît, d'après cet exposé, que le paiement de 29,000,000 est achevé, et que le traité de Tolentino se trouve comme rempli dans toutes ses parties.

Le pressant besoin de vendre fait que nous ferons une grande perte sur les diamans : on a toujours dû y compter. Cela ne doit pas rendre inique dans la manière de traiter; il n'y a que la plus mauvaise foi qui puisse faire rejeter les paiemens faits aux termes du traité.

C'est par un effort extrême que le pape a payé ce que nous avons, et qu'on continue à accomplir les engagemens pris. Il n'est pas possible de tirer davantage, et surtout en le voulant vite, car les lettres de change délivrées ne sont pas encore payées, ainsi que des restes de fournitures. Ce pays est toujours en travail, ne lui faisons pas faire banqueroute. Le citoyen Haller m'écrit en date du 12 germinal : « Ne perdez pas de vue, citoyen ministre, que les besoins immenses et sans cesse renaissans de l'armée nous obligent d'être un peu corsaires, et que nous ne pouvons pas trop nous livrer aux discussions, parce que leur résultat nous donnerait tort quelquefois, et qu'il faut tâcher de ne pas l'avoir. »

Je ne sais à quel point les besoins d'argent du gouvernement sont pressans; mais si la méthode du citoyen Haller est bonne, parce qu'elle est indispensablement nécessaire dans le pays conquis, elle ne vaut rien après la signature d'un traité de paix. L'honneur, la réputation et la bonne foi sont plus nécessaires à la conservation de la république dominante, qu'un peu plus d'argent. Il faut faire renaître la confiance en nous chez les nations étrangères, et j'ai certainement mieux assuré pour la république ce qu'on pouvait tirer d'ici, en rassurant les esprits, en persuadant que nous voulions de bonne foi la paix avec Rome, qu'on ne pouvait le faire en brusquant d'une manière à déconcerter ce timide gouvernement, et en irritant d'un autre côté la férocité d'un fort mauvais peuple.

J'ai été de l'avis de la guerre à mort avec le pape, tant qu'il était impossible de le réduire aux termes rai-

sonnables. Depuis que je le vois aux pieds de la république, et que, sans aller à la messe, je m'entends applaudir généralement, au point que si la république veut un saint du nouveau régime, elle peut compter sur ma canonisation, mon système est devenu tout à fait pacifique : je crois que c'est le vôtre et celui du Directoire ; il faut tirer d'ici ce qu'on peut, ce qui est dû raisonnablement, pour que nos artistes et nos négocians puissent ensuite tirer de Rome des avantages permanens.

On ne saurait parvenir à ce but en rejetant toute discussion et en prétendant commander dans Rome à la manière des Tartares.

Voilà une ambassade du pape qui a ordre de vous donner son blanc-seing, le pape offrant de remplir et d'exécuter ce que vous ordonnerez à l'égard de l'accomplissement du traité ; il offre également de s'en raporter à la décision du Directoire.

Le citoyen Haller a écrit au marquis Massimi une lettre en date du 24 floréal, par laquelle il lui mande que le pape doit encore 9 à 10 millions, c'est-à dire que cet admisnitrateur juge que Rome n'en a payé que 20 : cela est un peu différent du compte du pape, qui pretend en avoir payé 34.

Le citoyen Haller écrit dans la même lettre, que l'intention du général en chef est qu'il soit fait à Milan une nouvelle estimation des diamans.

Il présente ensuite une lettre du ministre des finances, qui prend pour base l'estimation d'un seul juif, faite à Modène, comme bonne et légitime, détruisant tout le reste et réduisant le pape à subir la loi de M. Formiggini.

Le citoyen Haller a senti que la décision du ministre des finances était trop rigoureuse, et il propose au marquis Massimi de partager par la moitié la différence des deux estimations. Cela n'est pas hors de toute raison. Mais après qu'on a jeté des gens timides dans l'excès de la défiance, ils sont hors d'état de prendre un parti. D'ailleurs, le marquis Massimi ne pouvait, dans ce moment et dans ce cas imprévu, être autorisé à accepter l'accommodement; on ne peut lui savoir mauvais gré de l'avoir refusé.

J'ai eu ici, sur cet objet, des conférences avec le cardinal secrétaire d'etat, où j'ai fait mon possible pour le déterminer à consentir à cet arrangement; il m'a fait voir qu'on ne pouvait se décider sur une question qui n'avait pas de base solide.

Je passe ce qu'il m'a dit sur la légalité de l'acceptation des diamans à Rome. Il m'a représenté qu'il n'y avait qu'une première portion des diamans estimés par Formiggini à Modène, et que l'arrangement par lequel le pape admettrait le terme moyen entre cette estimation et celle de Rome, ferait loi à l'égard du reste des diamans dont les caisses n'avaient pas été ouvertes.

Qu'on voyait par l'estimation connue de Formiggini, qu'il avait déja réduit à rien un trésor de pierreries; que, sûr, d'après l'arrangement, de faire tout payer au pape, ses estimations seraient encore plus iniques, et qu'ainsi l'arrangement finirait par faire payer double en deux monnaies différentes.

Il m'a fait voir ainsi que le pape aurait pu se trouver

engagé à payer jusqu'à 3,000,000 de supplément, qu'il est dans l'impossibilité absolue de trouver.

La proposition de couper le différent par la moitié à l'égard des pierreries, a jeté ici la plus grande épouvante; on ne voit plus rien de sûr dans toute l'affaire.

La totalité des diamans ne forme qu'un tiers de la totalité du paiement, et l'on demande déjà sur ce tiers un supplément qui devrait être au moins de 3,000,000.

On craint des chicanes pareilles sur tout le reste de l'affaire; le citoyen Haller a indiqué que les évaluations ne lui convenaient pas. On s'attend à toutes sortes de nouveaux incidens, par lesquels il voudra justifier sa proposition pour faire payer 9 à 10,000,000 qui ne sont pas dus. Après ce que le citoyen Haller a fait pour me mettre hors de l'affaire, et ce qu'il a annoncé d'ailleurs, le pape ne peut plus avoir en vue que de terminer en entier et par un accord définitif tout ce qui concerne l'accomplissement du traité; il doit regarder comme un piége la proposition de traiter sur une portion de l'affaire : car enfin, au bout du compte, il faut qu'il se sauve lui et son état, et quand il aurait accommodé ce qui concerne les 9 à 10,000,000 de diamans, il lui resterait encore à disputer, si on aime à chercher querelle avec dessein particulier, sur tous les autres points et réglemens de comptes.

On est bien engourdi, bien timide, bien lent, bien gauche dans ce pays-ci; mais, en matières d'intérêt, personne n'est imbécille et chacun sait son compte.

La cour de Rome est à genoux devant le directoire et devant vous, et je lui ai garanti que, de la part de ces

deux chefs suprêmes, elle aurait justice parfaite; elle l'aura sans doute.

C'est dans cette espérance que le pape a nommé le marquis Massimi, un secrétaire de légation chargé d'affaires, un joaillier qui porte le reste des diamans à Milan, un teneur de comptes, etc. On n'est pas ici en état de nous rien disputer. Toute cette grande ambassade, portant avec elle papiers, registres, reçus, a ordre de se soumettre à la décision absolue du directoire ou à la vôtre sur la totalité de l'affaire, qui maintenant est en état d'être jugée.

Mais il me semble qu'on ne pourrait sans violence déterminer cette cour à un accommodement partiel à l'égard des diamans.

Avec un pays comme celui-ci, tout pouvait paraître douteux au commencement du traité. J'ai excité, déterminé à payer, en réglant tout sur des principes de justice qui encouragaient. Les commissaires Monge et Berthollet, qui voyaient comme moi la nécessité de donner cette direction à l'affaire, ont reçu les diamans en règle, et avec l'attention scrupuleuse qu'ils mettent à tout ce qui intéresse la république. Nous avons accepté une base d'estimation raisonnable; celle qu'il est venu en tête au citoyen Haller d'établir ensuite, n'aurait pu être admise ici, et nous eût certainement fait manquer l'objet de la célérité et pouvait même faire manquer tout le reste.

On ne peut guère revenir contre notre acceptation de diamans et de leur estimation, sans désavouer ma conduite et me punir. Si cela peut procurer un avantage à la république, je saurai le supporter.

J'ai écarté de Rome et d'autour de moi ce qui pouvait troubler et arrêter le cours des paiemens et de l'expédition des objets d'arts. Toute la comptabilité passera à Milan ou à Paris; je ménage, je maintiens ici l'esprit de paix que je crois conforme aux intentions du gouvernement, à tous nos intérêts. Il devient nécessaire et pressant que les incertitudes au milieu desquelles je me trouve, finissent.

Il faut enfin que le pape sache à quoi s'en tenir. Ce n'est que par une attention continuelle et une rectitude douce et pourtant bien soutenue, que j'ai amené les choses et l'affaire au point où le marquis Massimi va vous l'exposer, vous priant de tout décider et terminer comme vous voudrez.

Daignez avoir la bonté de donner une audience, à tête reposée, à cette ambassade du pape, assisté du calculateur que vous trouverez bon de choisir. Il s'agit de décider si le pape a payé 29 millions, laissant en arrière un million à Rome; s'il ne les a pas payés, combien doit-il encore? Il s'agit uniquement d'un point de fait à éclaircir, et non d'intrigues et de difficultés imaginées pour atteindre un autre but que celui mis en avant.

Je souffre de vous fatiguer de tant de détails; mais puis-je faire autrement? Je voudrais terminer, à votre satisfaction, cette affaire que vous m'avez confiée. Cela est devenu impossible, si vous n'y mettez pas la main.

Le citoyen Canclaux a été reçu à Naples de la manière la plus polie, et l'attention avait été portée jusqu'à défendre aux postes de recevoir son argent, ce qu'il n'a

pas souffert. On a été lui rendre visite à son arrivée, avec beaucoup d'empressement.

Je crois que les paiemens des huit millions se font régulièrement aux époques stipulées.

Vous avez près de vous l'ambassadeur de Naples à Vienne. Sa cour est enchantée de jouer un rôle politique de médiateur.

Le chargé d'affaires de Naples à Rome ne me refuse plus aucun passe-port ; je vois même qu'il a ordre de me prévenir en tout.

Le système interne d'espionnage, de persécution, est toujours le même à Naples.

Rome, sous le ministère du cardinal Doria, gagne beaucoup à cet égard. Cependant le bas peuple de cette ville assassine à son ordinaire, et il y a eu, depuis que je suis ici, deux coups de couteau de donnés, l'un à un Allemand, artiste, qui se trouvait en nombreuse compagnie de ses compatriotes, que la canaille avait jugés être des Français; l'autre coup de couteau a été donné à un domestique romain au service des commissaires, en l'apostrophant de jacobin.

Le gouvernement fait ce qu'il peut pour qu'il n'arrive pas de catastrophe, et les idées du peuple à l'égard des Français changent visiblement en mieux. Quelques prédicateurs s'échappent encore en tirades contre les opinions politiques, et je m'en suis plaint au gouvernement. On ne peut tout changer que peu à peu.

S'il y a un conclave, il faut que le ministre de la république ici ait une lettre de créance du directoire adressée au conclave, pour être en état d'agir relativement à l'élection.

Mais que voulons-nous? Est-ce la paix ou la guerre? Est-ce la confusion ou le rétablissement de l'ordre, de la bonne harmonie et de notre commerce? On ne me répond point; on ne me donne ni ordre, ni direction: je suivrai toujours celle des bons principes, assurant, partout où je serai, la paix, les intérêts solides et clairs de la république, sans souffrir que des idées folles ou la cupidité prennent pied sous mes yeux.

Je n'ai ici ni instruction particulière, ni réponse à aucune de mes lettres; mais j'ai pour loi un traité écrit et signé de nous, et approuvé et ratifié; j'ai à soutenir dignement votre ouvrage, et la paix de l'Italie inferieure. Si l'on veut la guerre, il est des moyens honorables de la provoquer: qu'on veuille bien me le faire savoir.

Je vous prie, citoyen général en chef, d'agréer mon dévouement. CACAULT.

Au quartier-général à Milan, le 25 floréal an 5 (14 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

J'organise la république cisalpine: j'ai à cet effet quatre comités qui travaillent sans relâche à la confection des lois organiques qui doivent accompagner la publication de la constitution.

Le citoyen Serbelloni, par la réputation dont il jouit dans ce pays-ci, et par l'ascendant que donne la fortune, est propre à remplir avec succès une place de membre du directoire exécutif; il est d'ailleurs tellement compromis avec les Autrichiens, que c'est une des per-

sonnes de l'opinion de laquelle nous devons être les plus sûrs : je l'ai donc fait prévenir par l'administration de la Lombardie qu'il était nommé à la place de directeur ; je vous prie de faire en sorte qu'il parte de suite pour Milan.

Vous trouverez ci-joint une lettre du citoyen Villetard, une autre du général Baraguay d'Hilliers, et enfin la délibération du grand-conseil, qui a abdiqué ; je crains fort que cette pauvre ville de Venise ne soit en partie pillée par les Esclavons à l'heure où je vous écris.

J'ai envoyé, par un courrier extraordinaire, au doge la proclamation ci-jointe, afin de chercher à y rétablir la tranquillité.

Demain, je conclurai un traité avec les députés vénitiens ; j'espère que cette affaire s'achevera heureusement, et que si nous ne sommes pas à l'heure qu'il est dans Venise, nous ne tarderons pas à y être.

La marine pourra y gagner quatre ou cinq vaisseaux de guerre, trois ou quatre frégates, pour trois ou quatre millions de cordages, de bois et d'autres objets nécessaires à la marine.

J'ai envoyé des courriers à Gênes et à Livourne, pour qu'on me fasse passer en toute diligence tous les matelots français ou corses qui s'y trouveraient ; je prendrai ceux des lacs de Mantoue et de Garda, et je diminuerai le nombre de ceux que j'ai sur la flottille.

Je vous prie de m'envoyer en poste un contre-amiral, un major d'escadre, etc.

J'aurais aussi besoin de quatre ou cinq cents matelots, qui pourraient se rendre à Gênes, d'où ils viendraient à

Tortone, où ils recevront, du commandant de la place les ordres et trouveront les moyens de s'embarquer sur le Pô jusqu'à Venise.

J'espère, si tout réussit conformément à mes espérances, avoir 4 bâtimens de guerre tout équipés et approvisionnés pour six mois ; 3 frégates françaises, compris *la Brune* ; 2 corvettes françaises et 15 chaloupes canonnières.

Ces 24 bâtimens seront prêts, j'espère, à mettre à la voile avant l'arrivée du contre-amiral.

Je trouverai les bâtimens et frégates prêtes à mettre à la voile, parce qu'elles viennent de croiser dans l'Archipel.

Le million pour Toulon, que je vous ai annoncé, part demain ; un autre million, dont cinq cent mille francs en or et autant en argent, part après demain 27 pour Paris ; il pourra servir à vivifier notre marine à Brest.

Les deux millions que le ministre des finances a tirés sur le citoyen André, négociant, seront acquittés en marchandises ou en terres ; ce qui, joint à un million pour l'armée de Sambre-et-Meuse, autant pour celle du Rhin, et 500,000 fr. pour celle des Alpes, 500,000 fr. que nous coûte la Corse, formera la somme de 5,000,000 que l'armée d'Italie aura fournis depuis la nouvelle campagne.

Vingt-cinq mille quintaux de blé, et pour 100,000 fr. de chanvre avec de l'acier, sont partis de Trieste pour Toulon.

Le pape nous a donné huit millions de diamans, qui

à l'évaluation de Modène, ne valent pas davantage que 4,500,000 francs.

Le service de l'armée est assuré pour prairial, messidor, thermidor et fructidor.

Treize ou quatorze millions d'arriéré, que nous avions à l'armée, vont être payés en biens nationaux du pays.

Les objets de Rome se réunissent tous à Livourne : il serait urgent que le ministre de la marine envoyât les prendre par trois ou quatre frégates, afin de les mettre à l'abri de tous risques.

Une soixantaine de citoyens de différentes villes du Midi se sont présentés à moi pour avoir des secours; je les ai distribués dans toute l'Italie pour y être employés chacun selon son métier. Le chef de l'état-major enverra au ministre de la police générale les noms, âge, demeure, profession de ces citoyens.

J'ai chargé Comeyras de se rendre à Sion, pour chercher à ouvrir une négociation avec le Valais, afin de conclure un traité au nom de la France et de la république cisalpine, qui nous accorde le passage depuis le lac de Genève au lac Majeur, en suivant la vallée du Rhône. J'ai envoyé un excellent ingénieur des ponts et chaussées pour savoir ce que coûterait cette route à établir : elle irait de Versois à Bouveret par le lac, quinze lieues ; de Bouveret à Sion, dix lieues ; de Sion à Brigge, huit lieues ; de Brigge à Dossola, huit lieues ; de Dossola au lac Majeur, huit lieues ; du lac Majeur à Milan, douze lieues : ce qui ferait soixante et une lieues de Versois à Milan, ou cent soixante de Milan à Paris : sur ces soixante et une lieues, les quinze du lac et les

vingt de Dossola à Milan, c'est-à-dire trente-cinq sont en grande route ; il reste donc vingt-six lieues à faire, dont se chargerait le Milanais.

J'ai chargé le même ingénieur d'aller jusqu'au pont de..... et de voir ce qu'il faudrait pour faire sauter le rocher, dans lequel s'enfuit le Rhône, et par-là rendre possible l'exploitation des bois du Vallais et de la Savoie, bois immenses et qui peuvent seuls relever notre marine. On m'assure qu'il ne faut pas plus de 2 ou 300,000 fr. pour cette opération.

La Toscane et les Grisons vont conclure un traité d'alliance avec la nouvelle république cisalpine : il faudrait obtenir des Suisses les bailliages italiens, qui n'ont qu'une population de 40,000 ames ; nous pourrions leur donner le Freythal, et, s'il était nécessaire, la nouvelle republique s'obligerait à fournir tous les ans une certaine quantité de riz et de blé.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 30 floréal an 5 (19 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

Je vous envoie, citoyens directeurs, une convention militaire faite avec un officier de l'état-major du roi de Sardaigne, pour régler différens objets de police relativement à ses troupes. Je ne vous l'ai pas envoyé, parce que j'ai attaché fort peu d'importance à cette transaction, qui n'est qu'une opération purement militaire. Les troupes sont toujours restées à Novare ; elles

ne sont jamais sorties des états du roi, et tout est encore, jusqu'à cette heure, *in statu quo*. Il est cependant nécessaire de ménager le roi de Sardaigne, afin que si jamais la négociation traîne en longueur, on puisse se servir de ses troupes pour donner une inquiétude de plus à l'empereur. Ce roi est au reste fort peu de chose, et, dès l'instant que Gênes, la France et le Milanais seront gouvernés par les mêmes principes, il sera très-difficile que ce trône puisse continuer à subsister; mais il s'écroulera sans nous, et par le seul poids des événemens et des choses. BONAPARTE.

Au quartier-général à Montebello, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

Le pape, citoyens directeurs, continue à se mal porter. Je vous prie de m'envoyer, pour faire passer dans l'occasion au ministre de France à Rome, de nouveaux pouvoirs auprès du conclave, et de tracer la conduite à tenir dans une circonstance aussi délicate. Nous avons le droit d'exclure un cardinal : cette exclusion doit tomber sur le cardinal Albani, s'il était sur les rangs.

Le marquis de Gallo désirerait fort la Marche d'Ancône pour Naples. Comme vous voyez, cela n'est pas maladroit; mais c'est la chose du monde à laquelle nous devons le moins consentir.

Dans la position actuelle des choses, je crois qu'il serait bien essentiel que le roi d'Espagne voulût bien en-

voyer quatre ou cinq mille Espagnols à Parme, de sorte qu'aux moindres circonstances à Rome, je mêlerais ces Espagnols avec nos troupes ; ce qui ne laisserait pas d'en imposer singulièrement au roi de Naples, et nous mettrait à même de placer le duc de Parme du côté de Rome, et de joindre Parme aux nouvelles républiques. Cinq mille hommes d'infanterie et douze cents hommes de cavalerie feraient un très-bon effet pour cet objet. Dans la position actuelle du duc de Parme, ces troupes serviraient même à maintenir la tranquillité dans ses états.

L'Espagne ayant, par sa marine, une prépondérance décidée sur Naples, il est indispensable de les entremêler un peu dans les affaires d'Italie. L'empereur et le roi de Naples visent évidemment à l'héritage du pape. Je crois donc qu'il serait préférable qu'on fût obligé de donner à l'Espagne contre le Portugal cinq mille hommes de plus, et d'avoir cinq mille Espagnols à Parme.

J'envoie le général Gentili avec quinze cents hommes, cinq ou six cents Vénitiens, et une partie de nos flottilles, pour s'emparer de Corfou, de Zante et de Céphalonie. Pour Corfou, je crois que nous devons irrévocablement le garder.

Le général Vaubois, avec quinze cents hommes, est arrivé en Corse, où tout paraît être parfaitement tranquille aujourd'hui.

L'île de Malte est pour nous d'un intérêt majeur. Le grand-maître est mourant : il paraît que ce sera un Allemand qui sera son successeur. Il faudrait cinq ou six cent mille francs pour faire faire grand-maître un Espagnol.

N. B. Cette lettre n'est point terminée dans le manuscrit.

Milan, le 25 floréal an 5 (14 mai 1797).

A M. de Meerveldt, ministre de S. M. l'Empereur.

J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur le général, que je viens de recevoir, à l'instant, du directoire exécutif de la république française la ratification des préliminaires que nous avons signés à Léoben.

Je me rendrai dans la ville que vous voudrez bien m'indiquer, afin de procéder aux échanges. Je vous prie de faire passer le courrier que vous m'enverrez par Trévise, où il s'adressera au général Gauthier, qui lui indiquera l'endroit où je pourrai me trouver.

J'ai également l'honneur de vous donner part, comme j'ai eu l'honneur de le faire à M. le marquis de Gallo, par l'envoi de mon aide-de-camp, que le directoire de la république française a bien voulu munir de ses pleins pouvoirs, pour traiter de la paix définitive, le général Clarke et moi. Je vous prie de le faire connaître à S. M. l'empereur, afin que les plénipotentiaires qu'elle voudra envoyer se réunissent le plus promptement possible dans la ville de Brescia, comme nous en étions convenus, ou dans toute autre qui paraîtrait plus convenable.

Je vous prie de vouloir bien donner des ordres pour qu'à Trieste l'on se hâte de payer le reste de la contribution, afin de me mettre dans le cas, comme nous en étions convenus, de le faire évacuer.

L'évacuation de Clagenfurt a souffert quelque retard, par celui qu'a mis l'administration de cette ville à fournir les chariots nécessaires au transport des effets

militaires. Je vous prie de donner aussi des ordres à cet égard, et de croire aux sentimens d'estime et de considération avec lesquels je suis, etc. BONAPARTE.

Milan, le 26 floréal an 5 (15 mai 1797).

Au citoyen Faypoult, ministre de la république française à Gênes.

Je réponds à votre lettre du 21 floréal, citoyen ministre. Je pense comme vous que la chute entière de Venise amène celle de l'aristocratie de Gênes; mais il faut pour cela encore quinze jours, pour que les affaires de Venise soient bien complétement terminées.

Il est hors de doute qu'il faut laisser Gênes république indépendante; mais il n'est pas moins vrai qu'en réunissant à Gênes tous les fiefs impériaux, il faudrait chercher à avoir le golfe de la Spezzia pour la nouvelle république. Cette seconde pensée s'exécuterait naturellement lorsque le gouvernement aristocratique serait dissous et le corps de l'état en fusion : alors nous serions toujours sûrs d'avoir avec nous Gênes ou la Spezzia.

Je vous salue, et vous prie de m'écrire un peu plus souvent relativement à l'idée que vous avez.

BONAPARTE.

Montebello, le 2 prairial an 5 (21 mai 1797).

Au général Baraguay d'Hilliers.

Le citoyen Haller vous aura remis une lettre, dans laquelle je vous parlais de la nécessité de ne pas mé-

contenter le commerce de Venise, et de ne faire aucune démarche ostensible qui pût servir de prétexte aux puissances étrangères de réclamer contre vous. Il faut maintenir la police dans la ville, veiller à la sûreté de vos troupes et des positions que vous occupez, et ne vous mêler en aucune manière du gouvernement de la ville. La position actuelle de Venise est extrêmement critique. Je préfère que le gouvernement provisoire ou le citoyen Lallemant fassent les démarches ostensibles. Il est extrêmement nécessaire que vous paraissiez le moins possible. Procurez à la ville toutes les facilités qui seront en votre pouvoir, soit pour les subsistances, soit pour ce qui pourrait dépendre de vous; ne laissez cependant rien sortir, et ne souffrez pas qu'on touche à ce qui est dans l'arsenal ou dans les magasins d'armes.

Exigez que l'on rappelle le plus promptement possible l'escadre qui est à Corfou, et faites qu'on envoie les troupes italiennes qui sont à Venise, pour remplacer les Esclavons dans Corfou et les îles de l'Adriatique.

BONAPARTE.

Montebello, le 6 prairial an 5 (25 mai 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien, citoyen général, prendre les comesures et donner les ordres pour la réunion d'une colonne mobile, qui sera sous le commandement du général de brigade Lasnes, et qui sera composée de la treizième demi-brigade de ligne, de six pièces d'artillerie, savoir: deux pièces de 3, deux de 12, deux obusiers et cinq caissons d'infanterie; un caisson d'outils tranchans, douze cents haches, avec une compagnie de pionniers

Vous donnerez les ordres sur-le-champ, par un courrier extraordinaire, pour faire partir demain de Mantoue la quarante-neuvième demi-brigade.

Vous donnerez l'ordre à la onzième et à la neuvième demi-brigades d'infanterie légère de se rendre sur-le-champ à Mantoue pour y tenir garnison.

Le général de brigade Lasnes passera demain la revue, à huit heures du matin, de la treizième demi-brigade, de la partie de la vingt-deuxième qui est à Milan, de l'artillerie et des caissons. L'escadron du vingt-deuxième régiment de chasseurs qui est à Mantoue, et le neuvième qui est aussi dans cette ville, auront ordre de se rendre à Pizzighitone, où ils recevront de nouveaux ordres. Demain, après la revue, le général Lasnes viendra me rendre compte de la situation dans laquelle se trouve sa troupe.

Le huitième de dragons recevra l'ordre de se rendre à Milan, et laissera, en passant, 25 hommes de ceux qui sont le plus en état à Mantoue. BONAPARTE.

Montebello, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au général de division Gentili.

L'état-major a dû vous donner, citoyen général, des ordres pour vous rendre à Venise.

Le général Baraguay d'Hilliers mettra à votre disposition deux bataillons de la soixante-dix-neuvième demi-brigade, 50 canonniers, 4 pièces de campagne, un officier du génie et 150,000 cartouches.

Vous trouverez à Venise cinq frégates commandées par le citoyen Bourdet ; vous vous embarquerez avec votre troupe sur ces frégates et sur quelques autres bâtimens de transport, s'il est nécessaire ; et vous partirez le plus promptement et le plus secrètement possible, pour vous rendre à Corfou et vous emparer de tous les établissemens vénitiens au Levant.

Vous aurez soin de n'agir que comme auxiliaire de la république de Venise, et de concert avec les commissaires que le nouveau gouvernement aurait envoyés ; enfin, de faire l'impossible pour nous captiver les peuples, ayant besoin de vous maintenir le maître, afin que, quel que soit le parti que vous preniez pour ces îles, nous soyons dans le cas de l'exécuter.

Mon intention est également que l'on fasse partir de Venise avec vous deux ou trois frégates vénitiennes ou corvettes, avec six cents soldats italiens vénitiens : par ce moyen, votre petite escadre sera renforcée, et vous vous trouverez commander plus de deux mille hommes.

A Corfou ou en mer, vous vous emparerez, si cela est possible, de tous les vaisseaux de guerre vénitiens qui seraient encore incertains du parti qu'ils veulent prendre.

Vous écrirez, dès l'instant que vous serez arrivé à Corfou, à notre ambassadeur à Constantinople, Aubert-Dubayet ; vous lui ferez part de la situation des affaires en Italie avec Venise, et si vous vous trouviez avoir besoin de secours, n'importe de quelle espèce, vous vous adresseriez à lui. Si les habitans du pays étaient portés à l'in-

dépendance, vous flatteriez leur goût, et vous ne manqueriez pas, dans les différentes proclamations que vous ferez, de parler de la Grèce, d'Athènes et de Sparte.

Vous m'instruirez de tout ce que vous ferez et de la situation des choses. Je tiens, à Ancône, mille hommes prêts à partir dès l'instant que vous le croirez nécessaire et que les circonstances exigeront que vous soyez secondé. Vous correspondrez avec moi par Ancône, en adressant vos lettres au général commandant à Ancône, et par Venise.

Dès l'instant que l'escadre ne vous sera pas d'une indispensable nécessité, vous la renverrez à Venise.

Le citoyen Darbois, officier distingué, vous accompagnera dans cette mission; vous vous ferez accompagner également par cinq ou six officiers du département de Corse, qui sont accoutumés au manége des insulaires et à la langue du pays, et que vous pourrez même, dans l'occasion, mettre à la tête des colonnes mobiles du pays que vous jugerez à propos d'organiser, ou des troupes vénitiennes, que je suppose commandées par des officiers pusillanimes et peu accoutumés à la guerre.

Le citoyen Arnault, homme de lettres distingué, suivra l'expédition, avec les rations et le traitement de chef de brigade; il observera ces îles, tiendra avec moi une correspondance suivie de tout ce qu'il verra, vous aidera dans la confection des manifestes, et vous pourrez même, s'il en est nécessaire, le mettre à la tête de l'administration du pays.

BONAPARTE.

Montebello, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

A la municipalité de Venise.

Conformément à vos désirs, citoyen, j'ai ordonné aux municipalités de Padoue et de Trévise de laisser passer les vivres nécessaires à l'approvisionnement de la ville de Venise.

J'ai également ordonné l'expédition de différentes troupes, de Venise et d'Ancône, pour vos îles du Levant, afin de seconder les commissaires que vous y avez envoyés, et empêcher que les ennemis de leur patrie et de la liberté ne profitent des circonstances pour s'emparer des îles et les soumettre à l'esclavage de quelque puissance étrangère.

Je vous engage également à réunir tous vos efforts et à envoyer dans lesdites îles, indépendamment des troupes que vous y avez déjà, 7 ou 800 hommes avec quelques bâtimens armés.

Si vous avez besoin d'officiers français pour l'organisation de vos troupes, j'autorise le général Baraguay d'Hilliers à vous accorder tous ceux qui voudront prendre du service dans vos troupes.

Le traité qui a été conclu à Milan avec les députés du grand-conseil, peut être, en attendant, ratifié par la municipalité, et les articles secrets par un comité de trois membres. Dans toutes les circonstances, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous donner des preuves du désir que j'ai de voir se consolider votre liberté, et de voir la misérable Italie se placer enfin avec

gloire, libre et indépendante des étrangers, sur la scène du monde, et reprendre parmi les grandes nations le rang auquel l'appellent la nature, sa position et le destin.

BONAPARTE.

Montebello, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au général Baraguay d'Hilliers.

Mon intention, citoyen général, est, conformément à ce que vous aura mandé l'état-major, que les deux bataillons de la soixante-dix-neuvième, cinquante canonniers, quatre pièces d'artillerie de campagne que vous prendrez dans l'arsenal de Venise, et un officier du génie, se rendent à Corfou le plus tôt possible, sous les ordres du général Gentili. Vous vous concerterez avec le citoyen Lallemant pour faire sentir à la municipalité, que ce n'est qu'en conséquence de sa demande que je me suis déterminé à leur offrir les secours qui leur seraient nécessaires pour que les îles du Levant ne se détachent pas de la mère patrie.

Vous ferez sentir au gouvernement qu'il est indispensable qu'il fasse partir sur-le-champ leurs bâtimens armés qui peuvent être disponibles, avec des commissaires énergiques, et au moins 7 ou 800 hommes de leurs troupes vénitiennes italiennes.

Le général Gentili commandera le tout et agira de concert avec leurs commissaires.

Le citoyen Bourdet, qui doit être actuellement à Venise avec toute son escadre, commandera également la marine des deux républiques réunie; il amènera avec

lui toutes les frégates qu'il a sous ses ordres, s'il le juge nécessaire; je serais cependant fort aise qu'il laissât une des nôtres à Venise.

J'espère que, moyennant la promptitude que vous mettrez dans cette affaire, toute l'expédition sera partie trois jours au plus tard après la réception du présent ordre.

Si, par un cas imprévu, la flottille n'était pas encore arrivée à Venise, vous enverriez un courrier extraordinaire à Trieste et à Ancône, pour qu'elle s'y rendît sur-le-champ, et en attendant vous prépareriez toujours le tout. BONAPARTE.

Montebello, le 13 prairial an 5 (1er. juin 1797).

Au ministre de la marine.

Il existe, citoyen ministre, dans les chantiers de Venise cinq vaisseaux de 74, trois de 70, et un de 64.

Selon le rapport qu'on m'a fait, il faudrait deux ou trois mois de travaux pour terminer ces bâtimens.

Il y a outre cela, trois vaisseaux de 74 armés et équipés, qui étaient en mer lors de la révolution, et que j'ai eu beaucoup de peine à faire rentrer. J'ai ordonné qu'on mît à bord des troupes françaises, et qu'on y répartît le peu d'officiers de marine que nous avions sur les lacs et dans les différentes petites embarcations; je leur ai fait donner les noms suivans : *le Stengel*, le *Laharpe*, *le Beraud* et *le Robert*. J'ai fait nommer les deux frégates : *la Muiron*, *la Carrère*.

J'ai fait ramasser tous les bois, chanvres et cordages;

cela sera embarqué pour être, sous l'escorte des frégates et de différens vaisseaux de guerre, conduit à Toulon.

Je suis très-fâché de ne pas avoir ici le contre-amiral que je vous ai demandé, il y a plus de quinze jours. Si vous voulez que cette escadre puisse arriver à Toulon, et si vous voulez tirer profit des événemens de Venise, dépêchez-vous de nous envoyer en poste, au moins une soixantaine d'hommes; savoir, un contre-amiral pour Venise, un commandant d'armes pour Venise, un contre-amiral pour commander l'escadre, cinq ou six capitaines de vaisseau, dix-huit ou vingt officiers, soixante ou quatre-vingts contre-maîtres, chefs d'artillerie des vaisseaux, et autres officiers qui puissent surveiller, diriger les équipages italiens et nous assurer qu'au moins, au lieu d'aller à Toulon, l'équipage ne conduise pas l'escadre à Londres.

Cela joint aux matelots, aux troupes que j'y mettrai, pourra nous assurer de cette escadre. Si vous pouvez m'envoyer un millier de matelots, faites-le.

J'ai peur que les Anglais ne viennent nous bloquer, c'est pourquoi je désirerais que cinq ou six vaisseaux de ligne de Toulon vinssent à Venise : en répartissant alors également les équipages étrangers sur tous les vaisseaux, cette escadre pourrait monter à dix ou douze vaisseaux, et partir de Venise pour la destination que vous lui donneriez, sans être obligée d'aller à Toulon.

Je ferai donner ici à votre escadre des vivres, des objets de rechange et de l'argent pour autant de mois que vous voudrez.

Je le répète, je vous recommande surtout de m'en-

voyer en poste (je ferai payer ici les frais) la centaine d'hommes que je vous ai demandée, et qui, s'ils n'arrivent dans huit ou dix jours, me feront tout perdre. Envoyez aussi le chef des constructeurs de Toulon, et des constructeurs entendus, afin qu'ils voient ce qu'ils veulent faire des vaisseaux qui sont sur les chantiers.

Je n'ai pas avec moi un seul officier de marine qui soit entendu; tous les hommes qui sont sur les frégates ou sur les chaloupes canonnières sont incapables de faire un rapport.

J'ai nommé à la place d'ordonnateur de la marine de Venise le citoyen Riccord, ancien ordonnateur de Toulon, et je lui ai ordonné de correspondre avec vous.

L'ordonnateur de la marine à Toulon doit, à l'heure qu'il est, avoir touché le million que je vous ai annoncé: je vous en ai envoyé un autre à Paris en or et en argent, qui doit être arrivé. Envoyez-nous promptement des hommes.

BONAPARTE.

Montebello, le 16 prairial an 5 (4 juin 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous ordonnerez, citoyen général, que M. d'Entraigues soit logé dans le château d'une manière à ce qu'il puisse avoir avec lui sa femme, et qu'il ait les commodités que paraît nécessiter sa santé. Si le château n'offre point de ces commodités, il pourra choisir un logement en ville, où il sera mis sous bonne garde.

Vous lui enverrez tous ses papiers, hormis les trois ou quatre pièces qui sont relatives aux objets politiques.

Vous ordonnerez au médecin Moscati de lui donner ses soins.

BONAPARTE.

Montebello, le 17 prairial an 5 (5 juin 1797).

Au général Baraguay d'Hilliers.

D'après les explications que vous m'avez données, citoyen général, j'approuve le départ de deux vaisseaux de 64 pour l'expédition de Corfou ; mais j'exige absolument à bord de l'un pour commander, le citoyen Lallemant, et à bord de l'autre le citoyen Bourdet, qui fera les fonctions de contre-amiral.

Faites que sur ces deux vaisseaux la moitié des matelots soient français, et que la garnison soit française. Je ne vois aucune espèce de nécessité à faire marcher avec ces deux vaisseaux, comme vous vous le proposez, quatre ou cinq bâtimens armés par des Français ; je préférerais de bien s'assurer des deux vaisseaux de guerre, et de laisser monter les autres par des Vénitiens, en leur laissant arborer dessus leur pavillon.

Il doit y avoir un troisième bâtiment dans le port de Venise prêt à partir. Si vous pouviez y mettre la moitié de l'équipage, en Français, un bon commandant, et garnison française, il n'y aurait point d'inconvénient que ce bâtiment partît.

Ces deux, ou même ces trois bâtimens, si cela est possible, avec deux frégates, un des deux bricks que commande Bourdet, et plusieurs bricks vénitiens montés par des Vénitiens, seraient suffisans ; de sorte qu'il resterait à Venise la corvette *la Brune* et un des deux

bricks. Ces trois vaisseaux de guerre s'appelleront, le premier, *le Laharpe*, le deuxième, *le Stengel*, le troisième, *le Beraud*.

Ils pourront dès aujourd'hui être considérés comme faisant partie de la marine française. Faites-moi connaître dans quelle année les vaisseaux ont été construits, s'ils sont bons.

Comme je ne veux mettre aucun retard dans le départ du courrier, vous communiquerez cette lettre au citoyen Bourdet et au général Gentili.

BONAPARTE.

Montebello, le 17 prairial an 5 (5 juin 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien, citoyen général, donner les ordres au général Brune, qui commande le Padouan, de faire arrêter et traduire devant un conseil militaire, le citoyen Arnoult, commandant de la place de Padoue comme accusé :

1°. De s'être emparé des sels de la Chiuza et d'en avoir vendu à différens particuliers.

2°. D'avoir refusé de les remettre à la disposition des autorités du pays, conformément à mon ordre et à la réquisition qui lui en a été faite par des agens administratifs de l'armée.

3°. D'avoir manqué à l'ordonnateur en chef.

4°. D'avoir, sans ordre supérieur, ordonné la vente desdits sels, et par là déconcerté l'administration du pays, et fait le plus grand tort à la république.

Vous trouverez ci-joint les pièces relatives à ce fait.

BONAPARTE.

Montebello, le 18 prairial an 5 (6 juin 1797).

Au ministre de l'intérieur.

On m'assure que le célèbre manuscrit de Joseph de la Bibliothèque ambroisienne, qui a été envoyé de Milan à Paris, n'y est pas parvenu. Comme ce manuscrit est peut-être le seul sur papier papyrus, et qu'il est très-intéressant qu'il ne se perde pas, je vous prie de m'apprendre s'il est arrivé à la Bibliothèque nationale.

BONAPARTE.

Montebello, le 19 prairial an 5 (7 juin 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien faire interroger le comte d'Entraigues, et lui faire demander de qui est un mémoire intitulé : *Des intérêts de la Prusse dans la guerre actuelle.*

Où étaient tous les papiers sur la guerre de la Vendée ?

Comment un ministre de l'empereur de Russie se trouvait chargé de fomenter le guerre de la Vendée, et de faire des instructions pour les agens de Louis XVIII?

BONAPARTE.

Montebello, le 22 prairial au 5 (10 juin 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous donnerez l'ordre, général, que le citoyen Liotaud, entrepreneur des transports militaires, casa Coalli à Milan, soit arrêté; que le général Vignolles lui-même mette les scellés sur ses papiers, et qu'après il l'interroge pour savoir pourquoi des soldats français, débauchés de leurs corps et enrégimentés pour faire les brigands, s'adressent à lui, lui écrivent, et comment il les connaît.

Vous ferez également arrêter et mettre les scellés sur les papiers des personnes auxquelles les trois lettres ci-jointes étaient adressées : après quoi, et dans la journée de demain, le général Vignolles me fera un rapport sur cette affaire; il appellera, pour interroger, le général Lahoz et le comité militaire de Milan, si cela est nécessaire.

BONAPARTE.

Montebello, le 25 prairial an 5 (13 juin 1797).

Au chef de division commandant la marine française dans le golfe Adriatique.

Vous vous rendrez, citoyen général, dans le plus court délai, à Venise avec tous les officiers sous vos ordres.

L'ordonnateur Aubernon fera solder à vous et à chacun de vos officiers les frais de poste de Milan à Venise, conformément à ce qui est pratiqué pour les troupes de terre.

La marine de l'Adriatique se divise : 1°. dans les forces navales qui sont parties pour l'expédition du Levant ; 2°. dans les forces navales vénitiennes qui se trouvent à Corfou ; 3°. dans ce qui se trouve au port d'Ancône ; 4°. dans ce qui se trouve sur les chantiers ou dans la rade de Venise

Vous ferez partir un chef de division avec douze ou quinze officiers pour aller rejoindre les vaisseaux qui doivent être partis depuis plusieurs jours pour le Levant, et vous donnerez pour instructions à ce chef de division, dès l'instant qu'il aura rejoint notre escadre, qui va au Levant, de prendre le commandement du tout, et, dès l'instant qu'il aura rencontré les autres vaisseaux vénitiens qui sont à Corfou, de se concerter avec le général Gentili, pour s'assurer desdits vaisseaux, y mettre des officiers et une garnison française, et faire en sorte que ces vaisseaux ne puissent pas nous échapper.

Vous enverrez également un commissaire de la marine à Corfou, pour être attaché à l'arsenal de cette place.

Vous resterez à Venise afin d'y organiser la marine, et, dès l'instant que les matelots et autres officiers que que j'attends seront arrivés, pouvoir, s'il est nécessaire, vous rendre avec tous les vaisseaux qui seront prêts à Venise, et tous les moyens nécessaires, à Corfou, prendre le commandement de toute l'escadre.

Vous trouverez, dans l'instruction ci-jointe, la conduite que vous avez à tenir à Venise. BONAPARTE.

Montebello, le 25 prairial an 5 (13 juin 1797).

Au même.

Arrivé à Venise, citoyen général, vous vous concerterez avec le général de division Baraguay d'Hilliers, pour toutes les opérations que vous aurez à faire.

Le citoyen Riccard fait les fonctions d'ordonnateur; il connaît déjà les ressources qu'offre l'arsenal.

Vous vous présenterez, avec le général Baraguay d'Hilliers et le ministre de la république, au gouvernement provisoire de la république de Venise : vous lui direz que la conformité de principes qui existe aujourd'hui entre la république française et celle de Venise, et la protection immédiate que la république française accorde à celle de Venise, rendent nécessaire de mettre promptement les forces maritimes de la république de Venise sur un pied respectable, afin de pouvoir de concert se maintenir maîtres dans l'Adriatique et des îles du Levant; protéger le commerce des deux républiques, et que déjà, à cet effet, j'avais fait partir des troupes pour assurer la possession de Corfou à la république vénitienne; que désormais il était indispensable de travailler avec activité à mettre en bon état la marine vénitienne.

Vous vous emparerez, sous ce prétexte et dans cet esprit, de tout, tâchant cependant de vivre en bonne intelligence, et de faire passer, à notre service tous les marins et employés de la marine de la république

de Venise, en vous servant toujours du nom de marine vénitienne.

Les opérations que vous avez à faire, consistent : 1°. à armer le plus promptement possible tous les petits et les gros bâtimens qui en seront susceptibles, afin que, quand nous serons sûrs d'avoir Corfou, nous puissions les joindre avec la grande escadre.

2°. A prendre toutes les mesures pour faire passer à Toulon tous les approvisionnemeus qui peuvent être nécessaires à ce port.

Par un article secret, les Vénitiens doivent fournir à la république trois millions d'approvisionnemens pour la marine de Toulon ; mais mon intention est de m'emparer, pour la république, de tous les vaisseaux vénitiens et de tous les approvisionnemens possibles pour Toulon.

Il restera à savoir le parti que l'on devra prendre pour les vaisseaux qui sont sur le chantier.

Il est très-essentiel que les dépenses qui se feront à l'escadre qui est à Corfou, que celles qui se font à Ancône forment une même comptabilité avec celles qui se font à Venise.

Vous jouirez du même traitement qu'un contre-amiral, et vous correspondrez avec moi le plus souvent possible sur tous les objets de service qui regardent l'armement de l'Adriatique. BONAPARTE.

Montebello, le 25 prairial an 5 (13 juin 1797).

Au général Baraguay d'Hilliers.

Dix-huit officiers de marine se rendent en poste, demain, à Venise. J'ai donné au citoyen Perrée, chef de division, qui les commande, les ordres pour la destination de ces officiers : mon intention est qu'une partie parte de suite sur un bâtiment léger, et cherche à rejoindre notre escadre, afin de pouvoir concourir au succès, et de pouvoir se mettre sur les quatre bâtimens qui sont à Corfou, dès l'instant qu'ils seront en notre pouvoir.

Je vous prie de présenter le citoyen Roubaud, commissaire ordonnateur, et le citoyen Perrée, qui fait les fonctions de contre-amiral, au gouvernement provisoire ; vous lui direz que, dans la position actuelle des deux républiques, nos intérêts sont tellement liés, que nous devons désirer que notre marine prenne promptement une tournure redoutable, afin de se maintenir dans l'Adriatique, et pouvoir rester maîtres des îles et du continent de la Dalmatie, si l'empereur ou quelque autre puissance voulaient s'en emparer. Comme il faut que le grand provéditeur fasse les fonds, entretienne tous les hommes et fournisse les matelots, il faut dire et avoir toujours l'air de faire tout de concert avec et pour eux ; il faut les ménager et faire tout ce qui est possible pour qu'ils soient contens de nous.

Le général d'artillerie Sugny doit demander à son chef la poudre et les munitions dont il pourrait avoir besoin pour l'armement des îles.

Je ne tarderai point à me rendre moi-même à Venise.

BONAPARTE.

Montebello, le 24 prairial an 5 (14 juin 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien, citoyen général, mettre à l'ordre les dispositions suivantes :

Le général en chef voit avec indignation que le prêt des soldats et la paye des officiers est arriérée de deux mois.

ART. 1er. Il ordonne, en conséquence, aux généraux de division de prévenir les payeurs de leur division d'expédier sur-le-champ un exprès au payeur central Esteve, à Trévise, avec la demande des fonds qui sont nécessaires pour faire le prêt jusqu'au 10 messidor ;

La solde des chirurgiens de l'ambulance jusqu'au 10 messidor ;

La solde des charretiers jusqu'au 10 messidor ;

La solde de ce qui est dû aux régimens de cavalerie pour le fourrage des chevaux.

Chacune de ces sommes sera portée sur une colonne séparée.

2. Le général de division enverra une copie de cet état au général en chef.

3. Le citoyen Esteve, ou celui qui le remplace à Trévise, soldera ce que demandent les différens payeurs de division, vingt-quatre heures après la réception de la demande.

4. Le citoyen Haller, administrateur général des

finances, fera passer sur-le-champ à Trévise tout l'argent nécessaire pour que tous les officiers, chirurgiens, soldats et charretiers soient soldés jusqu'au 10 messidor. Il prendra des mesures telles pour que ladite somme soit entre les mains du payeur central à Trévise avant le 2 messidor, afin qu'avant le 5 les payeurs de division aient dans leurs caisses l'argent nécessaire pour solder ce qui est dû aux différentes divisions.

5. Les payeurs particuliers m'enverront directement une note de ce qu'ils ont donné à chaque demi-brigade, afin de m'assurer par moi-même qu'il n'y a aucune espèce d'abus.

6. L'administrateur général des finances, les payeurs des divisions, et le payeur de l'armée sont chacun, en ce qui le concerne, responsables de la stricte exécution du présent ordre.

BONAPARTE.

Montebello, le 25 prairial an 5 (13 juin 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien ordonner, citoyen général, au général Brune de faire écrire sur le drapeau de la dix-huitième demi-brigade de ligne, l'inscription suivante : *Brave dix-huitième ! je vous connais ; l'ennemi ne tiendra pas devant vous*, et sur celui de la vingt-cinquième : *La vingt-cinquième s'est couverte de gloire.*

BONAPARTE.

Montebello, le 26 prairial an 5 (14 juin 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien, citoyen général, donner ordre au général Dallemagne de se rendre à Ancône, pour remplacer le général Rey.

Vous ordonnerez au général Dallemagne de maintenir la tranquillité à Ancône, de ne se mêler d'aucune affaire politique, et de ne pas souffrir qu'il soit fait aucune injure ou outrage aux statues du pape, et aux ministres de ce prince, avec lequel nous sommes en paix.

Vous rappellerez le général Rey, qui se rendra au quartier-général dès l'instant que le général Dallemagne l'aura remplacé.

Vous motiverez le rappel du général Rey sur ce qu'en se mêlant des affaires politiques, il a contrarié les dispositions générales, et sur ce que la cour de Rome a, en conséquence, porté des plaintes sur sa conduite.

BONAPARTE.

Montebello, le 25 prairial an 5 (15 juin 1797).

Au comité central de Boulogne.

J'apprends avec peine, citoyens, qu'il y a des troubles dans la ville de Boulogne ; la garde nationale y est cependant organisée : pourquoi ne vous en servez-vous pas pour dissiper tous les rassemblemens, pour protéger les citoyens tranquilles, et faire respecter les lois que vous-mêmes vous êtes données ?

Je donne des ordres au général Balland pour qu'il vous aide à maintenir le calme et à faire respecter les propriétés et les lois. BONAPARTE.

Montebello, le 28 prairial an 5 (16 juin 1797).

Au chef de l'état-major.

Les rapports que vous m'avez faits, citoyen général, sur les désordres, les assassinats et l'anarchie qui régnent dans la terre-ferme vénitienne, me déterminent à prendre une mesure générale et à donner sur-le-champ une organisation à ces pays, qui régularise l'administration, assure le cours de la justice, et aux habitans la jouissance de leurs propriétés et la sûreté de leurs personnes.

En conséquence, vous voudrez bien ordonner :

ART. 1er. Le Brescian s'étendra jusqu'au Mincio.

2. Le Veronais commencera au Mincio et comprendra le pays de Cologne.

3. Le Vicentin et le Bassanèse seront réunis dans un seul arrondissement.

4. Le Padouan et la Polesine de Rovigo, d'Adria, jusqu'au Pô, non compris ce qui appartient au Ferrarais, formeront un seul arrondissement.

5. Le Feltrin, le pays de Cadore, le Bellunèse formeront un seul arrondissement.

6. Le Trévisan, hormis le district de Mestre, formera un arrondissement avec le Coneglianèse.

7. Le Frioul, y compris Monte-Falcione, formera un arrondissement.

8. Chaque arrondissement sera administré par un gouvernement central composé de vingt-trois membres : chaque commune aura une municipalité plus ou moins nombreuse selon sa population.

9. Le gouvernement central sera composé de personnes choisies dans tout l'arrondissement par le général de division qui y commande.

10. Chaque gouvernement central fera un réglement sur la manière dont la justice doit être administrée, désignera le nombre des tribunaux, et choisira les juges qui doivent les composer. BONAPARTE.

Montebello, le 4 messidor an 5 (22 juin 1797).

Au contre-amiral Brueys en rade à Toulon.

Vous devez avoir reçu à cette heure, citoyen général, les ordres du ministre de la marine, pour vous rendre dans l'Adriatique.

Je pense qu'il est nécessaire que vous touchiez à Corfou, où vous trouverez six vaisseaux de guerre vénitiens, montés par les officiers que vous nous aurez envoyés. Je vous prie de me faire connaître le moment de votre départ, et de m'envoyer des courriers de tous les endroits où vous vous trouverez à portée, et qui pourraient faire connaître le temps à peu près où vous vous trouverez dans l'Adriatique.

Dès l'instant où vous serez arrivé à Corfou, je vous

prie de m'en faire prévenir par un aviso, qui pourrait aborder à Ancône, et le général qui y commande m'enverrait un courrier.

Si vous aviez nouvelle que l'escadre anglaise eût l'intention de venir en force dans l'Adriatique, il serait nécessaire que j'en fusse instruit, afin de fortifier la garnison de Corfou, qui est dans ce moment-ci de quinze cents hommes. Vous pourriez alors envoyer à Ancône quelques bâtimens légers d'escorte, avec un bon officier pour commander tout le convoi portant les nouvelles troupes que j'enverrais à Corfou.

BONAPARTE.

Montebello, le 4 messidor an 5 (22 juin 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien, citoyen général, traduire devant le conseil militaire de sa division le citoyen Hibert, capitaine de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade, pour avoir marché à la tête d'un rassemblement armé, composé partie de Français tirés des dépôts, partie d'Italiens, à l'instigation de plusieurs étrangers soi-disant patriotes, ayant à cet effet surpris un ordre à l'adjudant-général de la division de la Lombardie : le but de ce rassemblement étant de troubler l'harmonie existante entre la république française et celle de Gênes, et comme tel, étant coupable d'un délit d'autant plus grand, que les conséquences pouvaient en être plus funestes :

L'effet de ce rassemblement ayant été de faire périr

trois ou quatre soldats français qui croyaient servir leur patrie en marchant sous les ordres du citoyen Hibert ;

L'effet de ce rassemblement ayant encore été 1°. de troubler la tranquillité du peuple de Pieve ; 2°. d'accoutumer les Italiens à verser le sang français sans scrupule et sans crainte : ce qui, par la suite, pourrait avoir des conséquences plus considérables encore.

BONAPARTE.

Montebello, le 8 messidor an 5 (26 juin 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien, citoyen général, vous faire remettre, par le chef de brigade Landrieux, les lettres interceptées sur un courrier que M. d'Entraigues envoyait, dont une était adressée au représentant du peuple, Boissy d'Anglas, et que lui a remise l'administration de la police de la Lombardie.

Vous voudrez bien lui donner en outre l'ordre de se rendre en prison pour ne m'avoir pas fait passer sur-le-champ ces papiers, qu'il a depuis deux jours.

BONAPARTE.

Montebello, le 15 messidor an 5 (3 juillet 1797).

A M. Battaglia, ancien provéditeur de la république de Venise.

J'ai reçu avec le plus grand plaisir, monsieur, la dernière lettre que vous vous êtes donné la peine de

m'écrire de Venise. Lorsque j'ai vu votre nom à une infâme proclamation qui a paru dans le temps, j'ai reconnu que ce ne pouvait être que l'œuvre de vos ennemis et des méchans. La loyauté de votre caractère, la pureté de vos intentions, la véritable philosophie que j'ai reconnue en vous pendant tout le temps que vous avez été chargé du pouvoir suprême sur une partie de vos compatriotes, vous ont captivé mon estime : si elle peut vous dédommager des maux de toute espèce que vous avez endurés pendant ce dernier temps, je me trouverai heureux.

Comptez, monsieur, que dans toutes les circonstances je saisirai l'occasion de pouvoir faire quelque chose qui vous soit agréable. Pourquoi, au lieu de M. Pezaro, ne me fûtes-vous pas envoyé à Goritzia? La force des raisons et des choses que vous auriez entendues, vous eût mis à même de triompher dès-lors de la ridicule oligarchie qui a voulu se naufrager jusqu'au port.

Oui, monsieur, je me plais à le dire, quatre ou cinq cents Français qui ont été assassinés à Verone vivraient encore, et l'oligarchie de Venise, désormais trop en dissonance avec les lumières et le nouveau système de toute l'Europe, aurait dû céder à un gouvernement plus sage ; elle aurait au moins fini sans se rendre coupable d'un crime dont les historiens français ne pourront trouver le semblable sans être obligés de remonter à plusieurs siècles.

Je vous ai connu dans un temps où je prévoyais peu ce qui devait arriver, et je vous ai vu dès-lors ennemi de la tyrannie et désirant la véritable liberté de votre patrie.

Je vous prie, monsieur, de croire aux sentimens, etc.

BONAPARTE.

Montebello, le 16 messidor an 5 (4 juillet 1797).

A la municipalité provisoire de Venise.

L'embargo qui a été mis sur les vaisseaux existans dans le port de Venise, n'a eu d'autre but que de maintenir le plus possible l'expédition du Levant.

Vous pourrez donc, à dater du 26 prairial, rouvrir votre port comme avant la révolution; mais il est indispensable que vous preniez les mesures nécessaires pour que les vaisseaux appartenant à une puissance ennemie de la république soient arrêtés.

Prenez des mesures pour que toutes les richesses qui, de tous les points de l'Italie ont été envoyées à Venise, n'en sortent pas, afin que vous puissiez, dans toutes les circonstances de votre révolution, avoir des garans pour subvenir aux dépenses publiques. BONAPARTE.

Montebello, le 18 messidor an 5 (6 juillet 1797).

Au citoyen Antonio Garruchio, astronome à Verone.

J'ai donné l'ordre, citoyen, au citoyen Haller de vous a re rembourser la somme de 4000 francs, pour vous indemniser des pertes que vous avez faites pendant les malheureux événemens de Verone. Je lui ai ordonné de prendre des mesures pour faire augmenter de 10,000 liv., le fonds de la société italienne de Verone, légué par le

célèbre Loerga. Nous sommes redevables à cette société de plusieurs mémoires utiles sur les sciences exactes.

Vous ne devez avoir aucune espèce d'inquiétude pour la société italienne, et je vous prie de me faire connaître tout ce qu'il y aurait moyen de faire pour améliorer son organisation, et pour la rendre plus utile aux progrès des connaissances humaines.

Croyez, je vous prie, au désir que j'ai de faire quelque chose qui soit avantageux à votre société.

BONAPARTE.

Montebello, le 18 messidor an 5 (6 juillet 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien donner l'ordre au général de brigade Dufresse de restituer sur-le-champ tout ce que sa femme a pris, à Mestre, aux différens propriétaires, et entre autres les voitures de la maison où l'a logée le citoyen Erizzo.

BONAPARTE.

Milan, le 21 messidor an 5 (9 juillet 1797).

A M. le marquis de Saint-Marsan.

Je reçois, monsieur le marquis, la lettre que vous avez bien voulu me remettre, de M. Priscia, ministre de S. M. le roi de Sardaigne. Je donne ordre au général de division Sauret et au général qui commande Coni, de laiser entrer dans les citadelles de Tortone, d'Alexandrie, de Cherasco, Ceva, Coni, l'officier du

génie ou d'artillerie que S. M. voudra bien nommer pour visiter lui-même les travaux que M. Priocca suppose que l'on fait dans ces forts, et qui, à ce qu'il me paraît, font naître quelques inquiétudes.

Les officiers que S. M. enverra la convaincront que je n'ai fait faire à aucun des postes du Piémont aucune espèce de travail, qu'il est impossible d'être plus satisfait que nous le sommes, de la conduite du cabinet de S. M. envers la république française; que non-seulement on ne doit avoir aucune espèce d'inquiétude de notre côté, mais qu'encore je ferai tout ce que S. M. peut désirer pour la rassurer et pour contribuer à la tranquillité d'une cour qui, depuis quelques mois, nous a donné de véritables marques de ses bons sentimens à notre égard.

Je n'ai point envoyé de troupes lombardes en Piémont, et mon intention n'a jamais été d'en envoyer. Il est vrai que mon projet serait de faire passer un bataillon polonais à Coni, afin de pouvoir réunir à l'armée la quarante-cinquième demi-brigade; mais si S. M. témoigne le moindre désir que cela ne se fasse pas, et même, si elle est mécontente de quelques officiers généraux employés dans ses états, je m'empresserai de les changer sur-le-champ.

Sachant que M. Ranza cherchait, par des écrits incendiaires, à prêcher l'insurrection dans les états de S. M., je l'ai fait arrêter et conduire à la citadelle de Milan.

Je vous prie, M. le marquis, avant de quitter Milan, de me faire connaître ce qu'il serait possible que je fisse

pour témoigner à S. M. les sentimens d'amitié qu'a pour elle la république française, et le désir que j'ai de lui être agréable et de contribuer à sa prospérité et à son bonheur particulier.

Je vous prie, M. le marquis, de croire à l'estime, etc.

BONAPARTE.

Milan, le 23 messidor an 5 (11 juillet 1797).

A son altesse royale le duc de Parme.

Depuis que la république française a conclu la paix avec votre A. R., j'ai saisi toutes les occasions qui se sont offertes, pour prouver à votre A. R. le désir que j'ai de lui être utile. J'ai donc été très-surpris de voir dans une note qu'a remise M. del Campo au directoire exécutif de la république française, des plaintes que votre A. R. porte sur je ne sais quel projet extravagant dont elle pense que le directoire exécutif de la république française est occupé.

Il paraît, par la note de M. del Campo, que c'est M. le comte de Paliti qui a imaginé, probablement pour se faire valoir, ce beau projet. Je prie donc votre A. R. de vouloir bien rappeler M. le comte de Paliti, ne voulant pas avoir auprès de moi un intrigant qui fait mauvais usage de la confiance que vous avez en lui.

Je vous prie, au reste, de croire aux sentimens d'estime et à la considération distinguée avec laquelle, etc.

BONAPARTE.

Milan, le 29 messidor an 5 (17 juillet 1797).

Au chef de l'état-major.

Le commandant de la Lombardie doit agir dans la Lombardie et à Milan, comme s'il n'y avait à Milan que 2 ou 300 hommes pour garder la citadelle; car il est possible que, d'un instant à l'autre, il se trouve effectivement réduit à ces seules troupes pour garder cette citadelle : dès lors, toutes les gardes à Milan, même les gardes de nos établissemens, même celles des spectacles, doivent être de la garde nationale.

Il est également inutile que la police envoie tous les jours un rapport au commandant de la place; elle sera seulement tenue de lui donner des renseignemens toutes les fois qu'il lui en demandera.

La demande qu'a faite l'adjudant-général de la légion lombarde, des registres du commandant de la place, n'est pas fondée; il doit faire ses registres à part. J'approuve fort que le commandant de la Lombardie ait des agens secrets qui l'instruisent de tout ce qui se passe à Milan et dans les autres places de la Lombardie; mais cette police doit être secrète, et n'avoir pour but que de connaître ce qui se tramerait. BONAPARTE.

Milan, le 29 messidor an 5 (17 juillet 1797).

Au ministre de la marine.

Venise, qui fournit de grands avantages à la marine, réclame de vous, citoyen ministre, douze ou quinze

permissions qui mettent les bâtimens les plus riches à l'abri des Algériens : ces corsaires lui ont déclaré la guerre depuis environ trois mois, ce qui ruine entièrement son commerce. Si vous pouvez prendre en considération cet objet, il sera très-avantageux pour indemniser ce pays des pertes qu'il fait tous les jours.

BONAPARTE.

Milan, le 25 messidor an 5 (13 juillet 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien, citoyen général, prendre des mesures pour qu'aucune gazette tendant à porter le découragement dans l'armée, à exciter les soldats à la désertion et à diminuer l'énergie pour la cause de la liberté, ne s'introduise dans l'armée. BONAPARTE.

Milan, le 29 messidor an 5 (17 juillet 1797).

Au chef de l'état-major.

Je vous prie, citoyen général, d'envoyer sur-le-champ un courrier au général Augereau pour lui dire que, ne pouvant pas encore de quelques jours me rendre à Verone, je désire qu'il vienne le plus tôt possible à Milan ; vous le préviendrez que mon appartement d'en-bas étant vide, il peut y descendre.

Vous accorderez une permission de deux mois au général Mireur, qui me l'a demandée pour terminer des affaires de famille.

Vous écrirez au général Beillard que, dès l'instant que le général Joubert sera de retour du congé qu'il a demandé, je lui accorderai la permission d'aller à Rome.

Vous donnerez l'ordre au général Dessolles de partir demain pour rejoindre sa division.

Vous ordonnerez au général de brigade Leclerc de partir demain pour se rendre à Monza, où il prendra le commandement de la onzième et de la douzième d'infanterie légère.

Vous écrirez au général de brigade Dupuy, qu'étant instruit par le général Brune qu'il a pris connaissance de l'affaire dont il m'a porté des plaintes, je pense que le général Brune y aura mis ordre : ou, dans le cas contraire, j'attendrai le rapport que me fera ce général, pour prendre les mesures que je croirai nécessaires.

BONAPARTE.

Milan, le 4 thermidor an 5 (22 juillet 1797).

Au chef de l'état-major.

J'ai vu avec la plus grande peine que les Autrichiens se soient renforcés sur l'Isonzo, et qu'ils aient placé des vedettes comme si nous étions en guerre.

Je vous prie d'écrire sur-le-champ au général ennemi qui vous est opposé, pour lui faire connaître votre surprise sur ce changement de manière d'être ; et si, lorsque votre lettre arrivera, ce commandant ne fait pas rétablir les choses comme elles étaient, c'est-à-dire, six hommes à Cervignano, vous placerez une demi-

brigage, deux escadrons de cavalerie et deux pièces d'artillerie légère à Roncano, que je crois être du territoire vénitien ; mais si Roncano était un village autrichien, vous placeriez ces troupes dans un village vénitien, de manière que les troupes qui sont à Cervignano et sur toute la gauche de l'Isonzo, pussent être coupées au moment où elles feraient un mouvement, ou quelque chose qui fût contraire.

Vous ferez ramasser tous les bateaux que vous pourrez trouver pour jeter un pont sur l'Isonzo, du côté de San-Pietro, de manière cependant que vous vous trouviez toujours sur le territoire vénitien. Vous ferez faire à ce pont deux bonnes têtes de pont ; vous tiendrez des postes les plus près possible de Gradisca, en vous tenant cependant sur le territoire vénitien.

Vous me ferez connaître les travaux que l'ennemi ferait ou aurait fait faire au château de Goritzia, à la Chiuza di Pluze ; vous ferez reconnaître le chemin depuis la frontière vénitienne au-delà de Puffero, jusqu'a Caporetto, et vous vous assurerez qu'ils n'ont fait aucune espèce de retranchement dans toute cette partie.

J'ai fait passer à la division du général Victor la cinquante-huitième demi-brigade, qui est forte de 2500 hommes, et au moindre mouvement je vous ferai passer la division de cavalerie du général Dugua.

Assurez-vous que votre artillerie est bien approvisionnée et en état d'entrer en campagne.

Rendez-vous vous-même à Palma-Nova ; visitez avec le plus grand soin les travaux de la place, les approvionnemens d'infanterie ; donnez ordre que l'on re-

double d'ardeur aux travaux, et que l'on n'oublie rien pour rendre cette place respectable. Envoyez des espions dans la Carniole et dans la Carinthie, et instruisez-moi dans le plus grand détail des positions qu'occupe l'ennemi, de ses forces, et des points qu'il fait retrancher.

Le général Berthier écrira également au général Victor pour qu'il presse les travaux d'Ozopo ; pour qu'il envoie des espions, afin de s'assurer si les ennemis ont fait des travaux à Clagenfurth, s'ils en ont fait à Tarvis et enfin s'ils en ont fait aux différentes têtes du pont de la Dresse.

Vous donnerez l'ordre également au citoyen Andréossi pour qu'il envoie des officiers, afin de construire le pont sur l'Isonzo d'une manière solide, et qu'il puisse nous servir, quelque temps qu'il fasse.

Vous donnerez l'ordre au général Masséna et au général Miollis, pour que l'un et l'autre prennent des mesures pour raccommoder les chemins depuis Mantoue jusqu'à Padoue.

Vous donnerez les ordres pour qu'on recommence les travaux des places de Porto-Legnago et de Peschiera, et au commandant du génie pour continuer et redoubler avec la plus grande activité les travaux de celles d'Ozopo et de Palma-Nova. BONAPARTE.

Milan, le 4 thermidor an 5 (22 juillet 1797).

A monsieur Damian Priocca, ministre de S. M. le roi de Sardaigne.

Je ne vois aucun inconvénient, monsieur, à ce que vous fassiez passer sur la ligne de démarcation les troupes que vous jugerez nécessaires pour maintenir le bon ordre et la tranquillité dans les états de S. M.

J'ai donné les ordres les plus positifs pour que nos garnisons des différentes villes qui sont dans nos mains ne se mêlent en aucune manière des affaires intérieures.

Ne doutez pas, monsieur, de la part que je prendrai toujours à ce qui pourra être agréable à S. M., et du désir que j'ai de faire quelque chose qui puisse contribuer à la tranquillité de ses états.

Monsieur Borghèse m'a parlé du désir qu'avait S. M. de pouvoir faire quelques achats de blé dans les états occupés par les troupes françaises, je m'y prêterai avec plaisir.

BONAPARTE.

Milan, le 5 thermidor an 5 (23 juillet 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien, citoyen général, prévenir les généraux Masséna, Joubert et Augereau, que mon intention est qu'il soit levé un bataillon de 500 hommes dans chacun des arrondissemens de Padoue, Vicence et Verone; chaque bataillon sera commandé par un chef de bataillon et un adjudant-major français, un

major du pays ; la moitié des officiers, français, ainsi que le tiers des sous-officiers.

Ils seront habillés en vert, en patalon et veste seulement ; ils auront le collet, les paremens blancs ; les officiers auront les épaulettes d'argent.

Ces corps seront habillés, équipés, formés, soldés par les différens gouvernemens centraux : ils porteront le nom de bataillon italien de Padoue, de Vicence, de Vérone.

Ils seront divisés en cinq compagnies, dont une de grenadiers. Si les habitans ont des fusils, ils seront armés avec ces fusils, sans que je donne ordre au général Miollis que sur votre récépissé il soit délivré un nombre suffisant de fusils autrichiens, que les gouvernemens centraux feront alléger, comme ont fait les Lombards.

L'intention du général en chef est d'attacher ces bataillons à ses différentes divisions, pour servir aux différentes escortes, pouvoir les opposer aux paysans et avoir avec nous, en cas que nous allions en Allemagne, des ôtages qui nous assurent d'autant de la fidélité des pays vénitiens.

Vous recommanderez expressément à ces différens généraux de ne se mêler que secrètement de l'organisation et de la levée de ces bataillons, mais de laisser faire toutes les démarches publiques et ostensibles aux gouvernemens centraux.

Lesdits généraux de division autoriseront les gouvernemens centraux à faire quelques aliénations de biens

nationaux, afin de pouvoir subvenir à l'organisation et à l'entretien desdits bataillons.

D'ici à huit jours, et lorsque ces trois bataillons seront en organisation, vous donnerez les mêmes ordres aux généraux Serrurier et Bernadotte ; mais, comme les pays qu'ils occupent sont moins populeux et moins portés, à ce qu'il paraît, pour la liberté, il faut s'assurer que ces trois premiers bataillons prendront bien.

BONAPARTE.

Milan, le 8 thermidor an 5 (26 juillet 1797).

Aux inspecteurs du conservatoire de musique à Paris.

J'ai reçu, citoyens, votre lettre du 16 messidor, avec le mémoire qui y était joint. On s'occupe, dans ce moment-ci, dans les différentes villes d'Italie, à faire copier et mettre en état toute la musique que vous demandez.

Croyez, je vous prie, que je mettrai le plus grand soin à ce que vos intentions soient remplies et à enrichir le conservatoire de ce qui pourrait lui manquer.

De tous les beaux arts, la musique est celui qui a le plus d'influence sur les passions, celui que le législateur doit le plus encourager. Un morceau de musique morale, et fait de main de maître, touche immanquablement le sentiment, et a beaucoup plus d'influence qu'un bon ouvrage de morale, qui convainc la raison sans influer sur nos habitudes.

BONAPARTE.

Milan, le 8 thermidor an 5 (26 juillet 1797).

Au général Joubert.

Dans la position des négociations avec les Autrichiens, ce serait un très-mauvais effet de faire juger par un conseil militaire des gens accusés d'avoir eu quelques intelligences avec eux. Je préfère que vous fassiez passer à Mantoue les trois hommes que vous avez arrêtés, où le général Miollis les tiendra en arrestation jusqu'à nouvel ordre.

Quant aux sept communes, je ne suis point du tout content de ce que le général Belliard, après y avoir été, s'en est retourné aussi promptement : la raison des subsistances n'en peut pas être une : nous avons bien vécu sur le sommet des Alpes! On pouvait donc laisser dans ces villages, pendant quelques jours, des troupes pour les contenir et les plier.

Prenez toutes les mesures nécessaires pour faire désarmer toutes les sept communes ; faites brûler les maisons des quatre principaux chefs, entre autres celle de ce prêtre dont vous me parlez ; prenez vingt-cinq ôtages parmi ceux qui ont le plus de crédit, et faites-les conduire à Mantoue ; mettez dans le gouvernement les patriotes qu'ils ont chassés.

Après que tout cela sera fait, exigez de l'évêque de Vicence qu'il envoie des missionnaires dans ce pays-là pour leur prêcher tranquillité, obéissance, sous peine de l'enfer. A cet effet, faites venir chez vous les missionnaires, en donnant à chacun quinze louis pour leurs

frais de route, en disant qu'au retour vous leur en donnerez autant.

Faites en sorte qu'il ne reste des armes dans aucune ville du Vicentin, pas même à Vicence. Vous savez que, dans l'ordre général du désarmement, il avait été dit que vous enverriez toutes les armes à Porto-Legnago.

BONAPARTE.

Milan, le 14 thermidor an 5 (1er. août 1797).

Au général Joubert.

Il y a à Vicence, citoyen général, la veuve Brissac, fille du respectable Mancini-Nivernais : elle est hors de France depuis 1787. Je ne vois point d'inconvénient à ce que vous lui donniez un passe-port pour se rendre au quartier-général, comme je lui en ferai donner un pour se rendre en France; je vous prie même, si l'occasion s'en présentait naturellement, de lui faire des honnêtetés. Son père, que vous connaissez peut-être de réputation, est un littérateur célèbre.

L'adresse de votre division a été goûtée à Paris.

Hoche n'ayant pas l'âge, le général Scherer a été nommé ministre de la guerre.

On est toujours à Paris aussi agité : les messieurs sont divisés entre eux.

L'armée de Sambre-et-Meuse se prononce avec la plus grande vigueur.

Le général Desaix est ici depuis plusieurs jours : il m'assure que l'armée du Rhin partage les mêmes sentimens que l'armée d'Italie.

Le général Serrurier vient d'arriver. Il est indigné du royalisme qui agite l'intérieur. BONAPARTE.

Milan, le 12 thermidor an 5 (30 juillet 1797).

Au chef des Mainottes.

Le conseil de la république française à Trieste m'a instruit de l'attention qu'avait eue votre seigneurerie de m'envoyer une députation pour me faire connaître le désir qu'elle avait de voir dans son port des bâtimens français, et d'être de quelque utilité aux braves soldats français de l'armée d'Italie.

Les Français estiment le petit, mais brave peuple Mainotte qui, seul de l'ancienne Grèce, a su conserver sa liberté. Dans toutes les circonstances qui pourront se présenter, ils lui donneront toujours des marques de leur protection et prendront un soin particulier de favoriser ses bâtimens et tous ses citoyens.

Je prie votre seigneurerie, d'accueillir favorablement les porteurs de cette présente, qui ont le plus grand désir de voir de plus près les dignes descendans de Sparte, auxquels il n'a manqué pour être aussi renommés que leurs ancêtres, que de se trouver sur un plus vaste théâtre.

La première fois que quelqu'un des parens de votre seigneurerie auront occasion de venir en Italie, je la prie de vouloir bien me les adresser. J'aurai un vrai plaisir à leur donner des marques de l'estime que j'ai pour votre personne et vos compatriotes. BONAPARTE.

Milan, le 16 thermidor an 5 (3 août 1797).

Note remise au ministre de Sa Sainteté.

Lors du traité de Tolentino, messieurs le plénipotentiaires de Sa Sainteté et les plénipotentiaires français entrevirent le moment où il serait possible de rapprocher le saint-siège de la France, et où le pape et le gouvernement français pourraient employer réciproquement leur prépondérance pour consolider la tranquillité intérieure des deux états et concourir à leur satisfaction commune.

Le moment actuel est l'instant propice pour commencer à mettre en exécution ce grand œuvre, où la sagesse, la politique et la vraie religion doivent jouer un grand rôle.

Le gouvernement français vient de permettre de rouvrir les églises du culte catholique apostolique et romain, et d'accorder à cette religion tolérance et protection.

Ou les prêtres profiteront de ce premier acte du gouvernement français dans le véritable esprit de l'Evangile, en concourant à la tranquillité publique et en prêchant les véritables maximes de charité, qui sont le fondement de la religion de l'Evangile : alors je ne mets plus en doute qu'ils n'obtiennent une protection plus spéciale, et que ce ne soit un heureux commencement vers le but tant désiré.

Ou si les prêtres se conduisent d'une manière tout opposée, ils seront de nouveau persécutés et chassés.

Le pape, comme chef des fidèles et centre commun de la loi, peut avoir une grande influence sur la conduite que tiendront les prêtres. Il pensera peut-être qu'il est digne de sa sagesse, de la plus sainte des religions, de faire une bulle ou mandement qui ordonne aux prêtres obéissance au gouvernement, et de faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour consolider la constitution établie. Si cette bulle est conçue dans des termes précis et convenables au grand but qu'elle peut produire, elle sera un grand acheminement vers le bien et extrêmement avantageuse à la prospérité de la religion.

Après cette première opération, il serait utile de connaître les mesures qui pourraient être prises pour réconcilier les prêtres constitutionnels avec les prêtres non constitutionnels ; enfin les mesures que pourrait proposer la cour de Rome pour lever tous les obstacles et pour ramener aux principes de religion la majorité du peuple français. Je prie M. le ministre de Sa Sainteté de vouloir bien communiquer ces idées au pape, et de me faire connaître le plus tôt possible sa réponse.

Le désir d'être utile à la religion est un des principaux motifs qui m'ont dicté la présente note.

La théologie simple et pure de l'Evangile ; la sagesse, la politique et l'expérience du pape, peuvent, s'ils sont exclusivement écoutés, avoir des résultats heureux pour la chrétienté et la gloire personnelle de Sa Sainteté, qui connaît les sentimens particuliers d'affection que je lui ai voués. BONAPARTE.

Milan, le 17 thermidor an 5 (4 août 1797).

Au contre-amiral Brueys.

Je crois essentiel, citoyen général, que vous vous rendiez le plus tôt possible à Venise, en laissant à Corfou le vaisseau vénitien que vous y prendrez à votre retour.

Vous trouverez à Venise des habillemens pour 2000 matelots et 700 hommes d'infanterie, vos vivres pour deux mois, et 500,000 fr. pour payer vos matelots.

Pendant ce temps-là, vous laisserez une instruction à l'officier que vous laisserez à Corfou, pour qu'il complette les équipages des vaisseaux vénitiens, et qu'on les mette dans le meilleur état pour leur retour.

Votre présence à Venise vous mettra à même de prendre vos vivres et les hommes dont vous avez besoin pour armer les vaisseaux vénitiens.

Vous vous mettrez à même de pouvoir cacher pendant près de deux mois l'intention où nous sommes d'enlever tous les vaisseaux vénitiens, et pendant cet intervalle les cinq vaisseaux qui sont sur le chantier se trouveront à peu près terminés.

La présence de votre escadre à Venise ne fera qu'un bon effet aux négociations qui sont entamées dans ce moment-ci avec l'empereur, qui devant être nécessairement terminées dans un mois, nous mettront à même de nous être extrêmement utiles dans les opérations de la campagne, si elle devait avoir lieu.

Avant de partir de Corfou, vous devez dire à tous

les officiers, gouverneurs et agens vénitiens, que votre intention est de réunir les forces vénitiennes avec l'escadre française pour reconquérir la Dalmatie, et que vous vous rendrez en conséquence à Venise pour y prendre des troupes.

Quand vous arriverez à Venise, vous y verrez le général Baraguay d'Hilliers; vous vous présenterez au gouvernement central de cetre république, et sans prononcer proprement le nom de Dalmatie, vous leur direz qu'il est important de réunir les forces navales françaises et vénitiennes, pour vous mettre à même de remplir une grande mission dont vous devez recevoir les dernières instructions de moi, et vous laisserez entrévoir que cette mission est l'expédition de la Dalmatie.

Lorsque vous serez arrivé à Venise, si mes occupations me le permettent, je my transporterai: nous aurons de toute manière l'occasion de nous y voir et d'y conférer sur nos opérations ultérieures.

Je vous prie de croire au désir que j'ai de renouveler votre connaissance, et de vous donner des preuves de l'estime et de la considération que je vous ai vouées.

P. S. On charge, à Venise, deux bâtimens d'objets de marine de toute espèce, vous pourrez les escorter en France avec votre escadre.

Milan, le 20 thermidor an 5 (7 août 1797).

A. S. A. R. le duc de Parme.

On cherche à donner des inquiétudes à V. A. R. On suppose des sujets de brouillerie entre elle et la république française.

Je me fais un devoir d'assurer V. A. R. que le directoire exécutif de la république française, n'ayant qu'à se louer de la conduite de V. A. R. pendant toute la guerre d'Italie, saisira toutes les occasions de témoigner à V. A. R. les sentimens qu'il doit à ses bons procédés : en mon particulier ayant été le témoin de l'accueil et des bons soins que S. A. R. a toujours eus pour nos frères d'armes, je serai toujours flatté de pouvoir faire quelque chose qui lui soit agréable. A ce sentiment de reconnaissance doit se joindre un sentiment d'estime : j'ai vu les états de V. A. R., et je me suis dit qu'il faudrait que les princes de l'Europe apprissent en Toscane à conserver leurs trônes, en les fondant sur la modération et la félicité de leurs peuples.

BONAPARTE.

Milan, le 22 thermidor an 5 (9 août 1797).

Au chef de l'état-major.

Vous voudrez bien donner ordre que l'on fasse arrêter sur-le-champ le garde-magasin de vivres de Milan, le faire traduire en prison, et le faire juger par un conseil militaire, pour avoir donné, depuis huit jours,

du pain détestable à la troupe et capable de faire tomber malades les soldats.

Comme convaincu, en outre, d'avoir fabriqué du pain blanc et d'en avoir donné à qui la loi n'en accorde pas, et d'avoir offert aux soldats une ration de pain blanc pour deux rations de pain ordinaire, lorsqu'il est évident qu'il ne fait fabriquer ce pain blanc qu'en faisant celui de la troupe de la plus mauvaise qualité.

BONAPARTE.

Milan, le 22 thermidor an 5 (9 août 1797).

Au chef de l'état-major.

Le général en chef arrête :

ART. 1er. Le général de brigade Point est nommé inspecteur des hôpitaux entre la Brenta et le Mincio.

2. Le général Dessolles est nommé inspecteur des hôpitaux entre l'Isonzo et la Brenta.

3. Le général Vignolles est nommé inspecteur des hôpitaux entre le Tésin et le Mincio.

4. Ils se mettront sur-le-champ en route pour faire la tournée de tous les hôpitaux : ils auront soin de s'assurer du nombre des malades y existans, de la moralité des différens employés ; de prendre note des plaintes qui pourront être portées par les malades : ils sont autorisés à faire arrêter sur-le-champ les employés contre lesquels il y aurait des plaintes ; ils prendront note des approvisionnemens de la pharmacie et de ce qui est dû à chaque employé, soit pour sa solde, soit pour les diffé-

rens abonnemens que les entrepreneurs auraient faits avec eux.

5. Ils auront soin d'ordonner aux commissaires des guerres chargés du service des hôpitaux et au contrôleur ambulant, que l'on ne fasse aucune évacuation, mais que l'on proportionne, dans chaque ville, le nombre des hôpitaux au nombre des malades.

BONAPARTE.

Milan, le 25 thermidor an 5 (12 août 1797).

Au citoyen Faypoult.

L'ordonnance qui interdit l'entrée du territoire cisalpin aux Piémontais a eu véritablement pour but d'empêcher beaucoup d'individus de la cour de Turin qui craignaient la révolution, de venir à Milan. Il est cependant vrai que, nous étant maintenus en bonne harmonie avec la cour de Turin pendant tout le temps qu'a duré son mouvement, il est plus essentiel que nous continuions ainsi dans les circonstances présentes. Mais le citoyen Miot se plaint déjà de ce que la cour de Turin abuse de sa victoire et se porte à des excès de toute espèce. La cour de Turin arme les paysans, quoique je lui eusse fait sentir combien cette mesure était dangereuse.

Plusieurs Français ont déjà été assassinés, à ce qu'on assure, du côté d'Alexandrie. Je crois donc que, jusqu'à ce qu'on voie le parti que prendra la cour, il ne faut rien faire qui puisse nous ôter les moyens de la tenir en respect; et d'ailleurs il serait contre le droit des gens et contre nos principes de refuser de donner refuge à des hommes persécutés.

BONAPARTE.

Milan, le 25 thermidor an 5 (12 août 1797).

Au citoyen Miot.

On ne peut voir qu'avec horreur, citoyen ministre, les excès auxquels se porte la cour de Turin : quoique je lui aie fait dire par M. Bossi que je m'opposerais à l'armement des paysans, elle arme de tous côtés, et déjà les assassinats commencent.

Je vous prie donc de présenter sur-le-champ une note, pour qu'elle ait à désarmer sans délai les paysans, et à ramener la tranquillité dans ses états.

Les paysans qu'elle a armés en masse du côté d'Alexandrie, ont déjà assassiné plusieurs Français : vous voyez combien il est urgent de faire finir cela le plus tôt possible.

BONAPARTE.

Milan, le 29 thermidor an 5 (16 août 1797).

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie,

Voulant donner, au nom de la république française, à la Sublime-Porte une marque de son estime et de son amitié, ordonne,

ART. 1er., aux généraux commandant les différentes places de commerce occupées par les Français en Italie, d'accorder une protection spéciale aux sujets ottomans, grecs et surtout aux Albanais.

2. Tout sujet ottoman sera maître de se loger où il lui plaira, sans que l'on puisse les astreindre à demeurer tous dans une même maison, et à rentrer à une heure fixe.

3. Les bâtimens de la république accorderont protection et secours aux bâtimens portant pavillon ottoman, et spécialement aux Grecs et aux Albanais.

BONAPARTE.

Milan, le 29 thermidor an 5 (16 août 1797).

Au pacha de Scutari.

J'ai lu avec le plus grand plaisir les choses flatteuses contenues dans la lettre de votre seigneurie.

La république française est l'amie vraie de la Sublime-Porte; elle estime plus particulièrement la brave nation albanaise qui est sous vos ordres.

J'ai entendu avec douleur le malheur arrivé à votre illustre frère : cet intrépide guerrier méritait un sort digne de son courage; mais il est mort de la mort des braves.

Votre seigneurie trouvera ci-joint l'ordre que j'ai donné pour que désormais le pavillon ottoman puisse voyager sans inquiétude dans l'Adriatique. Non-seulement les Turcs seront traités comme les autres nations, mais même avec une espèce de partialité. J'ai détruit l'usage barbare des. . . . Dans toutes les occasions, je protégerai les Albanais, et je me ferai un plaisir de donner à votre seigneurie une marque de mon estime et de la haute considération que j'ai pour elle.

Je prie votre seigneurie de recevoir comme une marque de mon amitié les quatre caisses de fusils que je lui envoie.

BONAPARTE.

Milan, le 3 fructidor an 5 (20 août 1797).

Au citoyen Groignard, ordonnateur de la marine à Toulon.

J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 17 thermidor, avec celle qui y était jointe.

Pitt n'aurait pas pu se conduire d'une manière plus contraire à notre marine, que viennent de le faire, à l'égard de la marine de Toulon, les commissaires de la trésorerie.

La solde des marins du département de Toulon était arriérée depuis trois mois, ils refusaient, en conséquence, de s'enrôler, et empêchaient par là le contre-amiral Brueys de partir.

La même raison vous empêchait de m'envoyer des officiers marins et des matelots pour l'armement des vaisseaux vénitiens.

Je vous envoie 1,000,000 provenant des contributions de l'armée d'Italie, afin de vous mettre à même de subvenir à ces dépenses urgentes, et de remplir le premier devoir qui est imposé par la loi à la trésorerie : et ses commissaires ont l'impudence de vous ôter ce million ! et vous avez la faiblesse d'y consentir !

Je ne suis pas votre juge ; mais si vous étiez sous mes ordres, je vous mettrais aux arrêts pour avoir obtempéré à une réquisition ridicule et avoir laissé partir ce million pour Paris, lorsque la trésorerie ne remplit pas son devoir le plus sacré, qui est la solde de vos marins : peut-être que les commissaires ne se doutaient

pas combien ils entravaient la marche de nos opérations, et combien ils faisaient de tort aux armes de la république, en vous ôtant ce million dans ce moment-ci.

La trésorerie, me dites vous, donne l'ordre au payeur de l'armée d'Italie de fournir un autre million à Toulon; les commissaires savent cependant mieux que personne que l'argent que la caisse de l'armée d'Italie a fourni, joint aux dépenses immenses d'une armée aussi nombreuse, nous mettent désormais dans l'imposibilité de subvenir aux besoins d'autres services que celui de l'armée.

L'amiral Brueys me mande de Corfou qu'il arrive à Venise, et qu'il est arriéré de quatre mois de solde : c'est encore un surcroît de dépense très-considérable pour la caisse de l'armée ; mais nous chercherons à y subvenir en tout ou en partie. Le soldat de l'armée d'Italie se fera toujours un plaisir de partager son pain avec les braves marins.

Croyez, je vous prie, aux sentimens, etc.

BONAPARTE.

Passeriano, le 1er. jour complémentaire an 5 (17 septembre 1797).

Au contre-amiral Brueys.

J'ai reçu, dans le temps, citoyen général, vos différentes lettres : il est indispensable pour les opérations de l'armée d'Italie que je sois absolument maître de l'Adriatique.

J'estime que, pour être maître de l'Adriatique dans toutes les circonstances et dans toutes les opérations

que je voudrai entreprendre, j'ai besoin de 2 vaisseaux de guerre, 4 frégates, 4 corvettes, tous commandés et montés par des équipages de garnison française :

Je vous prie donc de vouloir bien organiser cette escadre.

Je prendrai deux vaisseaux des meilleurs de ceux qui sont à Corfou ; je prendrai deux frégates vénitiennes et deux francaises, deux corvettes vénitiennes et deux françaises.

Je vous prie donc de vouloir bien recevoir chez vous l'officier général auquel vous remettrez le commandement de cette escadre. J'accepte avec plaisir le citoyen Perrée ou tout autre que vous voudrez me donner.

Le commissaire ordonnateur Roubaud et le général Berthier, ou, si celui-ci était parti, le général Baraguay d'Hilliers, m'enverront par le retour de mon courrier, l'état nominatif des vaisseaux, des officiers marins et la quantité de matelots français que vous destinez à monter sur chacun d'eux. Croyez que lorsque j'aurai reçu cet état, il me sera possible de vous autoriser à retourner sur-le-champ à Corfou, et de là à Toulon ; et je vous ferai passer différentes instructions sur les objets que vous aurez à remplir tout en faisant route.

Profitez de ce temps-là pour achever vos approvisionnemens. Comme il est impossible que je me rende à Venise, si vous pouviez vous absenter pendant trente-six heures, vous pourriez vous-même vous rendre à Passeriano. J'aurai à renouveler votre connaissance et

à vous convaincre des sentimens d'estime que vous m'avez inspirés.

Vous trouverez ci-joint une proclamation pour votre escadre, je vous prie de la communiquer à l'ordre ; assurez-les que tout est tranquille en France, et qu'il n'a pas été répandu une seule goutte de sang.

BONAPARTE.

Passeriano, le 1er. vendémiaire an 6 (22 septembre 1797).

Au contre-amiral Brueys.

J'ai reçu, citoyen, vos différentes lettres ; j'ai examiné avec attention les observations que vous me faites : je vais vous tracer la conduite que vous avez à tenir, qui conciliera à la fois les intentions du ministre de la marine, qui vous appelle à Toulon, et les intérêts de la république dans les mers où vous vous trouverez.

Les bâtimens vénitiens que vous devez conduire en France sont à Corfou ; il me paraît qu'il faut quinze jours pour arriver à Corfou, et un mois de station dans ce port pour pouvoir lever des matelots et vous mettre à même de conduire en France les vaisseaux vénitiens.

Je crois donc nécessaire que vous envoyiez sur-le-champ l'ordre à l'officier de marine qui commande le sixième vaisseau vénitien à Corfou, de faire toute la diligence nécessaire pour lever des marins, afin que, lorsque vous y serez arrivé, votre séjour soit le moins long possible

Vous partirez avec votre escadre, dès l'instant que le temps vous le permettra, pour vous rendre à Corfou.

Vous passerez par Raguse ; vous ferez connaître à cette république l'intérêt que prend à elle le directoire exécutif de la république française, et la volonté qu'il a de la protéger contre quelque ennemi que ce fût qui voudrait se l'approprier, et de garantir son indépendance.

Vous prendrez des renseignemens sur la situation actuelle des bouches du Cattaro, et, s'il est vrai que les Autrichiens s'en soient emparés, vous déclarerez à l'officier qui y commande, qu'il n'a pas pu les occuper sans violer un des articles préliminaires de paix qui existent entre S. M. I. et la république française ; vous le sommerez dès-lors d'évacuer sur-le-champ les bouches du Cattaro, le menaçant, s'il s'y refusait, de vous emparer de toutes les îles de la Dalmatie, et d'agir hostilement contre les troupes de S. M. I.

S'il s'y refuse et que vous trouviez le moyen de vous emparer des bâtimens qui servent au transport de leurs vivres, ainsi que de quelques-uns de leurs convois, vous le ferez, ayant soin de ne pas y toucher et de mener tous les bâtimens autrichiens en séquestre à Corfou. Vous préviendrez dans ce cas le commandant autrichien que vous tiendrez en séquestre lesdits bâtimens jusqu'à ce qu'il ait évacué un territoire qu'il n'a pas dû occuper.

Vous pourrez demander à Raguse un rafraîchissement en vivres pour votre équipage, moyennant cependant quelques procédés.

Arrivé à Corfou, vous en partirez avec les six vaisseaux vénitiens dès l'instant qu'ils seront montés par un assez grand nombre de matelots albanais.

En partant de Venise, vous embarquerez sur votre bord la troisième légion cisalpine sans qu'elle se doute de l'endroit où vous la conduirez : vous vous concerterez à cet effet avec le général Baraguay d'Hilliers ; vous devez également faire courir le bruit que vous embarquez un bien plus grand nombre de troupes, et qu'il s'est embarqué à Ancône, sous l'escorte de vos frégates, plusieurs bataillons de troupes.

Vous aurez soin également de continuer à laisser entrevoir que vos opérations vont se combiner avec celles de l'armée d'Italie.

Vous vous concerterez à Venise avec l'ordonnateur de la marine et le citoyen Forfait, pour embarquer à votre bord les caisses de tableaux et objets d'arts destinés pour Paris.

Vous laisserez dans la rade de Venise ou dans celle de Goro, ou même dans le port d'Ancône, les frégates *la Junon* et *la Diane*, et les bricks *l'Alceste* et *le Jason*, qui seront sous les ordres du chef de division Perrée.

Vous laisserez à Corfou les frégates *l'Arthémise* et *la Sibylle*, et les bricks *le Mondovi* et *la Cybèle*, qui seront également sous les ordres du chef de division Perrée, et qui devront se tenir à Corfou prêts à partir immédiatement après l'ordre qu'ils en recevront, pour concerter leurs opérationss avec celles de *la Junon* et de *la Diane*.

Je fais connaître au directoire exécutif, par un courrier extraordinaire, le présent ordre, et je lui demande son autorisation pour pouvoir garder toute votre escadre

dans l'Adriatique, afin de concerter vos opérations avec celles de l'armée d'Italie. Je vous ferai passer la réponse du gouvernement par un aviso, qui nécessairement vous trouvera encore à Corfou.

Vous trouverez ci-joint :

1°. Une lettre pour le général Gentili, par laquelle j'approuve toutes les mesures qu'il a prises pour nourrir votre escadre à Corfou, où je prescris que le reçu des sommes qu'il a déboursées sera accepté en paiement dans la caisse du payeur de Corfou, approuvant également l'emploi des treize cents sacs de farine que vous avez pris.

2°. L'ordre pour que l'administration de terre de l'armée d'Italie fournisse à l'escadre, partout où elle pourrait se trouver, les vivres journaliers comme aux troupes de terre, et, d'après les envois qui ont été faits en subsistances à Corfou, à Ancône, à Constantinople et à Messine, vous ne devez avoir aucune inquiétude sur la subsistance de votre escadre pendant tout le temps qu'elle demeurera dans ces parages.

3°. Je vous autorise à prendre dans les magasins de Corfou tout ce que vous croirez nécessaire à l'approvisionnement de nos arsenaux et au ravitaillement de notre marine ;

4°. A embarquer à Corfou cent pièces de canon de fonte, en conséquence cependant d'un procès-verbal dressé chez le général Gentili par un conseil composé de vous, du général Gentili, du commandant du génie, du chef de l'état-major, des commissaires des guerres : ce procès-verbal devra constater :

1°. La quantité de pièces nécessaires pour la défense de la citalle et celle de la rade de Corfou ; 2° la quantité hors de service; 3°. la quantité existante : et ce ne sera que dans le cas où ledit conseil ne trouverait aucun inconvénient à vous délivrer les cent pièces, que le présent ordre sera exécuté.

5°. Vous trouverez aussi ci-joint un ordre pour que le général Sugny vous remette à Venise les ustensiles pour chauffer à boulets rouges six pièces de canon, et dont le général Gentili se servirait à Corfou, si jamais les circonstances l'exigeaient.

6°. Un ordre pour que le général Gentili mette à votre disposition 400 hommes cisalpins pour servir de garnison aux vaisseaux vénitiens.

7°. Vous garderez et menerez avec vous à Toulon les officiers vénitiens qui désirent servir dans la marine française, jusqu'à ce que le ministre vous ait envoyé des ordres.

8°. Quant aux objets trouvés à bord des vaisseaux vénitiens appartenant aux capitaines, vous en ferez des reçus qui seront valables pour leur liquidation par le gouvernement de Venise.

9°. Vous trouverez ci-joint un ordre pour que le général Gentili vous remette 50,000 fr. pour la solde des marins vénitiens destinés à l'armement des vaisseaux vénitiens.

10°. L'ordre pour qu'on vous fournisse les blés, riz et vins pour deux mois, pour 2,000 hommes ; la nourriture journalière pour votre escadre vous sera fournie à Corfou.

11°. Je vous enverrai la solde des marins de votre escadre pour un mois, dès l'instant que la caisse de l'armée le permettra, et que la solde de fructidor sera payée à l'armée.

12°. Quant aux dépenses qu'auraient faites les équipages à Corfou, vous aurez soin de les liquider, de vérifier toutes les pièces et de les envoyer au commissaire ordonnateur de la marine à Venise, qui y pourvoira.

13°. Vous trouverez ci-joint une ordonnance de 10,000 fr. que le citoyen Haller vous fera payer; cette somme est destinée à vos frais extraordinaires et qui vous sont particuliers.

14°. Une ordonnance de 30,000 fr., que le citoyen Haller mettra à votre disposition entre les mains de votre payeur pour les dépenses extraordinaires de votre escadre, pour servir à compenser aux matelots l'incomplet des fournitures que vous pourriez ne pas recevoir des magasins de Corfou. BONAPARTE.

Bologne, le 4 prairial an 5 (23 mai 1797).

Au général en chef Bonaparte.

Dans ma lettre du 28 floréal dernier, je vous ai adressé une copie de la plainte qui m'a été portée contre l'archevêque de Bologne, qui s'est permis d'excommunier des citoyens qui étaient de garde. Je viens de lui donner l'ordre de se rendre auprès de vous pour rendre compte de sa conduite : il part aujourd'hui pour Milan.

J'ai fait une tournée à Modène et à Reggio : je me

suis assuré que l'esprit public y serait bon, s'il n'était pas comprimé; mais en général les autorités constituées semblent n'avoir montré du patriotisme et de l'amour pour la liberté, que dans le dessein de capter les suffrages, et de gouverner, non pour le bien public, mais pour le seul plaisir de gouverner.

Le peuple bolonais m'ayant porté plainte que les armoiries et les livrées insultaient encore à l'égalité sociale et à la nouvelle constitution cispadane, j'ai écrit au directoire exécutif bolonais pour l'engager à faire disparaître ces signes : il a fait quelques difficultés; mais enfin il a fait droit à cette juste demande.

Jusqu'à présent je n'ai qu'à me louer de la conduite du peuple : il respecte son gouvernement; si quelque malveillant osait oublier le respect dû aux magistrats, aux autorités constituées, je le ferais punir de suite conformément aux dispositions de votre ordre du 9 ventose dernier.

Les citoyens de Castello sous Pietro m'ayant écrit que des malveillans de cette commune vexaient les patriotes, les empêchaient de chanter les hymnes patriotiques et portaient des armes pour les comprimer par la violence, j'ai ordonné à la municipalité d'arrêter les coupables, la rendant responsable de tout excès.

DALLEMAGNE.

Milan, le 11 prairial an 5 (30 mai 1797).

Le comité de police de la municipalité de Milan, au général en chef.

L'affaire qui a eu lieu entre les gardes nationales et les Français du dépôt de San-Eustorgio, exige que nous vous en fassions un rapport.

Nous ne pourrions mieux remplir cette tâche qu'en vous remettant celui qui nous a été fait par notre inspecteur de police Durion, dont l'adjoint était présent à l'affaire, lorsque le sergent Fontana a été tué. Ce rapport nous paraît d'autant plus véridique, que plusieurs informations prises d'autre part confirment à peu près les mêmes détails.

Nous pouvons ajouter que deux de nos membres s'étant portés, aussitôt la nouvelle reçue, à la porte Ticinese, où tous les esprits étaient en fermentation, se sont aperçus que des malintentionnés profitaient de la circonstance pour agiter davantage et augmenter le tumulte. Plusieurs de ces boute-feux leur ont paru, par leurs habillemens, être des domestiques; ils ont reconnu, de plus, des habitans des quartiers éloignés, et même des personnes du dehors de la ville: ce qui nous prouve que les malveillans saisissent encore toutes les circonstances pour exciter un parti contraire aux Français, et par conséquent ennemi de la cause de la liberté.

Nous rendons justice avec plaisir à la docilité de la garde nationale, qui, quoiqu'elle fût accourue en force, et qu'elle fût animée par l'esprit de vengeance, s'est re-

tirée tranquillement (à la persuasion du commandant général Trivulzi, à celle de l'infatigable chef de bataillon de Mestri et de nos collégues) aux quartiers pour y déposer ses armes, et rendons pareillement justice à la conduite modérée et honnête des grenadiers français destinés par le commandant de la place à contenir le peuple ameuté.

Nous croyons devoir vous dire avec la franchise qui nous attache à vous, citoyen général, cette vérité, que le peuple a des ennemis, qui l'agitent et qui tâchent encore de lui persuader que les soldats français ont tort d'avoir tiré sur un sergent de la garde nationale, qui exécutait les ordres de ses commandans.

Signé JORDORA, etc.

Janina, le 13 prairial an 5 (1er. juin 1797).

Le pacha d'Albanie, au général en chef Bonaparte.

L'estime et la vénération que je nourris pour vous, général, pour une grande et puissante nation, m'a fait désirer son amitié, que je cultive avec ses ministres et ses ambassadeurs : en suivant l'exemple de mon souverain, je satisfais à un penchant inné en moi. J'ai donné, dans tous les temps, des preuves essentielles de ce vrai sentiment à tous vos nationaux que j'ai eu le plaisir de connaître dans mon département, et en particulier à M. Tozoni, votre vice-consul ici, et à M. Dupré, votre agent à Larta : ils sont les témoins de la joie que j'éprouve en apprenant vos victoires, qui me rapprochent

des amis et des vœux sincères que je fais pour la prospérité de votre république.

Vos actions héroïques, général, que j'admire avec tout l'univers, me font désirer votre amitié particulière, et la sympathie de nos goûts guerriers m'est un sûr garant de la gagner.

Il me sera agréable d'en recevoir le témoignage, et de resserrer avec le héros de la France les liens de l'amitié dont mon cœur a toujours été pénétré pour votre nation ; c'est un vrai plaisir pour moi que de faire l'accueil le plus distingué, et de donner l'appui le plus déterminé à tous les Français qui viennent dans mon gouvernement.

Ces sentimens, général, m'enhardissent à vous demander la grâce de me céder, pour un ou deux ans, deux braves maîtres canonniers et deux bombardiers, qui seraient toujours à votre disposition : je vous prie de me les faire parvenir par le moyen de M. Dupré, votre agent à Larta, qui vous répondra d'eux et de la récompense de leurs bons services. Je vous serai bien reconnaissant de cette faveur.

Je désire vivement, général, que le temps et les circonstances m'offrent les moyens de vous donner des preuves de mon estime et de mon devouement.

Ali, *pacha de Janina.*

Venise, le 14 prairial an 5 (2 juin 1797).

Au général en chef.

Vous m'avez ordonné de vous rendre compte des dilapidations qui se sont commises dans les magasins de sel de la Chioggia : j'ai en conséquence envoyé sur les lieux pour me les procurer, et il résulte des pièces que j'ai sous les yeux, que le général Lanusse s'étant emparé, à son arrivée à Chioggia, du magasin de sel appartenant au gouvernement vénitien, en ordonna une distribution gratuite de cinquante livres par famille, et mit de suite en réquisition trente barques qu'il en fit charger sans le concours de la municipalité, et auxquelles il donna une destination qui lui est inconnue. A son départ, il disposa de ce qui restait dans les magasins en faveur de la municipalité, le lui abandonnant en toute propriété. Le commissaire ordonnateur m'a informé que douze barques chargées de sel venant de la Chioggia avaient été conduites à Padoue, où le citoyen Arnould, chef de bataillon de la cinquante-septième demi-brigade, alors commandant de la place, avait voulu forcer la municipalité de le lui acheter à un prix qu'il avait fixé lui-même, et auquel il l'avait contrainte d'adhérer par des menaces et des violences. Je n'entrerai point dans le détail de ces friponneries honteuses, puisque le commissaire ordonnateur m'a prévenu en vous envoyant les pièces originales. Je joins ici celles qui me sont parvenues, relatives au sel, et quinze autres, qui m'ont été adressées par la municipalité de Chioggia,

relatives à l'enlèvement des fonds existans dans les caisses publiques, par les ordres du général Lanusse, ainsi que l'état des sommes que, pour me servir des expressions littérales de cette même municipalité, elle l'accuse de lui avoir enlevées par exaction ; plus, une autre, qui est une plainte particulière d'un habitant sur une autre exaction du même général, dont il se plaint d'avoir été la victime.

Je vous adresse, général, l'inventaire de l'artillerie et des munitions de guerre tant de mer que de terre, qui existent dans l'arsenal de Venise et dans les forts adjacens.

Je n'ai pu vous envoyer jusqu'ici des cartes exactes des îles du Levant, puisqu'il n'en existe point de gravées ; mais, après des recherches infinies dans les archives du gouvernement, j'en ai découvert quelques-unes à la main, dont je fais tirer des copies, et que je vous ferai passer dès qu'elles seront terminées.

Le capitaine Bourdet n'est point encore arrivé avec sa flotte. Je vous ai mandé que le courrier et la felouque que j'avais dépêchés à Trieste pour le chercher ne l'y ont pas trouvé, et que j'avais renvoyé un second courrier à Ancône pour le même objet. En attendant son retour, tous les préparatifs pour l'expédition s'avancent. On a embarqué les vivres pour 2,000 hommes pendant vingt jours, deux pièces de 3 avec leurs affûts, un obusier de 5 pouces et cent cinquante coups par pièce, les bois pour deux plates-formes, soixante outils, cinq cents fusils, sept mille pierres à feu, cent cinquante mille cartouches. Je fais distribuer demain à la soixante-dix-

neuvième demi-brigade un habillement complet, des chemises et des souliers : la solde lui est assurée jusqu'au 1er. fructidor. J'embarque en même temps un officier du génie, un commissaire des guerres, un employé aux vivres, un officier de santé en chef, de façon que j'espère que le général Gentili ne manquera d'aucun des agens qui lui sont nécessaires. Si le capitaine Bourdet arrivait ici ce soir, je crois qu'on pourrait partir demain dans la journée. Croyez, général, que je mets tous mes soins et tout mon zèle à remplir vos ordres.

Le calme et la tranquillité continuent à régner dans cette ville, les troupes y conservent un bon esprit et une excellente discipline. La municipalité a établi une société d'instruction publique, qui a ouvert ses séances hier. Il est impossible de connaître déjà quels seront les meneurs et la direction, mais je vous tiendrai exactement informé ; elle s'est aussi déterminée à ordonner la destruction de tous les lions, devant lesquels, depuis quatre à cinq cents ans, Saint-Marc était prosterné. Déjà des ouvriers ont fait disparaître ceux qui sont sur la place, et il me semble que ce serait une belle occasion de prendre les deux lions en marbre qui existent devant la porte de l'arsenal ; car ces lions sont un monument d'antiquité grecque, puisqu'ils existaient à Athènes à l'entrée du port du Pirée.

Après demain on plante avec solennité l'arbre de la liberté, et l'on fait un holocauste du livre d'or, du bonnet du doge et de tous les registres, parchemins et emblèmes, monumens de l'antique tyrannie. Au milieu de tous ces actes extérieurs de popularité et de patrio-

tisme, la municipalité donne déjà des signes presque certains de sa disposition à l'ingratitude, et je commence à croire qu'il serait utile qu'elle sentît un peu par expérience les dangers qu'elle courrait, si la présence des troupes françaises et leur bonne conduite ne comprimaient ses ennemis : ce petit essai la rendrait peut-être plus docile. BARAGUAY D'HILLIERS.

Venise, le 14 prairial an 5 (2 juin 1797).

Au général en chef.

J'ai répondu hier, mon général, à votre lettre du 11 du courant : vous serez ponctuellement instruit de tous les mouvemens et de tout ce qui a rapport à la marine.

Il est arrivé de Gênes, de Mantoue et de Peschiera, 200 matelots et 15 officiers.

J'ai fait armer quatre canonnières, qui, jointes à notre flottille, forment un cordon dans le grand canal à l'église Saint-George, à portée de fusil l'une de l'autre.

J'ai demandé et obtenu six bâtimens légers armés en guerre, pour y placer les équipages et officiers français ; ces bâtimens feront partie de l'expédition.

Les vaisseaux et frégates parmi lesquels je dois choisir, sont neufs, mais n'ont ni la solidité ni les proportions des nôtres : les ingénieurs observent qu'il leur était défendu de rien imiter ; cependant la qualité des bois est supérieure et le travail fini.

Pardonnez, mon général, si je vous soumets mes réflexions sur l'embarquement des munitions de guerre

pour notre arsenal de Toulon ; mais je crains qu'il n'en soit de ces effets comme de ceux que vous avez déjà envoyés, et que la république ne retire aucun avantage de ces premiers matériaux : j'ai vu malheureusement trop de dilapidations. Une superbe cargaison de 900,000 fr. que j'avais arrêtée dans ma dernière croisière, a pourri à Gênes, quand nous en avions le plus grand besoin à l'arsenal de Toulon.

Construisons ici, mon général : les seuls frais de transport couvriront la moitié du prix de la main d'œuvre, et vous donnerez des vaisseaux à la république, et vous serez le restaurateur de la marine. Vous enverriez mille cargaisons, que la république n'aurait pas un vaisseau de plus. SIBILLE.

Bologne, le 15 prairial an 5 (3 juin 1797).

Au général en chef.

La garde nationale de Bologne sera organisée dans quatre jours, d'après le plan de la Cisalpine. Le peu d'esprit public qu'il y a hors de la garde nationale, m'oblige de garder provisoirement les officiers déjà existans. Le tiers des citoyens était de la garde, le reste ne montait ni ne payait. Tout sera dans la règle dans cinq jours.

Le gouvernement provisoire a cessé à Bologne. Le comité central aurait volontiers commencé par de petits réglemens de police, parce qu'une trentaine de jeunes gens enterraient le sénat à l'entrée de la nuit. Je les ai

dissuadés ; mais ils délibéreront souvent et longtemps sur ces petites choses. Au surplus ils se regardent comme très-précaires. Fava, qui fut député auprès de vous, et qui n'est pas du comité, ainsi que quelques autres, veulent savoir le mot de l'énigme, pour se régler en conséquence, et pour les citoyens il n'y a aucun vouloir décidé. Je ne serais pas étonné si l'on voulait être de la grande république dans quelques jours.

Je me rends à Ferrare pour l'établissement de la garde nationale, et pour l'installation des corps administratifs.

L'Emilie se trouverait très-affligée de sa réunion à Bologne seulement. J'ai su que les montagnards, qui sont les meilleurs patriotes de l'Italie, émettent leur vœu avec une grande ferveur.

Je n'ai passé qu'un jour à Bologne, je vous rendrai un compte plus exact dans deux jours.

SAHUGUET.

Venise, le 15 prairial an 5 (3 juin 1797).

Au général en chef.

Le général Baraguay d'Hilliers m'a communiqué, général, la lettre que vous lui avez écrite en date du 13. Je vous en écrivais une le même jour, par laquelle je vous rendais compte du parti que je prenais d'employer dans l'expédition deux vaisseaux vénitiens de 64 canons. Je m'y trouvais déterminé par la nécessité d'opposer une force suffisante en cas de résistance de la part du gouverneur de Corfou, qui a quatre vaisseaux

de guerre à sa disposition, quatre galères, et quelques autres bricks et demi-galères.

Quant aux autres motifs qui vous engagent, citoyen général, à ne pas faire usage, dans l'expédition, des vaisseaux de guerre vénitiens, je puis vous assurer que je prendrais des mesures telles que ces bâtimens entre nos mains seraient plus assurés à la république, qu'ils ne le seraient dans le port même de Venise.

1°. J'ai renvoyé toute la garnison esclavone qui était à bord, et les vaisseaux seront montés par des soldats français.

2°. J'emploie sur ces vaisseaux les matelots des chaloupes canonnières, dont je ne réserve que deux, en sorte que plus de la moitié des équipages sera composée de matelots français.

3°. Je m'embarquerais moi-même sur un des deux vaisseaux avec mon état-major, des chefs de corps et un capitaine de vaisseau, tandis que l'autre serait également monté par les chefs d'administration, les commandans de corps, officiers d'artillerie et du génie, et commandé par un officier de la marine française.

4°. Je mettrais à bord de chacun de ces deux vaisseaux 25 de nos canonniers.

Je crois, général, que d'après ces dispositions vous pourriez être sans inquiétude sur le sort de ces deux vaisseaux vénitiens. A mon arrivée à Corfou, je les ferais entrer dans le port, où ils seraient toujours sous la garde des Français, et, selon les instructions ultérieures que vous me donneriez, je pourrais les ren-

voyer, sous l'escorte de nos frégates, dans le port de Toulon ou dans celui de Venise.

Tels sont, citoyen général, mes motifs pour insister sur la nécessité d'employer dans l'expédition les deux vaisseaux de guerre vénitiens, auxquels je puis ajouter la circonstance de l'absence de la flottille du capitaine Bourdet, qui, ainsi que je vous en ai rendu compte, est parti pour Ancône, d'où je ne sais pas quand il reviendra.

Je viens de remettre au général Baraguay d'Hilliers, qui s'est chargé de vous la communiquer, la note des vaisseaux et bâtimens qui doivent servir dans l'expédition, avec le détail de leur équipage et de leur garnison.

Je presse par tous les moyens qui dépendent de moi l'exécution de vos ordres ; j'attendrai ceux que vous me donnerez définitivement à l'égard des vaisseaux de guerre vénitiens. GENTILI.

Parme, le 15 prairial an 5 (3 juin 1797).

Note de son altesse royale le duc de Parme.

Son altesse royale l'Infant duc de Parme désire ardemment que le général en chef détermine :

1°. Que l'état des limites entre les états de Milan et ceux de S. A. R. reste tel qu'il a été provisoirement déterminé le mois de prairial dernier par des commissaires de Parme et l'administration de la Lombardie;

2°. Qu'il donne les ordres nécessaires à Reggio pour que l'on n'inquiète pas les sujets de S. A. R.

L'Infant est très-affecté des bruits qui se propagent dans ses états. Tous ceux qui arrivent de Reggio assurent que bientôt l'on va planter l'arbre de la liberté dans les états de Parme, et que le général en chef le veut ainsi.

3°. Que les états nouvellement indépendans, limitrophes des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla consentent à remettre les malfaiteurs des états de l'Infant, lorsqu'ils en seront requis, sous la réciprocité.

4°. Que le général en chef donne les ordres pour que l'on rembourse, au moins par partie, ce qui a été fourni par les fournisseurs des municipalités de l'état de Parme aux troupes françaises : leurs créances se montent à environ 400,000 fr.

5°. Que les Transpadans et les Cispadans congédient les sujets de S. A. R. qui désertent de ses états pour prendre du service chez eux, d'où ils alimentent un foyer d'insurrection contre le gouvernement et la personne de S. A. R.

6°. Que S. A. R. puisse jouir des biens des couvens supprimés qui se trouvent dans ses états. Les nouveaux gouvernemens suppriment les couvens sous le principe de la souveraineté dont ils ont l'exercice, S. A. R. croit avoir le droit de jouir de ceux de ces biens qui sont situés dans ses états.

Bologne, le 17 prairial an 5 (5 juin 1797).

Au général en chef.

Les fonctionnaires administratifs et judiciaires sont établis ; mais ne trouvant dans le texte de leur constitution que de grands traits que l'on a copiés dans la nôtre, ils sont exposés dans l'exécution à tous les contresens que l'ignorance, l'esprit faux et même la chicane peuvent introduire.

Il serait nécessaire de donner sur ces deux parties des instructions prises dans le Moniteur ou Logographe du temps, où l'assemblée constituante, après avoir pesé scrupuleusement chacun des mots qui devaient entrer dans la constitution, envoyait, outre le texte de la loi, le rapport motivé des comités, et une instruction détaillée qui prévenait toute fausse interprétation.

SAHUGUET.

Bologne, le 19 prairial an 5 (7 juin 1797).

Le comité central de la république cispadane au général en chef.

En Romagne, à Ferrare, à Bologne on signe ouvertement des adresses qui expriment le désir de la réunion de notre république à la Cisalpine. D'après les intentions que vous avez manifestées par votre lettre du 30 floréal, nous saurions bien quel parti il serait convenable de prendre ; mais les généraux que nous avons ici, ne peuvent ignorer ni ces adresses ni leurs auteurs ;

ils se taisent, et leur silence est regardé comme une approbation : que doit faire le comité ? Daignez, citoyen général en chef, le tirer de l'embarras où il se trouve. S'il parle pour le maintien de votre volonté et des limites assignées jusqu'alors à la Cisalpine, il craint d'exciter un mouvement ; s'il se tait, il craint de vous offenser et de trahir son devoir. Délivrez-nous, nous vous en supplions de nouveau, d'un état d'incertitude aussi pénible ; un seul mot de votre part suffit pour rendre le calme et nous tracer la route que nous devons suivre : vos intentions seront pour nous une loi ; la seule grâce que nous vous demandons, c'est de nous la faire connaître sans délai.

Agréez, citoyen général en chef, l'assurance de notre soumission inviolable et de notre profond respect.

VICINI, *président.*

Venise, le 17 prairial an 5 (5 juin 1797).

Au général en chef.

Jaloux de remplir vos intentions, j'ai cru devoir attendre la célébration de la fête qui a eu lieu hier, pour vous faire part de mon opinion sur la situation des esprits à Venise. Si dans cette occasion l'homme public fait son rôle, le peuple du moins fait-il franchement le sien. Lui seul se montre à découvert, et c'est lui particulièrement que je voulais étudier.

Il ne prend aucune part active à ce qui se passe ici. Il a vu tomber les lions sans donner aucune marque de

joie, et, dans un peuple aussi mou, cela n'équivaut-il pas à des marques de tristesse?

L'appareil de la fête, la destruction des attributs de l'ancien gouvernement, la combustion du livre d'or et des ornemens ducaux n'ont excité en lui aucun enthousiasme: quelques cris se faisaient bien entendre de temps en temps, mais encore n'étaient-ils prononcés que par le petit nombre parmi des spectateurs d'ailleurs peu nombreux.

Le sentiment le plus général dans les individus de toutes les classes est l'inquiétude, l'insuffisance du gouvernement provisoire est même avouée par lui. La municipalité, faible et divisée, ne se regarde pas comme suffisamment constituée; les opérations se ressentent de ce défaut de confiance: composée d'un grand nombre d'hommes timides et de quelques hommes trop hardis, elle donne peu à espérer, et beaucoup à craindre; et, livrée à elle-même, elle passerait facilement de son inaction actuelle au plus terrible abus de l'autorité révolutionnaire.

Toutes les espérances se tournent vers vous, général; grands ou petits, tous vous appellent: vous seul devez décider du sort de l'état, et mettre un terme aux prétentions secrettes des différens partis.

Quelques mots relatifs à l'esprit dans lequel avait été disposée la fête ne seront peut-être pas déplacés ici. J'ai vu avec plaisir qu'en exposant au peuple les bienfaits de la révolution vénitienne, on ne lui laissait pas oublier que c'était à l'énergie française qu'il en était redevable. Les monumens de l'aristocratie ont été consacrés à la

reconnaissance comme à la liberté. Sur l'une des colonnes de Saint-Marc, parée des couleurs françaises, se lisait cette inscription : *Agli francesi regeneratori de l'Italia, Venetia riconoscente* ; et sur le revers, *Bonaparte* ; sur l'autre colonne un crêpe funèbre surmontait cette autre inscription : *A l'ombre delle victime de l'oligarchia venetia dolente* ; et de l'autre côté, *Laugier*.

Ces deux colonnes, conquises par les Vénitiens quand, d'accord avec les Français, ils s'emparèrent de Constantinople, me rappellent qu'elles furent accompagnées de quatre superbes chevaux grecs d'origine, et successivement romains et vénitiens par droit de conquête : ces chevaux sont placés sur le portail de l'église ducale, les Français n'ont-ils pas quelque droit à les revendiquer, ou du moins de les accepter de la reconnaissance vénitienne ? Ne serait-il pas raisonnable aussi de les faire accompagner par les lions que Morosini fit enlever au Pirée ? Paris ne peut pas refuser un asile à ces pauvres proscrits, plus recommandables pourtant par leur antiquité que par leur beauté.

Je ne finirai pas cette lettre, général, sans vous parler de notre expédition. On s'occupe activement de tous les préparatifs ; le général Gentili presse et travaille sans relâche. On dit dans ce moment que la flottille commandée par le citoyen Bourdet est à la vue du port. Cette arrivée inespérée presserait sans doute notre départ ; mais nous n'avons pas encore de certitude. Je recueille, en attendant le moment de l'embarquement, toutes les instructions qui peuvent m'être utiles dans la mission

que vous m'avez confiée. J'ai trouvé quelques livres; mais la circonspection des anciens écrivains nous prive d'une partie des ressources que nous devrions y trouver. J'ai été assez heureux pour mettre la main sur le seul *Anacharsis* qui fût peut-être ici. Je fais chercher *Homère*, que je veux accoler à l'*Ossian* de Cesarotti dont je me suis déjà pourvu. J'ai fait enfin la rencontre d'un homme instruit qui voyageait en Italie par une mission de l'académie des sciences : il sera probablement attaché à l'expédition comme médecin. Sous ce rapport et sous celui de savant dans plus d'une partie, il nous sera d'une grande utilité : il se nomme Lasterie.

Croyez, général, que je saisirai toutes les occasions de justifier par mon zèle la confiance dont vous m'honorez, croyez aussi à ma profonde reconnaissance; elle vous est aussi justement acquise que l'admiration de l'Europe au vainqueur de l'Italie. ARNAULT [1].

Vicence, le 18 prairial an 5 (6 juin 1797).

Au général en chef.

Votre lettre a fait autant de plaisir à la division qu'une félicitation de victoire; j'ai cependant bien peur que cet esprit de discipline que j'ai tâché de maintenir, ne s'évanouisse sans paye (il est dû cinq décades et la sixième court) et avec les longueurs que l'on met à habiller la troupe; je n'ose plus aller à Bassano, où tout

[1] C'est l'académicien de ce nom, auteur de *Marius à Minturne*, des *Vénitiens*, de *Germanicus*, etc., etc.

le monde est presque obligé de demeurer par décence à la caserne. J'ai vu Vilmanzy à Venise, et ne puis rien dire des promesses qu'il m'a faites, sinon que son travail de distribution est fait; mais je doute que ses livraisons soient aussi exactes que ses calculs. Je me crois obligé de tout vous dire : si vous rentrez en campagne avant deux mois, les trois quarts des demi-brigades seront dans le même état de dénuement; si vos conférences amènent la paix et que les divisions gardent leurs positions trois mois, elles seront habillées; mais si elles changent de destination, la moitié de l'habillement livré aux ouvriers du pays sera perdu, et nous serons longtemps sans moyens de le réparer. JOUBERT.

Des loges du Vatican, le 20 prairial an 5 (8 juin 1797).

Copie de la lettre du cardinal secrétaire d'état au citoyen Cacault.

Les innovations qui ont lieu journellement à Ancône mettent le cardinal Doria, secrétaire d'état, dans la nécessité d'adresser de nouvelles instances à M. Cacault, pour qu'il veuille bien intercéder près du général en chef, afin qu'il ait la complaisance de prendre une détermination qui tranquillise le S. P. sur un point aussi important.

M. Cacault sait que, la paix continentale faite, la ville et le territoire d'Ancône doivent rentrer sous la domination du pape; l'honneur et la loyauté de la nation

française ne permettent pas de douter qu'elle manque à un engagement aussi solennel que celui contracté par le traité. Il convient à la générosité et à l'équité du général en chef et du directoire exécutif d'ordonner dès à présent cette restitution, et de mettre ainsi un terme aux entreprises des habitans d'Ancône qui, ainsi que l'annonce la lettre ci-jointe, adressée à M. le cardinal évêque, semblent se regarder comme indépendans et veulent donner à penser que la république française peut violer la sainteté du traité.

Mais si cependant le général en chef jugeait que les simples préliminaires de la paix continentale ne sont pas suffisans pour mettre à exécution l'article du traité de Tolentino, relatif à la restitution de la ville et du territoire d'Ancône, et qu'il crût nécessaire d'attendre la paix définitive, qu'il veuille bien au moins donner à S. S. une nouvelle preuve de sa générosité, en rétablissant le gouvernement pontifical pour ce qui concerne la partie civile et économique, ainsi qu'il a été pratiqué à Cuneo, à Tortone, à Alexandrie et à Livourne.

Le S. P. de son côté a déjà rempli toutes les obligations contractées en vertu dudit traité, et M. Cacault est témoin des efforts qui ont été faits pour y satisfaire ponctuellement, d'où il paraît que rien ne s'oppose à ce que le S. P. obtienne ce qu'il désire.

Jaloux, comme il l'est, de donner à la république toutes les preuves les plus convaincantes de son amitié, il s'est prêté, comme l'a vu M. Cacault, autant qu'il lui a été possible, à toutes les demandes qui lui ont été adressées en son nom, et les bonnes intentions de S. S. sont si ma-

nifestes, que les ministres de la république sont sûrs de ne faire en cela que prévenir les dispositions de leur gouvernement, ainsi qu'en a agi M. Arezzo, à la demande du général Rey, commandant à Ancône, en lui accordant sur-le-champ huit cents mesures de blé et douze cents de maïs ; c qui est attesté par les copies ci jointes.

Le général en chef a reçu plusieurs fois l'assurance que si le gouvernement civil et économique d'Ancône et de son territoire était remis entre les mains du pape, on ne devait pas craindre pour cela que la garnison française manquât des objets de la nature ci-dessus indiquée, et qu'au contraire on les fournirait toutes les fois qu'il y en aurait.

Et si, en ce moment que la ville et le territoire se trouvent détachés du reste de l'état pontifical, S. S. a pu satisfaire aux demandes de la nation française, elle le pourra bien mieux encore lorsqu'elle aura les moyens de pouvoir s'opposer efficacement aux enlèvemens frauduleux qui appauvrissent la province de la Marca et l'état d'Urbin, et mettent le pape hors d'état de répondre d'une manière satisfaisante aux demandes des Français.

Cet objet étant soumis par vous, M. Cacault, au général en chef, avec cette force et cette chaleur avec lesquelles vous avez coutume d'appuyer les réclamations justes, le secrétaire d'état ne doute pas que vous n'en obteniez une réponse consolante pour le S. P., qui se flatte de la restitution totale de ladite ville et de son territoire.

Plein de cette confiance, je vous renouvelle l'assurance de mon estime particulière et distinguée. DORIA.

Bologne, le 19 prairial an 5 (7 juin 1797).

Au général en chef.

Vous avez reçu de nombreuses pétitions des habitans de Ferrare et de la Romagne, lesquels désirent faire partie d'une grande république. Quelques habitans de Bologne ayant déjà témoigné qu'ils voulaient imiter cet exemple, le comité de gouvernement m'a confié son embarras concernant cette démarche. Il croit que le dépôt de la constitution qui lui est provisoirement confié ne lui permet pas de l'approuver, qu'une opposition formelle pourrait être le principe de deux factions qui feraient un jour le malheur des provinces cispadanes.

Au surplus, quelle que soit l'opinion des membres du comité, il ne leur est point permis d'émettre un vœu, et ils se trouvent à cet égard dans une position pénible. Ils ont tous senti que la grandeur des états serait calculée d'après les intérêts de l'Europe et de l'Italie en particulier, et non d'après des convenances locales, qu'un système agrandi par l'effet de nouvelles victoires a fait oublier.

Il croit que la majorité du peuple de Bologne serait facilement persuadée des avantages de l'agrandissement qu'on vous demande, et alors les membres du comité se trouveraient, forcément et par devoir, les chefs d'un parti de l'opposition, qui serait dévoué à la haine publique.

Je crois que, d'après ces réflexions de prévoyance, ils fermeront les yeux sur ces pétitions; je n'ai pas su, moi,

avoir d'autre avis : s'ils sont effectivement les soutiens de la constitution, vous en êtes le fondateur, et ce n'est qu'à vous qu'on s'adresse.

Le comité a paru désirer, et je suis fort aise de vous rendre compte de la situation de l'esprit public et de celui du comité, qui, je crois, vous en fera parler par un député. SAHUGUET.

Bologne, le 19 prairial an 5 (7 juin 1797).

Les députés du Comité central de Boulogne au général en chef.

Bologne est dans de nouveaux embarras : le comité central nous charge, citoyen général, de vous les faire connaître. Le sénat avait ordonné la démolition de toutes les armoiries et autres distinctions de noblesse, la garde nationale en fonction journalière avait été chargée de veiller à l'exécution de cet ordre en dénonçant les réfractaires : aujourd'hui ce ne sont pas seulement les fonctionnaires qui s'en mêlent. Ce Joseph Guionetti, avec plusieurs de ses compagnons ci-devant détenus par votre ordre à Milan, se font un métier d'inquiéter le pays par des exécutions arbitraires ; ils ont déjà procédé contre plusieurs qui, par mégarde, conservaient encore des marques de ces enseignes abhorrées, interprétant encore ce qui était une chose indifférente, pour une des distinctions que l'on veut supprimer.

L'attention du gouvernement n'est pas attirée seulement par cet objet. On a ouvert dernièrement une sous-

cription pour demander l'union de la Cispadane aux autres états libres de l'Italie, et on reçoit les signatures en menaçant de faire une liste de ceux qui s'y refusent. On ne peut ne pas être choqué par l'illégalité de ces moyens et par la crainte du développement d'un esprit de faction qui pourrait en être l'effet. C'est le même citoyen Guionetti qui s'est mis à la tête du parti qui demande les signatures. Vous sentez, citoyen général, que ces démarches ne peuvent qu'alarmer infiniment le pays. L'esprit public rétrograde au lieu d'avancer, et les citoyens paisibles ne se trouvent que trop fatigués de la gêne continuelle dans laquelle ils sont forcés de vivre, dans la crainte de voir arriver de jour en jour des horreurs par la licence de ces jeunes effervescens, qu'on ne trouve pas le moyen de contenir. On implore là-dessus l'interposition de votre autorité.

A Ferrare, on procède aussi à peu près par les mêmes moyens à la compilation des listes de souscripteurs pour demander l'union à une grande république, nous en avons en main la formule. Le motif le plus fort qu'on y annonce, paraît être, plus qu'autre chose, l'avidité qu'ils supposent dans le Bolonais de dominer et d'engloutir les ressources des autres pays. Vous savez, citoyen général, que les Bolonais ne sont pas agités par cet esprit départemental : ils ne se sont pas opposés et ne s'opposeront jamais au vœu général des autres peuples. Les députés même du directoire, dès le premier moment qu'ils se présentèrent à vous, bien loin de contrarier le projet d'union, l'envisagèrent même comme un objet de bien commun ; mais ils crurent de leur devoir de de-

mander qu'elle fût opérée par les moyens constitutionnels.

Par la lettre du comité central que nous avons l'honneur de vous présenter, vous verrez ses craintes et ses incertitudes à l'égard de ces démarches. C'est à vous, citoyen général, à lui marquer la trace qu'il doit suivre. Fondateur de la liberté de l'Italie, instituteur de notre constitution, notre protecteur, vous nous avez donné le droit de vous demander franchement tout ce qui peut contribuer à notre bonheur et au maintien de la tranquillité publique. Daignez donc nous écouter, souffrez que nous vous prions de venir sans délai à notre secours. Le besoin d'avoir vos ordres précis ne saurait être plus urgent. GAVAZZI, CAPRARA.

Venise, le 19 prairial an 5 (7 juin 1797).

Au général en chef.

J'attendais de pouvoir vous présenter quelques réflexions sur les fonctions que vous avez bien voulu me confier dans ce port, et sur la localité, pour vous rendre compte de mon arrivée.

Mes premiers soins se sont portés à rappeler l'ordre et l'économie, en établissant des formes administratives qui facilitent la vérification des comptes des agens employés sur les bâtimens de la république. J'ai vu ici le commissaire général Villemanzy; il m'a annoncé qu'il n'y avait aucun fonds destiné pour la marine; qu'il n'avait aucun ordre de vous, général, pour en remettre à

ma disposition. J'ai su par le général Baraguay d'Hilliers que la municipalité devait faire droit à toutes les réquisitions en denrées et en marchandises ; mais la solde des officiers civils et militaires, des gens de mer, ainsi que toutes les dépenses pécuniaires, comment les ferai-je acquitter? Je viens vous prier de vouloir bien donner vos ordres à cet effet, d'autant qu'il est dû deux mois à la division du citoyen Bourdet ; pour que je puisse faire droit aux réclamations justes, en décidant si votre intention est que ces fonds soient versés dans la caisse du payeur de la division qui est ici : ou si vous approuvez que j'en établisse un pour la marine, qui, sédentaire ici, suivra constamment cette comptabilité ; ce qui me paraîtrait plus convenable.

La lenteur de la municipalité à satisfaire mes différentes réquisitions, a retardé l'expédition sur l'île de Corfou, qui est ici généralement trop connue. Je crois que la flottille aux ordres du citoyen Bourdet partira cependant avec les transports, sous trois jours. J'aurai l'honneur de vous remettre l'état des bâtimens et du nombre d'hommes composant la flottille et sa force, dès que j'aurai pu terminer ce travail.

J'ai parcouru, général, le fameux arsenal de Venise, qui n'a d'étonnant que la réputation que la politique vénitienne lui avait conservée : il est dégarni et n'offre que peu de ressources. En bois, il y a au plus de quoi construire un vaisseau ; peu de goudron ; l'approvisionnement en chanvre est le plus fort, quoique peu considérable. Il n'y a d'intéressant que l'artillerie, qui est en partie en fonte. Il y a sur les chantiers plusieurs vaisseaux,

frégates, corvettes et chaloupes canonnières, mais en général faibles dans la construction, et qui exigeraient des travaux considérables et longs, avant de pouvoir seulement être mis à l'eau. Je me suis borné à être observateur à cet égard, la garde et la direction de cet arsenal étant dans les mains des commissaires vénitiens.

J'aurai l'honneur de vous rendre compte de tout ce qui me paraîtra digne de votre attention.

Je vous prie d'être assuré de mon zèle et de mon empressement pour les intérêts de la république et pour exécuter les ordres que vous me donnerez.

RICARD, *ordonnateur de la marine à Venise.*

Venise, le 19 prairial an 5 (7 juin 1797).

Au général en chef.

Tout se dispose pour le départ. L'arrivée du capitaine Bourdet a levé la majeure partie des obstacles, l'article seul des vivres arrête encore. La municipalité de Venise et les fournisseurs ont eu toutes les peines du monde à se mettre en mouvement : le général Baraguay d'Hilliers a été obligé de montrer les dents, et tout marche.

J'ai rédigé, de concert avec le brave général Gentili, la proclamation, que nous répandrons en débarquant ; j'ai tâché d'y réunir un peu d'élévation à beaucoup de simplicité. Les Grecs auxquels nous avons affaire ne sont des Euripides ou des Platons : on les dit fort simples sous beaucoup de rapports.

Les Vénitiens qui servent sur la flotte montrent la meilleure volonté: ils ne désirent rien plus que d'être commandés par des Français, et peut être, général, serait-il possible de se les attacher tout à fait en les mettant à la solde française. Cette mesure, que le général Gentili voudrait étendre à tous les matelots des pays alliés et de Malte même, donnerait le moyen de remonter promptement la marine de la Méditerranée.

Je n'ai rien de nouveau à vous mander sur l'esprit public; il s'est montré dans les deux fêtes qui ont suivi la première, tel qu'il avait paru d'abord. Les républicains sont dans la haute classe: c'est ce que mon admission dans quelques maisons nobles m'a mis à même de juger. J'ai trouvé beaucoup de lumières, beaucoup de philosophie dans plusieurs individus de cette société: je regrette que mon prochain départ ne me permette pas de les connaître plus à fond. On trouverait en eux de grandes ressources s'il était question de donner une constitution particulière au peuple vénitien qu'ils connaissent parfaitement: l'ex-provéditeur Battaglia est un de ceux dont je veux parler.

Je finis cette lettre chez le général Baraguay d'Hilliers, où se trouve le général Gentili. Le départ est définitivement fixé à après-demain: si d'ici à cette époque je remarquais quelque chose qui fût digne de votre attention, je m'empresserais de vous en instruire.

Agréez l'assurance de ma reconnaissance et de mon dévouement comme Français. ARNAULD.

Rome, le 20 prairial an 5 (8 juin 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me chargez de réclamer Senzi, ci-devant archidiacre de Lorette, qui se trouve arrêté avec un autre du même lieu, nommé Taroni, et votre lettre à cet égard ne manquera pas de finir l'affaire de leur libération, dont je m'occupais quand elle est arrivée, ainsi que de plusieurs autres.

Le pape agit, se promène, tient consistoire et officie; il paraît qu'il a pris le dessus.

J'avais oublié de joindre à ma dernière lettre, la traduction italienne ci-jointe des lettres de créance du pape, dont l'original est en latin, pour M. le marquis Massimi et pour M. Gorivossi.

Vous avez vu par ma lettre que ces messieurs portent une seconde lettre de créance dans la forme de celles adressées au roi d'Angleterre : le directoire choisira.

Le cardinal Doria vient de me remettre son mémoire ci-joint, qui m'est adressé pour être mis sous vos yeux : il s'agit d'Ancône, où l'état démocratique s'établit avec toutes les renonciations possibles à la souveraineté du pape; je me borne à vous faire passer cette réclamation.

Il part après-demain un grand convoi d'objets d'art; le dernier convoi doit partir sous vingt jours, et, à la même époque, ce qui concerne la fourniture des chevaux, bœufs et buffles, sera terminé aussi, et je tâcherai que les comptes de ces objets soient bien arrêtés

ici par les commissaires et par le citoyen Suchet, agent du citoyen Haller.

Le reste et le plus considérable de l'affaire est transporté en entier à Milan près du marquis Massimi, et soumis à votre décision.

Rome est débloquée et tranquille : c'est le moment où le citoyen Joseph Bonaparte pourrait venir prendre ici son poste. Je désire beaucoup qu'il vienne et pouvoir lui marquer ma reconnaissance envers vous et le sincère désir que j'ai de mériter son amitié, et de le servir en tout, si je puis lui être bon à quelque chose.

On ne parle plus de la mort du pape, mais on a des craintes d'une année de disette si les pluies continuaient. On nourrit le peuple avec des grains achetés le double de ce qu'on les vend en cédules ; la monnaie de papier fournit à tout : cet état se soutiendra avec les bonnes récoltes ; mais il ne reste plus rien en argent, argenterie et pierreries, pour faire face en cas de nécessité d'acheter du blé.

CACAULT.

Paris, le 22 prairial an 5 (10 juin 1797).

Au général en chef.

Je reçois, mon cher général, la lettre que vous m'avez écrite le 13 de ce mois, et je m'empresse d'y répondre.

J'ai lu avec un bien vif intérêt tous les détails que vous me donnez sur la situation actuelle de la marine vénitienne, et les dispositions que vous avez déjà faites pour assurer à la république cette importante

conquête. Vous aurez vu, par ma lettre du 30 floréal dernier, que j'ai donné des ordres à Toulon de vous envoyer des officiers de la marine, et probablement ils sont aujourd'hui rendus près de vous. Dans l'état de dénuement où ce port se trouve en officiers de tout grade, il ne m'a pas été possible de mettre, sur-le-champ, à votre disposition les officiers supérieurs que vous m'aviez demandés ; mais au moyen des mesures ultérieures que j'ai prescrites et que je vais vous détailler, j'espère que vos intentions seront remplies.

Parmi les officiers qui sont déjà partis, vous distinguerez le citoyen Roubaud, directeur des mouvemens du port de Toulon, homme éclairé, actif, expérimenté. Il sera extrêmement utile pour accélérer l'armement des vaisseaux et du convoi, et comme il a d'ailleurs du caractère et de la fermeté, je pense qu'il n'est pas possible de mettre en meilleures mains le commandement du port de Venise. Je crois pouvoir vous assurer d'avance que le citoyen Roubaud répondra parfaitement à nos vues, et qu'il s'acquittera de sa mission avec autant de zèle que de talens.

On m'a également rendu des comptes avantageux du citoyen Gasquet, sous-contrôleur de la marine, qui va se rendre à Venise comme administrateur en chef.

J'ai bien senti que ces premières dispositions seraient encore insuffisantes ; mais il n'était pas en mon pouvoir de faire davantage dans le premier moment, et voici ce que je viens d'ordonner pour remplir complétement l'objet que vous vous proposez.

Le contre-amiral Brueys, commandant une escadre

de six vaisseaux, va partir pour Venise, afin de réunir sous son pavillon tous les vaisseaux conquis qui se trouveront prêts, et le convoi de munitions navales que vous avez fait disposer. J'ai recommandé de ne rien négliger pour augmenter le plus possible les équipages, non-seulement afin qu'il ait tous les moyens nécessaires d'améliorer sa traversée, mais encore pour qu'il puisse répartir un certain nombre de marins français sur les vaisseaux vénitiens. Tous les matelots qui existent à Toulon, tous ceux qui proviendront d'une levée extraordinaire que j'ai ordonnée, seront destinés pour l'escadre, et ceux qui arriveront après le départ du général Brueys seront expédiés par terre jusqu'à Venise. Et pour que cette mesure ait tout le succès qu'on peut en attendre, j'ai prescrit à l'ordonnateur de Toulon de donner à chaque marin qui partira pour l'Italie un mois d'avance, en lui promettant qu'à son arrivée il recevra tous les salaires qui lui sont dus. Vous voyez, mon cher général, que j'ai profité des offres que vous m'avez faites, et que, dans l'impossibilité où je suis d'acquitter ce paiement, j'ai recours à vos soins avec la confiance que je vous dois.

Dès que l'escadre aura mis à la voile, il sera expédié de Toulon plusieurs avisos et bâtimens légers, pour croiser à l'ouverture du détroit et sur les divers points de la Méditerranée, de manière que le général puisse être averti des mouvemens et de la force des Anglais, afin de régler sa marche en conséquence. D'un autre côté je vais inviter le prince de la Paix à donner ordre à l'amiral Mazzaredo, commandant l'escadre espagnole à Cadix,

de faire appareiller de temps à autre ceux de ses vaisseaux qui peuvent prendre la mer ; et cette mesure en forçant Jervis à se tenir à la vue de Cadix, nous laissera maîtres de la Méditerranée. Je chargerai aussi le contre-amiral Brueys de prier les capitaines des deux vaisseaux espagnols qui sont actuellement dans le golfe Adriatique de se joindre à notre escadre, et j'en préviendrai le prince de la Paix.

Il paraît qu'il existe dans ce moment à Venise six vaisseaux et six frégates à flot, indépendamment de ceux qui sont encore sur les chantiers. Je crois donc que, pour assurer leur arrivée dans nos ports, il est d'une urgente nécessité de les expédier. Ainsi dès que l'escadre du général Brueys sera arrivée, il devra répartir sur tous les vaisseaux un nombre à peu près égal de marins français, completter les équipages avec des matelots vénitiens, corses, ragusais, etc., et au moyen de ce que vous pourrez en renforcer les garnisons avec de bonnes troupes, il n'y aura pas à craindre de trahison de la part des étrangers. Il conviendra de s'occuper en même temps de charger sur l'escadre et sur les bâtimens du convoi toutes les munitions navales qui se trouvent dans l'arsenal de Venise, et cette opération terminée, la flotte partira sans délai pour Corfou, afin de saisir le premier moment favorable de se rendre à Toulon.

Je vous fais observer que le contre-amiral Brueys a déjà navigué dans la mer Adriatique, et sa connaissance de ces parages, indépendamment de ses talens distingués, le rendra plus propre que tout autre à cette mission.

Quoiqu'il paraisse, d'après ce que vous me marquez, que l'escadre réunie à Venise puisse être expédiée de ce port pour une mission quelconque, je pense, et vous partagerez sans doute mon avis, qu'eu égard à la valeur des munitions précieuses dont elle est chargée et à la situation des forces anglaises, il est plus sûr et plus convenable de l'envoyer en toute diligence à Toulon.

Après vous avoir détaillé, mon cher général, les mesures que je crois convenable de prendre pour les vaisseaux à flot, je dois vous dire ce que je me propose de faire pour ceux qui sont sur les chantiers. Je crois qu'il y a à Venise neuf vaisseaux et sept frégates qui sont plus ou moins avancés, et quoique ces constructions laissent peut-être quelque chose à désirer, comparativement aux nôtres, il serait néanmoins très-important d'en enrichir la république. Pour parvenir à ce but, je donne ordre au citoyen Forfait, l'un de nos plus habiles ingénieurs, qui se trouve actuellement à Paris, de partir sur-le-champ pour votre quartier-général. Après avoir pris vos ordres il se rendra à Venise ; il examinera la situation actuelle des bâtimens qui sont sur les chantiers, il verra s'il est possible de les terminer tous, ou s'il est plus avantageux d'en faire démonter quelques-uns qui seraient peu avancés, et d'en emporter les pièces en bottes sur des transports, ou, enfin, de les mettre en magasin pour le compte de la république. Vous verrez que le citoyen Forfait réunit des talens et de l'activité avec ce zèle qui sait vaincre les obstacles et multiplier les ressources, et je ne doute pas qu'il ne justifie ma confiance et ne mérite toute la vôtre.

Enfin, je vais envoyer de Toulon à Venise des maîtres d'ouvrage intelligens et actifs pour diriger les travaux sous les ordres du citoyen Forfait, à l'aide des ouvriers même du pays, que la force de l'argent déterminera à travailler.

Tels sont, mon cher général, les moyens qu'il me paraît nécessaire de mettre en usage pour faire jouir la république du fruit de vos conquêtes. Je vous ai déjà dépeint l'état de pénurie dans lequel se trouvent les ports, et vous avez bien voulu venir au secours de la marine. Je n'ai pas besoin de vous recommander les officiers et les marins qui vont être employés dans l'expédition : vous m'avez accoutumé à compter sur vos promesses, et votre sollicitude pour le département qui m'est confié, excite ma reconnaissance.

Recevez, avec l'expression de mes sentimens, celle de ma tendre et constante amitié.

Le ministre de la marine, TRUGUET.

Rome, le 22 prairial an 5 (10 juin 1797).

Au général en chef.

J'ai vu la lettre de monsieur le prince de la Paix à monsieur le chevalier d'Azara, par laquelle il lui mande que le cardinal et les deux prélats envoyés d'Espagne à Rome, forment une ambassade fantastique : ce sont des messieurs qu'on a voulu éloigner, et c'est le chevalier Azara qui a toujours la confiance entière de sa cour ; il n'est plus question qu'il doive passer à une autre ambassade.

Le prince de la Paix témoigne dans la même lettre une grande satisfaction de la situation politique de l'Espagne. Il croit qu'elle va opérer des choses de son beau siècle, il y a deux cents ans.

La cour de Naples arme et recrute toujours à force. Elle a fait arrêter, d'ordre du roi, des paiemens de lettres de change dont les fonds étaient faits à Naples par M. le prince Doria et par M. Levaggi, directeur de la poste de Gênes à Rome, pour une somme d'environ 300,000 fr. destinée à entrer dans nos paiemens de la contribution de Rome. M. le prince Doria et M. Levaggi espèrent accommoder cette affaire, et m'assurent que nos paiemens à Gênes n'en souffriront pas : ils m'ont instruit de la chose sans me permettre d'agir pour eux. Je suis de l'œil cette affaire.

Je ne sais pas si la cour de Naples a des inquiétudes de notre part, mais l'Italie est remplie du bruit courant que nous méditons une entreprise contre ce royaume.

Le pape se porte toujours de mieux en mieux et paraît guéri.

La cour de Rome ne me semble occupée que d'accomplir tous ses engagemens envers nous, et de parvenir à recouvrer Ancône aux termes du traité de Tolentino. Le pape, dans ses rêves, imagine que nous lui rendrons la Romagne généreusement ; il se propose d'envoyer au congrès de Berne un ministre, et je crois qu'il a déjà désigné pour cette commission monseigneur Erskine, qui était précédemment son envoyé près le roi d'Angleterre.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la lettre du grand-maître de Malte à M. le chevalier Azara, qui m'a prié de la mettre sous vos yeux.

L'administrateur des finances, Haller, fait connaître par le tableau ci-dessous, l'idée qu'il a du montant des paiemens du pape.

Tableau des contributions payées suivant la note donnée par l'administrateur Haller au citoyen Suchet, envoyé par lui à Rome.

Rome a remis jusqu'à ce jour, en lettres-de-change, pas tout à fait la somme de	7,000,000 fr.
Les matières envoyées, montant à 9,153,000 fr., ne sauraient être évaluées tout au plus qu'à la somme de . .	8,600,000 fr.
L'alun produira, lorsque M. Durazzo voudra bien se prêter à l'arrangement proposé à Rome.	400,000 fr.
Les bijoux, en admettant le partage des différences, feront, si effectivement il y en a eu compte de Rome, pour 10 millions.	7,500,000 fr.
Ajoutez à tout cela, pour toutes les dépenses légitimes et illégitimes que nous sommes appelés à payer.	1,000,000 fr.
Total.	24,500,000 fr.

Cette décision despotique à l'égard de deux objets

considérables, celui des paiemens fait en lingots, et celui du paiement fait en diamans, est fort tranchante.

Il faudrait établir comment il se trouve entre le compte des lingots du citoyen Haller et celui de la cour de Rome, la différence de 553,000 fr.

Quant aux diamans, sur lesquels il fait à volonté le rabais du tiers, de quelle base part-il pour une telle réduction ?

J'ai éloigné de moi et fait transporter à Milan des sujets de contestation amenés de la manière que vous connaissez, et qui ont un principe qui ne peut entrer dans mon ame.

L'ambassade du marquis Massimi, soumise et tremblante, a des pouvoirs pour tout terminer : et aujourd'hui les paiemens sont trop avancés, s'il ne sont pas achevés, pour que les intérêts de la république périclitent.

Je crois aussi les paiemens trop avancés pour qu'aucun tripotage puisse avoir lieu, car les diamans seront sans doute préservés de gaspillage. CACAULT.

A Malte, le 29 floréal an 5 (18 mai 1797).

Copie de la lettre du grand-maître de Malte à M. le chevalier d'Azara.

On me mande au sujet du séquestre ordonné sur nos commanderies dans la Romagne, et en général sur tout ce que le général Bonaparte a ordonné d'aggravant contre l'ordre de Malte en Italie, que ce général avait

trouvé dans la dépêche du bailli de Litta, enlevée à Ancône, des motifs qui l'obligeaient à nous traiter ainsi. J'ignore sur quoi il fonde ces motifs ; mais ce que tout le monde sait, c'est qu'avant d'avoir enlevé cette dépêche, le général Bonaparte avait ordonné que le revenu d'un an de toutes les commanderies situées dans les pays occupés par les troupes qu'il commande, serait versé dans la caisse du payeur militaire de l'armée.

S'il est arrivé au bailli de Litta de se servir de phrases déplacées, ou de proposer des vues mal digérées, il l'aurait fait à notre insu, contre nos principes fondamentaux de neutralité, et contre ses propres instructions ; mais en supposant que cela fût, est-ce à nous et à notre ordre d'en être responsables ? Jusqu'à présent nos biens avaient été respectés dans toutes les guerres quelconques entre les puissances européennes, comme appartenant à un ordre dont les ports et la neutralité leur étaient à toutes également utiles. Ce n'est que dans la guerre actuelle, et par la France seule, qu'ils ont été dévastés, envahis, vendus même en partie. Et cependant quelle a été notre conduite envers la France ? D'observer une constante neutralité, et de rendre à sa marine, à son commerce, à ses concitoyens, tous les bons offices, tout l'appui, toute l'assistance qui ont dépendu de nous.

Je prie votre excellence d'assurer, soit le général Bonaparte, soit le citoyen ministre Cacault, que si dans la susdite dépêche du bailli de Litta, il s'est trouvé quelque passage, phrase ou disposition susceptible d'interprétation ou d'explication contraire à notre invaria-

ble attachement aux puissances qui de tout temps nous ont honorés de leur protection, nous sommes prêts à les désavouer hautement, aussitôt que nous en aurons pris connaissance.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien transmettre de ma part à S. Ex. monsieur le prince de la Paix, cette déclaration, en le conjurant d'engager sa majesté catholique à demander pour nous auprès du directoire exécutif de la république française, la mainlevée du séquestre sur nos commanderies d'Italie, et que la jouissance pleine et entière en soit rétablie en faveur de l'ordre, état neutre, comme par le passé.

Rome, le 22 prairial an 5 (10 juin 1797).

Les commissaires du gouvernement français pour la recherche des objets des sciences et des arts, en Italie, au général en chef.

Le troisième envoi des objets d'arts et de sciences est parti ce matin de Rome pour Livourne, surveillé dans sa marche par le citoyen Gros, qui de Livourne se rendra à Milan, et par le citoyen Gerule, qui était attaché à la commission depuis son départ de Paris. Vous trouverez ci-joint l'état du chargement de ce convoi, qui est composé de douze chars, indépendamment des voitures de suite qui portent les pièces de rechange et les agrès nécessaires en cas d'accident en route.

Le citoyen Belleville, consul à Livourne, et notre collègue Thouin, qui est dans ce port, vous auront

vraisemblablement instruit que, voulant s'assurer de l'effet que le transport aurait pu produire sur les statues du premier convoi, ils s'étaient déterminés à lever le couvercle de la caisse renfermant les groupes de l'Amour et de Psyché, qui est un des objets les plus délicats; qu'ils l'avaient trouvé parfaitement en bon état et qu'ils l'avaient laissé pendant quelque temps exposé à la vue du public.

Ce succès, citoyen général, ne fait qu'augmenter notre zèle, et nous profitons de l'expérience du premier convoi pour assurer encore plus la marche des suivans.

Signé MONGE, etc.

Milan, le 25 prairial an 5 (13 juin 1797).

Au général en chef.

Le consul de France à Livourne, ayant pris sur lui d'informer V. E. de l'entrée d'un capitaine avec trente canonniers dans le pays, non moins que des explications qu'il a données à cet égard et dont S. A. R. est pleinement satisfaite, je me borne à vous rendre compte de la bonne conduite des habitans, des fournitures que ce détachement a trouvées gratuitement partout, et du soin, sur lequel vous pouvez vous reposer, que le gouvernement prendra de cette troupe, qui s'arrête à Pise jusqu'à l'arrivée de vos ordres.

Après la destination de l'arsenal de Pise pour dépôt des statues et tableaux de la république française, on a vu avec surprise un changement d'avis dans la com-

mission des arts, qui a préféré un magasin à Livourne. Comme vous avez approuvé de préférence l'arsenal, j'ai voulu du moins instruire le ministre Cacault et M. Fréville, que non-seulement l'arsenal de Pise est à la disposition des Français pour la préservation de ces raretés, mais qu'aucun soin ne serait jamais omis de la part de S. A. R.

Un très-méchant sujet de Pise, après avoir été à l'auberge et ensuite chez une danseuse du théâtre avec un soldat français, l'a blessé grièvement dans une rixe. Le soldat, accueilli à l'hôpital, se lève, se promène et promet une prompte guérison. Ces excès, s'il en arrive, quand ils parviennent à la connaissance du souverain, il ne peut que gémir sur la faiblesse ou sur la crainte des individus ; mais la loi veille pour les réprimer et pour les punir, et un tribunal moins qu'exact et sévère encourrait l'indignation de S. A. R., qui, dans le cas actuel, veut un exemple qui atteste au public la manière avec laquelle les citoyens français doivent être considérés dans le pays. Il est affligeant que l'on mêle à ces crimes privés le gouvernement et la nation, par des notes officielles, pendant que ni l'un ni l'autre n'y entrent pour rien. Je m'empresse de rendre justice à celles de monsieur le consul, qui, en appréciant le soin et la vigueur du gouvernement, ne respirent que l'humanité et la justice.

Il est sans doute à votre connaissance que le consul de la république, n'étant pas instruit de l'acquittement entier de la somme prescrite par le traité, avait demandé 100,000 fr., que le gouvernement de Livourne les lui

avait payés, et que M. Belleville les rendit avec toute promptitude aussitôt qu'il fut certifié que le tout avait été payé à Milan.

Daignez considérer, monsieur le général en chef, qu'à la première remontrance faite par le consul au commissaire envoyé par le grand-duc pour cette affaire à Livourne, qu'il pourrait survenir quelque inconvénient en Corse, faute d'argent, ce commissaire a offert, pour un cas d'urgence, sans le moindre délai, telle somme que monsieur le consul aurait pu trouver nécessaire au bon service de la république française. Je n'ai pas besoin de vous assurer que ce sentiment de S. A. R. est aussi vrai que vivement senti.

Nous soupirons après la paix, et le sort de l'Italie, qui sera fixé sans doute par votre autorité : S. A R. juge que ce moment lui serait très-favorable, soit pour la reconnaissance des nouveaux états, soit pour quelque liaison de commerce propre à consolider les bases d'une prospérité réciproque, soit pour établir des principes invariables de sûreté et de tranquillité mutuelles. Elle m'ordonne d'avoir recours aux sentimens et à l'amitié que vous lui avez si souvent témoignés, et de vous prier de l'aider de vos conseils dans une occasion si décisive pour l'avenir.

Je serais glorieux de mettre la dernière pierre à un édifice que je n'aurais jamais pu élever sans votre justice et votre magnanimité.

Agréez, monsieur le général en chef, les sentimens respectueux avec lesquels, etc. MANFREDINI.

Milan, le 24 prairial an 5 (12 juin 1797).

Les députés de la municipalité de Chiozza au général Bonaparte.

Le peuple de Chiozza, né contemporain de celui de Venise, mais libre et indépendant de ce dernier, fait depuis plusieurs siècles partie de l'état vénitien, dont le gouvernement tyrannique le rendit sujet de Venise, après avoir répandu le sang de quelques milliers de Chiozzates qui voulaient défendre leur liberté. Les jalousies de commerce firent taire les lois de la nature, et ces tyrans, par les plus cruelles défenses, privèrent de toute espèce de négoce ce port, un des plus sûrs de l'Italie sur l'Adriatique, d'une approche facile et d'une communication prompte avec les principales rivières, le Pô, l'Adige et la Brenta. Cette unique et naturelle ressource enlevée à cette ville, sa population languit dans la misère depuis plusieurs siècles, et, sur les vingt et quelques mille habitans qu'elle contient, il ne se trouve qu'une centaine de familles qui vivent non dans l'opulence, mais dans l'aisance; le reste n'est composé que de malheureux pêcheurs et de pauvres artisans.

Daignez, général, exaucer le vœu de tous; ajoutez un nouveau prix au don précieux que vous nous avez fait de la liberté, en réunissant ce peuple à celui de la république cisalpine et des autres pays libres de l'Italie.

Permettez-nous de vous désigner certains ordres qui ont occasioné une grande agitation.

On vient de suspendre l'usage d'une grande quantité de sels que le général de brigade Lanusse avait destiné au soulagement de l'indigence, qu'il connaissait bien.

On vient de dépouiller les églises de l'argenterie qu'on a cependant laissée en grande partie à des villes bien moins nécessiteuses que Chiozza, et que la municipalité réservait pour les circonstances urgentes, occasionées particulièrement par l'exportation des deniers des caisses publiques, qui vous ont été remis par le général Baraguay d'Hilliers.

On vient d'ordonner une réquisition de chapeaux, de souliers, de draps et d'autres objets, tandis qu'il n'est pas à Chiozza une seule fabrique ni aucun magasin qui puisse les fournir.

On vient d'empêcher la sortie des bâtimens marchands du port, seule ressource dans un moment surtout où le commerce extérieur commençait à renaître.

Si vous voulez que ce peuple puisse subsister, qu'il puisse suffire à l'entretien des troupes qui sont à sa charge, au paiement des dettes qu'il a contractées, et qu'il ne tombe pas dans l'accablement et dans le désordre, laissez-lui le peu de sel qui lui a été accordé ; laissez aux églises le plus d'argenterie possible; diminuez les réquisitions auxquelles il lui est impossible de satisfaire, et assurez à son port la liberté du commerce. Sa reconnaissance s'en augmentera.

Signé Renier, etc.

Venise, le 24 prairial an 5 (12 juin 1797).

Au général en chef.

J'ai l'honneur de vous informer, mon général, que j'ai été instruit ce soir, par une lettre officielle de la municipalité, qu'un corps de troupes autrichiennes d'environ 3,000 hommes d'infanterie et 80 cavaliers, sous les ordres du général Chenah, s'est emparé, au nom de l'empereur, de la ville et du port de Capo d'Istria, et que ce général a déclaré que cette prise de possession, qui s'est réalisée le 12 juin, était concertée avec la république française; il a en même temps fait deux manifestes, par l'un desquels il déclare la prise de possession de la ville de Capo d'Istria et de la province d'Istrie, et par l'autre l'amnistie en faveur de tous les déserteurs autrichiens qui pourraient se trouver dans la province. La municipalité, singulièrement surprise de cette nouvelle, m'a demandé quelques renseignemens sur les motifs de cet acte hostile : mon ignorance entière m'a empêché de la satisfaire.

J'ai reçu vos deux lettres des 21 et 22 prairial : je me conformerai dans le plus bref délai aux dispositions que contient celle du 21 ; quant au contenu de la seconde, relative à Battaglia, voici le résumé de mes informations sur cet homme digne de fixer l'attention sous tous les rapports.

Battaglia, connu et cité comme un homme plein de connaissances, de lumières et d'idées philosophiques, passe pour être un des chefs secrets de la révolution

qui s'est faite, et pour un ardent ami de la véritable liberté ; ses ennemis mêmes sont convaincus que, s'il a servi son gouvernement qu'il haïssait, il y a été forcé par la terreur qu'inspiraient même le despotisme de ce gouvernement, et son humeur inquiète et jalouse.

Battaglia a, dans le moment de la dissolution du grand-conseil, conduit les affaires de concert avec les agens français, avec autant d'esprit que de caractère ; depuis l'installation de la municipalité provisoire, il est sorti des rangs et s'est enfoncé dans la plus parfaite obscurité, où il cultive les lettres sans paraître se mêler, même indirectement, de diriger l'enfance de ce corps nouveau. BARAGUAY D'HILLIERS.

P. S. Je vous préviens que Villetard paraît être le boute-feu de la terre-ferme et le chef des grands révolutionnaires qui peuplent la société populaire de cette ville. Je ne sais si cette conduite est conforme à vos instructions, mais je doute fort qu'elle soit d'accord avec les véritables intérêts de la république française. Cet état est dans un degré de dissolution politique qui ne pourrait que nous nuire en s'accroissant, parce qu'il nous priverait des ressources de tous genres que les restes et les débris de son opulence doivent nous procurer, et livrerait cette ville et ce port au premier voisin ambitieux qui voudrait s'en emparer.

Venise, le 25 prairial an 5 (13 juin 1797).

Au général en chef.

En exécution de vos ordres, mon général, j'ai fait apposer les scellés et mettre en séquestre tous les magasins impériaux que j'ai pu découvrir ici. J'y ai trouvé pour plus d'un million de blé, farine et avoine, selon l'estimation approximative du commissaire de guerre chargé de cette opération. Voilà des gages bien sûrs du paiement des 300,000 qui ont été pris par les Impériaux à Trieste. Lorsque l'opération a été consommée, j'en ai prévenu officiellement le ministre impérial, afin qu'il fît reconnaître les scellés et nommât un fondé de pouvoirs pour assister à l'inventaire. J'ai cru ces mesures utiles pour prévenir l'effet des calomnies auxquelles cet événement pourrait donner naissance.

L'escadre est enfin partie pour Corfou. La corvette *la Brune* est entrée dans les lagunes, et j'ai envoyé deux bricks croiser sur les côtes de l'Italie, afin de me procurer, s'il est possible, des nouvelles positives des mouvemens des troupes autrichiennes dans cette province, qu'elles occupent depuis hier, ainsi que j'ai eu soin de vous le mander.

Je n'ai point voulu remettre encore à la municipalité la lettre que vous m'avez envoyée pour elle, relative à la liberté du port et du commerce, parce que je veux auparavant faire de plus sérieuses recherches des magasins impériaux. Je ne crois pas qu'un délai de quelques jours, fondé sur de pareils motifs, puisse contrarier d'une manière sensible vos intentions bienfaisantes.

BARAGUAY D'HILLIERS.

A bord de la Sensible, le 25 prairial an 5
(13 juin 1797).

Au général en chef.

Les nouvelles de l'Istrie, que le général Baraguay d'Hilliers vient de me communiquer, déterminent le général Gentili à mettre à la voile sans délai : vous serez surpris sans doute qu'il se soit écoulé trois jours entre notre départ et notre embarquement. La lenteur avec laquelle les provisions ont été embarquées et sont délivrées, en est l'unique cause.

La mauvaise volonté des Vénitiens perce de toutes parts. Rien de ce qui était nécessaire n'avait été fourni, que l'on répondait aux demandes de différens officiers que tout était livré et qu'il y avait défense de rien faire de plus pour l'expédition. Voulait-on remonter à la source de cette défense, tous les comités la désavouaient, et l'on en était pour le temps perdu. Ce n'est qu'en parlant vertement, qu'en menaçant même que le général Baraguay d'Hilliers est parvenu à arracher les moyens insuffisans avec lesquels nous partons. On serait tenté de conclure, en rapprochant la conduite des Vénitiens et celle de l'Empereur, qu'il y a intelligence secrète entre eux, et que notre expédition pourra devenir moins facile qu'elle le paraissait d'abord. Comptez néanmoins sur le zèle des troupes et sur l'activité prudente de celui qui les commande.

La conduite du vice-amiral sur le vaisseau duquel est monté Gentili est à peine convenable. Il n'a pas

eu honte de laisser notre vieux général passer la nuit sur une planche comme un mousse, sans lui offrir ni lit ni vivres. Il ne lui a rendu aucun honneur. Vous présumez qu'il a été fortement relevé. D'Arbois s'est plaint à Goudolmer ; et depuis les ordres nouveaux de l'amiral vénitien, le vice-amiral met autant de platitude dans sa conduite qu'il avait mis d'abord d'insolence. Ces messieurs comptaient prendre le commandement. « Je ne recevrai l'ordre que de *la Gloria*, disait au capitaine Bourdet le commandant de l'*Eole;* et votre commandant le recevra de moi, répondit vertement Bourdet. »

Je dois, avant de terminer cette lettre, vous représenter, général, que les moyens pécuniaires donnés au chef de l'expédition ne sont rien moins que suffi ans. Il ne peut disposer que de mille écus, et vous savez qu'il doit établir une correspondance entre l'Italie, la Turquie et les îles.

Je n'ai rien à ajouter à ceci ; je tiens un journal exact de tout ce qui concerne l'expédition : cette lettre en est l'extrait. Comptez, général, sur mon exactitude comme sur mon éternelle reconnaissance.

ARNAULT.

Chambery, le 26 prairial an 5 (14 juin 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu votre lettre du 22, mon cher général, par laquelle vous me demandez le bataillon de la neuvième demi-brigade et le dépôt de la soixante-dix-neuvième. Je sens combien il serait essentiel que vous eussiez ces

deux corps dont le premier est de 260 hommes et le second de 700; j'ai mandé au général Berthier l'extrême embarras où je me trouve, ayant 400 hommes à Lyon de la soixante-dix-neuvième, et 100 hommes sur la frontière du département de l'Ain : le reste est à Chambéry, et le bataillon de la neuvième dans le département de la Drôme. Enfin, mon cher général, j'ai pour toutes forces dans ma ligne depuis Barcelonette, y compris les places du Piémont que l'on démolit, jusqu'au delà de Genève, la vingt-troisième demi-brigade d'infanterie légère; à Lyon, trois bataillons avec les 400 hommes de la soixante-dix-neuvième et les deux régimens, cinquième de cavalerie et neuvième de dragons à pied, parce que l'on ne donne pas de chevaux.

Dans la dix-neuvième division militaire, comprenant six départemens, j'ai les deux faibles bataillons de la vingt-sixième demi-brigade : voilà tous mes moyens, et l'on me tourmente de tous les côtés pour avoir des troupes. J'ai demandé au général en chef Moreau de me faire passer de sa droite quelques bataillons et escadrons pour garnir les frontières de l'Ain et du Mont-Blanc vers la Suisse pour arrêter la contrebande et la rentrée des émigrés : je ne doute pas qu'il ne se rende à mon invitation, et aussitôt je m'empresserai de vous faire passer les troupes que vous me demandez et que j'ai mises en bien bon état.

Vous savez, mon cher général, que je ferai toujours de l'impossible le possible pour faire ce qui peut vous être utile et agréable; je serai bien aise que l'occasion se présente bientôt de vous en assurer de bouche et

vous réitérer mes sentimens d'amitié et d'attachement.

Le général en chef de l'armée des Alpes,

KELLERMANN.

Milan, le 28 prairial an 5 (16 juin 1797).

Au général en chef.

Si vous vous étiez rappelé, citoyen général, la conversation que j'ai eue avec vous, il y a quelques jours, vous eussiez trouvé une explication assez simple de la lettre que j'ai écrite au commissaire Bouquet, à qui je suis loin de dire que ce soit moi qui aie des pièces en main contre ses persécuteurs. Je ne me charge pas d'un pareil recueil.

Bouquet m'a écrit pour se plaindre que le général Victor l'avait fait arrêter et mettre au cachot, où on lui ôtait tout moyen de justification, n'ayant la permission de parler à personne, m'assurant d'ailleurs que ce que le général Victor lui reproche et particulièrement le propos qu'il lui fait tenir, est une calomnie inventée pour vous indisposer davantage contre lui. J'ai trouvé cela injuste et cruel, d'autant plus qu'ayant eu Bouquet sous mes ordres à l'armée du Nord et au blocus de Mantoue, j'en ai été très-content, et je m'y suis intéressé ; je dirais même que je m'y intéresse encore beaucoup. Il est très-jeune, et à son âge on est susceptible d'être égaré. Le général Victor est le maître de trouver dans ma lettre telles allusions qu'il voudra : s'il m'en demande l'explication, je ne serai pas en peine de lui repondre. Ce que j'ai marqué à Bouquet ne me

regarde pas personnellement, mais bien d'autres personnes qui s'y intéressent, et qui ont dit assez haut qu'elles ne seraient pas en peine de prouver la conduite de ses accusateurs.

Si le général Victor avait regardé l'ordre de Bouquet, il aurait vu qu'il n'était pas de moi, comme il vous le dit dans son rapport. J'ai donné le mien, concernant les monts de piété, au commaissaire ordonnateur Blanchon qui a employé qui il a jugé à propos.

J'irai demain à Montebello où je vous donnerai telle autre explication que vous désirerez. KILMAINE.

Turin, le 29 prairial an 5 (17 juin 1797).

Au général en chef.

J'ai remis, général, mes lettres de créance au roi de Sardaigne, et j'ai commencé les fonctions d'ambassadeur de la république française près cette cour : comptez sur moi empressement à vous faire part de tous les détails que je croirai utile de vous transmettre.

J'ai trouvé ce gouvernement un peu tranquillisé par les mesures que vous avez prises pour arrêter les troubles qui s'étaient manifestés sur les frontières de Piémont et de l'état de Gênes ; j'ai suivi dans le commencement de mes relations avec lui, la marche dont nous étions convenus ensemble. Je l'ai assuré que le gouvernement français était jaloux de donner l'exemple de la sincérité dans l'observation des engagemens qu'il contractait et qu'il pouvait compter sur notre loyauté.

Malgré ces assurances, il est aisé de voir que ses inquiétudes subsistent toujours, et dans le fait elles ne sont pas dénuées de fondement.

Les événemens qui se sont passés à Gênes et les changemens que les gouvernemens qui environnent les possessions du roi de Sardaigne viennent d'éprouver, propagent des idées peu faites pour tranquilliser un gouvernement monarchique.

Le pays est infesté de voleurs et d'assassins. Le commissaire des guerres Lequeux a été arrêté à Rivoli, assassiné et pillé : il n'a pas cependant perdu la vie ; mais un secrétaire et un domestique ont été tués. Le gouvernement de Turin se donne beaucoup de soins pour découvrir et dissiper les auteurs de ces attentats ; il a déjà fait arrêter plusieurs personnes, qu'une foule d'indices font regarder comme complices.

Il serait nécessaire que vous donnassiez des ordres pour redoubler d'activité sur la route du col de Tende, et que vous fassiez passer quelques troupes de ce côté pour délivrer le pays.

L'ambassadeur de la république près le roi de Sardaigne, MIOT.

Venise, le 1er. messidor an 5 (19 juin 1797).

Au général en chef.

Les travaux de l'arsenal de Venise continuent, et j'ai pris sur moi de les presser, d'après l'approbation du général Baraguay d'Hilliers : nous avons fait dans six

jours ce qui en eût coûté quarante sous l'ancien gouvernement de Venise, savoir : deux galères, quatre demi-chebecks, un brick et un chebeck ; tous ces bâtimens ont été carénés, armés, mis à la mer et sont partis. Dans dix à quinze jours, nous aurons à la mer un vaisseau de soixante-quatorze et une frégate de quarante canons. Je n'ai employé que des Vénitiens et j'en suis satisfait.

Il vient d'arriver ici le brick *l'Alerte* et le chebeck *l'Intrépide*, que j'ai pris sur moi de rappeler de Trieste aussitôt que j'ai su que les Autrichiens s'approchaient vers l'Italie. *L'Alerte* avait été laissé par le commandant Bourdet pour garder les bâtimens vénitiens, sur lesquels vous aviez fait mettre l'embargo : ne le voyant pas arriver, j'ai écrit au capitaine Dumay, commandant ce brick, d'enlever les bâtimens et de les conduire, d'après vos ordres, à Ancône. Le consul de la république a signifié au capitaine Dumay que, s'il tentait d'enlever ces navires, les forts de la ville tireraient sur lui ; non-seulement on les a retenus, mais on les décharge.

Je me ferai toujours un devoir de vous dire ce que je pense. Si les Autrichiens nous veulent du mal, rappelez-vous, mon général, que nous avons dans l'arsenal de Venise sur les chantiers de superbes canonnières, et qu'avec elles nous leur raserons la ville de Trieste quand nous voudrons.

Il nous est arrivé quelques charpentiers et calfats français. Comme il y a une grande quantité d'ouvriers vénitiens qui meurent de faim par la stagnation du commerce, j'ai réclamé du comité de salut public que les uns et les autres fussent également employés : par ce

moyen, l'on évitera les jalousies et le découragement.

SIBILLE.

Toulon, le 3 messidor an 5 (21 juin 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu l'ordre de partir avec six vaisseaux et deux frégates pour me rendre à Venise, y prendre sous mon escorte les bâtimens qui sont prêts à partir et ramener à Toulon les riches dépouilles dont la France vous est redevable. Je n'attends, pour mettre sous voile, que d'avoir à bord de l'escadre ce qu'il lui faut pour la traversée, puisque le ministre me mande que je trouverai de quoi me pourvoir en toutes choses lorsque je serai arrivé à ma destination, tant pour les vaisseaux de l'escadre que pour ceux que je dois ramener. On ne peut me donner ici que pour deux mois de vivres en prenant tout ce qu'il y a dans les magasins : il sera donc indispensable que je trouve à Venise tout ce qui est nécessaire pour assurer mon retour. Je travaille jour et nuit pour accélérer mon départ, et j'espère dans quatre jours pouvoir mettre à la voile, malgré que les ordres ne soient arrivés qu'avant hier, et que quatre vaisseaux fussent dans un dénûment presque complet en équipages et en vivres, et qu'un d'eux fût encore dans le port. Les deux vaisseaux et les quatre frégates que j'avais préparés à partir aussitôt que l'officier que je vous ai envoyé à Milan m'aurait rapporté vos intentions, servent à armer le reste, par les versemens que je fais en hommes et en vivres, et en désarmant deux frégates ; il nous manque, malgré cela,

environ 1800 marins pour completter l'escadre, et on y supplée en partie par les troupes d'infanterie et celles d'artillerie de marine au nombre de 700 hommes : de sorte qu'il se trouvera encore, comme vous voyez, un grand déficit, à moins que les matelots qui ont ordre de se rendre dans ce port n'arrivent à temps, ce que je ne présume pas ; mais on les enverra à Venise, soit par terre, ou sur les deux frégates qui restent. Vous pouvez être assuré, général, de l'activité et du zèle que je mettrai à remplir la brillante mission qui m'est confiée. Je suis trop jaloux d'avoir à coopérer aux opérations de Bonaparte, pour ne pas faire usage de tous mes moyens et vaincre les obstacles et les difficultés qui pourront s'offrir : et s'il s'en présente que le courage seul puisse vaincre, je me rappellerai de la bataille d'Arcole et de ce que peut un général guidé par le plus pur patriotisme et la véritable valeur, lorsqu'il commande des soldats français.

Je compte être à Venise dans les premiers jours de thermidor, et vous pouvez donner vos ordres pour que tout se trouve prêt à peu près à cette époque, afin que je puisse effectuer mon retour le plus tôt possible.

Le ministre m'a chargé, d'après votre parole, d'assurer les marins, qu'arrivés à leur destination il leur serait payé tout ce qui leur serait dû ; je leur en ai conséquemment fait la promesse, et s'il vous était possible de faire aussi rassembler quelques hardes de matelots, cela nous serait d'une grande ressource.

Les soldats formant garnison à bord des vaisseaux paraissent être entièrement oubliés : ils n'ont que des

haillons sur le corps, et sont, dans toute la force du terme, presque nus. J'ai écrit plusieurs fois aux généraux de terre et au ministre à ce sujet ; on m'avait promis d'avoir égard à ma juste demande, mais mon départ précipité les empêche d'en ressentir les effets. Si vous pouviez faire habiller 700 hommes environ, vous feriez un acte charitable, et qui produirait le meilleur effet pour le service maritime. Vous n'ignorez pas que le caractère du Français est dénaturé sur cet élément ; qu'on ne peut pas sur mer l'étourdir ou le distraire par des marches, la musique et le tambour ; que, la majeure partie du temps, l'homme est livré à lui-même à bord des vaisseaux, et que n'ayant à réflechir que sur sa misère, il est à craindre que cette image n'amollisse son ame et qu'on ne puisse pas alors obtenir du Français ce dont il est susceptible ailleurs : il est donc nécessaire que l'homme de mer soit mieux soigné que l'homme de terre. Je ne me permets de vous présenter ce tableau que par la connaissance que j'ai de votre caractère. Je sais que c'est offrir un aliment à votre ame que de vous mettre à même de soulager ces braves défenseurs de la patrie, surtout lorsque le but est dirigé à l'avantage du service de la république.

Je prendrai la route la plus courte pour me rendre à ma destination, et, si les vents le permettent, je passerai par le cap Corse, le phare de Messine, et je prolongerai la côte ouest du golfe Adriatique jusqu'à Venise. Si vous aviez donc quelque avis à me faire parvenir, c'est sur cette route particulièrement qu'on pourrait me trouver ; il serait utile que je trouvasse dans le golfe

des pilotes vénitiens pour pouvoir mouiller dans la position la plus avantageuse à la facilité de mes opérations.

Je me félicite, mon général, d'être employé sous vos ordres : vous voudrez bien me les faire parvenir, et j'ose vous garantir que le désir de vous seconder et de soutenir la gloire du nom français, me fera mettre en usage tous les moyens qui peuvent assurer le succès.

Je brûle d'impatience d'être sous voile, et rien ne manquera à ma satisfaction, si dans ma course j'ai le bonheur de vous voir, pour vous réitérer de vive voix les sentimens que je vous ai voués depuis notre connaissance à Paris, et auxquels vos vertus ont ajouté la vénération et l'enthousiasme dont vous avez pénétré le cœur de tous les Français. BRUEYS.

Ancône, le 6 prairial an 5 (24 juin 1797).

Au général en chef.

La désorganisation qui a eu lieu en Dalmatie, la haine que ces peuples ont conçue pour le nom français, et les atrocités qu'ils commettent journellement, ne permettent plus le passage des courriers par Sebenico, pour la correspondance avec Constantinople.

J'en informe le ministre Aubert Dubayet par un courrier que le consul d'Espagne expédie ce soir à Scutari, pays ottoman ; j'en préviendrai également le ministre Lallemant à Venise, afin qu'il dirige par ici, s'il le juge à propos, la correspondance du directoire exécutif. Si

vous croyez également qu'il convienne de diriger directement de Milan ici la correspondance, je vous invite à donner vos ordres.

Cette circonstance me fournit l'occasion de faire quelques réflexions à l'égard de la correspondance avec Constantinople; je crois, mon général, devoir vous les soumettre.

L'Espagne a établi quatre bateaux pour les dépêches avec Constantinople; ils sont dirigés d'Ancône à Scutari, et ils vont et viennent régulièrement deux fois par mois.

Si le gouvernement français établissait le même nombre de bateaux pour les siennes, et les dirigeait de la même manière; si les agens respectifs s'entendaient pour faire transporter réciproquement les dépêches de leur gouvernement, on pourrait avoir la correspondance quatre fois par mois au lieu de deux, sans augmentation de dépense pour les deux gouvernemens.

Les Vénitiens avaient su s'emparer de toute la correspondance mercantile, et les spéculations et les vues de nos négocians étaient par ce moyen assujetties à des retards qu'ils pouvaient prolonger à leur gré : et ce gouvernement en retirait en outre un bénéfice très-considérable.

Si l'établissement que j'indique avait lieu, nos négocians de Marseille auraient plus promptement leurs lettres et sans dépendre d'un gouvernement étranger; Gênes et Livourne en profiteraient également, et nécessairement la correspondance de Venise, que les circonstances viennent d'interrompre, ne serait plus dans

le cas de se relever ; elle serait obligée, ainsi que Trieste ; de dépendre de nos ports.

La dépense annuelle que l'Espagne fait pour les courriers de Constantinople à Scutari et pour les bateaux de correspondance de Scutari à Ancône, s'élève à environ 12,000 piastres, et on m'assure que le produit des lettres particulières en produisait à Venise environ 30,000. Je vous prie, mon général, de prendre en considération ces rapides réflexions.

MEURON, *consul de France.*

Ancône, le 6 messidor an 5 (24 juin 1797).

Au général en chef.

Des cruautés inouïes continuent d'avoir lieu en Dalmatie. Le consul Zuletti, à Sebenico, a été égorgé ; sa femme a éprouvé le même sort ; son fils, dit-on, a pu se cacher ; tout ce qui tient enfin au nom français est sacrifié.

Le citoyen Dino Stefanopoli, chargé par notre gouvernement de la recherche des lieux productifs de la mousse dite de Corse, aurait éprouvé, quelques jours avant, le même sort à Lesina, avec quatre personnes de sa suite, sans les soins de l'évêque de cette île, parent du malheureux Zuletti : je vous en adresse la relation. La conduite du vertueux prélat mérite d'être connue de vous. Le citoyen Dino a été entièrement dévalisé ; il est ici avec ses compagnons, sans moyens ; je leur ai fait accorder la subsistance par la municipalité : ils y

attendront vos ordres : ils pourraient commencer leurs recherches par l'Istrie. Je vous prie, mon général, de prendre en considération leur position, et de leur accorder des secours. Leur mission intéresse l'humanité, et je ne doute pas que vous ne contribuiez à son succès.

MEURON.

Palma-Nova, le 7 messidor an 5 (25 juin 1797).

Le citoyen Belpulsy, adjoint, au général en chef.

D'après vos dispositions, le général Gauthier m'a ordonné de me rendre à Goritzia. L'objet est l'échange des prisonniers. Etant hier dans cette ville, j'ai vu partir cinq bataillons, qui filaient vers Trieste pour se rendre de suite à Capo d'Istria, où les habitans se sont révoltés et ont détruit un bataillon autrichien qui s'y trouvait : deux escadrons de cavalerie sont partis pour le même endroit.

Le commissaire anglais qui a eté à la suite de l'armée est parti avant-hier pour Vienne.

Le prince Charles se trouve du côté du Danube à la tête de son armée, et regarde les mouvemens que fait l'armée prussienne.

BELPULSY.

Milan, le 8 messidor an 5 (26 juin 1797).

Au général en chef.

Un nombre d'individus révolutionnaires du royaume de Sardaigne, qui ont été poursuivis par les tribunaux à la suite de la révolution, sont actuellement à Livourne.

On a instruit le ministre des relations extérieures à Turin, que ces révolutionnaires doivent se rendre à Milan, où ils se flattent d'obtenir la protection du général en chef pour l'exécution de leurs projets, ou une déclaration d'innocence et la réhabilitation à rentrer dans ce pays et dans la possession paisible des biens qui leur ont été confisqués.

Le ministre du roi de Sardaigne se rappelle les sentimens que le général en chef a eu la bonté de témoigner à cet égard au commissaire soussigné, et il espère que, par une suite des mêmes dispositions loyales pour la cour de Turin, vous vous refuserez aux demandes des individus sardes dont il s'agit, et que dans tous les cas vous voudrez bien, avant de prendre leurs demandes en considération, vous procurer, par le commissaire soussigné, des éclaircissemens et des informations qu'il aura l'honneur de vous communiquer.

BORGHÈSE, *ministre du roi de Sardaigne à Milan.*

Livourne, le 8 messidor an 5 (26 juin 1797).

Au général en chef.

Pendant que les Français occupaient Livourne, treize Algériens battus par la tempête se réfugiaient dans ce port : je crus pouvoir réclamer leur liberté du grand-duc, qui y consentit avec beaucoup de grâce.

Le même événement vient d'arriver à huit Tunisiens, qui sont venus me demander pour eux ce que j'avais fait pour les Algériens ; mais les temps sont changés :

l'évacuation de Livourne ne me permet plus une démarche qu'autorisait la présence des Français; je vous remets en conséquence leur prière, et j'aimerais à être la cause que votre médiation puissante auprès du grand-duc arrachât huit individus aux fers qui les attendent: un mot de vous, mon général, suffira pour les rendre à la liberté et à leur patrie. BELLEVILLE.

Venise, le 10 messidor an 5 (28 juin 1797).

Au général Bonaparte.

Je joins ici, général, le jugement prononcé par la commission militaire spécialement instituée pour le jugement des prévenus de l'assassinat de deux grenadiers français: vous y verrez, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en prévenir, que celui qui les a tués dans la rixe est mort de ses blessures, et qu'alors il a été impossible de découvrir s'il a eu des complices. J'aurais cependant désiré que cette occasion eût offert le salutaire exemple d'une punition prompte et sévère.

Le chef de division Perrée vous a sûrement rendu compte de l'examen qu'il a fait de l'arsenal, de ses magasins, et surtout des vices de construction des vaisseaux vénitiens que vous avez destinés à augmenter la marine de Toulon. Je vous envoie copie du procès-verbal qu'il en a dressé. Sibille a refusé de le signer, parce qu'il prétend qu'il contient des assertions matériellement fausses: ce refus paraît avoir déterminé le général Perrée à lui ôter le commandement du port. Enfin il me paraît qu'il

existe entre ces officiers beaucoup de rivalité et de jalousie.

Les fournisseurs des étoffes propres à l'habillement des troupes ne font que des versemens maigres et imparfaits ; ils versent des draps et point de doublures, des toiles et point de serge, etc. ; il en résulte que la confection éprouve des retards immenses : toutes les chicanes de l'aunage, de la rédaction des procès-verbaux de reconnaissance de réceptions, de versemens, entraînent encore d'interminables longueurs. Cependant chaque jour accroît des besoins déjà urgens, à la satisfaction desquels je ne vois pas de terme, si cela continue.

Le vingt-cinquième régiment de chasseurs ne peut rien obtenir de Mantoue pour son équipement. On dit toujours que les magasins sont vides, qu'il n'y a rien, et cependant tous les autres régimens ont reçu des secours qui les ont mis à même de se réparer. L'artillerie à cheval éprouve les mêmes privations. Veuillez, général, donner un coup d'œil paternel sur tous ces objets, et empêcher qu'on ne nous traite avec une inégalité que nous n'avons pas méritée.

BARAGUAY D'HILLIERS.

Ancône, le 11 messidor an 5 (29 juin 1797).

Au général en chef.

Je suis parti pour Ancône aussitôt la réception de votre ordre, qui m'a été transmis par le général Berthier ; mais je ne suis pas arrivé à temps pour empêcher qu'on

mît bas les armoiries et les statues du pape dans la ville d'Ancône. Celles de la citadelle subsistent encore et je veillerai à leur conservation, ainsi qu'à celle des autres objets de ce genre qui seraient ailleurs.

Je maintiendrai le bon ordre, la tranquillité; je ne souffrirai pas que l'on porte atteinte aux emblèmes d'un prince avec lequel nous sommes en paix, et je ferai tout pour vous satisfaire; je n'agirai d'ailleurs que d'après vos ordres et selon les circonstances, et par la stricte exécution de mes devoirs je chercherai à mériter votre estime, à laquelle j'attache le plus grand prix.

Dans l'instant où je vous écris, la municipalité me fait part du désir qu'elle a de former une légion: j'ai refusé cette demande, parce qu'elle n'est pas dans l'esprit de votre ordre; mais, pour calmer l'effervescence et l'importunité, j'ai insinué que le moment de lever le masque n'était pas encore venu, que cela dérangerait les vues de notre gouvernement: par cette politique je les retiens dans le devoir. La municipalité me parle aussi des finances, en m'observant que les frais qu'elle fait pour nous sont énormes: il est vrai qu'elle nourrit la garnison et les administrations militaires, ainsi que l'hôpital, qui devrait être à la charge de l'entreprise. Elle se récrie beaucoup sur ces dépenses, qui augmentent chaque jour le déficit de ses caisses, et elle voudrait, pour y parer, être autorisée à lever des contributions sur le clergé. J'ai encore éludé cette demande, pour ne pas sortir du cercle de mes instructions.

Beaucoup de patriotes se disposaient à révolutionner le duché d'Urbino. Ne connaissant pas vos intentions à

cet égard, j'ai arrêté ce mouvement jusqu'à ce que vous m'ayez appris si cela entre dans vos projets.

L'artillerie, les ouvriers et les sapeurs n'ont point reçu de solde depuis cinq à six mois; il serait urgent, qu'à défaut d'un payeur, l'administrateur des finances, Haller, ordonnât à son préposé à Ancône de retirer, pour les acquitter, les feuilles comptables de la solde des troupes.

DALLEMAGNE.

Venise, le 11 prairial an 5 (29 juin 1797).

Au général Bonaparte.

Depuis mon arrivée à Venise, je n'ai cessé de m'occuper des différens objets dont vous m'avez chargé par vos instructions en date du 16 prairial.

Celui auquel je me suis plus personnellement appliqué, comme étant le plus important par son objet, ce sont les manœuvres de la coalition et les trames ourdies contre la France dans les états de Venise. Avant de rechercher les faits qui ne peuvent être connus que par le témoignage, j'ai dû connaître à fond ceux que la correspondance et les pièces peuvent indiquer. Je ne fais que parcourir encore cette immense collection de lettres et d'actes de tout genre renfermés dans les archives du sénat et le cabinet des inquisiteurs d'état. Les renseignemens qu'ils fournissent sont précieux, mais je ne serai en état que dans dix jours d'en commencer l'analyse et de faire copier les pièces qui, par leur importance, méritent d'être conservées. J'espère que ce re-

cueil pourra être un jour utile pour l'histoire, et qu'il aura quelque prix à vos yeux par les lumières qu'il peut répandre sur les événemens qui ont signalé la naissance et le triomphe de la liberté dans plusieurs parties de l'Europe.

Vous m'avez expressément commandé de m'instruire de l'esprit public dans ces contrées, c'est-à-dire de l'états des passions et des intérêts où se trouvent les habitans de cette ville dans leur nouvelle situation politique. Cet objet, qui n'est pas le moins important, est en même temps le plus difficile, et je ne me sens pas le courage de vous dire mon opinion, avant de l'avoir éclairé par une analyse bien exacte de tous les faits qui peuvent me faire bien connaître la situation actuelle et future des esprits.

Ici, comme partout ailleurs, il y a un certain nombre d'amis de la liberté assez généreux pour tout sacrifier. Mais la masse se compose des hommes qui calculent et sur les pertes qu'ils vont faire et sur les sacrifices qu'elle commande, et sur les dangers qu'occasione un nouvel ordre de choses et sur les agitations qu'on redoute; c'est dans mes calculs, je vous avoue, général, que je ne suis pas facilement disposé à croire que ce territoire soit aussi propre qu'un autre pour la liberté. La corruption des mœurs et dans toutes les habitudes était ici à son comble; mais elle y enrichissait les grands et faisait vivre les oisifs, qui sont en très-grand nombre : et comme c'est-là que se trouvent tous les élémens des réactions et des agitations politiques, il est important qu'une organisation bien combinée préserve les patriotes de la

haine des hommes puissans et du mécontentement de leurs valets nombreux. Là se dirigent toutes les inquiétudes des patriotes : un instinct naturel leur fait craindre à tous un avenir fâcheux dans la coalition bien probable de ces deux classes de mécontens ; ils tremblent de se trouver seuls dans les dangers d'une telle crise ; ils désirent de s'aggréger une famille plus nombreuse pour avoir plus d'appui et de force, et j'avoue que l'influence des riches les mettrait bientôt sous la férule des mêmes tyrans, sous une dénomination différente.

Le citoyen Villetard, qui se rend à Milan, vous en dira plus que je ne saurais en renfermer dans une lettre ; mais je m'occupe sans relâche du soin de vous rendre cette vérité plus sensible par l'explication des faits qui m'en ont fait sentir l'évidence.

Le citoyen Sanfermo, qui est auprès de vous, général, se plaindra peut-être de moi pour avoir parlé de son trop grand zèle pour la cause de la coalition dans un temps plus reculé. Je vous prie de croire que je l'ai fait sans intention de lui nuire, et que je désire qu'il serve la cause des amis de la liberté avec un zèle aussi empressé que celui qu'il a montré pour les intérêts de l'oligarchie. Au reste, s'il nous était utile d'avoir sur cet objet des éclaircissemens, il serait bien facile de vous envoyer les pièces, et le citoyen Sanfermo, que je crois maintenant bien intentionné et même zélé pour la liberté de son pays, serait forcé de convenir que je n'ai dit que la vérité.

Je vous demande, général, la continuation de vos bontés, je crois les mériter pour le grand intérêt que

je prends à votre gloire et au succès de vos grandes entreprises, que vous terminerez avec autant de sagesse que vous avez montré de courage à les tenter.

BASSAL.

Venise, le 12 messidor an 5 (30 juin 1797).

Au général en chef.

Le départ de Battaglia et de Sanfermo, qui viennent de se mettre en route pour Milan et qui vous sont adressés comme plénipontiaires par la municipalité, ou plutôt par ce parti dominant, jette la plus grande alarme parmi les patriotes vénitiens, et j'allais partir moi-même accompagné de deux officiers municipaux pour vous exposer la véritable situation des choses, si les circonstances me l'avaient permis. Nous prenons le parti de vous expédier un courrier, sauf à nous mettre en route demain à l'issue de la séance de la municipalité, s'il est nécessaire.

Général, il ne faut vous rien déguiser : il existe des intrigues pour livrer ce pays-ci à l'empereur ; des intrigans dans la municipalité, qui conduisent cette trame, et des hommes faibles qui la favorisent sans s'en apercevoir. Vous le savez, général, cette municipalité est fille des circonstances et devrait être subordonnée à une administration supérieure. Dans le principe, il a fallu, pour éviter le désordre et le sang, caresser toutes les passions, flatter tous les chefs de parti, contenter toutes les classes, et placer plusieurs hommes faibles : car ce sont les seuls qui aient le don de ne déplaire à personne.

Ces derniers sont devenus par la suite les instrumens de l'intrigue de l'oligarchie. Effrayant les uns, gagnant les autres, calomniant les plus purs, elle a paralysé les mesures d'intérêt général, et fait rétrograder la révolution. Croiriez-vous, général, qu'il n'y a pas même une police organisée ; que la garde nationale n'existe que sur les registres ; qu'on fait avorter les plans qui tendent à secourir un peuple sans instruction, sans travail et sans pain ; qu'on protége ouvertement les inquisiteurs ; que l'on met la plus grande négligence dans les affaires du Levant, pour ne rien dire de plus ; qu'on parle publiquement dans les cercles et dans les cafés de la prochaine arrivée du prince Charles ; que l'on affiche tous les matins des *vivat l'empereur* ; que l'on fait courir chaque jour des lettres pareilles à celle dont je joins ici la copie n°. 1, lettre qui est adressée à un ami de Battaglia même, qui me l'a confiée ; que tout l'argent qui existait dans la ville s'évade malgré les arrêtés que l'on affecte de rendre, etc. ? Jugez donc, général, quel effet a dû faire l'envoi de Battaglia et de Sanfermo dans cette circonstance : le premier, homme honnête, il est vrai, mais ennemi de l'union à la Cisalpine et des principes démocratiques, quoiqu'il se soit prêté de bonne grâce à la révolution ; le second, connu pour être l'un des agens les plus actifs de la coalition : tous les deux en horreur à la terre-ferme et plus encore celui des deux qui l'a le moins mérité. On craint qu'ils ne soient chargés, indépendamment de leur mission diplomatique relative à l'Istrie, etc., de s'opposer de tout leur pouvoir à la réunion de Venise à la Cisalpine, attendu les opinions

connues de ceux qui ont insisté pour leur envoi ; tandis que la minorité patriote de la municipalité, que tous les amis de la révolution, tous les hommes éclairés de Venise, sentent qu'il n'y a plus de salut pour leur ville que dans l'union à la république cisalpine ; que, si l'on forme des débris de la leur un embryon de puissance, elle sera dévorée au premier jour par l'Autriche ou par l'oligarchie : aussi, malgré l'opposition de la majorité municipale, déjà plus de trois mille signatures ont demandé l'union, et sont recueillies, au défaut de la municipalité, par la commission d'instruction publique. Elle vous les enverra demain, si la municipalité persiste dans son opposition, et je me hâte de vous en prévenir dans le cas où vous seriez bien aise d'opposer cette arme aux protestations que pourraient faire les deux plénipotentiaires contre ce vœu, qui se généralise de jour en jour. Je crois, général, cette réunion extrêmement importante à réaliser : elle déjouera bien des intrigues, et sera également utile à la France, à l'Italie et à Venise.

Quant à la mnnicipalité, si ma lettre et celle que vous écrit Bassal vous persuadent qu'il faut apporter un prompt remède à la situation actuelle de l'esprit public, vous croirez peut-être qu'il sera utile de restreindre la municipalité au nombre des vrais patriotes qui la composent, et vous pourrez en trouver le droit dans l'arrêté même de l'ancien gouvernement, qui soumet le choix des officiers municipaux à votre approbation, et le prétexte dans la nécessité de resserrer les pouvoirs et de se conformer à la règle que vous avez faite pour la

terre-ferme. Vingt ou vingt-cinq membres suffiraient jusqu'à l'installation du gouvernement cisalpin ; je vous envoie en conséquence une liste, n°. 2, où vous verrez mon opinion, celle de Bassal et de plusieurs patriotes que j'ai consultés sur les individus de la municipalité actuelle. Vous en ferez l'usage convenable à vos projets.

VILLETARD.

Rome, le 13 messidor an 5 (1er. juillet 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une au sujet du rappel du général Rey, et l'autre au sujet d'une ci-devant chanoinesse demandant à être relevée de ses vœux.

Je vous enverrai, par le prochain courrier, un modèle de la forme dans laquelle cette demande doit être présentée pour réussir. On ne saurait accorder la dispense sur l'exposé qui a été envoyé; mais elle le sera en rédigeant autrement la demande.

Le pape se porte bien, avec une marque de paralysie sur le visage.

Un magasin à poudre du château Saint-Ange, dans lequel on avait réuni ensemble beaucoup de cartouches d'artillerie et des barils de poudre, a sauté en l'air la veille de Saint-Pierre. L'explosion du côté de la campagne n'a pas fait de dommage. Le corps-de-garde voisin, ainsi que quelques maisons, se sont écroulés, ont tué quelques personnes et blessé plusieurs autres. La secousse a été ressentie au Vatican d'une manière si

forte, que la voûte de la chapelle Sextine a eu des crevasses et qu'il en est tombé à terre une petite portion, ce qui endommage pour toujours le fameux Jugement de Michel-Ange.

M. l'ambassadeur de Venise à Rome, frère de M. Pesaro, m'a communiqué le traité que vous avez signé, et qui lui a été envoyé par la municipalité de Venise, avec ordre de notifier au gouvernement romain la manière dont Venise existe aujourd'hui sous la protection de la république française, et de me venir voir pour me déclarer qu'il avait ordre de se réunir à moi, et de s'y rallier en tout. Je n'ai pu lui répondre que des phrases de politesse, en lui déclarant que je n'avais sur ce point ni ordres ni instructions du gouvernement français.

Vous recevez beaucoup de lettres de Rome de divers particuliers qui désirent le changement heureux qui vient de s'opérer à Gênes. Il y a aussi de bonnes têtes qui ne parlent pas tant, et qui souhaitent encore d'une manière mieux raisonnée un changement et non une convulsion. Ce pays est en tout si différent de Gênes, et sa situation par rapport à nous et son voisinage de Naples rendent l'état des choses si peu ressemblant, qu'on ne pourrait pas compter ici sur un bon résultat. Je ne vois pas d'ailleurs la nécessité d'accélérer la chute d'un gouvernement, qui de lui-même s'écroule et tombe en ruine.

Je crois qu'il y a de l'argent dans la bourse secrète et particulière du pape et de son neveu. Si vous n'en tirez pas le million et demi qu'il propose pour la terre de la Sommartina, il se pourra faire qu'il achète la Messola. Quand

nous aurons votre réponse au sujet de la Sommartina, il est possible que je vous fasse envoyer un nouveau courrier pour proposer trois millions de la Messola; elle en a coûté quatre et demi au pape lorsqu'il l'a achetée de Joseph. Il n'y a aucun droit féodal attaché à ces terres, que celui de justice, et qui ne rend rien. Ainsi le régime de la liberté ne peut qu'en augmenter la valeur.

Si nous tirons encore cet argent de l'état ecclésiastique, la chute de son papier-monnaie fera tout crouler : elle doit amener nécessairement une révolution.

CACAULT.

Vicence, le 14 messidor an 5 (2 juillet 1797).

Au général en chef.

Si l'on se fût plaint à moi du refus des quarante-cinq communes, j'aurais donné des ordres; mais personne que vous ne m'en a parlé, général : je vais faire en sorte que ces communes s'exécutent.

J'ai nommé le gouvernement central du Vicentin et du Bassanois réunis; j'ai tâché de représenter les différentes parties du territoire, afin de l'attacher au gouvernement; je n'ai nommé que des propriétaires et des personnes attachées au nouveau système.

Je ne sais que vous dire; faites sept communes : si vous voulez organiser l'Italie en grands départemens, rien de si dangereux que de continuer à entretenir cet esprit de désunion qui règne dans toutes les différentes parties de la terre-ferme, désunion dont se servait très-

bien l'ancien gouvernement pour se rendre absolu; et dans le cas qu'on veuille organiser un état, je ne crois pas qu'il faille adhérer à la demande des sept communes. Les priviléges qu'elle réclame lui seront sûrement maintenus et cesseront de l'être lorsqu'un gouvernement représentatif aura reconnu que le bien-être de ces contrées en dépend; d'ailleurs ces montagnards, limitrophes du Tyrol, ne me paraissent pas très-bien portés au nouvel ordre de choses : ils se serrent dans leur canton, et il est difficile de faire exécuter les ordres pour les subsistances; ils donnent même asile aux mécontens, et reçoivent des bandits autrichiens. Mon avis est qu'ils fassent parti du nouveau département. Une sage administration les éclairera et nous les ramenera. Si votre organisation n'est que provisoire et ne doit pas avoir de suite, le temps qu'il faudrait peut-être pour les organiser définitivement deviendrait insuffisant ou inutile; je ne puis alors rien décider. J'ai cru, avant votre décision, devoir comprendre les sept communes comme dépendantes du Vicentin, et je les ai représentées au gouvernement central, comme vous le verrez par la liste des membres, que je joins à cette lettre.

Je vous renouvelle, général, la demande d'un congé de deux à trois mois, que je vous avais faite il y a quelque temps et que vous avez renvoyée à trois décades, qui sont écoulées. Dans le cas de quelque expédition, vous ne devez pas douter que je ne revienne à mon poste aussitôt que j'en aurai avis, et, à moins qu'elle ne soit très-prochaine, ma division peut actuellement se passer de ma présence.

JOUBERT.

Corfou, le 15 messidor an 5 (3 juillet 1797).

Au général en chef.

Je suis arrivé dans le port de Corfou, citoyen général, le 10 de ce mois. Je m'étais fait précéder par les citoyens d'Arbois, faisant fonction de chef de l'état-major, Arnault, et Brice commissaire des guerres, que j'avais chargés de mes ordres pour reconnaître les dispositions du gouvernement et du peuple à notre égard, et faire les préparatifs nécessaires pour l'établissement des troupes. Ils ont trouvé les esprits très-favorablement disposés, et tout aurait été préparé pour nous recevoir, si l'on eût été plus tôt prévenu de notre arrivée.

J'ai fait placer les troupes françaises dans les forteresses, et je me suis emparé de tous les magasins de marine, d'artillerie et du génie, dont j'ai ordonné que l'on fît de suite l'inventaire. On a trouvé, tant sur les remparts que dans les différens dépôts, 510 bouches à feu, dont 369 canons de bronze ou de fer, 20 obusiers de bronze et 121 pierriers ou mortiers de bronze ou de fer; environ cinquante milliers de poudre et une grande quantité de boulets, bombes et obusiers, vingt caisses de fusils, etc.

La place de Corfou est très-forte par sa situation, et les ouvrages que l'art y a ajoutés la rendraient inexpugnable s'ils étaient réparés et entretenus; mais l'extrême négligence de l'ancien gouvernement vénitien laissait tomber en ruine ce boulevart de l'état.

Indépendamment des deux forteresses qui défendent le port et la ville, les fortifications extérieures s'étendent sur les deux collines d'Abraham et de Saint-Sauveur, ce qui donne une telle étendue au système de défense de cette place, qu'il faudrait au moins 10 ou 12,000 hommes pour l'embrasser en entier. Je me borne à occuper les deux forteresses et quelques postes du corps de la place.

Les remparts de la ville et les forts sont surchargés d'artillerie ; mais elle est rendue presque entièrement inutile par le défaut d'affûts et de plates-formes nécessaires à son service ; on manque même absolument de bois dans le pays pour en construire. C'est de l'arsenal de Venise que ces objets devraient être fournis.

Après vous avoir entretenu, citoyen général, de ces détails militaires sur lesquels je reviendrai par la suite, je dois fixer votre attention sur des objets non moins importans de politique et d'économie.

Le gouvernement des îles du Levant, encore étonné de la chute de celui de Venise, et ne recevant aucune nouvelle du nouveau gouvernement provisoire qui l'a remplacé, désire ardemment d'être déchargé de ses fonctions.

La population des îles, composée d'Italiens et de Grecs dans une proportion tellement inégale, que, dans l'île de Corfou, l'on compte trois mille Italiens sur soixante-dix mille ames, et que dans les autres le rapport est d'un à soixante ; la population, dis-je, fatiguée de l'oppression de l'ancien gouvernement de Venise, et fort incertaine sur le mérite de la nouvelle municipalité provi-

soise qui l'a remplacé, fait hantement des vœux pour recouvrer sa liberté et vivre sous les lois et la protection d'un peuple dont la force assure l'indépendance. On professe ici pour les Français une admiration qui va jusqu'à l'enthousiasme. Les Grecs sont, en général, beaucoup plus éclairés qu'on ne le suppose ordinairement, et le souvenir de leur origine n'est point éteint dans leurs ames. Ils regrettent d'avoir vécu jusqu'alors pour le bénéfice d'une dure et plate aristocratie, qui négligeant tous les objets d'un intérêt public, sans vertus comme sans lumières, s'opposait aux progrès de l'industrie, du commerce et de la raison humaine; et ils s'élancent tous vers le gouvernement français. Je vois avec plaisir se développer sous mes yeux le génie, la sensibilité et l'enthousiasme de ces peuples, qui nous considèrent comme leurs libérateurs. En favorisant leurs transports, je prends des mesures pour prévenir et réprimer les excès dans lesquels des hommes méchans ou égarés pourraient les entraîner. Je compte installer incessamment une municipalité provisoire et faire planter l'arbre de la liberté française et lombarde sur les ruines du pavillon de Saint-Marc.

Je vous ai déjà rendu compte, citoyen général, que j'étais parti de Venise avec des moyens bien faibles, tant en subsistances qu'en argent. Une navigation prolongée pendant vingt jours par la contrariété des vents et par la mauvaise construction des vaisseaux de guerre vénitiens sur lesquels nous avons fait la traversée, a consommé une partie de nos provisions, en sorte qu'il nous en reste fort peu; la solde des troupes n'est assurée que

pour quarante jours : une de mes premières opérations dans l'île a dû être de pourvoir aux prochains besoins des troupes. Je me suis fait rendre compte en conséquence des ressources que je pourrais tirer de ce pays, et il résulte de mes recherches que les revenus de toutes les îles du Levant, c'est-à-dire, de Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure et Cérigo, ne s'élèvent par année qu'à la somme d'un million de francs environ. Tous ces revenus sont affermés, ceux de Corfou pour dix ans, et ceux des autres îles pour cinq à six ans ; le paiement n'en peut être exigé qu'à des époques fixes de six mois en six mois, et ils sont déjà consommés en partie pour cette année par les avances faites à l'ancien gouvernement. La consommation des troupes de ma division se monte, par aperçu, à 35,000 fr. de France par mois, et je suis très-embarrassé sur les moyens d'y pourvoir. Dans les premiers momens, j'ai donné l'ordre au receveur des impositions dans l'île de Corfou, d'en verser le produit dans notre caisse militaire, et j'ai quelque espoir qu'il me sera fait des avances sur ces fonds.

Je compte faire passer incessamment dans les îles des détachemens de troupes vénitiennes, à la tête desquelles je placerai des officiers corses pour y commander et surveiller le recouvrement des impôts. Je leur adjoindrai dans chaque municipalité quelques hommes du pays, qui formeront leur conseil et avec lesquels ils agiront de concert.

Vous trouverez ci-joint un état de situation des forces

vénitiennes dans le Levant : vous verrez qu'elles se montent à 3,828 hommes. . . . .

(*Le reste de la lettre manque.*)

GENTILI.

Corfou, le 16 messidor an 5 (4 juillet 1797).

Au général en chef.

Après une traversée de quinze jours, occasionée par les mauvaises qualités des deux vaisseaux vénitiens, et la mauvaise manœuvre des officiers qui les commandent, nous sommes enfin arrivés devant la rade de Corfou, le 10 messidor au matin.

Le consul français étant venu à bord avec une députation envoyée par le provéditeur pour nous faire connaître les vœux du peuple et l'attente où ils étaient des Français, j'ai dirigé ma route pour le mouillage, et à huit heures je mouillai à demi-portée de canon des forts de la place. La journée fut employée à prendre des arrangemens pour loger et nourrir la troupe ; à quatre heures du soir, nous exécutâmes le débarquement, qui fut fait avec le plus grand ordre : à six heures, les troupes étaient en possession de tous les forts principaux.

Nous avons trouvé cette place dans un état de pénurie incroyable : impossibilité de compléter la division de ses quatre mois de vivres ; de mauvais biscuit de Saint-Marc ; ni vin, ni salaison. J'ai, en conséquence, donné ordre au citoyen Vimal, commissaire de marine au port d'Ancône, de faire confectionner six cents quintaux de biscuit, de tenir prêt à délivrer, au premier

ordre, cent barriques de vin, cent quintaux de légumes et autant de salaisons.

Il se trouve maintenant sur la rade six vaisseaux et trois frégates vénitiennes. J'en ai fait l'inspection, et il résulte des renseignemens que j'ai pris, que deux seulement peuvent être employés au service de la république française, encore ont-ils leurs premières batteries très-basses : l'un se nomme *le Volcan* et l'autre *la Fama*. Ce dernier a toute sa seconde batterie en bronze, ainsi que ses gaillards ; c'est celui dont je prendrai le commandement, mais il est urgent qu'on m'envoie des matelots et quelques officiers, ne pouvant armer ces vaisseaux aux dépens des frégates sans compromettre le pavillon français. Je sais que votre intention est que l'on fasse une répartition égale des Français et des Vénitiens ; mais nous sommes sans argent, et nous n'avons d'autre moyen de nous les assurer qu'un paiement exact.

Dans tous les cas nous en armerons toujours un, et nous tiendrons l'autre prêt en attendant vos ordres. Il y a encore ici une jolie frégate que le général Gentili a proposé de garder : le reste partira le plus tôt possible pour Venise. Nous apprenons des îles de Zante et de Céphalonie que les esprits y sont, comme ici, très-partisans de la liberté.

Une corvette partira après demain pour ces deux îles. L'objet de cette expédition est d'empêcher que le peuple ne se porte à des excès envers les nobles, d'y faire respecter les propriétés, et de leur porter du biscuit.

D'après les ordres du général, je nomme une com-

mission pour faire un inventaire de l'arsenal et des vaisseaux en rade. Elle travaille dans ce moment.

BOURDET.

Corfou, le 17 messidor an 5 (5 juillet 1797).

Au général en chef.

Nous sommes arrivés dans l'île le 9 messidor. Votre renommée avait aplani tous les obstacles. Le peuple, que l'on avait cherché à épouvanter nous a reçus d'abord avec le silence de l'inquiétude, les cris de joie se sont bientôt fait entendre lorsque notre proclamation a fait connaître nos principes et l'esprit de notre mission.

Les Grecs ont facilement senti qu'ils gagneraient tout à notre arrivée : soixante mille individus asservis par quelques centaines de tyrans avaient besoin que nous vinssions du bout du monde les instruire de leurs droits et les avertir de leur force. Tout ce qui n'est pas Vénitien abhorre non-seulement l'ancien gouvernement, mais même tout rapport avec la métropole : dites un mot, cette île est française.

Le général Gentili s'occupe dans ce moment de la création d'un gouvernement provisoire, il a eu la bonté de m'appeler à l'aider dans ce travail. Le peu de connaissance que nous avons des individus m'a déterminé à proposer, pour diriger nos choix, une mesure que le général Gentili a adoptée. Nous demandons des lettres de candidats aux hommes les plus éclairés et les mieux intentionnés. Les individus qui se trouveront portés sur

le plus grand nombre de listes seront ceux que nous destinons à la municipalité.

Notre projet est aussi de ne composer les corps administratifs que de gens attachés par intérêt à la révolution, et d'y appeler les hommes des différens rites, en raison du rapport de ces rites avec la population.

Je ne crois pas qu'on puisse former plus d'une municipalité pour l'île, les moyens de correspondance ne seront pas même faciles avec l'arrondissement hors de Corfou. La chose la plus rare est de rencontrer un homme qui sache lire.

Le général Gentili vous a sans doute fait part, général, de l'embarras où nous jette la subsistance des troupes. Les réquisitions sont impossibles ici sous tous les rapports. Les munitionnaires sont sans fonds, la caisse ne contient que la solde de l'armée pour deux mois.

L'on a passé un marché avec un juif de ce pays qui s'engage à nous alimenter pour trois mois ; mais une des clauses de ce marché porte une avance considérable, de notre part, sous un terme très-prochain.

C'est en vain que l'on a voulu recourir aux caisses publiques : non-seulement nous n'y trouvons rien, mais les fermiers sont même en avance avec l'ancien gouvernement.

Le général a préalablement ordonné que les paiemens fussent faits dorénavant à la caisse de l'armée, mois par mois ; mais nos besoins sont de tous les jours, et cette mesure ne procurera que des recouvremens insuffisans.

Ce n'est pas, général, que cette île n'offre des ressources considérables ; mais les entraves que les Vénitiens mettaient au commerce de l'huile, privaient Corfou de la majeure partie du produit de la vente de cette denrée ; elle était soumise à double droit : droit de sortie, d'abord perçu à Corfou par une douane qui constatait la quantité exportée par chaque bâtiment, et autre droit de sortie dont l'exportation de l'huile en terre-ferme était grevée à Venise, qui seule avait le droit de commercer librement de cette marchandise.

Rendez aux habitans de Corfou la liberté absolue du commerce : en ajoutant seulement le droit de sortie qui se percevait ici, non-seulement vous vous assurerez des moyens suffisans à la solde des troupes et au salaire des officiers publics ; mais de plus vous enrichirez cette île de l'immense bénéfice que la métropole et quelques négocians retiraient de la seconde vente au détriment de la colonie et du cultivateur. Cette opération, également avantageuse aux Français et aux habitans, semble être d'ailleurs la conséquence de la liberté, qui ne peut guère se concilier avec la dépendance injurieuse avec laquelle Venise tiendrait plus long-temps Corfou sous ce rapport.

Si vous adoptiez cette idée, général, la perception de ce droit serait sur-le-champ attribuée aux receveurs des autres impositions, d'après les modes déja existans.

L'occupation que me donne l'état de délabrement où sont toutes les parties de l'administration ne m'a pas empêché de faire des recherches relatives aux objets soumis à la confiscation. Je n'ai rien trouvé jusqu'à

présent. Il n'y a aucun magasin appartenant aux puissances coalisées. Depuis plus d'un an l'on n'a pas vu d'Anglais à Corfou. Le consul russe y est presque aussi misérable que le consul français, et ce n'est pas peu dire.

Je n'ai rien à ajouter pour le présent aux objets contenus dans cette lettre. Mon rapport sur les arts ne sera ni si difficile ni si long. Cette ville ne renferme qu'un monument, élevé dans la citadelle au maréchal Schullembourg qui la défendit contre les Turcs : c'est sa statue pédestre. Point de statue hors celle-là, point de tableau, point de bibliothèque : une salle de spectacle et pas d'imprimerie. La seule rareté que j'ai rencontrée est l'église de Saint-Spiridion : c'est une mine d'argent.

Le peuple est superstitieux et lâche. Le marchand de figures et le garçon boucher sont également armés : rien n'était plus commun que les assassinats ; mais la corruption de l'ancien gouvernement porte à croire que leur multiplicité pouvait être également imputée aux gouvernans et aux gouvernés.

On trafiquait également de la mort et de la vie d'un homme avec le juge et l'assassin. Saint Spiridion, qui a fait encore un miracle, il y a trois semaines, en opère encore moins souvent qu'un autre saint, devant lequel tout le monde est à genoux : ce saint s'appelle Denaro.

Je dois aller voir, au premier jour, les fameux jardins d'Alcinoüs et la pierre sur laquelle lavait Nasicaa. Je ne sais si les princesses sont à la campagne, ce qu'il y a de sûr, c'est que les blanchisseuses sont à la ville.

Je ne puis terminer, général, sans vous réitérer mes

remercîmens et pour la mission dont vous m'avez honoré, et pour les hommes estimables auxquels vous m'avez associé. Permettez-moi aussi de vous renouveler, ainsi qu'à madame Bonaparte, l'assurance de ma reconnaissance et de mon entier dévoûment. ARNAULT.

P. S. Général, le général Gentili me charge de vous parler particulièrement de trois personnes : du citoyen d'Arbois, du service duquel il a beaucoup à se louer et pour lequel il désire un grade dont il a joui il y a quatre ans, le grade d'adjudant-général. Cette faveur aplanirait d'ailleurs de petites difficultés qui s'élèvent en fait de service, entre le commandant de la place, qui, comme chef de brigade, répugnerait à faire ses rapports au chef de l'état-major, qui n'est que chef de bataillon.

Les autres personnes dont je dois vous parler, sont le brave capitaine Bourdet, qui, par l'habileté de ses manœuvres, à suppléé au bon vent qui nous a toujours manqué, et le consul français à Corfou, que sa détresse et les désagrémens qu'il a éprouvés de la part des Vénitiens, rendent digne de considération.

Venise, le 16 messidor an 5 (4 juillet 1797).

Le citoyen Perrée, commandant les forces navales dans l'Adriatique, au général en chef.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, conformément à vos ordres, j'ai fait partir aujourd'hui, sur *la*

Brune, pour Corfou, un chef de division et onze officiers. Cette expédition n'a pas été exécutée aussitôt que je l'aurais désiré, n'ayant aucun bâtiment en état de remplir cette mission. J'ai été obligé d'attendre le retour de la corvette, qui, comme vous le savez, était en croisière sur la côte de l'Istrie (j'ai envoyé dans le temps ses différens rapports au général Baraguay d'Hilliers, qui a dû vous les faire passer), en outre : depuis cinq jours qu'elle est ici, elle a éprouvé mille difficultés pour faire ses vivres, puisqu'il n'y a aucun magasin pour la marine, et qu'on est obligé de prendre tout chez l'un et chez l'autre. Cependant, d'après les motifs pressans que le général Baraguay d'Hilliers m'a allégués, je lui ai donné ce matin l'ordre de partir dans l'état où elle était, et de laisser à terre les vivres qu'elle n'a pas pu embarquer. J'ai éprouvé d'autres entraves dans les opérations militaires que vous m'avez confiées. Mon prédécesseur, apparemment formalisé de mon arrivée et de la supériorité de mon grade sur le sien, ne m'a pas encore rendu compte des instructions qu'il a pu recevoir de vous, ne m'a donné aucune connaissance des forces vénitiennes qui peuvent être dans ces mers, malgré l'ordre que je lui ai donné de me remettre tous les papiers relatifs à sa gestion pendant qu'il était commandant de la marine : de sorte que je suis sans cesse aux enquêtes pour ce qui a rapport au service.

J'ai trouvé la flottille dans un désordre dont il serait difficile de se faire une idée : la plupart des bâtimens sont incapables de tenir la mer par leur mauvaise construction, et ceux qui pourraient être envoyés en croi-

sière ne peuvent sortir sans de grandes réparations : les meilleurs ne sont bons qu'à servir d'escorte le long de la côte. J'ai fait part du peu de ressources que j'ai à l'ordonnateur et à l'ingénieur, qui vont s'occuper de cette partie, et vous faire passer un procès-verbal qui constatera le mauvais choix des bâtimens, leur presque inutilité et les dépenses nécessaires qu'ils occasionent ; j'ai cependant réussi à en faire réparer trois, qui étaient oubliés, et qui seront propres à toutes les missions dont vous voudrez les charger. Malgré toutes les difficultés que j'ai rencontrées, le service s'organise, les travaux du port s'activent, et sous peu j'aurai ici des forces assez conséquentes pour entreprendre tous les coups de main qui pourraient être nécessaires dans le golfe Adriatique.

Je vois, général, que ma présence devient inutile ici, puisque, d'après la loi du 3 brumaire, qui organise la marine, je ne puis être chargé des bâtimens de guerre que quand ils seront sortis du port. L'ordonnateur peut donc remplir mes fonctions, et un officier d'un grade inférieur au mien pourrait aussi bien faire marcher le service et assigner les différentes croisières que vous ordonneriez. Le chef de division qui vient de partir pour Corfou mérite toute votre confiance ; cependant je désirerais y être envoyé, moins pour lui ôter le commandement de l'armée, que pour être à portée de retourner en France avec la division du général Brueys, qui doit venir dans ces parages, puisque nous sommes encore loin de l'époque à laquelle les vaisseaux qui sont à Venise seront prêts à mettre à la voile.

Dans tous les cas, général, je vous prie de croire que je suivrai avec plaisir les ordres que vous me donnerez, et que j'emploierai tous mes moyens à remplir les intentions que vous manifesterez. EM. PERRÉE.

Turin, le 17 messidor an 5 (5 juillet 1797).

Au général en chef.

Il est notoire que l'on travaille à mettre en état de défense les places d'Alexandrie, de Coni et de Ceva : cette précaution paraît supposer la possibilité de quelque mésintelligence avec sa majesté, ou de l'approche d'un ennemi quelconque de la France. Le doute seul que la loyauté du roi puisse être suspectée par vous, lui fait la plus grande peine et contraste avec ses intérêts, qui l'unissent à la république française.

D'un autre côté, il ne peut y avoir d'ennemi de la France qui ne soit le sien. Enfin, si le bruit de troubles médités par quelques mécontens pouvait occasioner ces précantions, il paraît que la tranquillité du Piémont ne doit pas être troublée par eux, à moins qu'ils ne soient appuyés par une force étrangère, ce qui ne paraît pas possible.

Il s'est ébruité que la garnison de Tortone va être formée de Lombards et de Polonais, c'est-à-dire de transfuges de tous les pays. Sa Majesté a désiré, dans le temps, et obtenu de vous que ces légionnaires fussent éloignés des confins de ses états, où ils avaient provoqué la défection de son armée.

Elle espère donc que vous voudrez encore éloigner cette nouvelle occasion de mécontentemens réciproques, en confiant cette place à des troupes françaises, comme le traité de paix l'établit.

On prépare, pour le 14 du courant, une fête éclatante, tant à Tortone qu'à Coni, pour y célébrer la mémoire des militaires français qui sont morts glorieusement dans la dernière campagne d'Italie. La publicité qu'on va donner à cette fête pourrait troubler la tranquillité publique, ou faire naître des incidens désagréables aux deux gouvernemens, tandis qu'on donne ici les ordres nécessaires pour que tout se passe au plein gré des commandans et de la troupe française : le roi se flatte que vous leur ferez connaître que votre intention est que cette solennité ne compromette en rien la tranquillité du pays, et qu'ils aient pour cet objet à se concerter avec ses commandans

Ce sont là, citoyen général, les demandes que le roi me charge de vous adresser. Le marquis de Saint-Marsan les expliquera encore mieux lui-même, s'il vous plaît de l'honorer de votre confiance. Je vous prie de la lui accorder et d'être persuadé de celle que sa majesté place dans vos sentimens à son égard, et dans ceux de la république française, son amie et son alliée naturelle.

J'ai l'honneur d'être, etc. DAMIAN DE PRIOCCA.

Milan, le 18 messidor an 5 (6 juillet 1797).

Le président du directoire exécutif de la république cisalpine au général en chef.

D'après vos ordres, citoyen général, le nommé Ranze a été conduit cette nuit à la citadelle. Le ministre de la justice, que nous avons chargé de son arrestation, fera briser la planche qui a servi à l'impression de l'ouvrage dudit Ranze. Le ministre de la police a déjà fait apposer les scellés sur ses papiers.

Je vous préviens que dix individus mis aux fers se sont évadés de la citadelle, je vous prie de donner les ordres nécessaires pour prévenir de nouvelles évasions.

SERBELLONI, *président*.

Turin, le 19 messidor an 5 (7 juillet 1797).

Au général en chef.

Monsieur de Priocca m'a demandé hier, citoyen général, quelques éclaircissemens sur les ordres que vous avez donnés pour faire armer les places des états du roi de Sardaigne occupées en ce moment par nos troupes, telles que Ceva, Cherasco, Alexandrie, etc. Il m'a paru, par sa conversation, que le gouvernement craignait que cette mesure extraordinaire ne fût motivée par quelque sujet d'inquiétude à son égard, et le ministre de sa majesté en a pris occasion de me renouveler ses protestations de loyauté et de sincère attachement

aux engagemens qui lient le Piémont avec nous. Je n'ai pu répondre à cette ouverture que par des généralités. J'ignorais absolument les ordres que vous aviez donnés, et encore plus les raisons qui avaient pu vous y déterminer. Je me suis donc borné à promettre que je vous écrirais à ce sujet, et, si vous jugez à propos de me transmettre quelques renseignemens propres à rassurer ici le gouvernement, je les lui communiquerai.

M. de Priocca désire aussi que, à l'occasion des fêtes qui doivent avoir lieu le 26 de ce mois, à Coni et à Tortone, pour la réception du nouveau drapeau envoyé aux troupes de ces garnisons, il soit donné des ordres particuliers aux commandans de ces places, de prendre toutes les mesures convenables pour que la tranquillité publique ne soit pas troublée, et que tout se passe avec les égards dus en pays neutre. De son côté, il a pris toutes les précautions qui peuvent dépendre de lui pour faciliter à nos troupes les moyens de célébrer convenablement ces fêtes patriotiques. J'ai assuré le ministre qu'il était parfaitement dans vos intentions que cette circonstance ne fût pas un motif d'inquiétude ni de trouble, et qu'il suffisait de vous indiquer le désir qu'il manifestait, pour que vous fussiez disposé à y avoir égard. Je vous prie donc, en conséquence, de faire transmettre des ordres aux commandans de ces places.

MIOT.

Rome, le 20 messidor an 5 (8 juillet 1797).

Au général en chef.

Le dernier convoi des objets d'art est parti de Rome pour Livourne, et la commission des arts partira dans trois jours.

On travaille à encaisser les manuscrits, qui partiront dans peu.

La fourniture des 1600 chevaux, dont 800 enharnachés, est terminée aussi.

L'agent du citoyen Haller, Suchet, a payé ici pendant quelque temps toutes les dépenses de la commission des arts; mais il a eu ordre de ne plus payer, et de me remettre le soin de pourvoir à cet objet. J'ai l'honneur de vous envoyer copie de ce qui m'a été écrit par la commission des arts, pour me faire connaître les paiemens indispensables avant son départ de Rome, et me requérir d'y pourvoir. J'ai obtenu du cardinal secrétaire d'état de satisfaire à cet objet, qui va être rempli, conformément à l'état ci-joint, sur des arrêtés et récépissés de la commission, autorisés par moi, qui resteront déposés ici, à la trésorerie du pape.

Je suis autorisé par une lettre du général Berthier, qu'il m'a écrite par votre ordre, à faire payer, sur la demande des commissaires, jusqu'à 50,000 francs; le montant des premiers et derniers paiemens ira au-delà, mais la nécessité l'exigeait.

J'attends l'arrivée du citoyen votre frère, qui sera sans doute autorisé à terminer définitivement tout ce

qui appartient à l'accomplissement du traité, auquel le pape me paraît avoir satisfait, à peu de choses près.

Il y a aujourd'hui beaucoup à gagner à extraire les denrées de l'état ecclésiastique; et comme on n'a ici que de la monnaie de papier, on ne peut se défendre de la famine et de la disette des bestiaux, qu'en empêchant l'extraction.

La cour accorde des permissions de sortir des blés, et il y a à gagner pour ceux qui les obtiennent; ce qui attire un grand nombre de demandes. J'en ai fait obtenir, sur la réquisition de l'administrateur Haller, il en a été accordé aussi pour Ancône; mais il a fallu mettre ordre à cet objet, et faire cesser les importunités.

J'ai concerté avec le secrétaire d'état une réponse et décision qui contient la note de toutes les permissions de ce genre qui ont été délivrées, et une nouvelle permission pour la sortie de huit mille rubbes à la disposition du citoyen Meuron, que je charge d'en disposer pour les besoins de la république, sur sa responsabilité.

J'ai tâché de terminer ainsi un cours de demandes perpétuelles, qui embarrassaient le gouvernement romain.

Je vous prie, citoyen général, de ne pas vous impatienter si Sensi, que vous m'avez chargé de réclamer, n'a pas été mis en liberté; il y avait un procès d'inquisition religieuse contre lui et un autre prêtre de Lorette, qu'il faut absolument laisser finir, et qui ne tardera pas à être jugé. Quel qu'en soit le résultat, je suis assuré que le pape mettra en liberté la personne des susdits prêtres.

J'ai fait délivrer plus de trente condamnés aux ga-

lères, aux prisons, et il ne reste aucun détenu pour ses opinions, que ces deux prêtres et quatre ou cinq misérables prétendus conspirateurs, que je ferai mettre en liberté avant mon départ d'ici.

Je ne puis encore vous envoyer par ce courrier le modèle du mémoire qui doit être présenté par la ci-devant chanoinesse que vous voulez faire relever de ses vœux. Les théologiens sont insupportables, et n'en finissent point quand il faut tirer d'eux quelque chose de relatif à la religion : c'est surtout ce qui exige de la patience à Rome.

Madame Bonaparte avait desiré quelques belles statues de bronze, que les commissaires des arts ont achetées pour elle, et qu'ils font emballer et expédier avec les objets d'art pour la république. Le secrétaire d'état et le pape, ayant su que cet objet avait été acheté pour madame Bonaparte, ont fait payer vite les trois mille trois cents écus romains, et l'on m'a fait à ce sujet la politesse de m'envoyer un officier du pape pour m'en faire part. Une politesse de sa sainteté, aussi à découvert, ne m'a pas paru déplacée, et je l'en ai remerciée.

Je sais qu'on prépare un collier de camées, qui sera présenté à madame Bonaparte de la part du pape. De telles attentions et hommages, noblement offerts à l'époque où tout est à peu près fini ici, ne sauraient déplaire à votre grande ame, et j'espère que vous ne me blâmerez pas d'en remercier le saint-père.

J'ai l'honneur de vous envoyer le mémoire ci-joint du cardinal Antici, au sujet d'une affaire à Bologne, à laquelle il prend le plus vif intérêt.

Je vous envoie aussi le mémoire du grand-prieur Alfieri, au sujet de sa commanderie dans l'état de Venise.

CACAULT.

P. S. L'affaire des lettres de change dont le montant avait été arrêté à Naples, est finie. La propriété des fonds a été remise à qui il appartient.

On ne me parle plus de rien acheter dans le Ferrarais, depuis que l'on a appris que Bottoni avait pris possession de la Sommartina.

Je ne puis comprendre avec quel argent les achats eussent été payés : l'achat devant se faire pour le saint-siége, comment le pape ou le neveu auraient-ils pu pour cela toucher à l'argent de leur poche? et autrement, comment faire pour trouver un nouveau million, en créant des cédules qui perdent aujourd'hui cent pour cent?

Rome, le 18 messidor an 5 (6 juillet 1797).

Lettre adressée au citoyen Cacault, ministre de la république française, par les commissaires du gouvernement pour la recherche des objets de sciences et arts.

Sur le rapport qui nous a été fait hier par notre secrétaire, des dispositions arrêtées entre vous et le cardinal secrétaire d'état, relativement à la demande que nous avions faite de 45,000 livres tournois en numéraire, et de 4,664 écus romains en cédules, nous vous faisons observer que nos besoins, calculés sur la nécessité la plus

impérieuse, ne peuvent souffrir ni retard, ni diminution de circonstances.

Nous vous faisons observer, de plus, que l'état qui en a été fait sous vos yeux vous a été remis signé de nous, avant votre entrevue avec le cardinal secrétaire d'état; il n'est que l'application la plus exacte de chaque partie des opérations dont nous sommes chargés : vous en verrez la répartition dans le nouvel état que nous joignons à cette lettre.

Aucun des articles qui y sont contenus ne peut être remis après notre départ; il en est surtout un bien important, c'est celui qui tient à la délicatesse de notre position, celui que, comme vous le savez, il est dans l'intention du gouvernement d'exécuter : ce sont les récompenses à distribuer, au nom de la nation française, à ceux qui l'ont servie et secondée à Rome dans ce qui est relatif aux monumens des arts et des sciences : c'est une affaire d'honneur national.

Au reste, citoyen ministre, la différence n'est pas considérable; elle porte 1°. sur la portion de la somme totale à recevoir en numéraire. Il nous est indispensable, comme vous le voyez par l'état, d'avoir 19,000 livres en piastres, au lieu de 12,000 livres que vous nous annoncez.

Le reste de cette somme totale, payable dans les états du pape, peut être donné et reçu en cédules au cours. Ce reste est équivalent à 29,000 livres tournois en numéraire, et n'excède en tout la somme que vous nous proposez, que de 3,100 livres, différence bien petite pour un objet d'une aussi grande importance.

Tout alors sera compris dans la somme de 48,200 livres environ. Il ne sera plus question d'autres objets. Seulement nous en demandons 19,100 en piastres, et les 29,100 restant seront acquittés en écus romains, ou cédules au cours.

Nous sommes persuadés, citoyen ministre, que vous voudrez bien adopter cette mesure, et faire donner d'autres ordres en conséquence.

Nous vous saluons avec l'affection de la plus sincère fraternité.

Les commissaires du gouvernement français pour la recherche des objets de sciences et arts en Italie envoient au citoyen Cacault, ministre de la république française, les états ci-après :

État de leur demande actuelle.

Kreutzer, pour son voyage de Naples, son séjour en route.	900 livres.
Gerly, pour le quatrième convoi. . .	2,400
Pour voyages de la commission. . .	8,000
Pour appointemens des commissaires.	4,800
Remboursé au consul Belleville. . .	3,000
En numéraire. . . .	19,000

En cédules au cours.

Pour gratifications dont l'état est ci-joint, 22,000 livres.	8,800 écus.
Propagande, pour caractères.	1,064

Musique à copier.	300
Marbre de Paros.	500
Fraise de maison.	600
Par représentation de 29,100 livres au numéraire.	11,764

Distribution des 22,000 livres.

M. Valadier.	5,000 livres.
M. Franchi.	3,000
Bibliothécaire en chef.	3,000
Celui pour le grec.	600
Custode de la Bibliothèque.	300
Premier custode du Capitole.	800
Gens de la Propagande.	300
Moines de Monteritora et de Saint-François.	1,000
En numéraire.	22,000

Signé THOUIN, etc.

Rome, le 20 messidor an 5 (8 juillet 1797).

Les commissaires du gouvernement français pour la recherche des objets de sciences et arts en Italie, au général en chef.

Le quatrième convoi des objets d'arts livrés par le gouvernement romain en vertu du traité de Tolentino,

est parti de Rome pour le port de Livourne le 16 de ce mois. Il est composé de dix chars, du chargement desquels nous vous envoyons l'état ci-joint. Ce sera le dernier convoi de ce genre que nous expédierons par terre. Les autres statues et morceaux de sculpture, dont le poids et le volume ne permettent pas de les traîner dans les chemins de montagne, sont encaissés, scellés, emballés et déposés dans un magasin du Vatican, dont nous déposerons la clef entre les mains du ministre de la république, qui voudra bien les expédier par le Tibre lorsque les circonstances permettront d'en faire le transport par mer en toute sûreté. Nous vous envoyons aussi l'état des objets qui composent ce dépôt.

Le troisième convoi est déjà depuis plusieurs jours sur les terres de la Toscane ; il a par conséquent passé tous les mauvais chemins, et nous avons tout lieu de croire que, comme les deux premiers, il arrivera en bon état à Livourne. Tous les rapports qui nous viennent de la Toscane attestent la bonne conduite des deux artistes Gros et Gerule, qui surveillent la marche, et eux, à leur tour, se louent beaucoup des attentions scrupuleuses avec lesquelles les agens du grand-duc font fournir toutes les choses nécessaires.

Le choix des cinq cents manuscrits est enfin terminé; ils sont déjà encaissés et scellés : on les emballera le 22, et nous les expédierons sur-le-champ par deux rouliers pour Livourne. Nous vous en enverrons la liste par le prochain courrier, en vous donnant avis du départ.

Les citoyens Moitte, Barthélemy et Tinet espèrent

partir d'ici le 23 pour Venise; ils s'écarteront un peu de la route pour aller voir par eux-mêmes l'état de notre dépôt à Livourne. Le citoyen Monge, qui sera retenu un ou deux jours de plus pour les caractères de la Propagande, partira, le 24, pour se rendre en droiture à Venise.

Si vous avez, citoyen général, quelques ordres à nous donner avant notre arrivée à Venise, nous vous prions de nous les adresser à Mantoue, où nous pourrons les recevoir en passant.

MONGE, BARTHÉLEMI, TINET, MOITTE.

Un convoi composé, savoir: 1°. de six beaux taureaux; 2°. de douze vaches de même espèce; 3°. de douze buffles femelles; 4°. de six buffles mâles, est parti pour Bologne lundi dernier: le commandant de Bologne et le commissaire des guerres ont les instructions nécessaires, et, suivant l'ordre du ministre de l'intérieur, doivent expédier ce convoi précieux pour le chef-lieu du département de l'Ain.

Liste des objets d'arts composant le quatrième convoi, parti de Rome le 16 messidor an 5, et placés ainsi qu'il suit:

Char n°. 1, la Cléopâtre, figure en marbre, couchée; l'Uranie, muse, figure en marbre.

Char n°. 2, caisse appartenant à madame Bonaparte.

Char n°. 3, discobole, par Mirieux, figure en marbre. caisse appartenant à madame Bonaparte.

Char n°. 4, Polymnie, muse, figure en marbre. Autel en marbre qui était placé vis-à-vis l'Antinoüs.

Char n°. 5, autel d'Apollon en marbre. Melpomène, muse, en marbre.

Char n°. 6, Terpsichore, muse, figure en marbre: caisse appartenant à madame Bonaparte.

Char n°. 7, candelabre en marbre.

Char n°. 8, candelabre en marbre; Calliope, muse, figure en marbre.

Char n°. 9, grand candelabre en marbre.

Char n°. 10, Sextus Impericus, précepteur de Marc-Aurèle: caisse appartenant à la république.

COUTURIER, *secrétaire.*

L'an 5 de la république française, le 19 messidor, nous commissaires du gouvernement français à la recherche des objets de sciences et arts, accompagnés de M. Valadier, architecte, chargé par le pape de l'exécution de l'article du traité de paix concernant les sciences et arts, nous nous sommes transportés au Vatican pour y vérifier les objets ci-après désignés.

Apollon avec un griffon, figure en marbre. Idole égyptienne, marbre noir. Sarcophage représentant des divinités de la mer; marbre. Grand trépied, marbre. Le Nil, figure colossale en marbre. Le Tibre, *idem.* Melpomène, figure colossale en marbre. Grand vase de basalte en deux parties. Chaise curule en marbre, *idem.* Marbre grec pour restaurer les statues antiques, *idem.* Les bras de la Melpomène sont dans la caisse du Tibre. Les bras de la Cérès sont dans celle du Nil.

Tous ces objets ont été déposés dans un magasin si-

tué dans une cour du Vatican qui tient au Muséum ; ils sont tous encaissés et en grande partie emballés.

La porte ayant été fermée, nous y avons appliqué le cachet de la commission, et la clé a été déposée entre les mains du citoyen Cacault, ministre plénipotentiaire de la république française, à l'effet, par lui ou son successeur, de faire passer en France par mer les objets ci-dessus désignés, quand on pourra le faire avec sûreté et sécurité.

MOITTE, TINET, BARTHÉLEMI, VALADIER.

Vicence, le 21 messidor an 5 (9 juillet 1797).

Au général en chef Bonaparte.

L'organisation des territoires vicentin et bassanais réunis s'est faite : le gouvernement central est activé ; les élections ont été généralement accueillies, un seul membre a excité des murmures : j'avais été trompé, je me suis déterminé à le changer de suite ; la réunion des sept communes était difficile : sur quatre membres, deux sont venus siéger au gouvernement, deux s'excusent et craignent l'inimitié des esprits factieux. J'ai écrit au gouvernement de laisser aux sept communes le choix de leurs municipalités et l'ancienne division du territoire, et je l'ai engagé à ne point toucher à la démocratie de ce pays, ne devant regarder les membres du gouvernement que comme chargés de régler les intérêts de voisinage ; ce qui est essentiel, parce que, l'hiver, ces montagnards sont obligés de descendre dans la

plaine sur le Vicentin et le Bassanais : ils ont alors une dépendance naturelle de ce département ; ils doivent donc y être représentés. Comme, au reste, je ne puis pas deviner jusqu'où peut aller chez ces anciens Cimbres la répugnance de se réunir à leurs voisins, quand on verra que plus d'efforts seraient dangereux, la séparation sera facile et sans inconvénient, puisqu'on ne change rien à leur administration intérieure.

Tous les jours, les municipalités éloignées réclament leurs armes pour faire la police, et les chasseurs pour leurs plaisirs : s'il entre dans vos arrangemens de ne pas être difficile sur cet article sur le territoire que j'occupe, cela ranimerait la confiance et n'aurait aucun danger : depuis que la paye est acquittée on n'a pas vu de troupes plus sages, et je puis assurer que nous sommes vus avec plaisir.

J'ai formé le gouvernement central de manière à représenter à peu près tout le territoire. Des particuliers sont obligés de se déplacer, et des appointemens paraissent nécessaires ; on m'a fait observer que les membres ne prendraient pas sur eux de s'adjuger ces indemnités, si je ne l'ordonnais, et je ne puis commander cette mesure sans savoir si vous l'approuverez ; et si elle entre, comme je le crois, dans le plan de votre organisation générale, je vous prie, général, de me donner une réponse sur les deux derniers articles de ma lettre.

JOUBERT.

Corfou, le 23 messidor an 5 (11 juillet 1797).

Au général en chef.

Notre municipalité est installée depuis le 10 de ce mois, le choix que nous en avons fait a paru plaire à la majorité. Nous avions pour but de contenter toutes les classes et tous les rites, et cependant, à notre grand étonnement, cette précaution, qui devait assurer la tranquillité de l'île, l'a troublée hier pour quelques instans.

Un prêtre grec déclare que les saints ou sacrés canons ne lui permettent pas de prendre une place dans le gouvernement : notez en passant que ce prêtre *entretient une fille*. Il cite les conciles dans un court mémoire, et y joint sa démission. La municipalité, sur mon avis, l'accepte par respect pour la liberté des consciences ; mais il résulte de là que les Grecs, de ce qu'un de leurs prêtres ne croit pas pouvoir siéger à la municipalité, concluent que l'archevêque latin, et les Juifs à plus forte raison, doivent se retirer. Par une conséquence de nos principes, nous avons nommé deux Juifs dans la municipalité.

Les esprits fermentent, des gens connus par leur turbulence les excitent et répandent quelque argent ; hier enfin, la municipalité se trouva investie ou plutôt assaillie dans le lieu de ses séances. Un mauvais sujet exige au nom du peuple, dans un mémoire signé de lui seul, l'expulsion des Juifs : la municipalité se taît, le président ne sait que dire, les Grecs battent, et les Juifs, qui ne sont pas Grecs, se sauvent.

On m'avertit de ce tumulte, j'y cours sans armes et accompagné de deux Français seulement. Je n'ai jamais entendu des cris pareils : *Vivent les Français, point d'Hébreux!* Nous marchons à la municipalité. Cinq cents pialleurs nous suivent : la municipalité était fermée et ses membres dispersés. Il nous faut rester, en conséquence, seuls au milieu de cette populace forcenée, criant à tue-tête en italien et n'entendant pas un mot de français.

Les séditieux demandaient non-seulement que les Hébreux, qui sont des chiens, fussent exclus du corps municipal, mais qu'il leur fût même prescrit de ne porter la cocarde qu'au bras.

J'essayai de répondre à cette requête par un beau discours, où j'expliquai que la liberté apportée par les Français était un bien commun à tous ; qu'un Juif ne devait pas plus être un chien pour un Grec, qu'un Grec pour un Latin. Un gros officier vénitien me traduisit d'une manière si inintelligible, que je fus obligé de dire simplement que la municipalité allait se rassembler et leur répondrait.

Cinq cents hommes occupent la place, une patrouille de cinq soldats parut enfin : j'ordonnai de diviser le rassemblement avec le plus de précaution possible, et dans le fait on y avait réussi, quand 50 grenadiers que j'avais requis vinrent s'emparer des postes.

Il fallait réunir la municipalité : je parvins à déterrer l'un de ses membres, que je chargai par écrit, sur sa responsabilité, de convoquer ses collègues sous une heure.

Cependant le général Gentili, averti, descend sur la place, fait au peuple une harangue à la fois paternelle et militaire, promet protection à tous les bons citoyens, et menace de faire fusiller le premier qui manquera de respect aux officiers municipaux. On se taît, je cours chercher les Juifs, que je trouve cachés dans la forteresse et qui me suivent plus morts que vifs, en m'assurant que tout est écrit là-haut, et qu'on ne peut fuir sa destinée. J'invite la municipalité, rassemblée non sans peine, à tenir désormais une contenance plus digne des magistrats du peuple, à procéder sur l'heure à la nomination d'un comité de salut public qui rechercherait les auteurs de la sédition et à se confier dans la force des Français. Tous les membres voulaient des gardes, l'un parce qu'il était latin, l'autre parce qu'il était grec, l'autre enfin parce qu'il était juif. « S'il fallait, pour vous garder, autant de braves gens qu'il y a de poltrons, répondis-je à l'archevêque, qui voulait une division toute entière, l'armée d'Italie ne suffirait pas : d'ailleurs, vous n'êtes pas juif : » il convint du fait, et n'en fut pas moins présenter sa requête au général, qui le reçut à peu près comme moi.

Telle est, général, l'histoire de cette grande journée. Un des principaux instigateurs du trouble est arrêté, il a paru fort étonné qu'un gentilhomme fût mis au cachot. Cet homme est le chef d'une famille connue par son insolence et ses vexations, et qui se faisait fort de son crédit auprès de l'ancien gouvernement.

Le général Gentili a fait publier une proclamation dans laquelle il rappelle ce qu'il promettait dans la première,

et déclare qu'il maintiendra de toute sa force la validité du contrat passé entre le peuple et lui, le jour de son arrivée. Tout est calme aujourd'hui, et nous espérons que ce mouvement sera le dernier. Le peuple est aussi lâche qu'ignorant. Je remplis auprès du corps municipal l'office de commissaire du gouvernement; je le redresse toutes les fois qu'il veut s'écarter de la ligne. Le secrétaire me donne tous les jours copie du procès-verbal de la séance.

J'espère que vous approuverez la conduite que j'ai tenue dans cette circonstance, et que vous voudrez bien nous faire connaître au plus tôt vos intentions sur la destinée de Corfou. Nous ne savons si nous sommes chez des Vénitiens ou chez des Français.

Veuillez, général, me faire connaître aussi votre décision relativement au projet dont je vous ai fait part : les besoins augmentent tous les jours, et nos ressources à Zante et à Céphalonie sont aussi nulles qu'à Corfou. Toutes les caisses sont vides.

J'ai prié Leclerc de vous présenter une requête en mon nom. La difficulté du voyage de Grèce me ferait préférer de revenir près de vous par l'Italie méridionale. Nous ne sommes qu'à 25 lieues d'Otrante. Si je pouvais vous être de quelque utilité à Naples, ce serait avec un double plaisir que je ferais ce voyage.

Mon séjour ici n'est pas d'une grande utilité, et je n'aurai plus rien à faire dans les îles du Levant quand j'aurai vu Zante et Céphalonie. Me procurer les moyens de voir le tombeau de Virgile dont j'ai vu le berceau,

serait vous créer de nouveaux droits à ma reconnaissance qui pourtant ne peut pas être augmentée.

ARNAULT.

Turin, le 24 messidor an 5 (12 juillet 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu, général, votre lettre du 21 de ce mois et copie de celle que vous avez écrite à M. de Saint-Marsan. J'ai communiqué cette copie à M. de Priocca : il vous transmettra sans doute lui-même les témoignages de sa reconnaissance et de celle du roi de Sardaigne, pour les dispositions rassurantes que vous leur manifestez au nom de la république francaise ; il m'a déjà fait connaître combien il était tranquillisé sur les inquiétudes qu'on avait pu concevoir.

Je répondrai actuellement aux demandes que vous me faites.

Sans doute que les craintes que M. de Priocca nous a fait connaître étaient exagérées ; mais elles n'ont pas, comme vous paraissez le croire, de fondement dans quelque circonstance particulière qui nous est inconnue, ou dans quelque probabilité de mouvemens intérieurs et prochains.

Il est certain que les changemens politiques qui ont eu lieu dans les états voisins de ceux du roi de Sardaigne ont animé les projets et les espérances de ceux qui désirent ici des changemens, soit par ambition, soit par attachement ou par inclination pour les principes que nous professons : il est certain que j'ai trouvé ici, dans

la classe moyenne et ordinairement la plus instruite, des dispositions favorables à une révolution, et des hommes très-portés pour un nouvel ordre de choses ; mais il est aussi constant que cet esprit novateur n'est pas universellement répandu, que les deux classes extrêmes de la societé en sont généralement très-éloignées, l'une par intérêt et l'autre par défaut de lumières, et que tant que nous ne nous prononcerons pas, tant que nous n'organiserons pas ici une révolution, je ne vois aucune apparence, à moins d'un concours singulier d'événemens, qu'elle ait lieu spontanément. En effet, tous les signes d'agitation qui se font apercevoir de temps à autre viennent toujours du dehors et particulièrement de Milan. C'est presque toujours vous, général, que l'on fait parler. Tantôt vous avez mal accueilli les agens du roi de Sardaigne, tantôt vous avez laissé entrevoir que vous ne seriez pas fâché qu'il se fît ici une révolution sans paraître vous en mêler. De tels récits, dénués de fondement, se transmettent ici, et animent les espérances des uns ou augmentent les craintes des autres.

Le gouvernement, placé dans une situation difficile, redoutant tout de l'extérieur, inquiet sur l'intérieur, s'effraie facilement sans avoir aucune donnée certaine sur laquelle il puisse se fixer, flotte d'une inquiétude à l'autre ; mais s'il se rencontre la moindre circonstance propre à donner consistance à tant d'alarmes vagues, il se croit menacé sérieusement, et alors il tremble. C'est ce qui est arrivé en dernier lieu par rapport à l'armement des places du Piémont, et ce qui a motivé des craintes qui vous ont avec raison paru si excessives.

Vous voyez, général, quelle est la véritable situation des choses, et en même temps les mesures propres à maintenir le système que vous avez embrassé à l'égard de ce pays vous sont indiquées.

Vous êtes persuadé, et je le suis avec vous, que dans l'état actuel de nos affaires en Italie, il importe infiniment à nos intérêts que le Piémont soit tranquille, que nos communications et les derrières de l'armée soient libres. Dès-lors c'est à vous à user de votre autorité pour mettre obstacle à tout ce qui pourrait contribuer à troubler cette tranquillité que vous voulez maintenir, et vous le pouvez d'autant plus aisément, que c'est, comme je vous l'ai déjà dit, toujours des lieux où vous êtes que partent les principes d'agitation.

Mais, de tous les moyens, le plus efficace eût été sans doute la ratification du traité d'alliance signé par le général Clarke. Je me rappelle parfaitement ce que vous m'avez dit sur cet article, lorsque nous nous en sommes entretenus à Montebello ; mais peut-être, depuis cette époque, les considérations politiques qui éloignaient cette ratification et qui même la rendaient inutile ou dangereuse sont changées ; c'est ce que j'ignore. Tout ce que je puis dire, c'est que, si les circonstances actuelles rendaient cette ratification possible, il serait très-avantageux, très-conforme à la conduite que vous voulez tenir avec le Piémont, de la presser.

Comptez au surplus, général, sur mon exactitude à vous informer de tout ce que je trouverai utile de vous communiquer, et recevez les nouvelles assurances de mon sincère attachement pour vous. MIOT.

Toulon, le 24 messidor an 5 (12 juillet 1797).

Au général en chef.

Le général Lanusse vous a présenté, dit-on, sous un faux point de vue la conduite sévère qu'on a tenue à son égard, et qu'il a provoquée par l'irrégularité de la sienne.

Je ne crois pouvoir mieux faire, général, pour détruire auprès de vous toute impression défavorable, que de vous communiquer l'extrait d'un rapport que j'adresse au ministre de la guerre et à celui de la police générale, concernant des tentatives faites pour troubler le pays.

Je suis fort éloigné de croire que l'intention du général Lanusse ait jamais été de coopérer à une si mauvaise action ; mais il est très-malheureux que son arrivée ici ait coïncidé avec les circonstances pénibles dont nous ne sommes point encore sortis, et qu'elle ait concouru même à les aggraver.

Je saisis avec empressement l'occasion qui se présente de vous offrir l'hommage de mon admiration.

Le chef de brigade MIOLLIS [1].

P. S. Je ne dois pas omettre que l'administration départementale insultée par l'air *ça ira*, en a provoqué la défense momentanément, que c'est le général commandant la huitième division et non le général Dauxon qui a fait cette défense, et qu'elle vient d'être levée.

[1] C'était un parent du général de ce nom.

Extrait du rapport adressé aux ministres de la guerre et de la police générale par le citoyen Miollis, chef de brigade, commandant provisoirement la place de Toulon en état de siége.

Tout était calme dans cette place lorsque le citoyen Peyron, général de brigade, parti de Paris avec ordre de se rendre à Marseille, lieu de son domicile ordinaire, est arrivé ici. Son arrivée a eu lieu le 15 du courant; elle est devenue le principe d'une grande fermentation. Il a été reçu à la commune à son de trompe; un conseil s'est tenu en sa présence, à la suite duquel le bruit s'est répandu que le général Dauxon était destitué et remplacé par le général Peyron.

Dès cet instant, les agitateurs et les ennemis de l'ordre se sont groupés, ont formé des rassemblemens; les propos les plus incendiaires ont été tenus, des menaces alarmantes pour tout ami de l'ordre ont été faites; cependant une surveillance active comprimait les passions et le calme était maintenu, lorsque l'assassinat commis, à Lavalette, sur la personne du commissaire du directoire près le tribunal du canton, donna un nouvel aliment à la fermentation des esprits.

Dans la soirée du 16, le général Lanusse, qui était dans Toulon depuis plus de vingt-quatre heures, fut abordé sur la place d'armes par le général Dauxon, qui, en termes honnêtes, lui témoigna ses regrets et son étonnement de ne l'avoir point encore vu. « Je n'ai « point été chez vous, général, répondit le général « Lanusse, parce que vous m'avez fait défendre de jouer

« *ça ira.* » Surpris d'une pareille réponse, le général Dauxon voulut engager le général Lanusse à revenir de ses préventions ; mais le général Lanusse continua de lui parler d'une manière offensante : malheureusement la garnison était en partie rassemblée sur la place d'armes, où elle passait la revue du commissaire de guerre. Cette scène affligeante se passa en présence d'un grand nombre de militaires et de quantité de citoyens. Me trouvant là, j'engageai le général Dauxon à se retirer. Je crus devoir, après un pareil scandale et pour le maintien de l'autorité publique, faire dire au général Lanusse de vouloir se rendre auprès du commandant de la place, et, en cas qu'il s'y fût refusé, il y avait ordre de le contraindre. Sur la simple invitation, le général Lanusse vint me faire part de l'autorisation qu'il avait d'aller prendre les eaux de Bagnères pour ses blessures, et il se retira chez lui couvert des applaudissemens de la garnison, qui, excitée par des agitateurs, se mit en même temps à crier *ça ira!*

Après avoir rempli un ministère de rigueur, je fus rendre mes devoirs au général Lanusse comme à mon supérieur, et je lui développai les vrais sentimens de mon cœur, mon admiration et mon dévouement pour les défenseurs de la patrie. Dès cet instant, tout fut ramené à des témoignages d'égards et de bienveillance réciproques, et particulièrement dans un repas, où je me trouvai réuni le lendemain avec les deux généraux et leur suite, etc., etc.

A bord du Guillaume Tell en rade de Corfou, le 26 messidor an 5 (14 juillet 1797).

Le contre-amiral Brueys, au général en chef.

Je vous ai écrit de Toulon, en date du 5 messidor, pour vous prévenir que j'avais reçu l'ordre de partir avec une escadre pour me rendre à Venise. Je mis sous voile le 9 avec six vaisseaux et trois frégates, et le 24 j'étais parvenu, malgré les vents du nord, jusque par le travers du golfe de Savelone, lorsque je rencontrai la corvette *la Brune*, allant à Corfou porter douze officiers de marine pour armer les vaisseaux vénitiens qui y étaient. Le chef de division Lejoille me dit qu'il n'y avait à Venise qu'un seul vaisseau mouillé à Maltamore, que du reste il n'y avait aucun bâtiment de transport, et qu'il n'existait pas même dans l'arsenal de Venise de quoi en armer un en munitions navales, qu'il n'y avait point de provisions de vivres faites pour l'escadre, et que la corvette *la Brune* n'avait pas trouvé à completter trois mois de vivres dont elle avait besoin;

Que les seuls bâtimens flottans étaient réunis à Corfou au nombre de six vaisseaux et deux frégates.

Je n'avais donc rien à faire à Venise, puisque aucun des objets pour lesquels j'y étais envoyé n'existait, et que tout était réuni à Corfou; j'y aurais mangé mes vivres et prolongé ma mission sans utilité: je pris donc le parti de me rendre à Corfou, et l'escadre y a mouillé hier au soir.

Je descendis sur-le-champ à terre pour me concerter avec le général Gentili, qui, malgré la pénurie extrême

de ses moyens pour faire subsister sa troupe, m'a promis de faire fournir des vivres à l'escadre pour le journalier, en faisant des emprunts, en attendant les fonds que vous devez lui envoyer. Les galères en état de naviguer vont s'occuper à faire l'eau et le bois dont l'escadre a besoin. Enfin, le général Gentili me seconde de son mieux, et je vais m'occuper de l'armement de tout ce qui pourra être en état de me suivre, afin de me mettre dans le cas de partir dès que je recevrai votre réponse, et faire route pour Toulon, où j'ai ordre de me rendre le plus tôt possible.

Voici à présent, mon général, quelles sont les dispositions que j'ai prises et ce qu'il serait nécessaire que vous me fissiez parvenir sous le plus court délai, afin que je pusse effectuer mon retour à Toulon assez à temps pour remplir une mission ultérieure des plus importantes.

Pour être prévenu de l'arrivée des Anglais dans ces parages, je tiendrai, pendant tout le temps de mon séjour ici, un bâtiment en croisière entre la Sicile et Malte, et un second entre l'île de Corfou et le cap Sainte-Marie.

Le brick l'*Infante* et la frégate *la Justice* occupent dans ce moment ces deux croisières.

On doit avoir envoyé de Toulon une frégate au détroit de Gibraltar.

J'envoie à Venise les deux frégates *la Sensible* et *l'Arthémise*, avec ordre de m'amener le vaisseau mouillé à Maltamore et autres bâtimens de guerre à flot, et de prendre à leur bord toutes les munitions navales que le citoyen Roubaud leur remettra.

L'*Arthémise* passera à Trieste pour remettre une lettre que j'écris au commandant de trois bâtimens de guerre espagnols mouillés sur cette rade, chargés de mercure, et qui attendent depuis huit mois une escorte pour en partir. Je leur propose de venir se réunir à moi, afin de pouvoir effectuer leur retour en Espagne.

Les deux frégates *la Diane* et *la Brune* vont à Ancône pour vous porter ma dépêche, attendre votre réponse, et recevoir à leur bord tout ce qu'on pourra leur donner en vivres, câbles, chanvres, et autres munitions navales.

Je vous ai déjà dit, mon général, que tous les moyens qu'avait pris jusqu'à ce moment le gouvernement pour faire marcher les marins, avaient échoué, et qu'on n'était parvenu à faire embarquer ceux sur l'escadre qu'en leur promettant formellement qu'ils seraient payés en arrivant dans le golfe de Venise de tout ce qui leur serait dû. Le ministre, sur la promesse que vous lui avez faite de fournir les fonds nécessaires pour cet objet, nous écrivit, à l'ordonnateur Grognard et à moi, d'en donner l'assurance aux équipages au nom du gouvernement.

Vous sentez, mon général, le mauvais effet que produirait pour nos armemens futurs notre manque de parole donnée d'une manière aussi authentique : il est donc indispensable de leur payer ce qu'on leur a promis.

Je vous ai fait part de l'ordre inattendu et précipité, qui était arrivé de faire partir l'escadre : on n'a pu nous donner que deux mois de vivres, point de hardes pour les marins, ni pour les soldats, qui sont nus, en nous

assurant qu'arrivés à notre destination nous trouverions de tout.

Les équipages sont fort au-dessous du complet, et, dans l'incertitude de rencontrer les ennemis, nous ne pouvons les diminuer pour armer les Vénitiens : il est donc indispensable que ces vaisseaux soient armés, ainsi que le ministre me l'annonce, par des soldats et des matelots étrangers. Il faudrait au moins 200 hommes sur chaque vaisseau et frégate, dont moitié soldats et le reste matelots.

Je vais proposer au général Gentili de faire venir la frégate et le vaisseau vénitien qui sont à Zante, et si celui qui est à Venise nous arrive, cela fera huit vaisseaux, trois frégates et deux ou trois bricks; ce qui comporte un total de 1,100 soldats et 1,100 matelots : mais autant il nous sera facile de nous procurer ces matelots étrangers avec de l'argent, autant il est impossible d'y compter sans ce moyen.

Voici donc le résultat de mes demandes et qu'on pourrait me faire parvenir, soit par Ancône ou par Venise, sur les frégates que j'y envoie, et les bâtimens qu'on peut y joindre :

Un million pour solder ce qu'on a promis aux équipages de l'escadre, aux matelots étrangers qui s'engageraient à notre service, et enfin pour payer les dépenses de l'escadre pendant son séjour à Corfou;

Onze cents soldats, pour les distribuer sur les vaisseaux vénitiens ;

Tous les matelots français qui ne seraient pas utiles pour le service à Venise ;

Toutes les munitions navales qu'on pourra se procurer à Ancône et à Venise, l'arsenal de Toulon étant entièrement dépourvu ;

Des hardes de matelots, toutes faites, ou en pièce ;

Des habits pour 700 soldats, ou du drap pour en faire.

Vous voyez, mon général, que nos besoins sont grands, parce que en France nous manquons de tout dans nos ports, que nos forces navales sont paralysées, faute de moyens, qu'on nous a envoyés près de vous comme dans la terre promise, et en nous disant, à plusieurs reprises et souligné : *Partez, et songez que vous trouverez de tout.*

La marine ne peut aller qu'avec de l'argent, parce que sans cela on ne nous livre rien de ce qui est nécessaire pour faire marcher les vaisseaux, et si vous ne m'envoyez pas le plus tôt possible de quoi payer les marins et me procurer les objets indispensables pour me rendre à Toulon, tels que vivres, bois, etc., je me vois forcé de partir sans avoir rempli l'objet pour lequel on m'a envoyé ici, et d'arriver à Toulon pour y rester dans l'inaction, les marins ne voulant plus se fier désormais aux promesses du gouvernement.

Pardon, mon général, d'une aussi longue lettre ; mais ces détails étaient nécessaires à ma position, sachant d'ailleurs que vos vues s'étendant sur tous les objets qui peuvent accroître la richesse et la splendeur nationales, c'est à vous que nous devons les efforts qu'a faits le port de Toulon ; et ce dernier secours, de votre part, va nous mettre à même de remplir dignement les ordres ultérieurs du gouvernement.

J'attendrai donc vos ordres dans ce port, et soyez assuré que je les exécuterai avec autant de zèle que d'exactitude. BRUEYS.

P. S. Veuillez me dire quels sont les bâtimens de guerre que vous désirez conserver dans ces mers. Je vous envoie la liste de ceux qui s'y trouvent dans ce moment.

Je désirerais savoir si je puis conduire en France et conserver au service les officiers de la marine vénitienne qui désireront y rester.

Le général Gentili vient de me prévenir qu'ayant calculé toutes ses ressources, il ne pouvait fournir que pour dix jours de vivres à l'escadre, faute d'argent. Vous sentez, mon général, que mon premier devoir étant d'assurer le retour des vaisseaux de la république dans nos ports, je serai forcé de partir lorsqu'il ne me restera que l'indispensable pour me rendre à Toulon; il devient donc très-urgent que vous ayez la bonté de me faire parvenir dans le plus court délai les moyens de subsister. Je vous envoie le citoyen Chadenède, enseigne de vaisseau, pour vous porter ma lettre et vous dire de vive voix ce que son prompt départ m'aurait fait omettre. La frégate *la Diane*, portant du gros calibre, et bonne voilière, attendra cet officier à Ancône pour m'apporter vos ordres. *Sans argent on n'a de rien, avec de l'argent on a de tout:* veuillez donc bien m'envoyer tout celui dont vous pouvez disposer, afin de me mettre à même de remplir en partie la mission dont j'ai été chargé, qui consistait à prendre sous mon es-

corte les vaisseaux de guerre et les bâtimens de transport que je devais trouver tout prêts à Venise, et de les conduire à Toulon. Ni l'un ni l'autre n'existant dans ce port, et les seuls bâtimens de guerre à flot étant à Corfou, je désire pouvoir les mettre à même de me suivre : il faut pour cela des hommes et des vivres. J'attendrai vos ordres avec la plus grande impatience, d'autant que, selon toute apparence, ce sera à la demi-ration.

BRUEYS.

Naples, le 26 messidor an 5 (14 juillet 1797).

Au général en chef.

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 20 de ce mois et de vous prier de me mettre à portée de me prononcer ici à l'égard du nouveau gouvernement de Venise. En attendant votre reponse, j'ai été en quelque sorte pressé de le faire, dans la circonstance où s'est trouvé le résident de Venise, qui, ayant reçu ses billets d'invitation aux galas que nous venons d'avoir, sans qu'il y fût fait mention de son titre ordinaire, est venu m'en porter une espèce de plainte, et me dire qu'il ne s'y trouverait pas s'il ne devait être sûr d'y tenir son rang parmi les ministres étrangers. J'ai cru devoir me mettre en avant pour connaître la façon de penser de la cour à son égard, et en conséquence j'ai été trouver le général Acton, qui m'a répondu que le résident de Venise ne pouvait tenir une existence d'un gouvernement mort, et que vous, général, et même le Directoire, regardiez comme tel ; qu'on ne pouvait ici devancer la reconnaissance que

les autres puissances pourront faire de ce gouvernement quand il sera fondé : je lui ai répliqué que ce serait se prononcer en sens contraire, en refusant au résident ce dont il a joui jusqu'à cette heure, et alors le général Acton s'est rabattu à promettre que cette jouissance lui serait conservée quant aux honneurs, aux prérogatives, mais en observant de sa part de ne faire aucun acte qui pût tendre à la reconnaissance de son ministère, si ce n'est pour les relations commerciales, et n'en exigeant aucun de la part de la cour. J'ai porté cette réponse au résident, qui, en conséquence, a paru à la cour à la manière accoutumée, mais qui trouve son sort bien précaire et peu satisfaisant ; cependant je lui ai déclaré ne pas pouvoir faire plus pour lui en ce moment : votre réponse, citoyen général, me déterminera. D'un autre côté, j'ai écrit au citoyen Lallemant pour connaître les détails de la position du gouvernement vénitien envers la république française : ces détails commenceront à me donner quelque idée des choses. Retiré dans un coin de l'Italie, j'ignore presque tout ce qui s'y passe : il en de même de ce qui se passe en France. Je vous prie donc, général, de me donner un moyen de correspondre avec vous sans vous déranger de vos grandes et importantes occupations. Ce moyen, comme vous le sentez, m'est nécessaire ; il me sera en même temps précieux, en me procurant les occasions de vous présenter, et à madame votre épouse, l'hommage du respect et de l'attachement de toute la légation de France à Naples.

CANCLAUX.

P. S. Je ne dois pas vous laisser ignorer que j'ai pré-

senté mes lettres de créance, le 22, au roi, qui m'a parfaitement accueilli : la reine a reçu d'abord ma femme et moi assez froidement ; mais depuis elle a mis beaucoup de recherche, de prévenances, et notamment la nuit d'hier, au grand bal qu'il y a eu à la cour : en général, il paraît qu'on s'accoutume à voir la cocarde tricolore, et des républicains qui sont venus en Italie à l'ombre de vos lauriers.

L'envoyé de France à Naples, CANCLAUX.

Toulon, le 27 messidor an 5 (15 juillet 1797).

L'ordonnateur de la marine au général en chef.

J'avais prévenu vos intentions et vos besoins, en faisant embarquer d'avance, sur les vaisseaux de la division du général Brueys, cent soixante-onze officiers mariniers de plus que ceux prescrits par le réglement. Pour mieux satisfaire à vos désirs et à vos besoins, je viens de faire embarquer encore cinquante-cinq officiers mariniers et dix bons matelots en sus du complet de l'équipage de la frégate *la Badine*, partie avec un bon vent, et qui ne tardera pas à joindre la division Brueys : elle remettra à vos ordres ce supplément d'officiers mariniers et bons matelots, à répartir avec ceux ci-dessus ou à échanger sur les vaisseaux qui ont des équipages étrangers.

Je voudrais, mon général, avoir des occasions plus essentielles de seconder vos sublimes vues pour notre marine, et de vous prouver mon zèle et ma reconnais-

sance de tous les moyens que vous voulez bien m'en procurer, malgré les obstacles sans nombre que l'envie, la cupidité et les prétentions opposent à la rentrée du million dont je n'ai encore pu réaliser un sou.

Cependant j'ai été assez heureux pour trouver à en emprunter près de la moitié, que j'ai déjà presque employée aux approvisionnemens de toute espèce, levées de marins, avances et fournitures qu'a nécessités, suivant vos demandes et les ordres du ministre, le prompt départ de l'escadre Brueys et de la frégate *la Badine*.

J'ai fait tout cela, mon général, à travers toutes les difficultés de pouvoir escompter de trop fortes lettres de change qu'il a fallu renvoyer à Gênes, où elles sont encore sans effet, et à travers les menées de la trésorerie nationale, qui menace, depuis près d'un mois, de nous enlever et de donner à une autre distination ce million que le citoyen Haller a mis, pour ainsi dire, à la gueule du loup, en passant ses lettres de change à l'ordre du citoyen Peyrusse, payeur très-humble serviteur de cette trésorerie nationale, très-strict exécuteur des ordres qui lui seront donnés définitivement par elle, s'il lui plaît de disposer de ce million contre vos intentions et au préjudice de notre marine; ce que j'espère que vous ne souffrirez pas.

Recevez, mon général, mes remercîmens des 500,000 fr. que vous voulez bien m'annoncer par votre lettre du 25 prairial dernier. Quoique je n'aie encore reçu aucun avis du citoyen Haller à ce sujet, comptez autant sur ma reconnaissance que sur mes sentimens, etc.

GROIGNARD.

Corfou, le 28 messidor an 5 (16 juillet 1797).

Au général en chef.

Tout est tranquille depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. Les chefs du seul mouvement qui ait eu lui ici sont encore en prison : ils en sortiront après avoir passé à une commission militaire, qui n'attend que le rapport pour commencer.

Nous plantons aujourd'hui l'arbre de la liberté. Le pavillon tricolore remplace partout le Lion, que l'on doit brûler solennellement dans la grande place.

Le peuple montre la plus grande joie et un véritable attachement pour les Français.

Je vous ai fait part, dans ma correspondance, de l'état de dénûment où nous nous trouvions. Nous ne saurions où donner de la tête, si la municipalité de Venise, ou plutôt la Providence ne nous avait envoyé quelques secours. Une somme médiocre, destinée à l'acquittement d'une dette, se verse en ce moment, par ordre du général Gentili, dans la caisse de l'armée; mais cette ressource n'est que précaire. L'arrivée du général Brueys, qui croit devoir attendre de nouveaux ordres dans la rade de Corfou, nous ronge et nous jettera incessamment dans un embarras pire que celui dont nous avons cru un moment sortir. Veuillez donc, général, vous occuper de nos besoins et vous rappeler que c'est de la terre-ferme que nous pouvons tirer nos ressources.

J'ai fait, il y a trois jours, une descente sur les côtes

de l'Epire. Les Vénitiens avaient un petit établissement près des ruines de l'ancienne Buthrote, que j'ai parcourue dans tous les sens. Si ces ruines sont peu précieuses, au moins ont-elles le mérite d'être environnées d'un lac d'eau douce dont la pêche appartient au gouvernement et est affermée à son profit. Des Albanais, anciens sujets des Vénitiens, sont venus s'offrir aux Français, et ce qui nous a paru plus plaisant encore, les Albanais, sujets des Turcs, et des Turcs mêmes, nous ont pressés de les adjoindre à la république. La Morée toute entière est dans cette disposition.

Je compte, avant de partir de Corfou, faire une tournée dans l'île, et la parcourir dans tous les points. Veuillez, général, faire droit à ma dernière requête, et et me mettre à même de vous présenter incessamment mon journal et les nouvelles assurances d'une reconnaissance qui ne finira qu'avec ma vie. ARNAULT.

Vicence, le 29 messidor an 5 (16 juillet 1797).

Au général en chef.

La fête que vous avez ordonnée pour le 26 messidor, correspondant au 14 juillet, a été célébrée dans la cinquième division avec la pompe que méritait l'importance de ses motifs.

Au milieu d'un vaste champ de Mars s'élevait une majestueuse pyramide funéraire, sur laquelle on lisait le nom des braves morts au champ d'honneur dans les campagnes d'Italie, et les faits d'armes qui appartenaient à la division.

Les demi-brigades rassemblées dans cette enceinte figurèrent tous ces beaux mouvemens qui nous assurent toujours la victoire, elles y joignirent la précision et l'ensemble que l'instruction seule peut donner : toutes les armes se distinguèrent.

Après deux heures de petite guerre, les corps s'approchèrent en masse de la pyramide. Le respectueux silence qui régna fit bientôt connaître le tendre intérêt qui remuait les cœurs : chaque coup de canon rappelait le souvenir d'un millier de héros ; on se représentait les lieux où ils s'étaient dévoués au salut de leur patrie, ces lieux fameux par les triomphes de l'armée d'Italie.

Les chants patriotiques succédèrent à la vue des nouveaux drapeaux : ils furent reçus avec l'enthousaisme le plus vif, aux cris repétés de *vive la république !*

Le peuple de Vicence et ses magistrats, témoins des tranports de nos guerriers, y applaudissaient. La jeunesse italienne jalousait notre gloire, s'essayait à la mériter en nous imitant.

Le soir et le lendemain matin, chacun fit briller son adresse dans les jeux et dans les courses qui eurent lieu : il ne manqua à cette importante cérémonie que la connaissance de votre discours à l'armée ; toutes les voix n'en eussent fait qu'une pour répéter le serment sacré qui le termine.

Mon zèle a suppléé pour le moment par quelques mots dont je joins la copie à cette lettre. JOUBERT.

P. S. Votre discours sera lu et le serment répété. Le

général Berthier recevra bientôt l'expression du vœu de ma division. Je prendrai toutes les mesures nécessaires pour déjouer les malveillans, et ce n'est pas dans ce moment que je profiterai de la permission que vous m'accordez : je regarderais mon absence comme une honteuse défection.

Livourne, le 29 messidor an 5 (17 juillet 1797).

Le citoyen Belleville, consul général, au général en chef.

Je vous soumets les observations que j'ai remises au citoyen Thouin, qui me les a demandées, tant pour les frais d'embarquement de Livourne à Marseille, que pour les dépenses présumables qu'occasionera le transport des statues et des tableaux, si on les conduit par terre ou par eau.

Je vous prie, mon général, de ne voir dans ces observations que le vœu d'un citoyen bien intentionné, qui peut se tromper, mais qui espère trouver dans la cause de son erreur un motif de plus à votre indulgence.

BELLEVILLE.

Observations sur le transport à Paris des convois venant de Rome.

Quand le quatrième convoi des monumens venant de Rome sera arrivé à Livourne, on ne peut trop se hâter d'embarquer les caisses et les chars qui ont servi à les transporter : par cette célérité, on se conforme aux or-

dres du général en chef, et on satisfait à l'impatience civique du gouvernement, qui veut que le peuple jouisse promptement du fruit le plus durable des victoires de la brave armée d'Italie.

On a déjà indiqué le nombre des bâtimens de transport qu'il sera nécessaire de noliser pour porter ces monumens à Marseille, le mode de l'embarquement, et les précautions à prendre, si le port de Toulon n'envoie pas à Livourne une ou deux frégate pour escorter le convoi.

En effet, il ne conviendrait pas d'exposer la sûreté de cette propriété aux hasards de la mer, aux entreprises du plus petit bâtiment ennemi, enfin à la mauvaise foi des patrons étrangers dont on sera obligé de se servir.

Aussitôt que le quatrième convoi sera arrivé, si le consul n'a pas la nouvelle positive de Toulon sur l'arrivée prochaine d'une escorte, il écrira à Gênes et en Corse; il demandera au ministre Faypoult de faire partir de suite, et d'envoyer à Livourne le chebeck de la république, *le Pierre*, de seize canons, et de 70 hommes d'équipage.

Il priera le général Vaubois de donner l'ordre à deux felouques armées de Bastia, et à 50 volontaires de la dix-neuvième demi-brigade de se rendre à Livourne.

Les volontaires seront répartis sur les bâtimens de transport pour veiller à ce que les patrons ne s'écartent pas. Le chebeck et les felouques armées le convoieront jusqu'à Marseille.

Le général en chef avait ordonné que les buffles et

les bœufs qui ont amené les chars à Livourne, seraient conduits par terre à Marseille pour y reprendre les chars, et les transporter à Paris.

Sans doute cette idée est belle, et ce serait prolonger une fête nationale, si l'on pouvait faire porter en triomphe, à travers un des grands diamètres de la France, ces chefs-d'œuvre destinés à être le prix de la victoire, à orner le séjour de la liberté, et qui, à ce double titre, appartient à un peuple libre et vainqueur.

Mais le général croyait que ces animaux appartenaient à la république, tandis qu'il faudrait les acheter. Le prix de sept à huit cents bœufs ou buffles ne peut s'élever à moins de 300,000 fr., compensation faite en sus de la revente, qui sera toujours désavantageuse à la république, soit par le dépérissement des animaux, soit par une foule d'autres causes faciles à deviner.

Pour conduire ces animaux par les montagnes jusqu'à Marseille, il faudra au moins 100 hommes accoutumés à en avoir soin. Les dépenses de ce convoi, la perte des animaux et leur remplacement, peuvent s'évaluer à plus de 140 à 150,000 fr.

Le transport par terre de Marseille à Paris ne se ferait pas en moins de deux mois; la dépense par jour peut être estimée à 3,000 fr., et, avec les accidens, à 250,000 fr. pour ce voyage.

On croit que cette dépense de 700.000 fr. au moins pourrait être réduite à 150,000 fr. au plus, si, à l'arrivée des monumens à Marseille, ils étaient embarqués sur des allèges plates pour être transportés sur le Rhône et la Saône jusqu'à Châlons.

Les chars seraient remontés là, les monumens seraient rechargés suivant les numéros correspondans, placés sur les caisses et sur les chars; les communes environnantes des lieux de passage, depuis Châlons jusqu'à Paris, fourniraient les bœufs ou les chevaux de quatre lieues en quatre lieues; une légère rétribution concilierait l'économie avec la justice nationale.

Par ce moyen, on n'aurait point à nourrir les hommes et les animaux, et on économiserait un demi-million; on éviterait, pendant le cours de cent cinquante lieues par des chemins mal entretenus, le passage des villes mal pavées, les secousses ou des accidens plus graves qui peuvent arriver aux chars dans cette longue traversée.

On pourrait, à Châlons, orner les chars de lauriers entremêlés de rubans aux trois couleurs; sur chacun d'eux on pourrait placer un drapeau tricolore, sur lequel on inscrirait 1°. *Armée d'Italie*; au-dessous: 2°. *Les arts enrichis par la victoire*; 3°. enfin, le sujet de la statue, ou des tableaux, et le nom du lieu d'où ils sont tirés.

Une suite de cinquante chars ainsi décorés formerait une marche majestueuse et triomphale, qui pourrait encore être embellie à son entrée à Paris par une escorte à cheval.

Le citoyen Duroc, aide-de-camp du général en chef, et le commissaire des arts, chargés de présenter ces monumens au Directoire exécutif, seraient déjà précédés par le spectacle pompeux du convoi défilant sur le quai des Tuileries ou sur le Carrousel, quand ils annon-

ceraient au Directoire l'arrivée des chefs-d'œuvre conquis par le courage de l'armée, choisis par les talens des artistes, et conduits dans la capitale de la république pour confondre ses ennemis, qui avaient osé l'accuser de mépriser les sciences et de détruire les arts.

Livourne, le 29 messidor an 5 de la république.

BELLEVILLE.

Rome, le 30 messidor an 5 (18 juillet 1797).

Au général en chef.

Le banquier Colonia, homme fort riche et solide, part ce soir de Rome pour aller concerter avec le citoyen Haller l'exécution de la convention signée à Milan, et ratifiée ici par le pape. M. Gorissi et ce banquier ont la procuration du pape pour acheter, ainsi que je vous l'ai mandé, les deux terres de Sommartina et de la Messola.

Le pape, le marquis Giudi Torlonia, etc., ont en vue d'acheter pour la valeur de 6 ou 7 millions de terres, et pour une valeur, par estime, de 11 millions de diamans; ce qui fait sur le papier un fonds de plus de 17 millions, qui ne leur coûtera en totalité que de 12 à 13 millions.

Je crois le marché très-bon pour nous, à qui il faut des résultats nets, clairs et prompts, au lieu des embarras d'une vente de diamans.

Le manque d'argent en Italie et d'acquéreurs pour les deux terres rend peut-être aussi fort avantageux de les vendre au pape à ce prix.

Tout serait favorable, si le banquier Torlonia partait d'ici pour Milan avec un fonds considérable en ar-

gent comptant, pour payer tout de suite 3 ou 4 millions. J'ai fait mon possible pour faire comprendre que cela était absolument nécessaire, et qu'il fallait que les bourses les plus secrètes s'ouvrissent pour une opération si avantageuse. Mais, s'il y a une ou deux personnes ici qui aient un trésor d'argent comptant, l'avarice les y attache, les y colle; il dépendrait d'elles de sauver le monde entier avec un écu, qu'elles ne le tireraient pas de leur cassette.

J'ai menacé qu'on ne ferait rien sans cela; j'ai usé de tout mon crédit, de toute la confiance que l'on a en moi, pour persuader qu'il fallait faire un effort et en finir, j'ai peur de n'avoir pas réussi. On ne me donne pas la parole que je voudrais, qu'on a une somme trouvée et toute prête. Comme je n'ai pas affaire dans cette circonstance à des hommes obligés de me dire leur secret, je doute si les moyens manquent véritablement, ou si c'est l'avarice, plus forte que tout, qui me résiste. Il faudra presser Colonia, mais pourtant sans le désespérer.

On n'avait pas ici le premier sou des 17 millions qui me furent payés en lettres de change, et l'argent a été trouvé pour les acquitter à l'échéance; il a été trouvé en vendant des cédules. Je crois qu'une grande partie des lettres de change que Colonia va offrir au citoyen Haller sera payée de même.

On se propose aussi de mettre les diamans en gage pour trouver vite une somme à nous payer. On a des moyens ultérieurs que je ne connais pas. Il me semble que la totalité des arrangemens que Colonia proposera

en prenant des engagemens positifs et à terme, ne peut être qu'avantageuse pour nous, en simplifiant et en réduisant tout à un compte clair, tandis que nous aurons de notre côté, jusqu'à la fin des paiemens, deux terres pour gages avec continuation d'hypothèque sur les diamans.

D'après ces considérations, vous penserez peut-être, citoyen général, qu'il ne faut pas rebuter Colonia, et rompre l'affaire pour quelques délais de plus : ne vaut-il pas mieux accorder du temps pour nous décharger sur ce pays-ci de tout l'embarras, de tous les frais des opérations ? S'il arrivait quelque circonstance contraire, ne serait-il pas mieux d'avoir réduit toute l'affaire à des lettres de change, dont un banquier riche, le pape, et tout l'état ecclésiastique, seraient garans ?

J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyen général, la note que je viens de recevoir du cardinal secrétaire d'état, à l'égard d'Ancône. Il est sûr que l'abbaye de Chiaravalle est hors du territoire attaché à cette ville.

CACAULT.

Strasbourg, le 30 messidor an 5 (18 juillet 1797).

Au général en chef.

Je profite de la convalescence du général Desaix, citoyen général, et du désir qu'il a de voir l'Italie et la brave armée qui l'a conquise, pour vous faire passer des renseignemens intéressans sur les contributions qui nous sont dues par la Souabe et la Bavière.

Si partie de ces fonds ne nous rentrent pas prompte-

ment, je ne sais comment sortir de l'embarras où je me trouve.

L'armée n'est pas payée depuis deux mois : comme la plus grande partie est en France, et qu'elle est obligée de payer exactement tout ce qui est nécessaire à sa subsistance, elle est à la veille de se livrer au désespoir. Sa bonne volonté et sa discipline l'ont jusqu'à présent maintenue dans le devoir ; mais en admirant son dévoûment et sa patience, je dois craindre que les malveillans ne les fassent cesser, d'autant plus que les canonniers ont déjà donné ce mauvais exemple.

Les subsistances et l'habillement ne sont rien moins qu'assurés. La troupe est nue, et reçoit très-irrégulièrement les vivres.

Je ne puis trop vous prier, citoyen général, de hâter les premiers paiemens des contributions qui nous sont dues, car le gouvernement ne nous promet rien, et il est impossible que notre situation actuelle dure encore long-temps.

Recevez l'assurance de l'estime et de la considération que je vous ai vouées.

Le général en chef, MOREAU.

Turin, le 1er. thermidor an 5 (19 juillet 1797).

Au général en chef.

Vous m'avez recommandé, général, de vous tenir au courant de la situation des esprits dans les états du roi de Sardaigne : je dois, pour satisfaire à votre demande,

vous faire part de quelques événemens qui, bien que peu importans en eux-mêmes jusqu'ici, peuvent être l'avant-coureur de troubles plus sérieux.

Dans la nuit du 28 au 29 du mois dernier, il s'est formé à Turin des rassemblemens sous prétexte d'inquiétude pour les subsistances : ils ont été dissipés assez facilement, et la proclamation dont je vous envoie un exemplaire, vous fera connaître, et la nature de cet événement, et les mesures auxquelles il a donné lieu.

Depuis ce jour, les nouvelles des provinces annoncent des mouvemens semblables, occasionés par les mêmes motifs, à Mondovi, à Asti, et dans plusieurs autres lieux. On répand que le roi fait accaparer des blés; l'on ajoute à ces bruits que les Français ont également donné des ordres pour acheter des grains en grande quantité, et l'on agit ainsi sur l'esprit du peuple, quelle que soit son opinion.

En général, il règne une agitation visible qui donne de grandes inquiétudes au gouvernement; il est évident que la coïncidence de ces mouvemens dans des lieux différens et aux mêmes époques, indique quelques projets formés, puisque, bien qu'il existe en ce moment quelques craintes sur les subsistances, il ne s'est pas encore manifesté de disette réelle dans aucun lieu. Il faut donc en attribuer la cause à la situation politique du pays, au voisinage de la république cispadane, et à l'influence que son exemple acquiert dans ce moment. On le sent parfaitement, et il faut convenir aussi que l'idée d'asservir les états du roi de Sardaigne a la révolution qui a eu lieu dans une autre partie de l'Italie,

éclate de toutes parts. J'ignore absolument si quelque plan à cet égard a été arrêté, ou si l'on doit regarder ces agitations comme simples tentatives : vous êtes plus à portée que nous d'en être instruit. Quoi qu'il en soit, la légion lombarde est ce que le gouvernement redoute le plus. M. de Priocca m'a dit qu'un Piémontais, officier dans ce corps, avait, pour faire des recrues ici, des autorisations qui indiquaient même, pour lieu de rendez-vous, un bourg du Piémont qui est dans ce moment très-agité. J'ai demandé communication de cette pièce, il me l'a promise, et je vous la transmettrai.

Vous jugerez par ces détails, général, de l'état des choses. Je connais vos intentions à l'égard du Piémont : pour les faire exécuter, vous avez, je le répète, à les manifester, et à empêcher qu'aucun pouvoir n'agisse dans un sens contraire au but que vous voulez atteindre. Quant à moi, vous devez être persuadé que je m'en écarterai pas, et je vous en donne l'assurance, en vous renouvelant celle de mon sincère attachement pour vous.

MIOT.

Naples, le 2 thermidor an 5 (20 juillet 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu ce matin votre lettre du 16 du mois dernier : ayant une occasion sûre pour vous faire passer ma réponse, je me hâte de vous la faire, sans pouvoir toutefois remplir en ce moment ce que vous me demandez, mais pour vous assurer que les bruits des inquiétudes de cette cour sur une invasion de notre part sont

aussi peu fondés que ceux des armemens qu'elle fait. Il est vrai qu'il ne paraît pas qu'elle ait encore pris de parti pour licencier le superflu des troupes qu'elle a sur pied : toutefois le total, l'effectif en a été fort diminué, et l'on croit que, pour compléter les régimens, on va incorporer les nouveaux corps dans les plus anciens ; la réforme vient déjà même de se faire sentir sur un corps de volontaires à cheval. Il était composé de jeunes gens qui se montaient et s'équipaient à leurs frais. Cette troupe, qui s'était formée au commencement de la guerre, et qui se tenait à Portici sous les yeux du roi, vient d'être licenciée depuis deux jours. Le roi en a fait tous les individus porte-enseignes ; mais cette récompense ne suffirait pas aux autres régimens, dont il paraît que le mode de suppression l'inquiète : voilà ce que j'ai pu rassembler de notions sur la cause du non désarmement. Je tâcherai de me procurer l'état des troupes encore sur pied, et je vous le ferai passer. On avait parlé d'une manufacture d'armes établie à Torre del Greco, près Portici, cela se réduit à quelques projets mal suivis, et qui avaient été présentés comme ressource à ces habitans victimes de la dernière éruption du Vésuve.

Enfin, citoyen général, le *post-scriptum* de ma dernière lettre en date du 26, aura servi à vous persuader qu'ici l'on paraît sans méfiance, et que le gouvernement français doit être sans crainte, puisque vous et votre armée victorieuse êtes toujours en Italie.

CANCLAUX.

Thienna, le 2 thermidor an 5 (20 juillet 1797).

Copie de la lettre adressée au général Belliard par l'adjudant-général Blondeau.

Je vous adresse ci-joint deux rapports qui m'ont été faits par l'aide-de-camp Mouton et l'adjoint Milsent; il vous sera facile de voir combien peu les communes sont disposées à entrer dans le devoir. J'ai donné l'ordre à tous les détachemens de rentrer à Tienne, où ils sont arrivés. J'attends vos ordres pour agir. Si vous me faites passer encore un bataillon, j'espère enlever tous les villages et les mettre à la raison; ils sont à peu près 2,000 hommes, à la tête desquels est le vice-prêtre de Lesiana, forcené contre les Français; il est accusé par tous les habitans des environs de faire des rebelles. On dit que les sept communes qui dépendent de ce dernier lieu mourront les armes à la main, ou qu'ils appartiendront à l'ancienne république de Venise ou à l'empereur. Ce prêtre promet le paradis à ceux qui mourront pour cette cause les armes à la main.

Toutes les autres communes se sont disposées à remettre leurs armes aux magasins de Tienne; j'espère qu'après-demain cela sera fini, et je les ferai conduire de suite à Vicence.

Le détachement du bataillon de Vicence n'a point de cartouches; il serait à propos d'en faire donner au moins dix par homme.

J'ai gardé avec moi le citoyen Bizari, chef de bataillon, qui m'est très-utile pour expliquer en italien mes

ordres aux différentes communes, et pour me donner différens renseignemens sur les localités.

BLONDEAU.

Copie de la plainte portée contre le citoyen Tieragase.

Ce citoyen est venu à mon logement pour me demander l'officier autrichien, la bourgeoise de la maison lui a répondu : Il est avec le capitaine; il a répliqué : Je veux lui parler en particulier : alors la bourgeoise de la maison l'a fait passer dans un autre appartement, et celui-ci a demandé à l'officier autrichien quand il viendrait avec ses troupes à Vicence : l'officier a répondu : Le mois prochain. Tieregase dit : Tant mieux, j'en suis content, car je suis soûl de cette canaille de Français; il y a trop de temps que je suis obligé de leur fournir des denrées, je préfère vous en fournir; mon Dieu ! quand serons-nous débarrassés de cette canaille-là ? Quand vous viendrez, faites en sorte de nous prévenir d'avance, afin que nous nous armions de suite; toute la ville de Vicence, hormis cinq maisons, est portée pour vous, et les environs aussi; de sorte que nous pouvons mettre 14 ou 15,000 hommes sous les armes d'un seul coup de cloche. Alors l'officier a répondu : Comment ferez-vous? Les Français vous ont ôté toutes les armes. Ah ! reprit celui-là, ceux qui avaient quatre fusils ont donné les plus mauvais; nous avons plus d'armes que d'hommes. Le lendemain de la fête, je fus conduire l'officier hors de la porte de la ville, et, quand nous fûmes dehors, il me dit : Capitaine, nous avons été cinq ans ennemis, à présent nous sommes frères : je te vais

confier une chose que, si nous étions en ville, je ne te confierais pas. Alors je lui ai demandé de quoi il était question; il me dit : Mon ami, je porte une feuille au général Laudon que plusieurs bourgeois de Vicence ont signée dans l'auberge du citoyen Caradin, qui a signé aussi cette feuille.

MALIGNON, *capitaine*.

Turin, le 3 thermidor an 5 (21 juillet 1797).

Au général en chef.

Des symptômes d'insurrection se sont manifestés à Fossano et dans quelques lieux voisins, dont la cause peut paraître accidentelle, mais dont les conséquences peuvent devenir d'une importance majeure, si l'on n'y remédie promptement. Je vous en instruis, citoyen général, à double fin, soit pour vous donner une nouvelle preuve de la confiance que le gouvernement de S. M. met dans votre amitié, soit pour vous prévenir que, quoique S. M. se soit proposé d'employer tous les moyens de douceur pour y ramener la tranquillité, il peut néanmoins être obligé à déployer aussi quelque vigueur pour imposer à ceux qui seraient plus difficiles à revenir sur leurs pas.

Sa Majesté aime à se persuader que, si le cas arrive de devoir prendre des mesures énergiques, bien loin que le gouvernement français veuille y soupçonner des vues contraires au cas constant qu'elle fait de l'amitié de la république française, il n'y verra que le simple

objet de contenir les malveillans, s'il y en a, et de maintenir dans le pays cette tranquillité qui est nécessaire aux deux gouvernemens pour les fins, qu'ils se sont proposées dans leurs engagemens respectifs.

La position de Fossano, sur la gauche de la Stura, peut exiger que l'on fasse passer quelques troupes au-delà de l'ancienne ligne de démarcation, qui ne subsiste plus, et dans le voisinage de quatre milles de distance des places occupées par les Français.

Le but de ces mesures une fois connu du général en chef, non-seulement l'engagera à ne pas s'y opposer, mais de plus à ne point accorder aucun appui aux mécontens qui pourraient avoir recours à lui.

Là-dessus, S. M. compte beaucoup sur votre loyauté et sincérité, citoyen général, et en tire un argument bien solide pour espérer de pouvoir vous faire part, dans peu, du retour de la plus parfaite tranquillité dans ces contrées.

La pièce ci-jointe prouve que les légionnaires lombards tenaient à Fossano un dépôt de recruteurs, je vous laisse le soin d'en tirer les inductions qui en découlent, me rapportant à ce que vous en écrira l'ambassadeur.

J'avais compris, par les lettres du marquis de Saint-Marsan, que vous aviez donné ordre que le chevalier Ferraris fût remis aux forces de S. M.; par les lettres du général Casabianca, il appert du contraire: je vais lui faire remettre le procès qui a été formé contre lui, et je veux bien croire que, si les lois militaires de France ne l'atteignent point, il se dispensera au moins,

dans la suite, de continuer son séjour dans le pays, au mépris des lois qui y existent et qu'il a violées.

J'ai l'honneur d'être, etc. DAMIAN DE PRIOCCA.

Turin, le 6 thermidor an 5 (24 juillet 1797).

Au général en chef.

Le ministre des affaires étrangères Testi m'a fait part de l'établissement de la république cisalpine, et je lui réponds sur-le-champ en termes propres à cimenter l'union et la meilleure harmonie entre les deux puissances. Comme la reconnaissance de cette république par ce gouvernement vous tenait beaucoup à cœur, général, je m'empresse de vous en informer. Vous y verrez le prix que j'attache à vos conseils, et le cas que je fais de l'intérêt que vous prenez à ce qui concerne le bonheur de ce pays.

Malheureusement les circonstances n'empirent que trop ici, et les révolutionnaires continuent plus hardiment encore leurs intrigues et leurs manœuvres. C'est pourquoi, si vous croyez, citoyen général, utile de faire connaître, par quelques pièces publiques et efficaces, combien la république française se refuse jusqu'à l'idée de consentir que les révolutionnaires se vantent de l'appui de ses agens ou de ceux de la république cisalpine, je vous serai fort reconnaissant de cette démarche, nouvelle preuve de votre amitié, dont je soubaite mériter la continuation par tous les moyens qui sont en mon pouvoir.

Monsieur Bossi aura probablement l'honneur de vous informer plus en détail de l'état de ce pays; je l'autorise à se tenir à portée du quartier-général pour maintenir avec vous des relations directes, et je vous prie de le recevoir avec bonté toutes les fois qu'il aura à vous parler de notre confiance dans la loyauté de la république française, et de la considération respectueuse avec laquelle je suis,

DAMIAN.

Vicence, le 3 thermidor an 5 (21 juillet 1797).

Au général en chef.

Vous verrez, général, par le rapport de l'adjudant-général Blondeau et des deux officiers qui sont sous ses ordres, que le bourg de Luziana des sept communes a osé attaquer un de nos détachemens, et que, malgré l'envie que j'avais de ne pas agir, étant si extraordinairement provoqué, c'aurait été faiblesse de ménager plus long-temps des fanatiques, et leur donner de l'importance qui aurait aggravé le mal. J'ai donc donné ordre à quatre bataillons de ligne de se porter demain au point du jour sur Luziana, sous les ordres du général Belliard, à qui j'ai donné les instructions de réduire, par un coup de main, ces rebelles, de les désarmer, et d'examiner soigneusement les rapports qu'ils pourraient avoir avec les Autrichiens : je vous rendrai compte de l'effet de cette démarche. J'ai écrit aux autres communes de la montagne qui ne paraissent pas prendre part à la rébellion, de se tenir dans le devoir, et de

demeurer simples spectatrices du châtiment de leurs voisins, s'ils persistaient à ne pas mettre bas les armes; et j'espère qu'elles ne prendront pas parti, du moins n'y ont-elles pas paru disposées.

Je vous envoie copie d'une dénonciation contre trois particuliers de Vicence, que j'ai fait arrêter dans leurs maisons : vous y verrez le dessein de nos ennemis en terre-ferme, qui sont nombreux parmi la classe des privilégiés et des paysans; je suis presque certain que Padoue et Vérone ont adressé de pareilles pétitions aux généraux autrichiens. Les accusés avouent le dîner, mais dénient les faits à leur charge, et malheureusement il n'y a qu'un témoin; je demande que vous décidiez si je mettrai cette affaire entre les mains d'un conseil de guerre, ou ce que je dois faire des prévenus.

JOUBERT.

Bologne, le 7 thermidor an 5 (25 juillet 1797).

Le comité central de la république cispadane au général en chef.

Le citoyen Magnani est revenu de sa mission. Croyant connaître les principes de nos peuples, nous l'avions chargé de vous représenter le défaut de pouvoir de notre part, et le danger auquel nous nous exposions en demandant notre union à la république cispadane, dont la constitution est en opposition avec la nôtre en fait de religion. Nous nous flattions que ces puissans motifs pourraient bien justifier à vos yeux notre répugnance.

Trompés dans cet espoir flatteur, nous sommes pé-

nétrés de la douleur la plus profonde : pendant que nous cherchions à mériter votre estime, nous avons eu le malheur de vous déplaire.

Permettez-nous, citoyen général, de vous parler encore une fois avec la plus sincère effusion de cœur. Il nous eût été bien doux de pouvoir prendre une résolution analogue à vos désirs; nous l'avons même souhaité jusqu'au point de lutter contre ces mêmes principes ; mais tous nos efforts à ce sujet ont été inutiles, et nous avons trouvé un obstacle toujours insurmontable dans la persuasion contraire, profondément gravée dans nos cœurs.

Il ne nous est pas permis de consulter le vœu du peuple, et nous n'osons pas espérer que l'on puisse traiter cette union à des conditions qui seraient contraires à des principes fondamentaux de la constitution cisalpine.

C'est pourquoi nous nous sommes vus dans l'impossibilité d'envoyer à cet effet au directoire exécutif de Milan la députation à laquelle nos députés près de vous nous ont invités.

Bon et juste comme vous êtes, vous ne pouvez pas, sans doute, improuver une résolution qui part de principes si vrais; vous ne nous priverez pas pour cela de votre confiance. Ce serait le plus grand malheur qui pourrait nous arriver ; c'est même le seul que nous redoutons.

Dans ce cas-là, privés par une conséquence nécessaire, de la confiance de nos peuples, nous deviendrions presque tout à fait inutiles à la chose publique, et nous ne saurions remplir avec profit les devoirs essentiellement attachés à notre place.

Voilà notre position : nous ne sentons que trop combien elle est triste. Un mot de votre main, qui nous rassure, pourrait nous rendre le calme ; nous attendons ce nouveau bienfait : notre reconnaissance égalera notre profond dévouement. *Signé* GUASTAVILLANI, etc.

Vicence, le 5 thermidor an 5 (23 juillet 1797).

Au général en chef.

Le général Belliard a châtié Luziana et San-Giacomo, cantons des sept communes où tous les mécontens s'étaient réfugiés et avaient animé l'esprit naturellement turbulent de ces montagnards, au point de leur faire arborer la cocarde de Saint-Marc et de les engager à descendre dans la plaine contre les trois bataillons que j'avais envoyés pour désarmer les villages qui s'étaient réarmés : j'ordonnai alors à Veaux de porter rapidement quatre bataillons sur Luziana même, et le général Belliard y marchant de front, le 4 au matin, les rebelles se sont trouvés pris partout. En vain sonnaient-ils le tocsin dans tous les villages, la charge a été battue : dix paysans ont été tués, plusieurs pris les armes à la main, le reste a disparu dans les montagnes. Cependant nos troupes ont fait leur jonction à San-Giacomo et Luziana, et le général Belliard, ne voyant aucun moyen de subsister, a ordonné à la régence des sept communes, qui était venue implorer sa clémence, de reconnaître le gouvernement central de Vicence, de rendre, sous deux fois vingt-quatre heures, leurs armes et l'argenterie des

églises, et de reçevoir de suite les familles patriotes qu'on avait chassées.

Tout a été promis, un otage a été donné, et Belliard s'est retiré sur Tienne. Si ces conditions ne se remplissent pas, il faudra balayer entièrement ces montagnes, où les contre-révelutionnaires vénitiens fondent leurs espérances : vous le verrez par des relevés de lettres prises à la poste vénitienne, sur l'ordre que j'en ai donné au gouvernement, d'après les indices que j'ai eus. Ces lettres vous persuaderont que les ex-patriciens ne rêvent que contre-révolution et qu'ils ont plusieurs plans en campagne. Les Autrichiens de leur côté ont des intelligences dans ce pays, soit qu'ils le regardent comme bientôt à eux, soit que, traînant en longueur, ils veuillent profiter d'un moment favorable qu'ils se préparent pour rompre à leur avantage. Je crois devoir vous mettre au courant des nouvelles, qui d'ailleurs sont le sujet des conversations ordinaires des Vénitiens, et j'enverrai au général Baraguay d'Hilliers les lettres qui le concernent.

Jusqu'à présent les Autrichiens n'ont aucun rapport direct connu avec les sept communes : ils ont tout au plus soufflé l'esprit de rébellion. JOUBERT.

Turin, le 6 thermidor an 5 (24 juillet 1797).

Au général en chef.

Les agitations qui commençaient à se manifester dans les états du roi de Sardaigne, et dont je vous ai, général, déja entretenu plusieurs fois, ont continué et pa-

raissent, comme je le soupçonnais, être la suite d'un plan combiné. Les inquiétudes du gouvernement ont été très-vives, et il s'en faut de beaucoup qu'elles soient calmées, quoiqu'il soit parvenu à déjouer en partie les projets formés contre lui. Dans quelques endroits tels que Fossano, Raconi et autres, en cédant au peuple, sur les différentes demandes qu'il a faites, en baissant le prix des grains et en prenant d'autres mesures de ce genre, le calme s'est rétabli : les canons et les armes dont il s'était emparé, ont été rendus; mais à Asti les événemens ont été plus sérieux : le combat s'est engagé avec la troupe, qui a fait feu, et de part et d'autre il y a eu cinq à six hommes tués. J'ignore encore les résultats précis de cette affaire qui a eu lieu il y a deux jours : lorsque je les connaîtrai, je vous les transmettrai.

Turin a été assez tranquille, quoique cette ville fût cependant le lieu où devait éclater la plus importante partie du projet, qui était de s'emparer de l'arsenal; mais le gouvernement en a été instruit par un de ceux qui devaient contribuer à son exécution et qui a tout dévoilé. Les principaux auteurs ont été arrêtés dans la nuit; la garde de l'arsenal a été doublée; les armes qui étaient dans les magasins particuliers ou dans les ateliers des ouvriers en ce genre y ont été transportées; le prix du pain a été baissé; on a fait avancer quelques troupes qui sont actuellement cantonnées ou campées du côté des principaux abords de la place, et les choses sont du moins momentanément calmées.

Je ne m'étendrai pas sur les principes et sur les con-

séquences de ces différens faits ; je les ai suffisamment développés dans mes précédentes lettres, et vous les jugerez aussi bien que moi. Il est parfaitement évident que l'on ne peut compter raisonnablement sur la tranquillité du pays dans l'état actuel des esprits, et que l'explosion ne peut être tout au plus que différée ; vous regardez cependant cette tranquillité comme infiniment nécessaire à nos intérêts. Voyez si, pour parvenir à ce but, quelques mesures ne sont pas indispensables, mais du moins d'une manière ou de l'autre, rendez-vous maître des événemens, et ne laissez pas, sur vos derrières, croître des troubles qui pourraient entraver vos opérations, ou mettre des obstacles nouveaux aux plans que vous aurez adoptés. MIOT.

Corfou, le 8 thermidor an 5 (26 juillet 1797).

Le général de division Gentili au général en chef.

Toutes les lettres que je vous ai écrites jusqu'à ce jour, citoyen général, vous annonçaient le désir que les Grecs des îles du Levant n'ont cessé de témoigner, depuis mon arrivée, d'être réunis à la république française, et de vivre sous ses lois et sous sa protection. Vous trouverez ci-joint une lettre du président de la municipalité de Corfou, qui vous fera connaître la disposition générale des esprits dans les îles du Levant. Chaque jour je reçois des témoignages de l'amour et de l'enthousiasme que cette nation éprouve pour la nôtre.

Je pense, citoyen général, qu'il serait utile que le

gouvernement français fût informé de ces choses. Je suis à peu près certain que ces peuples ne consentiront plus à vivre sous la puissance vénitienne, et, s'ils n'étaient persuadés qu'ils seront adoptés par la France, ils se tourneraient avec empressement vers les Russes, auxquels ils sont déjà attachés par des principes communs de religion.

Dans ce cas, il me semble que le gouvernement français aurait perdu une circonstsnce très-favorable de faire une acquisition extrêmement utile à son commerce du Levant, et je crois même à toute sa marine.

J'ai pensé que ces îles, étant sous la protection de la France, je devais aussi protéger leur commerce par mer. J'ai donné en conséquence des passavants aux insulaires navigateurs, pour continuer leur commerce dans le Levant, jusqu'à Constantinople, où j'ai invité notre ambassadeur à leur prêter appui et assistance. Je désirerais cependant que le ministre de France leur expédiât des passeports en bonne forme.

Je recommande, citoyen général, tous ces objets à vos réflexions et à votre prudence. GENTILI.

Turin, le 9 thermidor an 5 (27 juillet 1797).

Au général en chef.

J'ai communiqué, général, au gouvernement piémontais la lettre que vous m'avez écrite le 30 du mois dernier, relativement au citoyen Ferraris, après avoir invité, comme je vous l'ai mandé, le général Casabianca

à suspendre la mise en jugement de cet officier jusqu'à nouvel ordre de votre part ; j'avais aussi tout lieu d'espérer que la procédure aurait lieu conformément aux intentions que vous avez manifestées ; mais je reçois en ce moment une lettre dont je vous adresse copie, qui m'annonce que le jugement a été rendu par le conseil militaire de la division de Coni, et que le citoyen Ferraris a été déclaré innocent le 5 de ce mois. Je n'expliquerai pas cette contradiction contre ce que vous m'avez écrit, et le résultat de l'affaire ; il est seulement fâcheux que les agens politiques soient exposés à donner des assurances qui, se trouvant démenties aussi formellement, compromettent leur considération et la confiance dont ils doivent jouir.

La fermentation continue dans les états du roi de Sardaigne, il paraît même qu'à Asti il s'est organisé un gouvernement indépendant. Dans d'autres villes, le peuple s'est fait justice lui-même de quelques individus accusés d'avoir commis des vols et pillé plusieurs maisons. A Novarre, il s'est également engagé une lutte sérieuse entre la troupe et les habitans, dans laquelle, cependant, l'avantage est resté aux soldats : si l'on en croit les derniers rapports, Turin renferme aujourd'hui près de dix mille hommes de troupes. La ville est assez tranquille ; mais on craint pour les subsistances : on parle de plusieurs convois arrêtés.

Un état de choses aussi violent a sûrement fixé votre attention, et j'espère être incessamment informé du parti que vous aurez jugé convenable de prendre.

MIOT.

Lodi, le 9 thermidor an 5 (27 juillet 1797).

Au général en chef.

J'ai l'honneur de vous rendre compte d'une émeute populaire qui a eu lieu à Lodi, dimanche au soir ; vous trouverez ci-joint le détail exact des événemens, tel qu'il m'a été remis par la municipalité : il est conforme à la vérité.

Il est de mon devoir, général, de vous dire qu'une force armée serait nécessaire dans ce pays, tant pour contenir les séditieux dans le devoir, que pour purger les environs de brigands qui infestent la campagne : je suis parvenu à en faire arrêter plusieurs, que j'ai envoyés à Milan pour y être jugés. Comptez, général, sur la plus active surveillance de ma part.

MANNEVILLE, *commandant de la place de Lodi.*

Rapport de la municipalité de Lodi.

Ce soir, vers huit heures, dans le temps où l'on assemblait la garde montante, le capitaine adjudant Moltrini reçut l'ordre du chef de bataillon Zanoncelli, de faire mettre aux arrêts la sentinelle Pagano, teinturier, comme ayant manqué à son devoir, en refusant au peuple l'entrée de la cour de l'évêché.

Moltrini fut au corps de garde communiquer cet ordre à l'officier d'inspection Stabiliti, qui détacha un sergent et deux officiers pour arrêter cette sentinelle, qu'ils conduisirent dans la chambre d'arrêt du corps-de-

garde. Cependant, ceux qui devaient monter la garde, passèrent sur la place comme à l'ordinaire.

A l'arrivée de la garde montante, ceux qu'elle venait relever prétendirent avec bruit que l'on mît en liberté Pagano, en refusant de déposer les armes.

L'officier Moltrini fit fermer la barrière et tâcha de faire rendre les fusils pour prévenir toute violence : c'est dans cet instant que deux volontaires furent blessés.

Le peuple environna le corps-de-garde. Moltrini crut devoir appeler les chasseurs pour repousser la violence : un coup de fusil fut alors tiré des chambres supérieures.

Nous n'avons oublié aucun moyen pour apaiser le peuple et rétablir le bon ordre. Le commandant a montré le plus grand zèle, ainsi que le podestat, pour dissiper le tumulte et rappeler la tranquillité : tous les efforts, toute persuasion furent inutiles.

Pour prévenir tout fâcheux événement, à défaut de force armée, on a cru devoir ordonner la levée des arrêts de Pagano.

Nous croyions avoir satisfait au peuple ; mais il fit encore plus de tumulte, demandant l'arrestation de Moltrini. La licence fut poussée jusqu'au point de forcer la barrière du corps-de-garde. Nous avons alors pris le parti de faire traduire Moltrini à la préture et au comité, où il est gardé. Chemin faisant, il eut à souffrir toutes sortes d'insultes, malgré qu'il fût au milieu de la garde : on lui a déchiré une épaulette et lancé un coup de pierre, dont il fut légèrement blessé au visage.

Le commandant Manneville, ayant pris le sage parti de faire parcourir la ville aux six dragons d'ordonnance, les factieux furent dissipés.

Tout est tranquille maintenant, nous ferons toutes les recherches possibles pour connaître les chefs de la sédition; mais pour les arrêter il faut des précautions, et une force armée serait nécessaire.

MANNEVILLE.

Corfou, le 10 thermidor an 5 (28 juillet 1797).

Le contre-amiral Brueys au général en chef.

L'aviso *l'Indépendant* m'a été expédié de Venise par le chef de division Perrée; il est arrivé le 5 au soir, et il m'a remis votre lettre et copie de celle que vous m'avez écrite à Toulon en date du 5.

Vous avouerez, mon général, que, quand même j'aurais été sorcier, je n'aurais pas mieux rempli vos intentions. Il est certain que le parti que j'ai pris était le seul qui pût nous faire tirer quelque profit de cette expédition, et donner du moins en apparence une idée avantageuse des vaisseaux et munitions navales vénitiennes. On vous a mandé de Venise que vous aviez été on ne peut pas plus mal instruit sur les richesses maritimes de cet arsenal. Celui de Corfou renfermait très-peu de choses, et les vaisseaux étaient dans un état d'abandon tel, qu'il faut les armer en entier pour les conduire jusqu'à Toulon : c'est ce à quoi je travaille sans relâche afin de pouvoir faire voile aussitôt après avoir reçu vos ordres.

Ma lettre, en date du 26 messidor, que vous remettra le citoyen Lachadenede, enseigne de vaisseau, vous instruira de toutes les précautions que j'ai prises pour rassembler ici tout ce qui peut être à Venise et à Ancône: vous verrez par là combien il serait inutile que j'allasse moi-même chercher ce que les frégates peuvent m'apporter. Vous savez que, dans cette saison, il faut autant de temps pour aller d'ici au fond du golfe qu'à Toulon, que j'y consommerais beaucoup de vivres qu'on ne pourrait me remplacer qu'en mauvais biscuit de Saint-Marc; qu'il faudrait abandonner l'armement des vaisseaux vénitiens, puisque, sans les secours de l'escadre, il est impossible qu'ils puissent prendre la mer; qu'enfin ma mission serait inutilement prolongée, et qu'il est très-essentiel, pour assurer la navigation de cette flotte, qu'elle parte dans la belle saison.

Toutes ces raisons vous feront sentir, mon général, qu'il faut que l'escadre française n'abandonne Corfou que pour aller à Toulon, qu'elle parte aussitôt que les deux frégates envoyées à Venise et les deux à Ancône seront de retour. Par ce moyen, je peux arriver en France avec six ou sept vaisseaux vénitiens et trois frégates, emportant avec nous toutes les munitions navales qu'on aura trouvées à Venise et à Corfou. Les détails en seront assez considérables pour servir de preuves aux Français de l'utilité d'avoir envoyé une escadre dans le golfe Adriatique; mais, pour exécuter tout cela, il faut, comme je vous l'ai déjà mandé, de l'argent pour nous procurer deux choses indispensables, des marins et des vivres.

S'il vous est possible de m'envoyer la somme que je vous ai demandée, je vous réponds de tout, et me charge de faire arriver à bon port (à moins d'événemens extraordinaires) toute la marine flottante vénitienne en France.

Tous les équipages seront contens, et l'argent qu'ils toucheront leur fera oublier les privations auxquelles le défaut de moyens et le désir de pouvoir attendre votre réponse me feront les soumettre.

Nos expéditions futures seront assurées en empêchant la désertion des marins, qui verront qu'enfin on leur tient parole : leur confiance en moi redoublera, puisque je ne les aurai pas trompés, ce qui, je vous l'avoue, serait fort humiliant, leur ayant fait, d'après l'ordre du ministre, les promesses les plus authentiques, au nom du gouvernement, d'être payés de tout ce qui leur serait dû.

Vous voyez, mon général, que je vous parle avec la confiance due à vos vertus, à votre patriotisme et au désir que vous avez de consolider le gouvernement républicain.

Veuillez bien me permettre de vous donner de nouvelles assurances de mon sincère attachement et de la haute considération que j'ai pour votre personne.

BRUEYS.

P. S. Il y a ici de très-bons matelots qui ne demandent pas mieux que de servir avec les Français. J'ai été obligé de les renvoyer, faute de moyens pour les nourrir ; mais il sera aisé de les rappeler, si vous me fournissez les moyens de les payer.

Les capitaines vénitiens étaient chargés de l'armement de leurs vaisseaux à peu de choses près, ils réclament ce qui leur appartient. Je leur ai fait rendre tous les objets d'ornement; mais quant à ceux utiles à la navigation, qu'il serait impossible de se procurer ici même en payant, je leur ai fait un reçu en attendant votre décision.

J'attends vos ordres et votre décision avec l'impatience du besoin. On doit vous avoir rendu compte de la nombreuse artillerie en fonte qu'il y a dans cette place. Si vous jugiez à propos de faire porter quelques canons en France, je pourrais en placer sur chaque vaisseau.

Corfou, le 13 thermidor an 5 (31 juillet 1797).

Au général en chef.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, citoyen général, que j'ai fait traduire ici les consuls de Russie et d'Angleterre qui étaient à Zante. Les scellés ont été apposés sur leurs effets et sur les magasins des puissances dont ils étaient les agens.

Ces deux consuls sont originaires des îles du Levant, et j'ai cru sans danger de les laisser libres dans cette ville sur leur parole.

Le consul de Russie s'est particulièrement très-bien conduit dans le mouvement populaire qui a eu lieu à Zante, avant notre arrivée, en faveur de Paul 1er, dont on avait élevé le pavillon sur la forteresse. Il a réuni ses efforts à ceux du consul français et du général véni-

tien, pour réprimer le tumulte, et a très-bien conservé dans toute cette affaire la dignité de son caractère.

J'ignore encore ce qui peut exister dans les magasins russes et anglais à Zante : dans le cas où ils contiendraient des marchandises, ou autres effets appartenant au commerce ou au gouvernement de ces puissances, je vous prie de me donner des instructions sur la manière dont je devrai agir à cet égard.

GENTILI.

Pera lez Constantinople, le 14 thermidor an 5 (1er. août 1797).

Au général en chef.

Conformément à vos ordres, citoyen général, Gentili, en arrivant avec ses troupes à Corfou, le 10 messidor dernier, m'écrivait le 15 pour me rendre compte de sa position, de celle de l'Italie et de Venise, en même temps qu'il me faisait connaître les exploits qui vous mettent au premier rang des capitaines anciens et modernes. Il doit sans doute m'être permis de m'en glorifier : d'abord, comme citoyen français; ensuite, comme ministre qui sut vous apprécier, long-temps avant votre gloire, auprès du directoire exécutif.

Je reviens à Gentili : il m'a demandé des secours en argent et en vivres; et, sans perdre de temps, j'ai négocié et obtenu de la Porte une somme de 50,000 piastres, que je vais lui envoyer en espèces et en grain par mon aide-de-camp Castras. Les 4000 quintaux de grains que je lui envoie pourront servir de subsistance pen-

dant trois mois à 2000 hommes, et ce qui me restera d'espèces lui sera remis pour la solde des troupes.

Il vous paraîtra peut-être convenable, citoyen général, d'ordonner à Gentili de garder le moins de Vénitiens possible dans cette île intéressante, afin qu'en étant toujours maître, il puisse en travailler les habitans révolutionnairement, de manière à leur faire sentir les avantages attachés au nom français.

Ami de votre gloire, comme de votre personne, comptez, citoyen général, sur le concours de toutes mes facultés ici pour appuyer et favoriser vos opérations.

Veuillez bien, je vous prie, rendre compte au directoire, par votre prochain courrier, de ce que je viens d'obtenir des Turcs pour nos troupes à Corfou.

AUBERT DU BAYET, *ambassadeur de France à Constantinople.*

Venise, le 14 thermidor an 5 (1er. juillet 1797).

Au général en chef.

Je m'attendais à l'honneur de vous voir, et de recevoir immédiatement vos ordres, d'après votre dépêche du 3 thermidor.

Comme votre voyage paraît retardé, je prends le parti de vous adresser à Milan mes observations sur la marine de Venise; ne vous effrayez pas de leur volume, je vous invite seulement à lire la conclusion : le reste ne contient que des développemens et des preuves.

C'est avec regret, mon général, que j'ai reconnu, et

que je me suis cru obligé de vous dire qu'on vous a mal servi dans les renseignemens qui vous ont été donnés sur la marine de ce pays-ci. Je vous représenterai encore avec la même franchise, qu'il me semble qu'on ne vous rend pas sur notre situation des comptes satisfaisans et capables de déterminer une décision, dont pourtant le besoin devient de plus en plus urgent, puisque vous nous laissez dans une incertitude dont le résultat le moins fâcheux ne peut être qu'une lenteur qui sans doute nous répugne.

Dimanche prochain, 18 thermidor, on lancera la frégate *le Muiron*, qui entrera de suite en armement.

Nous n'avons encore rien d'arrêté sur la contribution que les Vénitiens paieront en nature : si l'on prend leur artillerie, elle servirait de lest au vaisseau et à la frégate, mais il faudrait que la livraison en fût faite pendant la semaine prochaine.

Nous ne savons pas si les vaisseaux et frégates doivent armer en guerre ou en paix, c'est-à-dire en flûte, et cette indécision nous empêche de déterminer la grandeur des magasins de vivres qu'on y doit mettre, ainsi que d'autres dispositions.

Nous ne savons de même pas où prendre un matelot pour les armer, et si notre incertitude se prolonge encore six semaines, il faudra changer l'ordre des travaux de l'arsenal.

Tels sont les principaux objets sur lesquels nous regrettons de ne pas avoir des ordres positifs, et que vous donneriez en un trait de plume, si vous con-

naissiez bien la situation actuelle des deux marines à Venise.

Permettez-moi de vous faire remettre sous les yeux ce qui les concerne, et de nous mettre à même d'user du peu de ressources que nous avons dans ce pays-ci pour accélérer nos opérations : je crois qu'en les économisant sagement, ces ressources peuvent suffire.

Je n'ai pu encore expédier les contre-maîtres pour faire les martelages dans les forêts voisines, faute de fonds pour leur payer ce qui leur est dû d'arriéré, et les avances nécessaires ; cet obstacle sera levé bientôt, et ils se mettront de suite en campagne.

FORFAIT.

(*N. B.* Suit un rapport très-étendu sur l'évacuation de l'arsenal de Venise, dans lequel l'ingénieur Forfait examine le *commodum* et l'*incommodum* de cette mesure, et conclut par la négative.)

Rome, le 18 thermidor an 5 (5 août 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 3 thermidor, pour me recommander de faire obtenir au général Dallemagne la permission d'acheter quinze mille rubbes de grains sur les états du saint-siége.

Le papier-monnaie, avec lequel toutes les denrées se payent dans l'état ecclésiastique, perd aujourd'hui sur l'argent plus de cent pour cent, et cependant les grains étant retenus dans l'état par des moyens forcés,

restent pour la consommation du pays à un taux raisonnable. Si le pape laissait les étrangers acheter dans son pays avec de l'argent effectif, ils auraient les bestiaux et les denrées à un prix avantageux : ils feraient tout renchérir et mettraient la famine.

L'année n'a pas été fort bonne de ce côté-ci, et Rome pourra avoir de grands besoins cet hiver ; le gouvernement s'exposerait à la révolte et à une ruine certaine, s'il laissait sortir les grains des provinces qui lui restent, ne pouvant maintenant compter sur les ressources d'autrefois dans les légations que nous lui avons enlevées.

Il y a une loi de cet état, ancienne et toujours observée, qui défend aucune sortie de blé nouveau avant la fin d'août et septembre.

Je pourrais entrer dans de plus grands détails pour vous prouver que la sortie demandée de 15,000 rubbes est impossible.

Le général Dallemagne a un grand mérite, et la situation de sa fortune vous fait désirer de lui procurer le 15,000 écus romains qu'il pourrait recevoir des négocians à qui il céderait la permission d'extraire 15,000 rubbes. Vous savez combien j'ai à cœur de remplir vos intentions, de servir les militaires ; ainsi vous ne douterez pas que je n'aie fait mon possible pour faire réussir votre recommandation : c'est tout ce qu'il y a de plus fort à Rome. Mais après avoir tiré de ce pays tout l'argent, et méditant encore de lui faire donner ce qui peut lui rester, on mettrait le peuple en révolte en exigeant des sorties de blé ou de denrées, et répandant ainsi la terreur de manquer de subsistances.

Ce qu'il y a à gagner à sortir des grains ou des bestiaux de l'état ecclésiastique, m'a mis ici en butte à des demandes continuelles, que j'ai toutes écartées, à moins qu'on ne me fît connaître des nécessités de service.

Le citoyen Haller a eu l'extraction de 4,000 rubbes; le général Rey a eu l'extraction de 4,000 rubbes; le citoyen Suchet celle de 1000 rubbes d'avoine, et pour en finir définitivement sur une matière qui me coûte beaucoup à traiter, j'ai fait donner ordre par le secrétaire d'état de n'écouter plus que les demandes du consul Meuron, que j'ai chargé de me rendre compte et de me motiver les besoins du service. On lui a donné la faculté d'acheter au besoin des grains des propriétaires de la Marche à qui le gouvernement avait promis quelque extraction. Je sais qu'il n'y a pas à gagner en traitant avec ces propriétaires; mais on peut avoir ainsi la denrée au prix courant et satisfaire à nos besoins sans être à charge.

Meuron vient de m'écrire qu'on lui annonçait l'arrivée de la flotte de Corfou, et que cela rendrait nécessaires beaucoup d'approvisionnemens. Je lui mande qu'on ne peut pas forcer les provinces de l'état ecclésiastique épuisées à fournir, même en payant, plus qu'il n'est possible; qu'il arrive souvent que l'avidité particulière fait demander au-delà du besoin, et qu'il faut étendre ses recherches dans les pays où l'on peut acheter de gré à gré.

J'ai in isté ici, général, pour que votre recommandation à l'égard du général Dallemagne ne fût pas sans effet, et j'ai obtenu pour lui une sortie libre de 3,000

rubbes, ce qui pourra lui produire environ 3,000 écus romains. Il ne m'a pas été possible de faire davantage. Je lui envoie les réponses raisonnées que j'ai reçues à cet égard du cardinal secrétaire d'état, elles sont infiniment honnêtes. Je souhaite que le général Dallemagne soit content, et je vous assure qu'il a sujet de vous remercier.

Les deux prêtres de Lorette, Sensi et Taroni, que le général Rusca n'a pas voulu emmener et qui restaient dans le pays, ont été arrêtés par le peuple et mis ensuite en prison pour les soustraire à la populace; ils subissent maintenant un procès devant le tribunal de l'inquisition. On me les aurait rendus tout de suite avec tant d'autres que j'ai fait sortir, s'il n'y avait pas des choses d'intérêt utile pour eux, comme possesseurs de bénéfice, qui rend nécessaire d'aller jusqu'à la fin de la procédure. On m'a donné parole qu'ils seront mis en liberté; mais le pape lui-même est attaché à ce que le procès finisse en règle : cela va finir. J'ai montré la lettre que vous m'avez écrite au sujet de Sensi, vous n'aurez pas un refus; mais dois-je tirer le gros canon et exiger qu'ils sortent tout de suite? Je presse ainsi qu'il convient, étant sûr qu'ils sortiront.

Vous savez que j'ai fait mettre en liberté tous les complotistes, brouillons et autres qui avaient, à cause des opinions, quelque droit de se réclamer de vous. On a rendu tout de suite à Meuron quatre ou cinq prisonniers qui avaient été arrêtés du côté de Sinigaglia.

J'avais fait adopter au cardinal Doria, secrétaire d'état, un plan de conduite tout contraire à celui de

Naples; il n'a été rien dit à personne à cause de ses opinions. Le gouvernement a cherché à adoucir les exaspérations entre deux partis : il ne s'occupait que de nous satisfaire et que d'accomplir définitivement le traité, pour se maintenir en paix, et ses dispositions étaient celles qu'il nous faut pour parvenir à réaliser, à effectuer la nouvelle convention que vous avez faite à Milan.

Il y a quelques petits brouillons dans notre service; ils ont fait imprimer à Venise, il y a environ deux mois, un libelle ostensiblement dirigé contre la cour de Rome, et indirectement contre moi, lequel accuse faussement le gouvernement de ne rien accomplir du traité. On a entretenu, dans de pareilles idées, correspondance avec des révolutionnaires sans cervelle de Rome, à qui on a envoyé en dernier lieu de Venise une proclamation imprimée, adressée aux Romains pour les engager à se soulever.

Les pauvres têtes de beaucoup d'imaginations vives de ce pays-ci, se sont figuré que le moment de la révolution était venu, et on l'a dit et écrit à tout le monde.

Il s'est véritablement formé ici un complot d'étourdis; il a été fait quelque petit mouvement bien timide. Le gouvernement romain, qui par ses espions sait tout ce que les révolutionnaires bavards ont dans l'ame, a fait arrêter, dans la nuit du 13 au 14 de ce mois, Angelucci, chirurgien célèbre, bon père d'une nombreuse famille;

Les deux frères Bouchard, libraires, nés à Rome, fils de Français.

Le marquis Vivaldi, romain;

Ascarelli, négociant juif.

Je ne connais pas le dernier, les autres sont des têtes folles.

La nuit suivante, vous auriez vu à Rome l'appareil militaire le plus comique, des canons sur les places, des bataillons de troupes et de gardes civiques à tous les coins principaux.

La peur qui a pris à tous les affiliés du petit complot fait pitié; ils voudraient tous fuir, et ne savent comment.

L'appareil militaire est diminué, et tout est resté tranquille.

Il a été arrêté depuis trois ou quatre personnes obscures, et entre autres Camillone, grand fricasseur de graillon pour la populace de Transtevère.

Je me suis opposé tant que j'ai pu à ce sot mouvement révolutionnaire par les avis que j'ai donnés au peu d'hommes à qui on pouvait parler. Il est bien reconnu ici que, ni moi, ni les Français restés à Rome, que je tiens autour de moi, n'ont eu la moindre part à cette échauffourée.

Le secrétaire d'état m'a communiqué, le lendemain matin, la proclamation aux Romains qui avait été répandue, et m'a dit que le pape avait eu des motifs sérieux de prendre ces mesures d'arrestation, etc. Toute cette affaire regarde l'intérieur de Rome et les Romains seuls, je n'ai rien à dire où les Français sont respectés. Je ne me rendrai point le chef d'un parti d'étourdis.

Le mécontentement est général dans l'Etat ecclésiastique, et, comme je vous l'ai toujours dit, le gouver-

nement s'écroule, et il tombera de lui-même ; mais ce n'est pas à Rome que doit commencer la révolution : on y vit, on y végète de la substance des princes, qui seront les premiers à secouer le joug.

Le paiement de 30,000,000 exigés par le traité de Tolentino, après tant de pertes antécédentes, a épuisé tout le sang des veines de ce vieux cadavre. Nous le faisons mourir à petit feu ; il tombera de lui-même. Les révolutionnaires, en se pressant, ne tendent qu'à hâter un effet lent et sûr ; ils ne produiront ici que des maux. Comment nourriraient-ils le peuple le lendemain d'une révolution ? Cette ville n'a pas les ressources de Gênes, ni même celles de Venise.

Lorsque votre armée arriva à Foligno, il fut trouvé ici un très-bon moyen de changer le gouvernement.

L'autorité temporelle des papes a commencé à Rome à Boniface VIII, sous le titre de gouverneur, et jusqu'à Grégoire XIII, les papes juraient d'accomplir les lois qui laissaient au peuple sa souveraineté. Ce pape fut le premier qui, au lieu de ce serment, fit adopter de nouveaux statuts pour l'établissement du sénateur actuel et des conservateurs. Quand le pape Pie VI s'est trouvé ici sur le point de partir, des grands de Rome avaient formé le projet de remettre les choses sur l'ancien pied avant Boniface VIII ; mais personne n'eut alors le courage de rien exécuter : c'est où l'on reviendra à Rome quand on y sera forcé par le soulèvement des provinces.

Je crois qu'en attendant nous n'avons point d'autre intérêt ici que d'arriver à la fin de tous les paiemens que vous venez de régler à Milan. Certains hommes

veulent venir à Rome, où il restera toujours des choses sur quoi mettre la main. Les petits révolutionnaires veulent y venir chercher de l'emploi et piller : les pauvres têtes italiennes qui se sont montées veulent des vengeances ; mais je pense que vous voulez ici le maintien de la tranquillité : tout ce qu'on peut désirer philosophiquement arrivera de lui-même.

La cour de Naples a envoyé ici le vieux bailli Pignatelli pour son ministre ; il a remis ses lettres de créance ; il m'a fait les politesses d'usage, que je lui ai rendues. Naples est fort attentive à ce qui se passe à Rome, et je crois qu'elle ne conserve des troupes à la frontière de l'Etat ecclésiastique, que pour venir ici comme l'empereur est entré en Istrie et en Dalmatie, s'il y naissait des troubles.

La politique de Naples est de tout tenir tranquille par le terrorisme, et M. Acton y parvient. Il a licencié les troupes de volontaires ; mais il a formé quatre régimens d'infanterie et trois de cavalerie nouveaux, et augmenté les milices. Cela n'empêche pas sa nombreuse armée d'être mauvaise et uniquement bonne pour contenir et emprisonner les prétendus jacobins.

Le citoyen votre frère m'avait annoncé son départ pour venir ici. J'ai envoyé déjà à Florence mes chevaux, ma voiture, et j'y ai fait venir tous mes effets. Il me tarde bien de voir et d'embrasser le citoyen Joseph Bonaparte et d'aller en Toscane. CACAULT.

Venise, le 17 thermidor an 5 (4 août 1797).

Au citoyen Lallemant, ministre plénipotentiaire de la république française.

Nous avons déjà versé en grande partie dans la caisse de la guerre le second million, et nous faisons nos efforts pour y verser encore le reste par parties. Aujourd'hui vous nous demandez, au nom du général en chef et en exécution du traité, que nous commencions à consigner les 3,000,000 d'effets de marine. L'inventaire exact de tout ce qui était resté dans l'arsenal, et de tout ce qui en est entré et sorti, tout pour l'usage des Français et très-peu pour nous, est entre les mains du commissaire Roubaud, et répond suffisamment à cette demande. L'impossibilité de donner ce que nous n'avons pas, et d'acheter, dans la circonstance, des choses qui nous manquent, nous justifierait pleinement, même si le traité était ratifié; mais pendant que nous pouvions donner à compte les effets de marine existant dans les magasins de Corfou, nous recevons de cette île les copies des lettres de votre général Gentili, et celles de notre chef d'escadre Tommasi, qui nous apprennent qu'on a remis au pouvoir des commandans français tous nos bâtimens de guerre, grands et petits, qui se trouvaient à Corfou, et qui y ont été dernièrement expédiés, ainsi que tous les effets de marine qui y existaient : nous vous en envoyons la note. Ces îles sont démocratisées, mais nous n'avons aucune lettre de leurs municipalités. Le général Gentili, après la

première qu'il nous a écrite à son arrivée pour nous demander de nouveaux approvisionnemens, ne nous a plus rien communiqué, ni sur la situation des îles. Nous sommes assurés, sur la loyauté et la générosité de la république française et du général en chef, que l'expédition pour le Levant, à laquelle il nous a lui-même engagés en nous offrant l'assistance du général Gentili et de ses troupes, n'a été faite que pour nous assurer l'union de ces îles, et que tout sera cohérent à cet objet, même à l'avenir, quoique nous n'y ayons plus aucune communication extérieure; mais vous serez toujours plus convaincu, dans votre justice, que nous ne pouvons certainement pas être accusés d'avoir manqué au traité; que même, en attendant la ratification, vous en avez en grande partie obtenu l'effet; que vous ne pouvez pas, surtout dans les circonstances actuelles, nous presser pour une consignation ultérieure à compte des 3,000,000, et que vous vous prêterez toujours à nous protéger auprès du général en chef et du directoire exécutif de la république française, pour que le traité soit ratifié et exécuté encore en notre faveur. Nous ne pouvons pas en douter; mais, citoyen ministre, tout retard est funeste. Vous connaissez notre situation, il est inutile de vous en présenter de nouveau le tableau toujours plus ténébreux. Nous réclamons votre loyauté et votre justice.

La municipalité provisoire de Venise,

WIDMAN, *président.*

Crémone, le 20 thermidor an 5 (7 août 1797).

Au général en chef.

Après avoir vu avec bien de l'étonnement Lodi et son pont, et admiré la magnifique et vigoureuse action qui vous l'a fait traverser, je suis arrivé à Pizzighitone.

Les travaux bien utiles que vous y faites faire, vont dans ce moment-ci bien lentement; j'y ai vu peu d'ouvriers, les maladies ayant bien diminué les sapeurs employés aux travaux, et les habitans des campagnes étant en très-grande partie retournés chez eux pour s'occuper de la récolte.

Il est bien hors de doute que cette place est à l'abri d'un coup de main, puisque les fossés peuvent être pleins d'eau, et que les remparts sont très-élevés et ne peuvent être escaladés.

Il serait dommage qu'on s'en tînt là : car on peut, à peu de frais, en relevant les ouvrages avancés, avoir une très-bonne place susceptible d'une vigoureuse défense. J'ai été étonné de la quantité de casemates qui s'y trouvent; c'est excellent pour une ville de peu d'étendue.

J'ai vu les ouvrages qu'on a renouvelés. On travaille bien à l'entrée du côté de Lodi, sur la rive droite de la rivière; la demi-lune est presque entièrement finie et revêtue ; les fossés sont creusés, et cette partie sera bientôt en état de défense, si l'on reprend les travaux vigoureusement.

A la sortie de Crémone, sur la gauche, les travaux

ne sont pas continués rapidement; mais presque tous les ouvrages, jusqu'à la porte, sont achevés et bons. Je suis bien fâché, mon général, de ne pouvoir pas vous donner plus de détails; je me suis trouvé très-fatigué par la chaleur et un peu incommodé. J'ai eu toute la peine du monde à pouvoir visiter les ouvrages extérieurs.

Je vous prie de croire que je suis pénétré au-delà de tout ce que je peux vous dire de toutes vos attentions honnêtes pour moi. J'en suis bien reconnaissant, et n'en perdrai jamais le souvenir, pas plus que de vos actions admirables. Le général Meynier, que j'ai connu à l'armée du Rhin, m'a prié instamment de vous représenter que, servant depuis trente ans, et n'ayant ni parens ni habitation, il était désolé de rentrer en France avant la paix; il voudrait que vous pussiez l'employer jusqu'alors : il me le demande si vivement, que je ne puis le lui refuser.

DESAIX.

Céphalonie, le 23 thermidor an 5 (10 août 1797).

Au général en chef.

Me voici, mon général, dans l'île de Céphalonie, par où j'ai commencé mon voyage pour faire la tournée des îles, pour connaître sur les lieux mêmes la marche des municipalités provisoires que j'y ai nommées : je suis satisfait en toute manière de la conduite de celle-ci. Ce sont de bons patriotes, leur conduite est franche et sage, le peuple en est content. Ils souhaitent d'être dé-

cidément Français, et je vous répéterai encore que, si le gouvernement les abandonne à quelque république italienne, ils deviendront sujets des Russes. Le peuple est si exalté d'avoir acquis sa liberté, qu'il porte sa joie jusqu'au délire; il est bon et en même temps paisible. Demain, je partirai pour Zante, et de là je me porterai à Santa-Maura, Prevésa, Voniza et Parga : ces trois derniers postes sont sur le continent turc. Le jour avant mon départ de Corfou, j'ai eu occasion d'aller voir un poste dans le canal vis-à-vis la ville, où je vis et je parlai au pacha Ali de Janina, qui a toujours été l'ami des Français établis sur son territoire pour la coupe des bois de chêne pour l'arsenal de Toulon; mais, par les intrigues du gouvernement vénitien, le principal chef de cet établissement ayant été assassiné, l'établissement fut perdu. Le pacha m'a promis de se rendre du côté de Prevésa, pour nous entendre sur cet objet et visiter les bois : après quoi, je vous donnerai tous les renseignemens que je pourrai acquérir et par moi-même, et par les informations que je recevrai. Mais, malheureusement, il m'est venu des dépêches de Corfou, qui pourront me détourner de mon projet : on me mande que le gouvernement de Venise a envoyé, après bien des demandes, un bâtiment chargé de 1504 sacs de blé et de 1352 sacs de farine, pour approvisionner la division que j'ai l'honneur de commander. Arrivé dans le port de Corfou, le général Brueys s'est emparé de ce bâtiment, et, malgré les représentations du chef de l'état-major et du commissaire des guerres, il continue à garder notre approvisionnement. Je trouve la

conduite du contre-amiral Brueys fort extraordinaire, et je ne puis m'empêcher de vous faire observer, mon général, que le contre-amiral est un homme insatiable : car je lui ai fait fournir pour 77,000 francs d'approvisionnemens frais, en pain, viande, vin, etc.; je lui ai en outre donné 200 mille livres de biscuit, sans compter l'énorme quantité qui était à bord des bâtimens vénitiens. Après tout cela, je lui ai fourni cinquante mille francs en argent comptant : ainsi vous voyez, mon général, que j'avais épuisé toutes mes ressources pour faire face aux besoins de l'escadre : elle avait donc de quoi se nourrir long-temps ; mais je pense que le contre-amiral, pour épargner l'argent qu'il a reçu, bloque la garnison, en s'emparant de ses vivres. Par ma conduite antérieure, et par la franchise avec laquelle j'ai agi avec lui, il devait s'attendre à trouver en moi le même empressement à partager les vivres qui sont arrivés, dans le cas où l'approvisionnement qu'il attend de Venise et d'Ancône ne serait pas arrivé à temps pour soulager ses besoins; mais il semble avoir pris plaisir à nous mettre dans l'embarras, et je crains que si vous nous envoyez de l'argent il ne s'en empare aussi ; car il aime beaucoup avoir au-delà de ses besoins.

GENTILI.

Venise, le 27 thermidor an 5 (14 août 1797).

Au général en chef.

La municipalité, depuis quelque temps, se refusait à toutes les demandes faites pour la marine : elle vient de

me signifier qu'à l'avenir elle n'en recevrait plus d'aucune espèce. Si cette ressource manque, et que nous soyons étrangers à l'arsenal, le service de la marine pour le radoub, entretien et remplacement des petits bâtimens, devient impossible; ce n'est qu'à l'arsenal que se trouvent réunis tous les petits objets journellement nécessaires. Si la république française doit y pourvoir à ses frais, il serait plus facile et plus économique d'ouvrir un compte avec l'administration de la marine de Venise, et de lui faire le remboursement de ce qu'elle fournit d'après des états bien certifiés. Ce mode éviterait de traiter avec vingt particuliers, qui, se trouvant éparpillés en divers endroits, rendront le service pénible, et nécessiteront une perte de temps inappréciable dans bien des circonstances : puisque tous nos bâtimens ont des besoins, il est urgent d'y pourvoir. La frégate *l'Arthémise*, qui passe les troupes à Corfou, a fait une demande de deux câbles, qu'elle compte prendre à son retour, et desquels elle ne peut se passer. Il n'y a absolument que l'arsenal qui puisse nous mettre à même de remplir les différentes demandes qui sont faites, demandes qui, réduites au plus absolu nécessaire, sont considérables, et le seront infiniment plus à l'arrivée de la division du contre-amiral Brueys.

Veuillez bien, je vous prie, général, donner vos ordres pour que les difficultés que j'ai eu l'honneur de vous exposer s'applanissent : je prendrai avec la municipalité, si vous m'y autorisez, les arrangemens les plus convenables et les moins onéreux à la marine des deux républiques.

ROUBAUD.

Trieste, le 29 thermidor an 5 (16 août 1797).

Au général en chef.

J'ai eu l'honneur de vous adresser, le 19 du courant, par le général Baraguay d'Hilliers, les renseignemens que vous m'avez demandés, j'espère qu'ils vous sont parvenus.

Les troupes de la Dalmatie et de l'Istrie, que je vous disais devoir être relevées par des Croates, le sont dans ce moment-ci, et rentrent dans la ligne de l'armée autrichienne, c'est-à-dire entre Goritzia et Clagenfurt. Les Croates ont pris leurs positions.

Il faut vous dire que la tactique des Autrichiens dans ces contrées est de nous dénigrer, pour mieux s'établir, faisant de notre nom seul un grand épouvantail; à Venise, et autres villes de cet ancien gouvernement, des agens autrichiens usent plus ou moins de du même stratagème, suivant la possibilité.

Dans ce moment, un bâtiment qui vient de l'Archipel, porte une nouvelle assez affligeante sur le sort de nos troupes à Corfou; mais il faut encore la regarder comme douteuse, ce bâtiment n'ayant pas pris terre directement à Corfou; et, dans le cas où cela serait, je ne tarderai pas à vous en donner de plus grands détails.

Voici ce qu'il rapporte. Nos troupes ayant voulu s'emparer de l'argenterie de l'église Saint-Spiridion, à Corfou, les peuples des différens cantons de cette île se sont rassemblés, et ont massacré des nôtres tout ce

qui n'a pu se retirer ou dans le fort, ou sur nos vaisseaux.

Je crois devoir vous prévenir qu'un camp de Hongrois va s'établir sous Vienne, qu'un corps de 1500 hommes part de Prague pour s'y rendre : ces 1500 Bohémiens sont encore de nouvelle levée. Les Hongrois sont organisés par bataillons et régimens ; leurs généraux sont pris dans la ligne.

BECHET.

Zante, le 1er. fructidor an 5 (18 août 1797).

Le général de division Gentili au général en chef.

Je viens de recevoir votre lettre du 12 thermidor, qui m'a été remise par le citoyen Stefanopoli. Je le ferai partir pour Maina, aussitôt que j'aurai un bâtiment de disponible, ou par la première occasion qui se présentera ; car d'ici à la côte de Morée, il y a un commerce journalier. Je pense que sa mission ne sera pas nécessaire, parce que si on devait agir du côté de Scutari, nous pourrions avoir autant de monde qu'il nous serait nécessaire de l'Albanie, où les hommes sont plus aguerris et plus fermes. J'ai eu occasion de connaître plusieurs des chefs qui étaient les soutiens de Mustapha-Pacha, rebelle à la Porte, et battu dernièrement par Ali, pacha de Janina, dont je vous ai entretenu dans ma dernière lettre : il se présenta deux personnes du Braccio de Maina à Corfou, qui m'offrirent de faire une levée de 3000 hommes ; leurs noms, prénoms et adresses sont constatés dans mon journal. Je leur fis le

meilleur accueil, et me réservai d'accepter leurs offres dans une occasion plus favorable; ainsi vous voyez qu'il ne paraît nullement difficile de trouver des hommes dans ce pays-là. Je dois vous faire observer néanmoins que les Russes, en 1771 ou 1772, ne furent pas satisfaits de 5000 hommes de ces Mainottes; car, attaqués par les Turcs, ils se mirent en déroute sans faire aucune résistance, et une partie tourna ses armes contre trois cents Russes qui étaient avec eux. Les Russes se rassemblèrent et résistèrent à leurs attaques; mais peu après ils furent cernés par l'armée turque et furent tous sabrés : ainsi finit le projet de se rendre maître de la Morée.

Dans peu de jours, j'aurai terminé ici les opérations pour assurer l'entrée et la perception des douanes; car, outre les 40,000 talaris que paye le fermier des douanes par an, il y a le raisin, qui n'est pas affermé, et qui pourrait donner autant, s'il pouvait sortir et être vendu dans le Ponent, comme autrefois; mais, faute de commerce, la récolte de l'année dernière s'est pourrie dans les magasins. Si vous procurez des passeports en blanc pour garantir la navigation des îles neutres des Barbaresques, je m'engage à faire partir pour Marseille une quantité prodigieuse d'huile du crû de toutes ces îles, qui seront échangées contre des marchandises des manufactures françaises. Les raisins mêmes seraient vendus à Livourne, à Gênes et à Marseille, et entreraient dans la caisse pour un million environ. Soyez persuadé que je ne négligerai aucune partie pour augmenter nos ressources. J'ai dû faire des réformes dans

les administrations vénitiennes, car il y avait des abus et un gaspillage énorme.

A mon arrivée à Corfou, je sonderai les dispositions du pacha de Scutari, et, si elles sont favorables, je prendrai les mesures nécessaires pour remplir vos intentions et exécuter vos ordres; mais je vous fais observer que j'aurai besoin alors de généraux et de quelques officiers pour mettre à la tête des colonnes : car les Italiens qui sont ici, et peut-être ceux que vous m'enverrez, n'auront pas assez d'expérience pour agir avec régularité et ordre. Je dois vous faire observer encore qu'il faudrait avoir des frégates pour escorter les transports et pour protéger les îles.

Les municipalités que j'ai nommées dans les îles marchent fort bien; le peuple est content et tranquille; il aime la liberté jusqu'à l'enthousiasme, se respecte, est gai, intelligent et bon, et peut-être que, dans l'occasion, il saura défendre son pays. Il y a beaucoup de personnes dans ces îles qui allument des lampes devant votre portrait.

Le château de Zante ne saurait être considéré comme un point fortifié pour la défense de la rade, étant un peu éloigné et presque détruit par le tremblement de terre; il pourra néanmoins servir à protéger la ville, et les batteries que je ferai établir de côté et d'autre de la rade en défendront l'entrée : j'ai fait radouber deux chaloupes canonnières, qui serviront en attendant l'établissement de ces batteries.

Il serait nécessaire, mon général, que nous eussions du fer et des ouvriers pour faire faire des outils pour des-

servir les boulets rouges. Je trouve essentiel de suppléer avec de petits fourneaux à la faiblesse de nos batteries, car les vaisseaux ne s'approcheraient pas s'il y avait deux pièces en batterie servies à boulets rouges.

Il y a au service du gouvernement vénitien environ 1,000 Esclavons qui servent comme troupes de terre et comme matelots, et qui sont employés sur les garde-côtes et sur les galiotes : ils sont sobres, braves, et les plus beaux hommes qu'on puisse voir ; on pourrait en faire un excellent bataillon s'ils étaient disciplinés, habillés, nourris et payés comme nos soldats.

Soyez tranquille, mon général, pour la sûreté de ces îles : elles n'ont rien à craindre des ennemis du dehors, d'autant plus que le peuple demande et veut être Français ; il dit que vous lui avez promis la liberté au nom du gouvernement français, et qu'il ne peut être libre que protégé par la république française.

Les connexions que les Grecs des îles ont avec ceux du continent turc, et surtout avec la Morée et la mer Noire, seraient une source d'un commerce avantageux pour ces îles et pour la France. Les Vénitiens les entravaient de toute manière, et les provéditeurs leur volaient le peu d'argent qu'ils gagnaient par leur industrie ; ils ne permettaient l'entrée du blé dans les îles que moyennant une douane de quatre sous de France par bagis, et seulement pour la consommation des habitans. Toute sortie était interdite sous peine de galères et de confiscation. J'ai dû annuler toute prohibition, et rendre libre l'entrée et la sortie du blé. Je me flatte que cette mesure attirera la majeure partie du blé de la

Morée dans ces îles : car le commerce que l'on fait avec les Turcs par le moyen des barques étant prohibé, il sera facile de l'attirer dans ces îles, qui pourront devenir l'entrepôt d'échanges de nos manufactures. J'ai écrit et recommandé à tous les consuls français de donner aide et assistance aux commerçans de ces îles.

Les troupes peuvent être approvisionnées dans toutes ces îles, en pain, viande et vin, à meilleur compte qu'en Italie : ainsi, il ne s'agit que d'avoir les fonds nécessaires ; les îles fourniront 600,000 liv. au moins dans six mois, sans compter l'importation des raisins secs, qui pourra valoir autant.

Le prêt des troupes, tant françaises que vénitiennes, sur le pied actuel, ira à 80,000 liv. par mois ; reste maintenant à calculer les approvisionnemens, les dépenses de la marine qu'on conservera, celle de l'hôpital, des casernes, de l'artillerie, du génie, etc.

Je vous remercie, mon général, de la bonté que vous avez eue de m'envoyer une lettre de change ; elle m'était nécessaire, et me met à mon aise : vous savez que mes besoins personnels sont très-peu de chose ; mais ma situation exigeait au-delà de mes moyens, et vous m'avez tiré d'embarras. GENTILI.

Corfou, le .... fructidor an 5 (..... août 1797).

Au général en chef.

Après un long voyage de quarante jours, employés à visiter les îles et les postes sur la côte ottomane dont

vous m'avez confié la défense, je suis revenu ici le 24 du courant.

Les municipalités sont partout établies, et, quoique peu instruites de la marche qu'elles doivent tenir pour régénérer le peuple, je n'ai cependant point jusqu'alors eu lieu d'être mécontent de leurs opérations : les membres qui composent ce gouvernement provisoire, sont, pour la majeure partie, bons patriotes, et témoignent du zèle pour le bien public.

Dans chaque municipalité, on a nommé des juges-de-paix et des comités pour administrer la justice civile et criminelle.

Les mœurs du peuple sont bonnes, et les assassinats et homicides qui se commettaient si fréquemment sous un gouvernement faible et corrompu par la vénalité, ont presque entièrement cessé. Les impositions continuent à y être payées sans violence. Vous jugerez par les détails que je vous adresse ci-joints de la nature des revenus publics dans chaque île.

Les douanes n'éprouvent aucune variation, parce qu'elles sont affermées à des particuliers, qui en versent le prix dans la caisse publique à des époque fixes, conformément à leurs états respectifs.

La douane seule des raisins secs qui se recueillent dans les deux îles de Zante et de Céphalonie, n'est point affermée, parce que l'extraction en est incertaine et dépend de la paix, les Anglais étant les seuls acquéreurs de cette denrée.

On a établi quelques personnes d'une probité reconnue, pour recevoir l'imposition sur cette denrée, qui

pourra rendre 450,000 fr., si les raisins sont enlevés ; ce qui serait une ressource importante pour la garnison et pour le trésor public.

L'île de Zante ne produit que des raisins secs : on y en recueille jusqu'à dix millions de livre, et quelque peu d'huile. Les habitans tirent leur subsistance, pour huit ou neuf mois de l'année, de la Morée, dont ils sont voisins.

Céphalonie est une île beaucoup plus grande que celle de Zante. Elle produit environ cinq à six millions de livres de raisins secs ; on y fait des vins doux et des rosolis ; elle a environ cent cinquante bâtimens qui commercent dans la mer Noire, à Livourne et à Venise. Cette île, n'ayant pas d'autres productions, tire, comme celle de Zante, ses vivres de la Morée, pour sa subsistance pendant neuf mois.

Sainte-Maure produit du vin, de l'huile, peu de grains, mais beaucoup de sel ; elle tire en grande partie du golfe de Larta les autres objets de consommation qui lui manquent.

Prevesa, située sur le continent turc, est une petite ville ouverte dont la population s'élève de cinq à six mille ames ; son territoire est de cinq milles de longueur sur trois de large : il est situé entre deux mers et borné au nord par la ville antique et célèbre de Nicopolis, où l'on trouve encore des restes considérables de sa haute magnificence.

Vonizza est un petit poste dans le golfe de Larta ; son territoire est couvert de bois : anciennement il y avait un château sur un grand rocher, où l'on retrouve

encore beaucoup de pièces d'artillerie de fer et des mortiers de bronze abandonnés sur l'herbe et parmi les ruines.

Je ne vous parlerai pas de l'île de Cythère, aujourd'hui Cerigo, parce que son éloignement m'a empêché de m'y rendre : je me suis contenté d'y envoyer de Zante un commissaire pour y organiser et activer une municipalité. Il y a deux petits forts dans cette île, dont l'un, sur une montagne, renferme quelques habitations et domine un bourg où se trouve un port dans lequel de petits bâtimens se réfugient, l'autre protége le mouillage des bâtimens de guerre ; mais on m'a assuré qu'ils n'y étaient pas suffisamment à l'abri dans des temps d'orage. Vous verrez sur l'état quel est le revenu que cette île rend à la caisse publique.

Vous verrez sur un autre état la force de la garnison qu'on y entretient et que j'ai portée jusqu'à cent hommes. Je viens d'y expédier un approvisionnement pour quatre ou cinq mois, tant pour la mettre à l'abri d'insultes que pour assurer les vivres à l'avance, attendu que la communication entre nous est très-difficile par le défaut de bâtimens de transport.

Je vous prie, citoyen général, de prendre en grande considération cet objet très-important pour la protection et la conservation de toutes les îles : si vous n'établissez point ici des frégates et des bricks en station, le commerce sera sans protection et la communication des îles entre elles ne sera point assurée. Je dois vous faire observer encore que toutes ces îles n'ont aucun moyen de défense. Les châteaux ou forts qui existaient autrefois,

sont tous rasés, soit par l'effet des tremblemens de terre qui y sont extrêmement fréquens, soit par l'insouciance des Vénitiens qui ne faisaient aucun cas de ces forteresses et ne comptaient que sur leur marine pour la défense des îles.

Pour mettre la rade de Zante en quelque manière à l'abri des petits bâtimens corsaires, j'y ai établi deux chaloupes canonnières avec un autre bâtiment léger; j'ai de plus marqué l'emplacement d'une batterie de trois pièces de canon pour croiser ses feux avec ceux des chaloupes canonnières et les soutenir; mais cela ne suffit point, et il devrait y avoir toujours une frégate pour croiser devant la Morée et en éloigner les corsaires barbaresques et quelques voleurs de mer, qui de temps en temps se font voir dans ces parages.

Je vous ai écrit, dans une de mes précédentes lettres, que, sur les instances qui m'ont été faites, soit par notre ambassadeur à Constantinople, soit par nos consuls en Morée et à Smyrne, j'avais invité le commandant de la marine française à Corfou de faire préparer une frégate vénitienne pour l'envoyer en croisière et en station à Smyrne, afin d'en imposer aux malveillans qui molestent les commerçans français dans cette échelle. Je m'étais proposé de lui donner quelque approvisionnement, et même une somme d'argent pour pourvoir aux objets les plus pressans de l'équipage; mais les demandes qui m'ont été faites en vivres et en argent excédaient tellement mes facultés, que j'avais renoncé à ce projet. Le retour de la frégate *la Brune*, arrivée ici d'Ancône où elle s'est approvisionnée pour quatre mois, me donne

les moyens de l'exécuter : elle se dispose en conséquence à partir, au premier vent favorable, pour remplir cette mission. J'ai fait donner dix mille francs à l'équipage de cette frégate, et j'ai promis qu'elle recevrait des rafraîchissemens à Zante et à Cerigo. Vous croirez sans doute nécessaire, citoyen général, d'envoyer ici des bâtimens uniquement destinés pour ce service.

Conformément à vos désirs, j'ai eu beaucoup d'égards tant pour les chefs de la religion grecque que pour tout le clergé, et ils me paraissent en général satisfaits. Je ne puis vous assurer encore qu'ils sont de vrais et zélés patriotes ; plusieurs d'entre eux ont fait des discours particuliers au peuple, pour lui faire connaître qu'il n'est pas de principes plus réguliers, plus saints et plus justes que les maximes des républicains, lesquelles sont parfaitement d'accord avec celles de leur religion. Le clergé est peu instruit, peut-être même moins que le peuple, en proportion ; cependant leur régularité et même leur pauvreté les rend respectables à ses yeux. Malgré toute cette ignorance et l'habitude de vivre sous un gouvernement qui les opprimait à l'excès, ils ont conservé de la vivacité et de l'énergie, et si l'on formait une instruction publique, ils feraient de grands progrès, parce qu'ils ont une grande curiosité d'apprendre.

Les peuples du continent qui sont sur les frontières du petit territoire de Vonizza, y vivent indépendans sur les montagnes et dans des lieux où les Turcs n'osent les poursuivre ; ils m'envoyèrent quelques moutons, du sucre et du café pour cadeau, en me demandant la même

protection qui était accordée aux peuples des îles, et offrant de mettre sur pied, à tout événement, quatre ou cinq mille hommes armés. Je répondis à la lettre que leur chef m'avait écrite, en les invitant à se tenir tranquilles et les assurant que je leur rendrais dans l'occasion tous les bons offices dont ils pourraient avoir besoin et qu'il me serait permis de leur accorder. Je les engageai à m'envoyer ici quelques personnes de confiance; mais jusqu'à présent nul ne s'est encore présenté.

Parmi les pachas qui sont les plus voisins de ces îles, notre meilleur ami est Ali, pacha de Jannina; il est connu depuis long-temps par son véritable attachement aux Français. J'ai cherché, comme je vous l'ai mandé dans différentes lettres, à cultiver son amitié, et je crois qu'il a lieu d'être content de moi, quoiqu'il m'ait fait quelques demandes indiscrètes, auxquelles j'ai répondu, comme vous le verrez par notre correspondance ci-jointe; il tient en ce moment la campagne avec un corps d'environ 12,000 hommes. Voici le sujet de cette guerre :

La Porte, par un firman, avait investi Giffer, pacha de Valona, d'une principauté dans le voisinage de Patras, sur la rive gauche du golfe, en face de la Morée. Pour aller prendre possession de son nouveau gouvernement, il devait passer par les états du pacha de Jannina, et il avait en conséquence réuni toutes ses forces et s'était allié avec un autre pacha battu et défait il y a deux ou trois mois par le pacha de Jannina : ils devaient ensemble forcer le passage à travers les états d'Ali, qui, ayant pénétré leurs intentions, a marché à

leur rencontre et s'est emparé des passages les plus importans. On m'écrit que les deux avant-garde se sont déjà rencontrées, et que celle d'Ali, commandée par son fils Mustapha, a remporté l'avantage; le pacha lui-même m'a écrit qu'il ne craignait point ses ennemis par terre, mais qu'il serait possible qu'ils embarquassent une partie de leurs forces sur des bâtimens de Dulcigno pour les débarquer ensuite dans un lieu dit Santa-Quaranta, distant d'ici d'environ quinze ou seize milles, dont il a fait dernièrement la conquête sur le pacha d'Elvina qu'il avait battu, et où il suppose que celui-ci peut encore avoir conservé de l'influence. Il a envoyé un chebeck dans ces eaux, en le recommandant à notre protection.

Quoique notre politique pût être de soutenir ce pacha notre ami, cependant je n'ai point osé me mêler dans leurs querelles, pour ne donner aucun motif de plainte à la Porte-Ottomane. Si le pacha de Jannina bat celui de Valòna, comme il y a tout lieu de le penser, il deviendra formidable à la Porte même, et peut-être il inquiétera bientôt le pacha de Scutari, dont il n'est pas l'ami.

Le parti en Morée avait aussi répandu le bruit d'une invasion prochaine des Français dans cette partie de la Grèce. Le pacha et l'aga épouvantés s'étaient adressés à la Porte pour solliciter des secours et des renforts de troupes; déjà, en vertu d'un firman du Grand-Seigneur, les habitans des îles avaient reçu ordre d'évacuer les terres ottomanes, lorsqu'un nouveau firman a déclaré que l'empire ottoman n'avait pas d'alliés plus fidèles que

les Français, et que les habitans des îles qui étaient sous la protection de la république française devaient être considérés comme Français.

Il me reste à vous parler de deux autres postes sur la côte ottomane dans le canal de Corfou : l'un est la Parga, territoire resserré, avec une faible population, gardée par une fortification et une garnison d'environ 40 hommes ; l'autre est Butrinto, distant de Corfou de six milles et placé en face de cette île. La population en est très-faible, et son territoire s'étend environ à six milles ; il y a une espèce de redoute de très-peu d'importance, gardée par 50 hommes : cette fortification est plutôt destinée à garder une excellente pêcherie qu'à résister à aucune force. C'est ce lieu que demandait le pacha de Jannina ; mais il serait très-dangereux aux intérêts de l'île de Corfou qu'il l'occupât, tant pour son voisinage, que pour l'importance de la pêche et du marché des comestibles qui s'y rassemblent des diverses parties du continent.

L'île de Corfou est la meilleure de toutes celles du Levant ; elle produit une grande quantité d'huile, mais, comme les autres, elle manque de toutes les productions nécessaires à la vie : elle les tire journellement des terres ottomanes voisines.

Je ne vous répéterai pas ce que je vous ai déjà dit sur l'étendue des fortifications de cette place : j'ai commencé à faire mettre en état une partie de l'artillerie du côté de la terre et de celui de la mer, c'est-à-dire, les batteries les plus importantes, dont les feux se croisent sur les points de défense. Je ferai faire quelques grils

pour rougir les boulets, en cas de nécessité du côté de la mer.

Rappelez-vous, je vous en prie, que j'ai à peine des fonds pour vendémiaire, brumaire, et une partie de frimaire; en conséquence si vous ne nous en envoyez point, l'hôpital et la troupe manqueront de viande et de vin, attendu que celui qui nous fournit ces deux articles, est en avance avec nous, et qu'il n'a plus d'argent. Le payeur fait son service avec le peu de fonds qu'on retire des douanes des différentes îles. Vous verrez, par les états que je joins ici, les revenus et la dépense, ainsi que la quantité de troupes employées dans toutes les îles du Levant. Nous sommes bien pourvus en grains, mais nous n'avons que cela.

GENTILI.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

10

MONUMENS
DES
VICTOIRES ET CONQUÊTES
DES FRANÇAIS,

RECUEIL DE TOUS LES OBJETS D'ARTS, STATUES, BAS-RELIEFS, ARCS DE TRIOMPHE, COLONNES, TABLEAUX, MÉDAILLES, etc., etc.

CONSACRÉ A CÉLÉBRER LES VICTOIRES DES FRANÇAIS
DE 1792 A 1815.

en vingt-cinq livraisons.

l'engage-

li-

a

DEUXIÈME LIVRAISON.

CORRESPONDANCE
INÉDITE,
OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE
DE
NAPOLÉON BONAPARTE.

Tome 3.

ÉTATS DE VENISE.

44
L 6
233

IMPRIMERIE
DE C. L. F. PANCKOUCKE.